



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

SOMMAIRE

- ◆ **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**
- ◆ **COMMENTAIRE DU MANAGEMENT
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**
- ◆ **LIVRET FINANCIER**
- ◆ **RAPPORT DE GESTION**
- ◆ **RAPPORT ESG**
- ◆ **ANNEXES**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- ◆ **PROFIL DU GROUPE BCP**
- ◆ **BANQUE COMMERCIALE**
- ◆ **BANQUE À L'INTERNATIONAL**
- ◆ **MÉTIERS SUPPORT**

PROFIL DU GROUPE BCP



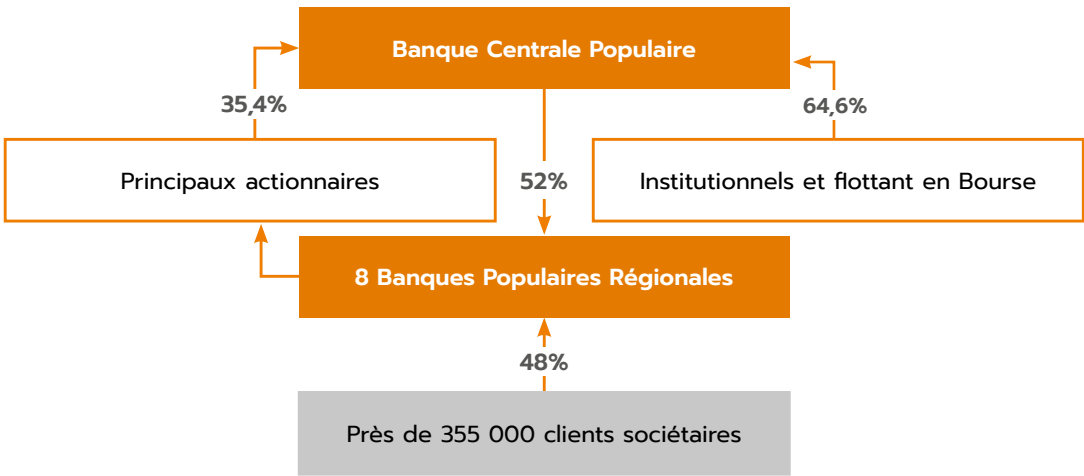
UNE BANQUE MAROCAINE À VOCATION COOPÉRATIVE

Le Groupe BCP est un groupe bancaire et financier panafricain ancré localement dans ses pays de présence et à vocation inclusive. Il tire sa force de la singularité de son modèle de solidarité et de mutualité inscrites dans son organisation et son fonctionnement uniques au Maroc. Le Groupe est composé du Crédit Populaire du Maroc (CPM), de ses filiales et de ses fondations.

Le CPM est défini au Maroc comme un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire (société anonyme cotée à la Bourse de Casablanca) d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales à vocation coopérative (banques mutualistes détenues à hauteur de 48% par leurs clients sociétaires) d'autre part.

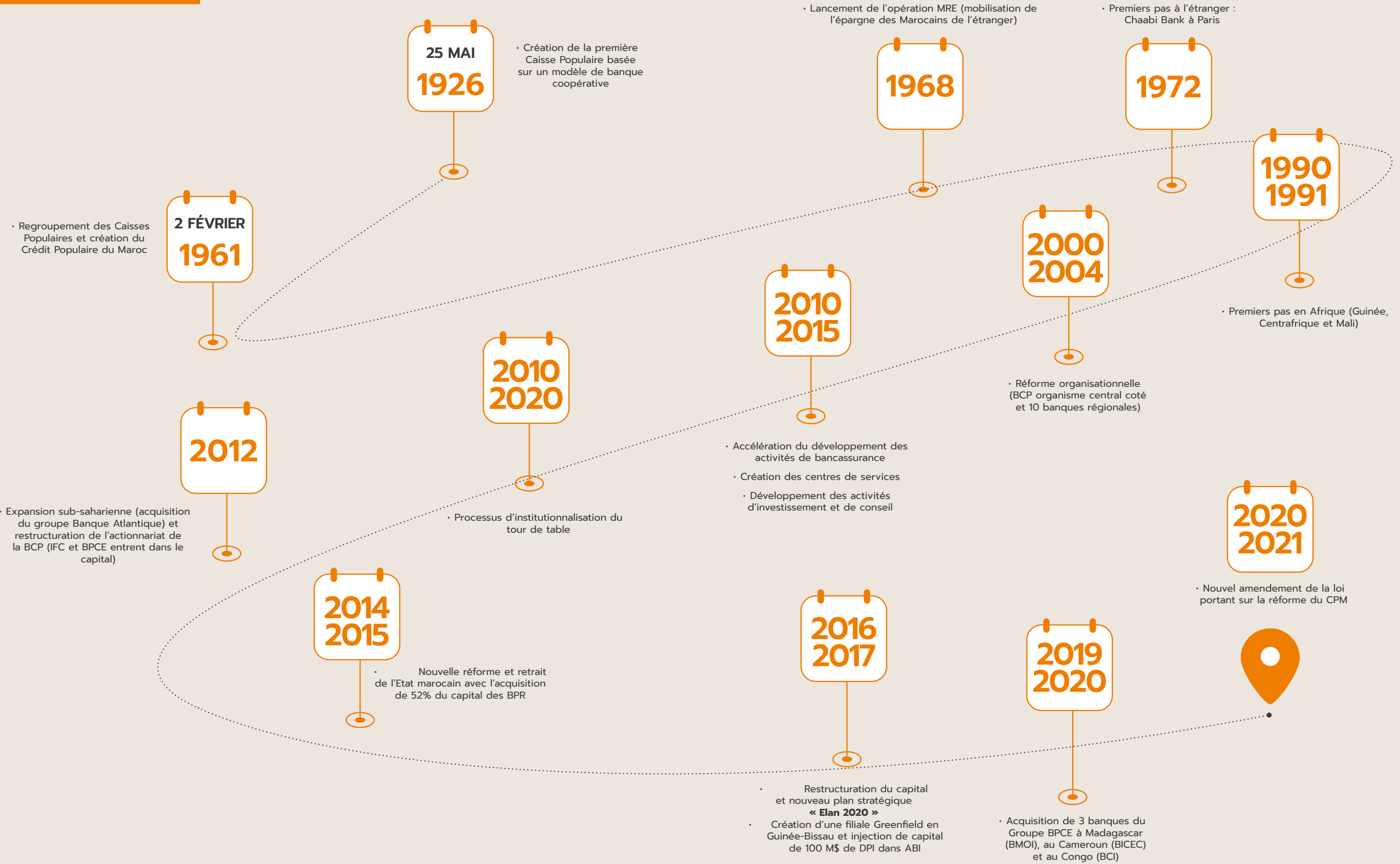
Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise, quelle que soit sa taille, artisanale, agricole, industrielle et de services, par la distribution de crédits. Le Groupe fait ainsi de l'inclusion financière et du soutien aux populations ses missions premières.

Côté actionnariat, le tour de table de la BCP a été davantage institutionnalisé grâce à l'amendement de la loi portant réforme du CPM qui a permis de ramener la participation minimum des BPR à 34% (contre 51% auparavant). A fin 2023, la participation des BPR s'est établie à 35,4%.

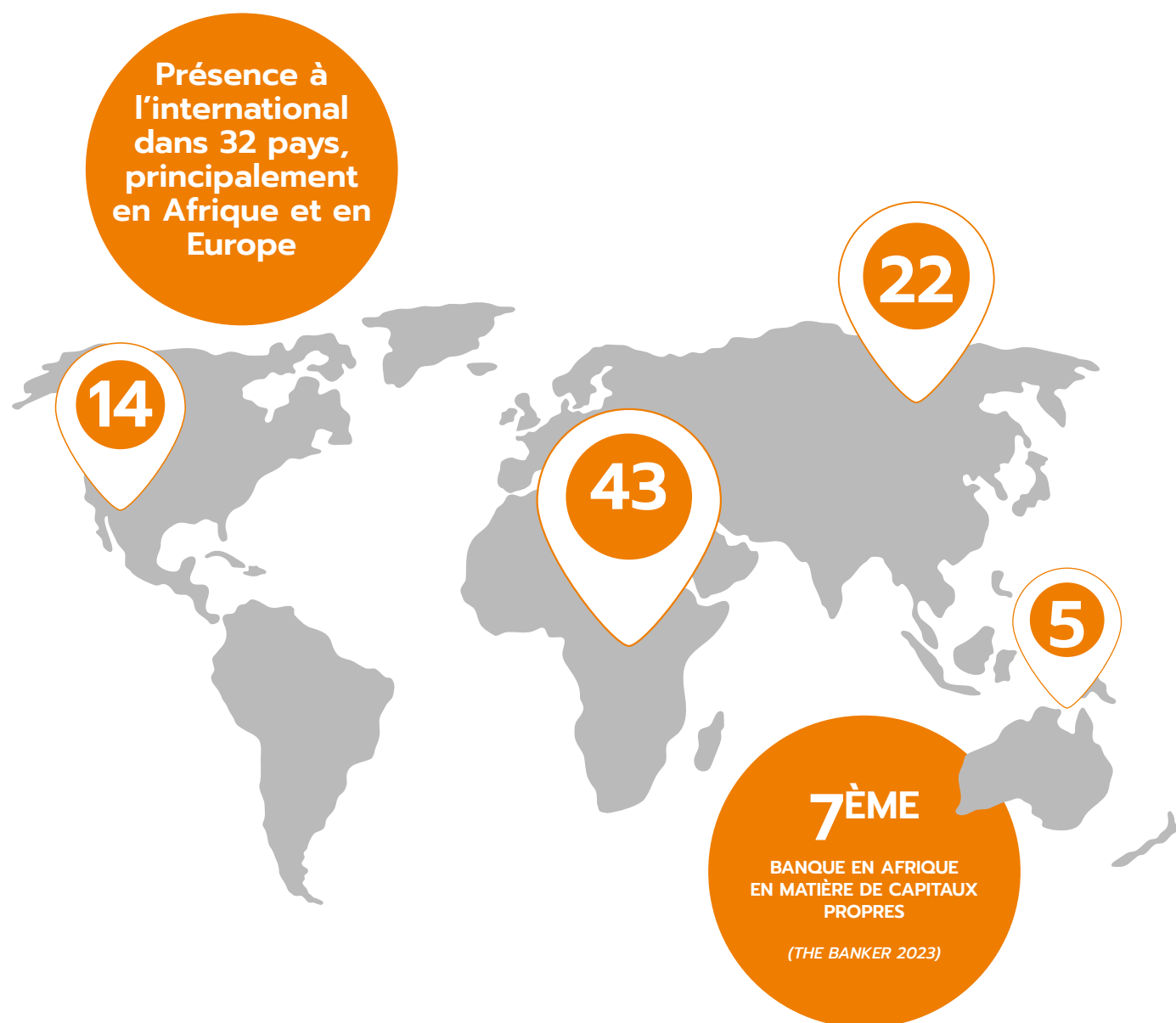


Grâce à ce modèle mutualiste unique au Maroc, le groupe BCP confirme son engagement pour la bancarisation des populations de l'ensemble de ses pays d'implantation, capitalisant notamment sur la capillarité de son réseau de distribution qui s'élève, à fin 2023, à plus de 9 500 points de distribution dont plus de 1 300 agences bancaires au Maroc.

DATES CLÉS



IMPLANTATION DU GROUPE



L'internationalisation des activités du groupe BCP a débuté en 1968 avec le lancement de l'opération MRE (Marocains Résidents à l'Étranger), visant la mobilisation de l'épargne de la diaspora marocaine. Aujourd'hui, le Groupe demeure leader dans les dépôts de cette catégorie de clientèle avec une part de marché dépassant les 52%.

En Afrique subsaharienne, le groupe BCP a entamé ses activités dans les années 1990 avec la création Greenfield de deux banques en Centrafrique et en Guinée. En 2012, un coup d'accélérateur a été donné

aux activités africaines avec l'acquisition du réseau de Banque Atlantique, présent dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest. Sept années plus tard, le groupe BCP a repris 4 banques du Groupe BPCE à Maurice, au Cameroun, à Madagascar et en République du Congo et développé un large réseau de microfinance.

Le groupe BCP opère actuellement dans 18 pays d'Afrique et 32 pays dans le monde. Grâce à ses implantations, il occupe la 7^{ème} position en Afrique en termes de Tier 1 Capital selon le classement annuel 2023 publié par The Banker.

MÉTIERS DU GROUPE

BANQUE COMMERCIALE

MARCHÉS

Marché des Particuliers, Professionnels et TPE

- N°1 de la collecte des dépôts au niveau national
- Forte participation au financement (crédit) des professionnels et des TPE

Inclusion financière

- Chargé de la mise en place d'une offre de valeur intégrée pour renforcer l'inclusion financière des populations et ce, en étroite synergie avec les filiales du Groupe

Marché des Marocains du Monde

- Pionnier dans la prise en charge et l'accompagnement de ce segment et toujours la marque la plus forte pour les MDM (1^{er} en collecte de dépôts)

Banque Privée

- Vaste gamme de produits et services financiers sophistiqués et sur mesure, incluant les choix d'investissement, le conseil personnalisé, ainsi que l'expertise juridique et fiscale

Marché de la PME

- Rôle clé dans le financement et l'accompagnement des PME au Maroc

Marché de la GE

- Financement des grandes entreprises et institutions (y compris à travers le factoring)

FILIALES/FONDACTIONS

- Crédits à la consommation : Vivalis Salaf
- Leasing : Maroc Leasing
- Location longue durée : Chaabi LLD
- Banque Participative : Bank Al Yousr
- Plateformes et chaînes de distribution : M2T
- Courtage en assurance : Upline Courtage
- Microfinance : Fondation Attawfiq Microfinance
- Accompagnement des porteurs de projets et des TPE : Fondation Création d'Entreprises
- Assurance : Mutuelle Attamine Chaabi, Maroc Assistance Internationale
- Bank Al Amal (project finance pour les MDM et leurs familles)
- Chaabi Bank (couverture des pays de présence des MDM)

BCP ET INTERNATIONAL

BCP Business Units

- Financements structurés
- Financements Internationaux
- Marché des capitaux
- Cash Management & Paiements
- Commerce extérieur & Correspondent Banking

Filiales

- Filiales bancaires à l'international (ABI et ses filiales, BICEC, BMOI, BCI, BCP Bank Mauritius, BPMC, Banky First)
- Filiale de microfinance en Afrique subsaharienne : Atlantique Microfinance
- Plateforme Offshore : CIB Offshore
- Paiements et canaux digitaux : PCA
- Consulting : BCP Consulting
- Plateformes de traitement : BP Shore Group (BP Shore BO, HR2SI...)
- Upline Group (asset management, ingénierie financière, titres et investissement)
- Transfert monétaire : Wizall
- Service de titres : BCP Securities Services
- Assurances : GTA Assurance, GTA Assurance vie, Atlantique Assurance CI

INDICATEURS CLÉS

en Milliards de DH

INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDÉS	2022	2023
Total Bilan	500,6	520,2
Fonds propres consolidés	56,1	58,3
Produit net bancaire	20,6	22,8
Résultat net part de groupe	2,7	3,5
Résultat net consolidé	3,5	4,1

en Milliards de DH

INDICATEURS COMMERCIAUX CONSOLIDÉS	2022	2023
Dépôts de la clientèle	368	371,6
Créances sur la clientèle	277,7	289,7

PARTS DE MARCHÉ (MAROC)	2022	2023
Dépôts de la clientèle	25,5%	25,3%
Crédits à l'économie	21,8%	21,6%



BANQUE COMMERCIALE



LES PARTICULIERS LOCAUX, LES PROFESSIONNELS ET LA TRÈS PETITE ENTREPRISE

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION DIGITALE : INITIATIVES MAJEURES DE LA BANQUE POPULAIRE EN 2023

En 2023, la Banque Populaire a franchi des étapes majeures dans l'enrichissement de ses services bancaires à distance, en intégrant des technologies de pointe pour une expérience client optimisée et plus sécurisée.

L'innovation clé de l'année a été l'introduction de l'ouverture de compte entièrement digitalisée via le site jedevisiensclient.gbp.ma et l'application Pocket Bank, en employant des méthodes d'identification biométrique avancées.

Par ailleurs, le service d'activation de la dotation personnelle sur carte bancaire, totalement digitalisé et accessible en continu, offre aux clients la possibilité de gérer leurs dotations de voyage de manière autonome et sécurisée sans déplacement à l'agence.

Les avancées digitales de 2023 se manifestent également par des améliorations substantielles de l'application Pocket Bank, avec des résultats significatifs : une augmentation de 33% du nombre d'abonnés, qui a atteint 2,7 millions de clients. Le volume des connexions aux plateformes digitales a également augmenté, passant de 5,7 millions en décembre 2022 à 7,8 millions en décembre 2023 (volume mensuel). L'engagement des clients sur les canaux digitaux a crû de 22%, avec une hausse de 17% du nombre de transactions digitales, qui a atteint environ 21,9 millions sur 12 mois, ce qui représente 96% du total des transactions. Ces progrès continus illustrent l'engagement fort de la Banque Populaire envers une digitalisation accrue, facilitant et sécurisant les transactions financières pour l'ensemble de sa clientèle.

PAIEMENT

En accord avec les directives de Bank Al Maghrib, la Banque Populaire a instauré le virement instantané dès juin 2023, autorisant le transfert de fonds en moins de 20 secondes par le biais de multiples canaux mis à disposition de notre clientèle : Pocket Bank, Chaabi Net et réseaux d'agences. Cette initiative traduit l'engagement de la Banque Populaire continu à proposer des services bancaires novateurs et sécurisés.

Par ailleurs, dans sa quête de satisfaire l'ensemble des clients, la Banque Populaire a introduit la carte VISA Infinite, une solution premium destinée aux clients recherchant une expérience « **haut de gamme** ».

Le volume des Paiements a dépassé 12,5 MMDH à fin 2023, avec une percée pour le volume à l'international qui a évolué de 26% entre 2022 et 2023.

BANQUE AU QUOTIDIEN

Le Groupe s'est également mobilisé dans le cadre du dispositif de l'aide sociale directe afin de servir les aides versées par l'Etat aux bénéficiaires du soutien social, dont la première opération a démarré le 28 décembre 2023. Une offre dédiée a été mise en place pour accompagner le dispositif à travers une tarification avantageuse.

La Banque Populaire a conclu plusieurs partenariats visant à faire bénéficier la clientèle des Particuliers ainsi que les TPE disposant de cartes monétiques de réductions lors de leurs achats auprès de divers partenaires. Ces offres sont disponibles sur la page www.avantages.groupebcp.com ainsi qu'au niveau de la rubrique « **Avantages** » sur **Pocket Bank** et **Chaabi Net**.

CRÉDIT

La Banque Populaire a poursuivi, en 2023, sa contribution au financement des ménages. Elle a également mis à la disposition de ses clients et futurs clients, dans le cadre du programme d'Aide Directe au Logement, une plateforme en ligne permettant de vérifier leur éligibilité et de transmettre leur demande d'accompagnement et de financement. Les offres de financement, notamment les crédits FOGARIM, ont également été adaptées pour mieux répondre à ce dispositif.

Les processus d'octroi de crédit continuent à être fluidifiés et optimisés, ce qui a permis de réduire considérablement les délais de décision et de déblocage.

L'encours des crédits acquéreurs a dépassé les 51,1 MMDH, renforçant ainsi la position du Groupe sur ce créneau. Il a atteint 14,8 MMDH pour les crédits à la consommation.

MAINTIEN DE LA BONNE DYNAMIQUE DE LA BANCASSURANCE

La Banque Populaire a consolidé son leadership dans la distribution de produits d'assurance. S'agissant des produits d'Épargne, la banque a réalisé une collecte de plus de 8 Milliards de dirhams, atteignant ainsi une part de marché de 33%.

L'offre Bancassurance a été enrichie en 2023 par une prestation d'hospitalisation à l'international, disponible en deux variantes (individuelle et groupe).



LA TRÈS PETITE ENTREPRISE

MARCHÉ TPE : UN SOUTIEN RENFORCÉ ET ADAPTÉ AUX TPE EN 2023

En matière de distribution des crédits, la Banque Populaire a enregistré une amélioration de la production des crédits à l'économie, qui ont dépassé les 800 MDH, confirmant ainsi sa forte implication dans le financement du tissu productif national. Pour sa part, l'encours des Ressources TPE a enregistré une augmentation de 5%, passant à 12,5 MMDH.

En 2023, la Fondation Création d'Entreprises a franchi un cap majeur en matière d'accompagnement des porteurs de projets et des Très Petites Entreprises (TPE). Fidèle à son engagement d'appui à l'entrepreneuriat marocain, la Fondation a entrepris une refonte complète de son offre de services non financiers, de l'idée au marché. Elle a également procédé au lancement d'une plate-forme digitale d'incubation intégrée et au recours à des experts et partenaires reconnus au sein de l'écosystème entrepreneurial, aussi bien régional que national.

INCLUSION FINANCIÈRE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

- Distribution des Aides Directes et des Aides de Reconstruction dans le cadre du séisme de Haouz.
- Généralisation à tous les Établissements de Paiement (EdP) du Mandat Tayssir (exclusivité Barid Cash).
- Généralisation des Aides Sociales Directes et du Registre Social Unifié RSU dans le cadre du programme de protection sociale.
- Progression continue des transferts captés par M2T et Attawfiq Microfinance (AMF).
- Reconduction du programme FORSA avec la SMIT.
- Propositions BAM d'assouplissement du cadre réglementaire de l'activité « **Paiement mobile** » (relèvement des plafonds, digitalisation de l'Entrée En Relation (EER)).

RÉALISATIONS ET PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2023

- Synergie entre M2T et AMF sur les activités de paiement, de transfert et sur la micro-finance :
 - AMF agit en tant que franchisé pour toute l'activité M2T.
 - Déblocage des micro-crédits sur le wallet M2T.
 - Paiement des échéances de micro-crédits au niveau du réseau M2T.
- Mise en norme des process et pratiques bancaires au sein d'AMF pour anticiper sa transformation en SA.
- Développement de trois nouveaux produits digitaux inclusifs : Tasbik Hbab Chaabi à l'adresse des bénéficiaires de l'ASD (nano-crédit), Injad Hbab Chaabi (nano-assistance) et Attawfir Hbab Chaabi (nano-assurance) pour un lancement en 2024.
- Développement du 1^{er} lot de TPE Connect, projet de synergie sur la TPE entre la BCP, AMF et la FCE, pour un lancement en 2024.

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Durant l'année 2023, l'économie marocaine a été fortement affectée par une série d'événements internes et externes (séisme, sécheresses à répétition et tensions sur les cours mondiaux des matières premières), qui ont considérablement affecté le tissu économique national.

Les PME marocaines ont ainsi dû faire face à des tensions, induites principalement par la fluctuation des prix des matières premières et des coûts de production, qui ont entraîné une pression sur leurs marges bénéficiaires et leur compétitivité sur le marché, aussi bien national qu'international.

Tenant compte de ces pressions inflationnistes et de la nécessité de maintenir la reprise économique, des mesures ont été adoptées par l'Etat, telles que le maintien du taux directeur par BAM permettant de garantir un accès au financement et le déploiement de la nouvelle charte de l'investissement à travers un dispositif d'appui pour donner une impulsion à l'investissement privé.

SOUTIEN CONTINU DE LA PME

Dans ce contexte, la Banque Populaire a poursuivi son soutien à sa clientèle PME à travers ses dispositifs de financement et d'accompagnement en adoptant une approche différenciée en fonction des spécificités de chaque région. En matière de financement du cycle d'exploitation, la Banque a redimensionné ou mis en place de nouvelles lignes de fonctionnement en faveur des entreprises pour la continuité de leurs activités.

En matière d'investissement, la Banque Populaire a su répondre aux attentes croissantes des entreprises pour financer leurs projets de création, d'extension ou mise à niveau de leurs outils de production, via des offres optimisées grâce à une combinaison avec les dispositifs d'appui à l'investissement de l'Etat ou des partenaires. L'ensemble des secteurs ont été concernés et plus particulièrement le secteur de l'industrie, qui a connu un essor remarquable.

Par ailleurs, et afin de permettre aux entreprises de répondre aux engagements internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Banque, à travers l'offre « **BP GREEN INVEST** », a consacré une enveloppe conséquente au financement des projets d'investissement dans des sources d'énergie propre ou d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, les entreprises ont pu bénéficier de subventions, d'assistance technique gratuite et de conditions d'octroi avantageuses.

Sur le plan de l'accompagnement, plusieurs événements de sensibilisation ont été organisés avec différents partenaires, notamment l'ASMEX, sur la thématique de la décarbonation et la transition énergétique.



PARTENARIATS STRATEGIQUES



L'année 2023 a connu la conclusion de deux partenariats stratégiques :

1. ACCORD AVEC IFC ET LA CMGP POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE AGRICOLE RESPONSABLE

Dans la continuité de ses activités dédiées au développement du financement vert, la BCP a conclu, le 12 octobre 2023 lors des Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du FMI tenues à Marrakech, un partenariat avec l'IFC et la Compagnie Marocaine de Goutte-à-Goutte et de Pompage (CMGP), en vue de soutenir l'expansion de la micro-irrigation, de l'énergie solaire et des systèmes de gestion efficace de l'eau au Maroc à travers un financement de 36 M\$. Cet accord se distingue par un mécanisme de partage des risques avec IFC et offre aux agriculteurs et PME du réseau de distribution de la CMGP, un financement bancaire à des conditions avantageuses, destiné à l'acquisition de systèmes d'irrigation économes en énergie et permettant de réaliser des économies d'eau.

2. ACCORD CONCLU AVEC LA BEI POUR LA PROMOTION DU PROGRAMME TRADE & COMPETITIVENESS

La BCP a scellé un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre du programme « **Trade and Competitiveness** », un dispositif de l'Union Européenne pour les échanges commerciaux et la compétitivité, développé par la BEI avec le soutien financier de l'Union Européenne.

Cet accord a porté sur un financement de 50 M€ visant à accroître l'appui aux PME marocaines relevant des chaînes de valeurs des 4 principaux secteurs exportateurs : l'automobile, le textile et l'agroalimentaire. Il vient compléter un premier accord de garantie de 8M€ conclu entre la BEI et la BCP en octobre 2022, à l'occasion du coup d'envoi du même dispositif.



SERVICES NON FINANCIERS

En tant que partenaire privilégié des PME et au-delà des offres de financement, la Banque Populaire met à la disposition de ses clients un dispositif d'accompagnement conçu avec ses filiales et partenaires, qui permet de leur apporter du conseil, de l'information ainsi que d'autres prestations à forte valeur ajoutée.

Dans cette optique et parmi les services non financiers, la Banque a enrichi, au courant de l'année 2023, son catalogue par une offre développée par le partenaire SOWIT. Celle-ci vise à apporter aux entreprises agricoles, le conseil et les outils d'aide à la décision nécessaires pour l'optimisation des ressources, notamment hydriques et phytosanitaires, ainsi que l'amélioration de la productivité.



PARTICIPATION AUX SALONS SECTORIELS

En ligne avec nos orientations stratégiques et pour une meilleure proximité avec les opérateurs des secteurs prioritaires, le Marché de la PME, accompagné des filiales et métiers spécialisés du Groupe, a participé aux principaux salons sectoriels tenus en 2023, tels que Haliutis, le SIAM, le Salon des Fruits Rouges, le Salon de la sous-traitance automobile, etc.

LA GRANDE ENTREPRISE

Les accomplissements de la GE en 2023 se distinguent à travers une série d'événements, qui s'inscrivent dans un contexte plus large de la conjoncture bancaire marocaine de cette année-là :

Accompagnement renforcé de la clientèle GE :

La GE a enregistré une bonne performance en matière de production de crédits d'investissement en 2023, atteignant un niveau supérieur aux déblocages habituellement enregistrés. Cette performance témoigne non seulement de l'efficacité des politiques de financement mises en place par la GE, mais aussi de la résilience de l'économie marocaine dans un contexte économique mondial incertain. L'accompagnement de la Banque aux secteurs clés tels que l'industrie, l'extraction et l'énergie a joué un rôle crucial dans la réalisation de ces résultats.

La baisse d'encours concernant le refinancement en devises peut être principalement attribuée à

la désinflation observée en 2023, qui a réduit le besoin de trésorerie des entreprises, en particulier pour celles opérant dans des secteurs sensibles aux fluctuations des prix internationaux notamment du gaz, du pétrole et de l'importation des céréales. Cette évolution souligne l'importance pour les institutions financières de s'adapter en permanence à l'évolution de la conjoncture économique et bancaire nationale pour mieux répondre aux besoins de financement des entreprises et soutenir la croissance économique du Maroc.

Concernant les créances acquises par affacturage :

- le volume de la production classique 2023 s'est maintenu pour les grandes entreprises ;
- les encours ont connu une baisse en raison des remboursements significatifs des échéances du crédit de TVA.

LES MAROCAINS DU MONDE

LE GROUPE SAUVEGARDE SA POSITION EN TANT QUE LEADER HISTORIQUE DU MARCHÉ MDM

Dans un contexte marqué par l'inflation, le groupe BCP a vu ses ressources MDM dépasser les 106 MMDH à fin décembre 2023, ce qui lui permet de conserver sa part de marché à plus de 52% et de consolider sa position en tant qu'acteur de premier plan du Marché MDM.

LE GROUPE CONTINUE D'ENRICHIR SON OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES MDM

2023 a été une année de commercialisation du Bouquet Bladi Family. Cette offre innovante et inédite permet à tous les membres de la famille MDM de profiter d'une panoplie d'avantages bancaires et extra-bancaires couvrant l'ensemble de leurs besoins.

Par ailleurs, le Groupe continue à œuvrer pour l'amélioration des produits et services existants pour une expérience client toujours plus riche. Il conforte ainsi sa position de Family Partner privilégié des MDM et de leurs familles.

LE GROUPE LANCE LA 2^{ÈME} ÉDITION DU BAROMÈTRE MDM

Fort de sa légitimité historique sur le Marché MDM, le Groupe a lancé, en 2020, le premier Baromètre dédié aux MDM, dont les résultats ont été partagés avec le grand public et particulièrement avec l'ensemble de l'écosystème MDM. Pour sa première édition, le Baromètre MDM s'est intéressé à l'impact de la crise de la COVID-19 sur les MDM et leurs proches au Maroc.

Pour la 2^{ème} édition publiée en 2023, l'accent a été mis sur l'investissement productif MDM hors immobilier qui a permis d'apprécier la vision de 2 000 MDM dans 12 pays à travers le monde. Globalement, les résultats

confirment l'engagement des MDM à investir dans le pays d'origine et leur grande volonté de contribuer au développement du Maroc. L'étude a également permis d'identifier les secteurs d'activité privilégiés, les attentes et les motivations ainsi que les freins à l'investissement.

A travers ce Baromètre, le Groupe continue de consolider son rôle de trait d'union entre les MDM et leur pays d'origine.

LE GROUPE A ORGANISÉ LA 4^{ÈME} ÉDITION DU BLADI SUMMER TOUR

Conçu sous la forme d'un village d'animations, Bladi Summer Tour a connu, cette année encore, un franc succès auprès des MDM et a permis de battre tous les records. Avec plus de 380 000 participants, Bladi Summer Tour a contribué à l'animation de plusieurs villes du Royaume durant la campagne d'été et a surtout permis d'asseoir l'ancrage régional fort du Groupe. Grâce aux réseaux sociaux, l'impact de Bladi Summer Tour a été décuplé, touchant ainsi plus de 3 millions de personnes.

Cette année, ce sont 12 artistes influents qui ont participé de façon engagée à la tournée. Le Groupe a également célébré la diversité artistique du Maroc en offrant, via le concours « **Jeunes talents** », l'opportunité aux jeunes artistes de se faire connaître du public.

L'une des grandes nouveautés de cette édition a été le salon immobilier régional « **Bladi immo** ». A travers ce dernier, le Groupe a donné la possibilité à de très nombreux MDM de s'enquérir des offres immobilières et des opportunités d'investissement au Maroc en vue de contribuer au développement économique de chaque région.

Pour cette 4^{ème} édition, Bladi Summer Tour a ainsi permis au Groupe d'aller à la rencontre d'un nombre très important de MDM et de célébrer avec eux leur retour au Maroc, leurs retrouvailles avec leurs proches et ce dans les différentes régions du Royaume.



LA BANQUE PRIVÉE

2023, UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA SYNÉRGIE

La Banque Privée confirme, cette année encore, son positionnement de partenaire privilégié pour ses clients.

En dépit des défis économiques mondiaux et nationaux sous fond de tensions géopolitiques au Moyen-Orient et de profondes transformations de notre environnement, l'activité Banque Privée a enregistré une croissance robuste et soutenue, avec une augmentation notable des actifs sous gestion et du nombre de clients (respectivement +10% et +9% sur l'année 2023).

Cette croissance est attribuée à la forte proximité avec ses clients, ainsi qu'à une réponse proactive à leurs besoins changeants.

Le programme de transformation commercial entamé l'année précédente et visant notamment à dynamiser les méthodes de travail et à intensifier les relations commerciales, tout en mettant le client au centre des process, a également fortement contribué à cette dynamique.

La Banque Privée a ainsi été soutenue dans cette démarche par le développement et la consolidation des synergies avec les différentes lignes métiers du Groupe, notamment celles avec l'Entreprise, démontrant la capacité de ce modèle vertueux à générer de la valeur pour la clientèle.

La Banque Privée a aussi fortement soutenu la collecte sur les produits d'assurance-vie dans un contexte très particulier, notamment son produit d'assurance-vie par capitalisation phare Épargne Évolution, confortant, cette année encore, la place de leader de la Mutuelle Attamine Chaabi sur le marché de l'assurance-vie.

Parallèlement, elle a également investi le crédit, sous sa forme patrimoniale, afin d'apporter une réponse aux besoins de financement différenciés qu'expriment sa clientèle, notamment Entrepreneurs et Cadres Dirigeants. Cela démontre son engagement à offrir des solutions complètes et adaptées à ses clients.

Enfin, l'ouverture d'un nouvel espace patrimonial à Tanger témoigne de sa volonté à être au plus près de ses clients.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET ENRICHISSEMENT DE L'OFFRE DE VALEUR

Avec ses changements de paradigmes, la Banque Privée s'inscrit dans une démarche plus globale de renouveau et de transformation.

Cette transformation se traduira par la livraison, en 2024, de plusieurs chantiers structurants pour la ligne métier, tant au niveau de l'offre qu'au niveau des outils (révolution digitale et avènement d'une nouvelle génération de clients rompue aux technologies numériques qui ont fait basculer la Banque Privée dans une nouvelle ère).

Ce nouvel état de fait a induit une accélération de la transition du modèle d'affaires en s'inscrivant dans une démarche d'innovation permanente, renouvelant ainsi l'offre de produit et services et réinventant la relation et le parcours client, désormais placés sous le signe de la simplicité, de la proximité et de la fluidité.

Un nouvel état d'esprit a également été insufflé aux équipes, ce qui a permis de franchir un cap important en 2023, qui s'est traduit par des réalisations en ligne avec les attentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'année 2023 a également été marquée par l'association des clients de la Banque Privée à de nombreux événements culturels, artistiques et sportifs afin de renforcer et de nourrir le lien de confiance qui nous lie.

La Banque Privée a ainsi eu l'occasion de recevoir de manière intimiste ses clients à l'occasion d'un tournoi ProAm de Golf sur le magnifique parcours du Royal Golf d'El Jadida.

Cela a permis d'apporter un nouveau prisme de lecture de ce qu'est aussi la Banque Privée : en plus d'être experte, elle est aussi ludique et inclusive tout en restant dans la personnalisation et le privilège.

Avec le déploiement de son nouveau modèle, la Banque Privée entend être plus offensive d'un point de vue commercial en capitalisant sur sa forte identité ainsi que sur son empreinte régionale et continentale.

Ce vaste programme de transformation, qui doit renforcer la chaîne d'exécution commerciale et le caractère novateur de son offre, se poursuivra en 2024.

Les projets à venir continueront d'être animés par une grande proximité avec la clientèle et par la volonté d'apporter des solutions innovantes et adaptées à la situation de chacun des clients, tout en veillant à la qualité de service et au respect des engagements.

◆ BANQUE À L'INTERNATIONAL



RÉSULTATS SOLIDES ET PERFORMANCE REMARQUABLE DU GROUPE À L'INTERNATIONAL

En 2023, le groupe BCP a renforcé son empreinte panafricaine, se distinguant par la solidité et les performances notables de ses filiales à travers le continent.

Conformément à la stratégie impulsée par le Groupe, BCP International a poursuivi l'accompagnement des filiales en valorisant l'ancrage local de la Banque comme un atout concurrentiel majeur.

Dans la zone CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest), Atlantic Business International (ABI), le palier de consolidation du Groupe en zone UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine), s'est hissée parmi les cinq premières institutions bancaires dans la zone. Ses résultats solides témoignent d'un engagement profond en faveur du développement local.

Dans la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale), les filiales du Groupe ont réalisé d'excellentes performances, illustrant les efforts soutenus déployés pour mener à bien des transformations stratégiques d'envergure.

Les filiales de l'OI (Océan Indien) ont fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'adaptation remarquables, en affichant un retour significatif à la croissance malgré un environnement socio-économique difficile.

En outre, cette année a été marquée par le renforcement des positions du Groupe sur divers marchés, la consolidation des synergies intra-filiales et la poursuite des programmes de transformation ambitieux, activement soutenus par BCP International.

A. BCP INTERNATIONAL

Au cours de l'exercice écoulé, BCP International a intensifié son appui aux filiales du Groupe dans les zones CEDEAO, CEMAC et OI se traduisant par des résultats satisfaisants malgré un climat économique mondial empreint de volatilité.

En dépit d'un recul modéré de 6%, le montant des ressources collectées s'est établi à 74,5 milliards de DH, reflet de l'approche volontariste du Groupe visant à améliorer la structure des ressources clientèles. Hors effets de change, cette baisse s'est limitée à 3%, révélant une stratégie de rationalisation ciblée. Parallèlement, les encours moyens ont augmenté de

4%, soulignant une gestion des ressources à la fois prudente et dynamique.

La distribution de crédits a connu une croissance notable de 5% impactant positivement, à la fois, les segments Corporate et Retail. Le Groupe a intensifié son soutien aux écosystèmes économiques locaux, se traduisant par une augmentation substantielle de 13,5% des encours moyens clients. Cette évolution témoigne de l'efficacité du modèle d'intermédiation du Groupe, qui contribue activement au développement régional.

Le produit net bancaire (PNB) a bénéficié de cette dynamique, affichant une hausse de 10%, portée par l'excellente performance des emplois moyens clientèle et une optimisation des ressources clientèles. Avec une progression de 22% de la marge nette d'intérêt (MNI) clientèle et une croissance de 9% des commissions, les filiales internationales ont accentué la distribution des crédits à l'économie. La progression notable du PNB s'est accompagnée d'un TRO remarquable de 104% en 2023.

L'année a également été marquée par une optimisation du coefficient d'exploitation, enregistrant un recul de 1,4 point. Cette performance témoigne d'une gestion efficace et d'une réduction des charges générales d'exploitation. Dans la même lignée, le coût net du risque (CNR) s'est allégé de 10% grâce à une gestion rigoureuse du portefeuille de crédits et une activité de recouvrement dynamique.

Le résultat net des banques à l'internationale a connu une augmentation exceptionnelle de 25% par rapport à l'année précédente, dépassant les attentes budgétaires du Groupe avec un TRO de 129%. Cette performance remarquable est le fruit d'une gestion optimisée du PNB et du CNR, et confirme la solidité et la résilience financière des filiales présentes dans les zones UEMOA, CEMAC et Océan Indien.

Ces résultats démontrent la capacité du groupe BCP à maintenir une croissance soutenue et à renforcer ses positions à l'international, tout en affirmant son engagement envers le développement économique des régions où il est implanté.

Au niveau du Retail, le pilotage des filiales a été harmonisé avec la mise en place d'un dispositif commun de suivi de la performance, associant les équipes Retail de BCPI.

Une attention particulière a été portée à l’accompagnement du plan de restructuration du réseau bancaire des différentes entités. Des actions concrètes ont été menées dans ce sens, à travers notamment la relocalisation stratégique des agences de Banque Atlantique (au Niger, au Mali et au Bénin) ainsi que la modernisation et l’inauguration des nouvelles agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l’Épargne et le Crédit (BICEC).

Pour stimuler l’activité et améliorer la performance commerciale, plusieurs défis ont été lancés, à l’instar du challenge « **Cap 40** » déployé dans toutes les filiales bancaires du Groupe lors du dernier trimestre.

Par ailleurs, BCP International a amorcé le développement des activités de leasing en Côte d’Ivoire et au Sénégal, en partenariat avec Maroc Leasing, avec pour perspective la création d’une filiale en Côte d’Ivoire et de succursales dans d’autres pays de la région.

B. RÉGION UEMOA

En 2023, Atlantic Business International a maintenu sa position parmi les cinq principaux groupes bancaires. Parallèlement, une attention particulière a été portée à la qualité de service, un aspect central des orientations stratégiques du Groupe, avec le déploiement d’outils et de processus dédiés ainsi qu’un suivi minutieux des délais de prise en charge des demandes clients. Cette initiative a rehaussé la norme de qualité de service, en instaurant des processus novateurs visant à assurer une gestion optimale des demandes et réclamations des clients. La transformation digitale a également occupé une



place centrale, avec des projets ambitieux visant à accélérer l’innovation technologique, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

En plus de l’adoption et de l’opérationnalisation de ces projets, les filiales ont bénéficié d’un suivi post-projet pour assurer une implémentation réussie, impliquant les équipes opérationnelles, commerciales, marketing et communication.

De plus, BCP International a lancé une quinzaine de campagnes de communication en vue de promouvoir l’expertise des différentes filiales du Groupe dans les zones CEDEAO, CEMAC et OI, d’accroître leur visibilité et de répondre à leurs besoins spécifiques. En parallèle, des sessions de formations en Community Management ont été mises en place pour renforcer les compétences des équipes. À cela s’ajoutent des formations en optimisation pour les moteurs de recherche (SEO) contribuant ainsi à accroître la présence et l’influence des marques du Groupe sur les réseaux sociaux et les plateformes digitales.

Pour promouvoir l’engagement des filiales du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et soutenir la concrétisation de leurs nombreuses initiatives locales, BCP International a intensifié ses efforts de structuration. Cette démarche a conduit à une meilleure visibilité et à une valorisation accrue des marques du Groupe en tant qu’acteur engagé.

La communication interne joue un rôle crucial dans la consolidation de cet engagement. Fidèle à sa mission, elle fédère les collaborateurs autour des valeurs communes et des ambitions du Groupe en diffusant des Flashs thématiques dédiés à la RSE.

de la région UEMOA, grâce à des résultats solides consolidant sa part de marché.

L’année 2023 a été marquée par la mise en œuvre du schéma directeur de la sécurité du système d’information au sein d’Atlantic Business International. Composée d’un ensemble de 52 projets, dont 20 finalisés avec succès, cette feuille de route a permis la refonte et la sécurisation de l’infrastructure Active Directory, la migration et la sécurisation de la messagerie, ainsi que la mise en place de la répllication en temps réel entre les sites de production et de secours (Casablanca - Abidjan) pour les données du Core Banking.



ABI a également intensifié son programme de formation pour renforcer les compétences de ses collaborateurs, en proposant notamment un module dédié au rôle de Middle Manager, ainsi qu’un programme « **Young Excellence** » pour les jeunes talents.

Pour la clientèle des Particuliers, un plan marketing spécifique à chaque filiale a été conçu dans le cadre du Plan Moyen Terme (PMT) du Retail accompagné d’une formation sur la posture commerciale dispensée en collaboration avec BCP Consulting.

Le déploiement du Mobile Banking s’est poursuivi dans les pays de présence, notamment à la BPMG (Guinée) et à Banque Atlantique (Sénégal, Bénin et Mali). Un relifting des applications « **Atlantique Mobile** » et « **BIA Mobile** » a été réalisé, avec des versions 4.0 offrant de nouvelles fonctionnalités telles que les transferts entre le compte bancaire et le portefeuille électronique.

Les offres monétiques proposées par les filiales ont été enrichies avec de nouvelles cartes de paiement. Par ailleurs, les transactions liées au paiement des primes et au suivi des contrats au sein des filiales Assurances du Groupe en Côte d’Ivoire et au Togo ont été simplifiées grâce à la solution « **Assur Pay** ».

Concernant l’activité de la filière Corporate, l’événement majeur de l’exercice a été la signature

d’un accord de financement entre ABI et la Banque Européenne d’Investissement (BEI). Ce prêt, d’une valeur de 65 millions d’euros, vise à soutenir les entreprises en Côte d’Ivoire, au Burkina Faso et au Sénégal via le réseau Banque Atlantique. Il permettra de mobiliser jusqu’à 130 millions d’euros de financements pour les entreprises ivoiriennes, sénégalaises et burkinabè, avec une priorité accordée aux PME.

Des efforts spécifiques ont également été déployés pour soutenir les PME-PMI au Niger et au Sénégal, à travers la conclusion d’accords avec deux fonds étatiques et une agence publique. Ces accords offrent des garanties significatives et simplifient le financement pour ces entreprises. Par ailleurs, un partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale, visant à soutenir les TPE, a également été établi pour former les dirigeants d’entreprises au Niger et au Burkina Faso en gestion financière.

En 2023, une réorganisation du marché Corporate a été mise en place, s’inspirant des meilleures pratiques du Groupe pour garantir une efficacité commerciale accrue. Cette initiative s’est traduite par la redéfinition des rôles et des responsabilités, favorisant une segmentation plus poussée des portefeuilles de clients Entreprise au sein du Groupe. La phase pilote du Product Program PME a été déployée dans trois pays pilotes (Côte d’Ivoire, Sénégal et Burkina Faso) avant son extension à l’ensemble des filiales.

Au cours de l’exercice précédent, les synergies entre les différentes filiales du Groupe ont été renforcées, témoignant ainsi de l’efficacité des collaborations internes. Ainsi, Banque Atlantique Côte d’Ivoire et ATPS ont œuvré ensemble pour l’accessibilité des services bancaires via le réseau Atlantique Cash. Dans cette même dynamique, ATPS a lancé les activités d’Atlantic Microfinance For Africa (AMIFA) sur les réseaux Atlantique Cash et Proximo. Il est à noter qu’AMIFA et ABI ont rejoint le tour de table d’ATPS aux côtés de Maroc Traitement de Transaction (M2T), également filiale du Groupe.

En parallèle, les filiales Banque et Assurance ont renforcé leur engagement dans des actions citoyennes et solidaires, consolidant ainsi leur position d’acteurs incontournables et socialement responsables envers les communautés et le développement dans les pays où elles opèrent. Parmi les initiatives emblématiques figurent le financement d’infrastructures éducatives au Burkina Faso, au Niger et en Centrafrique, le soutien à l’amélioration des conditions scolaires en Côte d’Ivoire et au Togo, ainsi que les dons de médicaments, de matériel médical et didactique à des établissements de santé. Ces actions reflètent l’engagement profondément ancré du Groupe et de ses entités envers les communautés locales.

C. RÉGION CEMAC

Dans un contexte de concurrence accrue et d’impacts réglementaires, la BCI a maintenu sa progression sur le marché congolais au cours de l’exercice écoulé.

Affirmant sa position, notamment en termes de parts de marché dans les créances sur l’économie, elle s’est hissée parmi les cinq premières institutions bancaires en République du Congo, avec une part de 8,83 %. Malgré les défis, la BCI a démontré une solide performance financière, enregistrant une augmentation de 128 % de son résultat d’exploitation, dépassant largement ses objectifs de rentabilité.

En 2023, la BICEC a confirmé sa position de leader parmi les filiales du Groupe dans la zone CEMAC, confortant ainsi son statut de deuxième banque de la sous-région en termes de capital. En effet, elle a réalisé des performances remarquables en 2023, doublant ainsi son résultat net par rapport à l’exercice précédent. Ces résultats probants ont été stimulés par une activité commerciale dynamique, impulsée par une intensification de l’activité Trade, un développement accru des services d’intermédiation, une gestion optimisée de la Trésorerie et une maîtrise rigoureuse des coûts d’exploitation et du risque.

Durant cette période, la BICEC a également intensifié ses efforts pour améliorer la qualité de ses services, en fluidifiant la gestion des réclamations clients conformément à sa stratégie de transformation.

Parallèlement, la BICEC s’est engagée dans une transition vers la dématérialisation des paiements, notamment pour les droits de douane. De plus, l’année a été marquée par une mise à niveau significative des systèmes opérants, avec la migration réussie du système monétique de la BICEC vers celui du Groupe BCP via le Payment Center for Africa (PCA).

Cette période a également vu la poursuite de l’expansion et de la modernisation du réseau d’agences. L’ouverture d’une nouvelle agence à Yaoundé témoigne de l’engagement continu de la BICEC envers l’innovation et l’amélioration constante de son service à la clientèle.

Pour sa part, la Banque Populaire Maroco Centrafricaine (BPMC) a maintenu sa position de deuxième banque en République centrafricaine en termes d’emplois clientèle et troisième pour les dépôts clientèle.



D. RÉGION DE L’OCÉAN INDIEN

En 2023, BCP Bank (Mauritius) a bénéficié d’une impulsion positive grâce au déploiement d’un nouveau modèle opérationnel. Ce changement s’est matérialisé par la consolidation de son réseau d’agences autour d’un Business Center dédié aux Particuliers et aux PME, et par une approche commerciale sélective sur les segments de la gestion privée et des entreprises domestiques. Par ailleurs, la Banque a poursuivi sa stratégie offensive de développement à l’international, représentant désormais près de la moitié de ses encours de crédits et de dépôts.

La performance financière de l’année a été remarquable, avec une augmentation des revenus de plus de 30%, une amélioration du coefficient d’exploitation et une maîtrise du coût du risque, grâce au maintien d’une bonne qualité du portefeuille de crédits. Le résultat net confirme ainsi le retour à une trajectoire de croissance, déjà observée en 2022.

Forte de cet acquis, BCP Bank (Mauritius) aborde l’année 2024 avec la détermination de renforcer son offre d’expertise, visant à conforter son positionnement en tant que banque de référence pour ses clients, ses partenaires et le Groupe.

À Madagascar, la BMOI a fait preuve de résilience et d’adaptabilité, maintenant sa performance dans un contexte économique complexe et imprévisible.

La filiale est restée parmi les quatre premières banques du pays, avec des ressources stables et de qualité ainsi qu’une évolution positive des emplois, malgré les défis liés à l’environnement géopolitique et économique international, marqué par une inflation généralisée.

En dépit du ralentissement des opérations internationales dû à la diminution des exportations de produits de rente locaux tels que la vanille et le girofle, la BMOI a su maintenir sa dynamique de croissance par de solides performances dans d’autres secteurs.

De plus, elle a consolidé sa position sur ses principaux segments de clientèle, notamment les particuliers haut de gamme, les grands institutionnels et les grandes entreprises. Cette consolidation s’est traduite par un faible coût du risque et un taux de couverture des créances douteuses et litigieuses élevé et sécurisé.

MÉTIERS SUPPORT



PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES, INNOVATION ET OPÉRATIONS GROUPE (PTIOG)

ORGANISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Afin de soutenir et de renforcer l'alignement des plateformes de services technologiques à la stratégie business du Groupe et aux exigences des clients, les PTIOG se sont inscrites dans le modèle opérationnel PDP (Producteur/Distributeur/Plateforme) adopté par le Groupe.

Dans cet objectif, des accords de coopération ont été conclus avec diverses entités de la Banque (Producteurs/Distributeurs) afin de définir clairement les engagements requis pour la réalisation des projets dans les meilleures conditions.

Durant l'année 2023, la réalisation de la feuille de route des Systèmes d'information a été principalement orientée vers les axes stratégiques suivants :

- Transformation digitale et data
- Renforcement du BUILD Groupe
- Excellence Opérationnelle du RUN
- Réinvention du Modèle IT

TRANSFORMATION DIGITALE ET DATA

Les PTIOG adaptent et accompagnent la transformation digitale du groupe BCP en poursuivant les chantiers de rénovation des fondations, permettant une ouverture large et une agilité renforcée. Les principales réalisations de 2023 sont :

- la mise en place de l'instantanéité des virements, le déploiement de l'Entrée En Relation (EER) Full Digitale sur les deux canaux digitaux M-Banking et E-Banking ;
- la généralisation de la plateforme de E-Banking Entreprises, E-Corporate, qui offre une meilleure accessibilité, une grande rapidité, une sécurité renforcée ainsi qu'une grande facilité d'utilisation.

L'année a été également marquée par :

- la modernisation du poste de travail agences CPM – Projet Digital Workplace ;
- le déploiement de l'appétence d'usage pour plusieurs parcours/produits notamment les canaux digitaux, les paiements par carte et le Datamart pour certains marchés ;
- la mise en place du 1^{er} Use Case « **Blockchain** » pilote avec Tanger Med Port Authority : règlement de la première opération de paiement via le (Blockchain Payment Gateway) le 29 Décembre 2023 ;
- le lancement des projets Tech HUB « **ORCODE, E-PIN & Blockchain** » ;
- la mise en place de la « **PAYTECH** » (Méthodologie Agile@scale, staffing, logistique, etc.).





RENFORCEMENT DU BUILD GROUPE

PTIOG veille continuellement à améliorer la robustesse et l'efficacité de l'activité BUILD Groupe, pépinière de la construction des applications et des solutions informatiques.

Dans cette perspective, plusieurs initiatives et projets ont été initiés en étroite collaboration avec les marchés, les plateformes, les équipes internes et les partenaires :

Initiatives Paytech :

- Amélioration de la restitution client.
- Refonte sur T24 des solutions vignette, mise à disposition BCP, Pay Direct, ANCFCC et Espace service M2T.
- Nouveaux process de Gestion des Caisses.
- Mise en place des Cautions en douane sur T24 (1^{ère} banque au Maroc).

Programme CRM :

Mise à niveau significative du système de gestion de la relation client (CRM), visant à renforcer l'efficacité des opérations en optimisant la gestion des données client et la facilité d'accès aux informations.

Conformité et Risques Groupe :

Déploiement de plusieurs avancées significatives, notamment la mise en place de la solution SIRON Embargo et du Dispositif FATCA, ainsi que l'Upgrade des solutions SIRON AML, SIRON KYC, E-Front risque et audit.

Plateforme Swift Groupe :

Mise en place du service SWIFTGO, mise en œuvre des standards SWIFT SR2023 et déploiement de la solution d'archivage FINSTAT Groupe.

Upgrade BRS - Système de déclaration réglementaire.

Généralisation de la solution de gestion de trésorerie – EFFICash.

Usine de crédit :

Migration des garanties sous Collateral Management.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE DU RUN

PTIOG est en constante optimisation de ses infrastructures pour offrir des services bancaires à la pointe de l'efficacité et de la sécurité. L'année 2023 a ainsi été marquée par l'achèvement de plusieurs jalons essentiels, tels que :

- la réalisation de la première phase du programme d'accélération sécurité système d'information (HORSE) ;
- le renforcement des chantiers d'urbanisation technologique

RÉINVENTION DU MODÈLE IT

Afin de répondre aux défis actuels d'un secteur financier en constante évolution, et dans une optique d'optimisation des performances, d'augmentation de la flexibilité opérationnelle et d'amélioration de notre réponse aux besoins des clients, plusieurs initiatives ont été lancées pour la réinvention du modèle IT, notamment :

- l'élaboration du catalogue de service des Plateformes Groupe, ainsi que du kit de déploiement des solutions Groupe aux filiales, permettant de favoriser une cohérence optimale au sein de l'ensemble du Groupe.
- la définition de la Stratégie Cloud pour le Groupe, qui encadre l'usage de cet outil dans la modernisation des systèmes d'information et la gestion efficace des données.
- la certification de la plateforme de confiance numérique « **Chaabi e-sign** » en vue d'obtention du LABEL PSCE (Prestataires de Service de Certification Electronique) agréé par la DGSSI.

POLITIQUE QUALITÉ

La politique qualité repose sur un engagement inébranlable envers l'excellence et s'articule autour de trois axes fondamentaux.

Tout d'abord, l'accent est mis sur l'assurance de la meilleure expérience client à travers des offres innovantes et le développement de services pertinents. L'innovation permet ici de répondre à des besoins en constante évolution. Cela se traduit par une recherche permanente de solutions novatrices, une adaptabilité proactive aux tendances du marché et une anticipation des attentes des consommateurs. La création et l'amélioration continue des produits et services focalisent toutes les attentions, de sorte à dépasser les attentes clients et à offrir des expériences exceptionnelles.

Par ailleurs, la rentabilité et la plus-value des processus sont réalisées à travers une recherche constante de l'efficience. L'efficacité opérationnelle est essentielle pour assurer la durabilité des activités. Un investissement est ainsi fait dans des initiatives visant à optimiser les processus internes, à identifier les inefficacités et à mettre en œuvre des solutions novatrices pour les résoudre. Parallèlement, une collaboration étroite avec les parties prenantes concernées, internes et externes, est favorisée, cherchant à tirer parti de leurs compétences spécifiques et à créer des synergies mutuellement bénéfiques.

Enfin, l'engagement à accompagner les collaborateurs dans l'atteinte des objectifs stratégiques est sans cesse réitéré. Ces collaborateurs constituent la pierre angulaire du succès, et leur épanouissement est étroitement lié à la réussite globale. Une culture d'inclusion, de collaboration et de responsabilisation est ainsi promue, créant un cadre où chacun peut contribuer pleinement à la réalisation des objectifs.

Ces trois piliers constituent le socle de l'excellence et de l'intégrité, assurant ainsi une satisfaction client continue et une contribution significative à un avenir durable.

Enjeux

Au cours du précédent exercice, le groupe BCP a navigué avec succès à travers un environnement financier complexe et dynamique en relevant divers défis et en capitalisant sur des opportunités stratégiques.

Une solide conformité maintenue pour s'adapter aux évolutions réglementaires, ce qui témoigne du

respect des normes les plus élevées en matière de gouvernance.

L'innovation technologique a été au cœur de l'approche choisie, avec des investissements soutenus dans des solutions numériques avancées visant à améliorer l'expérience client et à renforcer la compétitivité.

La sécurité et la résilience opérationnelle sont des priorités constantes, dans un contexte où les menaces cybernétiques persistent. Le portefeuille de produits a été élargi pour répondre aux besoins diversifiés des clients, tout en mettant en œuvre des initiatives visant à promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale. Malgré un contexte économique global incertain, la gestion proactive des risques a préservé la solidité financière de la Banque.

Enfin, le capital humain revêt une importance cruciale, ce qui se traduit par un investissement dans le développement des compétences et la favorisation d'un environnement qui encourage l'innovation et la collaboration.

L'année écoulée a été marquée par des réalisations significatives qui reflètent l'engagement continu envers l'excellence, la croissance durable et la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Parties prenantes

Le groupe BCP a répondu aux attentes de ses parties prenantes, démontrant un engagement continu envers l'excellence opérationnelle, la transparence et la responsabilité sociale.

Le Groupe a consolidé sa position de fournisseur de services financiers de confiance, avec un accent mis sur la qualité des produits et l'innovation numérique pour offrir des expériences client à la hauteur des attentes.

Les investisseurs ont pu constater une gestion financière prudente, assortie de résultats financiers solides et d'une communication transparente sur les performances et perspectives du Groupe. Les autorités de régulation ont salué la rigoureuse conformité de ce dernier aux normes et réglementations en vigueur, renforçant ainsi sa crédibilité institutionnelle. Les collaborateurs, cœur battant de la réussite du Groupe, bénéficient de conditions de travail équitables, d'opportunités de développement professionnel et d'une communication transparente sur les décisions stratégiques.

L'engagement en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise a été renforcé, contribuant positivement au développement local.

Les partenaires commerciaux ont trouvé en le groupe BCP un allié fiable, dont la collaboration se caractérise par la transparence et l'intégrité. Enfin, l'adoption de pratiques durables a répondu aux attentes croissantes liées aux préoccupations environnementales.

2023 a été marquée par d'importantes réalisations, illustrant la volonté du Groupe d'instaurer une valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes.

L'amélioration des processus

Le groupe BCP a entrepris d'importantes initiatives pour améliorer et optimiser ses processus opérationnels, démontrant ainsi son engagement envers l'excellence opérationnelle.

Différentes analyses des processus existants ont permis de :

- recueillir des informations cruciales sur les inefficacités potentielles, qui ont conduit à la standardisation de processus clairs et à la mise à jour des Dispositifs Réglementaires Internes, établissant des normes pour les processus clés et facilitant une exécution cohérente ;
- identifier des opportunités d'automatisation, introduisant des solutions technologiques avancées, telles que des systèmes de gestion des processus d'entreprise pour surveiller et optimiser nos flux de travail ;
- prioriser la formation continue du personnel pour garantir une adaptation fluide aux changements de processus ;
- mettre à jour des indicateurs clés de performance (KPI) permettant une évaluation constante de l'efficacité des processus ;
- enrichir l'approche, via la collaboration étroite avec les partenaires externes, au moyen de solutions innovantes.

Une culture d'amélioration continue, reconnaissant que l'optimisation des processus est un effort constant, a été instaurée. Cette approche, ancrée dans une gestion du changement proactive, a permis au Groupe de renforcer son agilité opérationnelle, de maximiser l'efficacité et de mieux répondre aux besoins évolutifs des clients.

Certification : un label qualité

Lors de l'exercice précédent, le groupe BCP a atteint un jalon significatif en renouvelant avec succès sa certification selon la norme ISO 9001 : 2015, marquant le septième cycle consécutif de maintien de cette norme. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Groupe d'affirmer sa position en tant qu'acteur majeur du secteur financier, mettant en avant son engagement envers l'amélioration continue de ses activités et services pour satisfaire pleinement ses clients.

L'audit de renouvellement a couvert le site principal de la BCP ainsi que les BPR de Rabat-Kénitra, Nador Al-Hoceima et Oujda. Ce renouvellement de la certification reflète la détermination du Groupe à garantir la conformité aux normes de qualité internationalement reconnues dans l'ensemble de ses entités.

Les activités certifiées, à savoir la monétique, les opérations à l'international et les opérations de marché, ont été soumises à une évaluation rigoureuse, renforçant la crédibilité et la fiabilité de ces services essentiels.

Dans le cadre du maintien de cette certification, des audits qualité internes sont désormais systématiquement réalisés chaque année au niveau des sièges de la BCP et des BPR, des agences, des succursales et des centres d'affaires. Cette démarche proactive, au-delà de garantir la conformité aux normes ISO, est également un levier d'amélioration continue. En identifiant des opportunités d'amélioration, les audits renforcent la qualité des processus, accroissent la performance opérationnelle et assurent une gestion rigoureuse des risques, contribuant ainsi à la satisfaction durable des clients du groupe BCP.

Cette initiative témoigne de la vocation du Groupe d'organisation axée sur la qualité, l'innovation et l'excellence, consolidant sa position de leader dans le paysage financier.

Écoute Client

- **Satisfaction client :**

Au cours de l'année 2023, le groupe BCP a renforcé ses efforts pour assurer et maximiser la satisfaction de ses clients, érigeant cet objectif en pilier fondamental de sa stratégie globale.

L'engagement à comprendre les besoins spécifiques des clients s'appuie sur des analyses approfondies, des enquêtes détaillées et des retours d'expérience afin de proposer des services à la hauteur de leurs attentes.

Parallèlement, des enquêtes clients mystères, une initiative clé visant à évaluer et à améliorer l'expérience client à tous les niveaux, ont été lancées. Celles-ci, couvrant divers points de contact, ont fourni des informations objectives sur l'appréciation du parcours client.

Les résultats ont permis de mettre en exergue des aspects positifs tels que la courtoisie du personnel et la rapidité des transactions, tout en identifiant des opportunités d'amélioration dans la communication autour des produits et la résolution proactive des problèmes.

Forte de ce diagnostic, la Banque a rapidement mis en œuvre des actions correctives, notamment des programmes de formation pour le personnel et des ajustements apportés aux processus en ligne. Des résultats mesurables, tels que l'amélioration du taux de satisfaction client, du temps de traitement des demandes et du niveau de recommandation, attestent de l'efficacité de ces initiatives. Cette approche continue d'être intégrée à la stratégie globale d'amélioration de l'expérience client, reflétant l'engagement envers la satisfaction de la clientèle.

Les enquêtes thématiques clientèle ont également été déployées, permettant de cibler des aspects particuliers des services et d'ajuster les stratégies en conséquence. Celles-ci forment un pilier essentiel de la stratégie d'amélioration continue. En 2023, l'enquête menée pour le COMEX a enregistré un taux de satisfaction global éloquent. Cette analyse approfondie a permis d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.

De même, l'enquête monétique a connu un taux de satisfaction important, mettant en lumière l'appréciation positive des clients quant aux services monétiques. Ces résultats ont été cruciaux pour cibler des aspects particuliers des services, ajuster les stratégies en conséquence et orienter les efforts vers des améliorations spécifiques.

Cette approche ciblée, basée sur des données précises, a renforcé la capacité à répondre de manière proactive aux attentes des clients et à maintenir des normes élevées de satisfaction.

• Gestion des réclamations :

Dans le cadre de l'approche dynamique de la satisfaction client, la Banque a instauré une gestion des réclamations rapide et efficace.

À ce titre, un processus dédié, permettant aux clients de soumettre leurs réclamations de manière simple et rapide, a été instauré. Un canal de réception a été mis en place pour accueillir ces retours. Ces réclamations font l'objet d'une attention immédiate, avec un traitement effectué dans les délais réglementaires. Le délai moyen de résolution est maintenu en deçà du délai réglementaire, démontrant l'engagement envers la réactivité et l'écoute des préoccupations des clients, ce qui renforce ainsi la confiance envers eux et contribue positivement à leur expérience globale.

En parallèle, un investissement continu est consenti pour améliorer les programmes de formation visant à développer les compétences des ressources dans la gestion des réclamations de sorte à assurer un service client satisfaisant et une résolution efficace des dysfonctionnements. Ce dispositif, combiné à une volonté de transparence, à la personnalisation des services et à l'utilisation de retours d'expérience clients, atteste de l'engagement continu envers l'amélioration de l'expérience client au sein du groupe BCP.

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT





GROUPE BCP

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le 13 mars 2024, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 31 décembre 2023.

Une résilience de l'économie marocaine en dépit d'un contexte incertain

L'exercice 2023 a été marqué par une stabilisation des conditions monétaires aussi bien à l'international qu'au Maroc, compte tenu d'une atténuation des tendances inflationnistes causées par un contexte géopolitique international instable. Dans ces conditions, l'économie marocaine a poursuivi son redressement marqué par le rebond aussi bien des branches non agricoles que de la valeur ajoutée agricole, en dépit de la persistance de la sécheresse et du ralentissement de la demande intérieure. Pour leur part, les pays de présence du Groupe en Afrique subsaharienne affichent globalement une croissance économique vigoureuse bien qu'atténuée par une conjoncture politique et économique difficile de certains Etats de la région.

En tant qu'acteur majeur de collecte de l'épargne et de financement de l'économie, le Groupe BCP a poursuivi ses efforts et ses actions en faveur de ses clients au Maroc et dans l'ensemble de ses pays d'implantation, s'imprégnant de ses valeurs de proximité et de performance.

Un effort soutenu en faveur de la TPME et de l'inclusion financière

En 2023, le Groupe BCP a maintenu son engagement et ses différentes initiatives en faveur du segment des TPME, dont les financements ont atteint 19,1 milliards de Dirhams, en hausse de 2,1%, et ce au profit de près de 14 800 TPME*.

Dans le même sillage et après le lancement en 2022 de sa plateforme digitale d'incubation au profit des porteurs de projets, des entrepreneurs et TPE, la Fondation Création d'Entreprises (FCE) du Groupe BCP a contribué, en 2023, à :

- la création de près de 800 entreprises ;
- l'étoffement de l'offre de services d'accompagnement, notamment en matière d'élaboration de business plans et de formations managériales et entrepreneuriales au profit de 4 000 bénéficiaires ;
- et l'organisation de plus de 100 événements dédiés à la promotion de la culture entrepreneuriale (webinaires, caravanes, forums, salons, etc.).

D'autre part, et dans la continuité de l'attention portée, à travers sa fondation Attawfiq Microfinance, à l'inclusion financière des populations exerçant des activités génératrices de revenus, le Groupe Banque Centrale Populaire a porté son encours de financement envers cette clientèle à plus de 2,8 milliards de Dirhams, en progression de 2% par rapport à fin 2022, avec plus de 149 000 dossiers de financement débloqués. A fin décembre 2023, la Fondation compte un total de 259 300 clients actifs dont 54% sont des femmes et 17% exercent dans le milieu rural.

Une importante mobilisation face au séisme d'Al Haouz

Par ailleurs et suite au séisme tragique qui a touché la région d'Al Haouz le 8 septembre 2023, le Groupe BCP a mobilisé l'ensemble de ses ressources afin de faire face aux répercussions de cet événement. Ses interventions ont porté notamment sur (i) la collecte de dons via l'ensemble des canaux physiques et digitaux de la banque sur le réseau national et à l'étranger, (ii) l'instauration de la gratuité de l'ensemble des transferts destinés à cet effet, (iii) la prise en charge des clients des zones sinistrées à travers une flotte d'agences mobiles et des points de services temporaires ainsi que (iv) la contribution au fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, créé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Une offre digitale plébiscitée par la clientèle

Suivant sa stratégie de digitalisation et s'alignant sur les dernières innovations en la matière, les canaux digitaux du Groupe BCP continuent de représenter un pilier du développement de la banque et de l'amélioration de l'expérience client, avec une part des transactions digitales représentant à présent 96%** des transactions globales. Ainsi, l'année 2023 a enregistré des performances importantes dans ce sens, à savoir :

- une hausse du nombre d'abonnés Chaabi Net et Pocket Bank de 33%, atteignant 2,7 millions de clients ;
- une appréciation du nombre de connexions sur les plateformes digitales à près de 90 millions contre 70 millions en 2022 ;
- une amélioration de 22% des clients actifs sur les canaux digitaux entre 2022 et 2023 ;
- et une augmentation du nombre de transactions digitales de 17%, atteignant près de 22 millions de transactions en 2023.

Retour à une capacité bénéficiaire normative

A fin 2023, les résultats du Groupe Banque Centrale Populaire maintiennent leur résilience dans un environnement de taux haussier et d'incertitudes. En effet, les créances brutes sur la clientèle ont évolué de 3,8% à 319,4 milliards de Dirhams, tirées par une dynamique commerciale aussi bien au Maroc qu'à l'international. Pour leur part, les dépôts

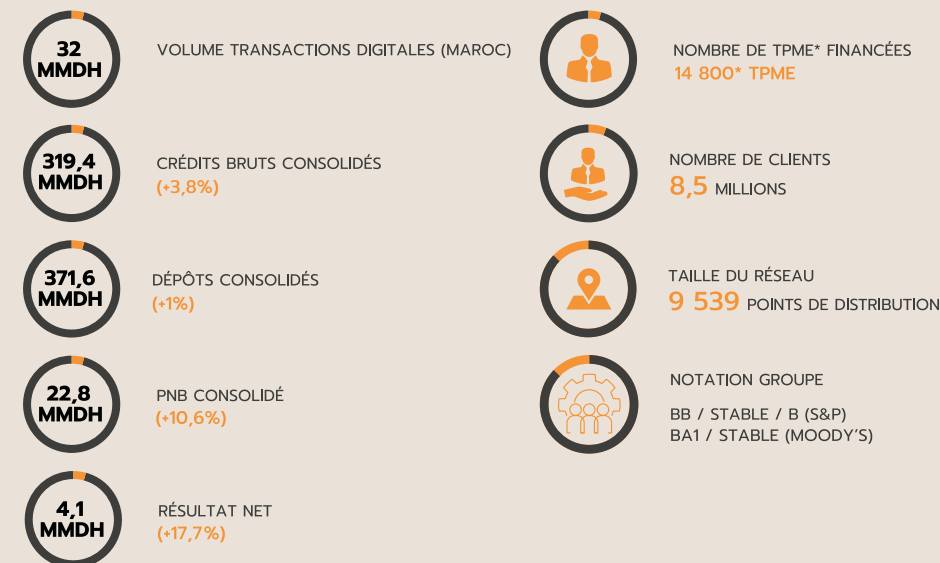
à la clientèle évoluent légèrement de 1% à 371,6 milliards de Dirhams, marqués par la conjoncture inflationniste.

Dans ce contexte, le PNB consolidé progresse de 10,6% à 22,8 milliards de Dirhams, tiré par l'ensemble de ses composantes. En détail, la marge d'intérêts s'affermi de 1,9%, la marge sur commissions se renforce de 8%, tandis que le résultat des activités de marché s'apprécie de 65,8%, profitant notamment d'un contexte monétaire plus stable que l'année précédente. Par contributeur, la structure du PNB consolidé se stabilise en 2023 avec une participation de la Banque au Maroc à hauteur de 51%, suivie de la Banque de l'International et des filiales au Maroc qui maintiennent des parts respectives de 27% et de 22%.

Pour leur part, les charges générales d'exploitation affichent une évolution maîtrisée de 4,5% à 11,2 milliards de dirhams, intégrant la contribution du Groupe au fonds spécial pour la gestion des effets du séisme d'Al Haouz.

Par ailleurs et dans le cadre de sa politique de provisionnement prudente et anticipative, le coût du risque du Groupe BCP augmente de 24,8% à 5,4 milliards de Dirhams, attribuable en particulier à la couverture du risque souverain de certains pays au niveau de la Banque à l'international, suite à la dégradation de leur environnement politique et économique. En dépit de cette hausse, le Résultat Net consolidé du Groupe BCP évolue de 17,7% à 4,1 milliards de Dirhams, dépassant ainsi les niveaux enregistrés préalablement à la crise pandémique. De même, le Résultat Net Part du Groupe croît de 26,4% à 3,5 milliards de Dirhams.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE À FIN 2023



(*) Correspondant au nombre de TPME ayant bénéficié d'un financement auprès du CPM et de la Fondation Attawfiq

(**) Correspondant à la part des canaux digitaux dans les virements, mises à disposition et paiement de factures.

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement en faveur de la relance économique et le soutien apporté aux clients. Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.

LIVRET FINANCIER

- ◆ ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
- ◆ RAPPORT GENERAL GROUPE BCP
- ◆ ETATS FINANCIERS SOCIAUX
- ◆ RAPPORT GENERAL BCP
- ◆ GESTION DES RISQUES
- ◆ RAPPORT SPECIAL

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d’Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d’intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d’un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l’instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l’organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d’un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d’une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d’ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d’information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu’elles ont été adoptées par l’International Accounting Standards Board (IASB).

L’objectif primordial des autorités réglementaires est de doter

les établissements de crédit d’un cadre de comptabilité et d’information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l’information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l’ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l’établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu’elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l’entité en vertu d’un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d’administration ou de l’organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu’ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d’un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l’accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.1.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L’influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d’une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l’actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L’écart d’acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d’une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte

sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l’entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu’elle a effectué des paiements pour le compte de l’entreprise.

2.2.1.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L’une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d’affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n’a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l’optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d’administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d’une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu’en soit l’activité et qu’elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d’intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la

quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d’exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d’exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu’immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d’acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d’emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d’une longue période de construction ou d’adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu’ils remplissent les critères d’immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d’opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d’une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d’utilité des immobilisations d’exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d’utilité attendue du bien pour l’entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu’une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l’objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacune des composantes est amorti selon un plan d’amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l’objet d’un test de dépréciation lorsqu’à la date de clôture, d’éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d’acquisition font l’objet d’un test de dépréciation au moins une fois par an. S’il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l’actif est comparée à la valeur nette comptable de l’immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d’amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d’exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu’elles sont constituées de plusieurs composants qui n’ont pas, en principe, les mêmes durées d’utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expéritise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s’applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d’elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l’objet d’un amortissement sur la durée d’utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l’option de réévaluation prévue par IAS 16 n’a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu’actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d’évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l’objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d’achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l’actif. Il s’analyse comme un financement accordé au preneur pour l’achat d’un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l’opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d’intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l’encours résiduel. Le taux d’intérêt utilisé est le taux d’intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu’il s’agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l’actif mis en location n’est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l’actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d’acquisition l’estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l’exception des contrats d’une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l’actif en tant que droits d’utilisation. Le droit d’utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l’évaluation des droits d’utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d’utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n’est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

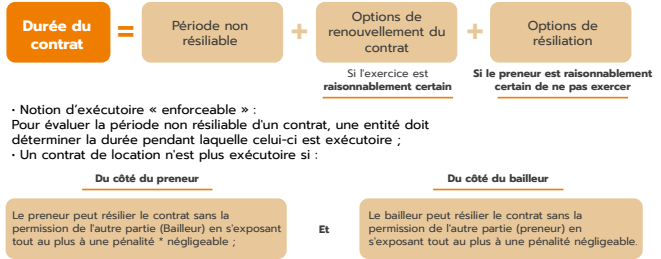
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s’agissait pour l’IASB des actifs d’une valeur individuelle à neuf de l’ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d’appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l’option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD

- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l’obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n’ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l’aide du taux d’intérêt implicite du contrat de location s’il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d’emprunt marginal.

Le taux d’actualisation retenu pour l’évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d’emprunt marginal d’endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d’opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l’émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d’affacturation sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d’actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test ‘SPPI’ regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d’établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d’un financement simple (remboursements de nominal et versements d’intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l’argent, le risque de crédit associé à l’instrument, les autres coûts et risques d’un contrat de prêt classique ainsi qu’une marge raisonnable, que le taux d’intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l’une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument afin d’en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont

uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d’intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).

- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :

• dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l’instrument afin de collecter les flux detrésoreriecontractuels etdevendresactifspourenretirerdesplus-values « modèle de gestion mixte » et,

- dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d’intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d’actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n’est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »). Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Cout amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l’acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d’intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d’acquisition s’ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l’actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d’une catégorie à l’autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l’émetteur n’a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C’est le

cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d’enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n’y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l’ensemble du portefeuille d’instruments de capitaux propres à l’exception de quelques lignes d’actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d’OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d’OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d’investissement

Titres au coût amorti

- Titres d’investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d’engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2.ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée

en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d’un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu’un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l’usage d’une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d’un instrument financier n’est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l’usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d’actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d’instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d’intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n’incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l’origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l’absence d’une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d’actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d’une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux

passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l’entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l’exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d’investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l’opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l’opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVISES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l’actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l’actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l’actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d’application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l’évaluation d’un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l’argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu’il est possible, à la date de clôture, d’obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d’acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l’objet d’un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s’est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l’entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d’appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L’application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d’estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d’informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu’un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu’ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l’un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d’impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l’emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L’appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L’appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d’informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l’objet d’une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu’un actif financier fait l’objet d’un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l’actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d’expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l’utilisation d’une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d’utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l’objet d’une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu’il soit nécessaire d’apprécier si le risque de crédit s’est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d’augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l’exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu’un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s’attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L’EAD est l’exposition du contrat donné en début de l’année t;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l’exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l’ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d’exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l’exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d’informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisées périodiquement

En cas d’indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l’objet d’un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu’ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n’est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d’intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d’intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l’entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l’estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d’intérêts sont calculés par application du taux d’intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l’actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c’est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n’a pas d’actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d’expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l’arrêté.

2.9.1.2. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d’assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d’instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d’instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l’activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés

d’instruments de dettes s’il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l’origine à leur valeur d’émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l’opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l’objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu’elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l’objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d’intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d’intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l’instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l’instrument de couverture, modalités d’évaluation de l’efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l’efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d’efficacité rétrospectifs ont pour but de s’assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s’assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s’apprécie notamment au travers de l’existence d’historiques sur des transactions similaires.

En cas d’interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d’efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVES INCORPORÉS

Lorsqu’un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d’application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu’un dérivé incorporé est la composante d’un contrat hybride qui n’est pas un actif financier entrant dans le champ d’application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l’instrument hybride n’est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l’instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n’est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d’un instrument financier : commissions de dossier, commissions d’engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d’intérêt effectif (sauf lorsque l’instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d’encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L’entité doit comptabiliser non seulement l’obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l’entité n’a pas d’autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l’entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l’intéressement, la participation... l’abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l’ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l’emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie

des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits

acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

A partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. TRANSITION ET 1^{ERE} APPLICATION

2.15.1.1. NORME IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;

- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;

- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. COMPTABILISATION ET EVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

2.15.2.1. REGROUPEMENT DES CONTRATS

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

2.15.2.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES CONTRATS

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;

- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au

compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéfices, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d’assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l’objet d’une approche simplifiée appelée méthode d’affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l’ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d’un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d’assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l’option de classement en capitaux propres de l’effet des variations de taux d’actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l’ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d’assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d’investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l’entité émet également des contrats d’assurance.

Les principaux contrats relevant d’IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRESENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d’assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l’activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d’actifs et de passifs liés aux contrats d’assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- A l’actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d’assurance » et « Actifs des contrats d’assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d’assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d’assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d’assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d’assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d’assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d’assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d’assurance » ;

- Les « Produits nets des placements liés aux activités d’assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d’assurance ».

2.16. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. IMPÔT COURANT

La charge d’impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d’implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu’il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l’évaluation de l’impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s’il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu’elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d’impôts, sur la base d’une méthode traduisant la meilleur prévision quant au dénouement de l’incertitude.

2.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu’existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d’impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l’exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d’un écart d’acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s’inversera et qu’il est probable que cette différence temporelle ne s’inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d’impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l’entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d’impôt, dont l’application est présumée sur la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l’objet d’une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d’un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu’existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d’impôt dans le compte de résultat, à l’exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d’impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu’ils sont effectivement utilisés en règlement de l’impôt sur les bénéfices dû au titre de l’exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d’impôt correspondante est maintenue dans la rubrique

« Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l’activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu’à l’échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d’investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d’immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu’il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu’ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d’actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d’être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d’actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L’ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d’impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d’activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al

Yoursr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.

- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.

- Banque de détail à l’international comprenant, Banque Populaire Marocco- Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l’Epargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l’Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D’ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l’usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l’actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l’absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s’il a l’intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l’actif et de régler le passif simultanément.

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS

AU 31 DECEMBRE 2023

EFFET DE LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 17

EFFET DE LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 17 SUR LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de DH)			
ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	31/12/2021	Effet de la 1 ère application d'IFRS 17	01/01/2022 R
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 757 204		21 757 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	80 534 741	-110 400	80 424 341
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	65 134 119		65 134 119
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 400 622	-110 400	15 290 222
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 593 189	-1 451 540	40 141 649
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35 867 864	-1 211 442	34 656 422
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 725 325	-240 097	5 485 228
Titres au coût amorti	6 590 129	-193 350	6 396 779
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	17 180 872		17 180 872
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	259 516 844		259 516 844
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance		1 755 290	1 755 290
Actifs des contrats d'assurance		440 968	440 968
Actifs d'impôt exigible	1 913 244		1 913 244
Actifs d'impôt différé	4 211 890		4 211 890
Comptes de régularisation et autres actifs	11 070 459	-446 435	10 624 024
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	21 344		21 344
Immeubles de placement	7 142 134		7 142 134
Immobilisations corporelles	10 005 786		10 005 786
Immobilisations incorporelles	1 094 664		1 094 664
Ecarts d'acquisition	2 381 660		2 381 660
TOTAL ACTIF IFRS	465 014 160	-5 467	465 008 693

(en milliers de DH)			
PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	31/12/2021	Effet de la 1 ère application d'IFRS 17	01/01/2022 R
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 923		1 923
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	36 557 938	-60 782	36 497 156
Dettes envers la clientèle	341 889 927		341 889 927
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis	509 203		509 203
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	2 979 957		2 979 957
Passifs d'impôt différé	903 108	2 157	905 265
Comptes de régularisation et autres passifs	12 866 278	-188 709	12 677 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 854 526	-1 854 526	
Passifs des contrats d'assurance		2 090 306	2 090 306
Provisions pour risques et charges	5 862 638		5 862 638
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 216 883		4 216 883
Dettes subordonnées	9 775 057		9 775 057
Capitaux propres	47 596 722	6 087	47 602 809
Capital et réserves liées	28 909 705		28 909 705
Actions propres			
Réserves consolidées	16 497 881	6 171	16 504 052
- Part du groupe	2 320 566	4 572	2 325 138
- Part des minoritaires	14 177 315	1 599	14 178 914
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-536 227	-84	-536 311
- Part du groupe	-340 640	-62	-340 702
- Part des minoritaires	-195 587	-22	-195 609
Résultat net de l'exercice	2 725 363		2 725 363
- Part du groupe	1 764 618		1 764 618
- Part des minoritaires	960 745		960 745
TOTAL PASSIF IFRS	465 014 160	-5 467	465 008 693

BILAN IFRS CONSOLIDÉ

LES MONTANTS DE L'ANNÉE 2022 ONT ÉTÉ RETRAITÉS (IDENTIFIÉS PAR UN « R ») SUITE À LA PREMIÈRE APPLICATION RÉTROSPECTIVE DE LA NORME IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE » PAR LES FILIALES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE.

(en milliers de DH)				
ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2023	31/12/2022 R	01/01/2022 R
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	15 498 734	18 854 284	21 757 204
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	90 483 733	80 130 668	80 424 341
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		62 356 412	57 035 271	65 134 119
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		28 127 321	23 095 397	15 290 222
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	34 454 879	49 186 213	40 141 649
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		27 251 567	43 199 261	34 656 422
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 203 312	5 986 952	5 485 228
Titres au coût amorti	3.3	30 891 572	14 759 852	6 396 779
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	23 041 915	24 018 477	17 180 872
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	289 685 697	277 667 144	259 516 844
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance	3.12	2 212 285	2 018 016	1 755 290
Actifs des contrats d'assurance		160 987	317 682	440 968
Actifs d'impôt exigible		1 814 650	1 775 290	1 913 244
Actifs d'impôt différé		4 507 012	4 727 376	4 211 890
Comptes de régularisation et autres actifs		7 095 878	7 211 303	10 624 024
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans des entreprises mises en équivalence		25 140	22 647	21 344
Immeubles de placement		6 620 984	7 389 989	7 142 134
Immobilisations corporelles	3.6	10 204 159	9 008 640	10 005 786
Immobilisations incorporelles	3.6	1 132 996	1 061 497	1 094 664
Ecarts d'acquisition	3.7	2 414 780	2 479 455	2 381 660
TOTAL ACTIF IFRS		520 245 401	500 628 533	465 008 693

(en milliers de DH)				
PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	31/12/2023	31/12/2022 R	01/01/2022 R
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		16 876	222	1 923
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	52 910 752	42 260 052	36 497 156
Dettes envers la clientèle	3.9	371 636 646	367 965 841	341 889 927
Dettes représentées par un titre				
Titres de créance émis		444 402	644 632	509 203
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt courant		2 782 229	2 032 016	2 979 957
Passifs d'impôt différé		999 923	960 045	905 265
Comptes de régularisation et autres passifs		12 799 933	12 235 433	12 677 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Passifs des contrats d'assurance		2 331 035	2 290 271	2 090 306
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	6 421 148	5 898 492	5 862 638
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 770 567	3 766 394	4 216 883
Dettes subordonnées		11 572 652	10 274 796	9 775 057
Capitaux propres		54 559 238	52 300 339	47 602 809
Capital et réserves liées		29 931 194	29 436 565	28 909 705
Actions propres				
Réserves consolidées		21 126 245	20 130 119	16 504 052
- Part du groupe		1 999 552	1 476 784	2 325 138
- Part des minoritaires		19 126 693	18 653 335	14 178 914
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-631 538	-777 526	-536 311
- Part du groupe		-500 274	-700 640	-340 702
- Part des minoritaires		-131 264	-76 886	-195 609
Résultat net de l'exercice		4 133 337	3 511 181	2 725 363
- Part du groupe		3 475 287	2 749 077	1 764 618
- Part des minoritaires		658 050	762 104	960 745
TOTAL PASSIF IFRS		520 245 401	500 628 533	465 008 693

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

(en milliers de DH)			
	Annexes	31/12/2023	31/12/2022 R
Intérêts et produits assimilés	4.1	19 735 265	19 510 822
Intérêts et charges assimilés	4.1	-5 714 946	-5 752 103
MARGE D'INTÉRÊTS		14 020 319	13 758 719
Commissions perçues	4.2	4 495 691	4 303 632
Commissions servies	4.2	-498 250	-603 679
MARGE SUR COMMISSIONS		3 997 441	3 699 953
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 973 725	1 302 079
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 700 037	408 313
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		273 688	893 766
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		942 228	1 060 082
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		519	587 590
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		941 709	472 492
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du redassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		3 915 953	2 362 161
Produits des autres activités		583 479	563 183
Charges des autres activités		-176 898	-207 559
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	454 480	431 581
PRODUIT NET BANCAIRE		22 794 774	20 608 038
Charges générales d'exploitation		-9 837 829	-9 398 444
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 379 072	-1 335 238
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 577 873	9 874 356
Coût du risque	4.4	-5 358 228	-4 293 502
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 219 645	5 580 854
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-1 536	-470
Gains ou pertes nets sur autres actifs		44 524	45 497
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 262 633	5 625 881
Impôts sur les bénéfices		-2 129 296	-2 114 700
RÉSULTAT NET		4 133 337	3 511 181
Intérêts minoritaires		658 050	762 104
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		3 475 287	2 749 077
Résultat par action (en dirham)		17,09	13,52
Résultat dilué par action (en dirham)		17,09	13,52

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)		
	31/12/2023	31/12/2022 R
Résultat avant impôts	6 262 633	5 625 881
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 379 072	1 335 238
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	149 899	-2 756
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 291 619	1 391 928
+/- Dotations nettes aux provisions	668 504	213 300
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 536	470
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-2 471 219	-1 173 131
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 153 404	-64 133
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-133 992	1 700 916
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	8 407 893	-3 901 743
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-7 808 283	5 454 290
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-13 694 623	-6 250 978
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	348 590	3 487 243
- Impôts versés	-1 337 275	-3 714 584
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-14 083 698	-4 925 772
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-7 955 057	2 401 025
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	3 081 139	-8 818 210
+/- Flux liés aux immeubles de placement	600 698	-143 716
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 787 670	-1 455 956
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 894 167	-10 417 882
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 376 638	1 883 314
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 056 874	539 751
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-319 764	2 423 065
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-392 615	774 672
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-6 773 269	-4 819 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 059 626	28 878 746
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 854 061	21 755 281
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 205 565	7 123 465
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17 286 357	24 059 626
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 481 858	18 854 061
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 804 499	5 205 565
Variation de la trésorerie nette	-6 773 269	-4 819 120

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2021	2 033 125	26 876 580		8 303 067	120 909	-461 673	36 872 008	14 941 597	51 813 605
Effets de la 1 ère application d'IFRS 17				4 572	-62		4 510	1 577	6 087
Capitaux propres clôture au 1er Janvier 2022 R	2 033 125	26 876 580		8 307 639	120 847	-461 673	36 876 518	14 943 174	51 819 692
Opérations sur capital								-12 062	-12 062
Palements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								3 154 126	3 154 126
Affectation du résultat		2 309 745		-2 309 745					
Dividendes		-1 728 156					-1 728 156	330 579	-1 397 577
Résultat de l'exercice				2 749 077			2 749 077	762 104	3 511 181
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-470 281	-330 275	-800 556	16 963	-783 593
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-356 468	441 298		84 830	104 389	189 219
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-356 468	-28 983	-330 275	-715 727	121 353	-594 374
Variation de périmètre				-354 896	-121	-434	-355 451	19 661	-335 790
Autres variations		-54 729		-43 353			-98 082	19 618	-78 464
Capitaux propres clôture 31/12/2022 R	2 033 125	27 403 440		7 992 254	91 743	-792 382	36 728 180	19 338 553	56 066 733
Opérations sur capital								110 336	110 336
Palements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443 401	-443 401
Affectation du résultat		2 380 187		-2 380 187					
Dividendes		-1 829 812					-1 829 812	114 661	-1 715 151
Résultat de l'exercice				3 475 287			3 475 287	658 050	4 133 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191 041	413 873	21 350	244 182	-5 106	239 076
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat (F)				125 952	-244 570		-118 618	-52 102	-170 720
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65 089	169 303	21 350	125 564	-57 208	68 356
Variation de périmètre				200 137	10 269	-557	209 849	-71 422	138 427
Autres variations		-55 746		23 004			-32 742	3 910	-28 832
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022 R
Résultat net	4 133 337	3 511 181
Éléments recyclables en résultat net :	33 810	-253 411
Écarts de conversion	-170 720	189 219
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	226 648	-406 099
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-22 118	-36 531
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	34 546	-340 962
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-63 405	115 408
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	87 856	-458 021
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	10 095	1 651
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	68 356	-594 373
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 201 693	2 916 808
Dont part du Groupe	3 600 851	2 033 351
Dont part des intérêts minoritaires	600 842	883 458

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2023		31/12/2022 R	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	44 273 544		40 106 410	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 597 912		3 240 158	
Actions et autres titres à revenu variable	14 041 666	6 869 371	13 179 618	6 133 518
Titres de participation non consolidés		21 257 950		16 961 879
Instruments dérivés	443 290		509 085	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	62 356 412	28 127 321	57 035 271	23 095 397

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 454 879	802 310	-1 039 860	49 186 213	337 677	-1 497 030
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 251 567	644 672	-20 908	43 199 261	163 932	-313 929
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 203 312	157 638	-1 018 952	5 986 952	173 745	-1 183 101
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	4 789 368	505 245	-18 090	16 270 807	9 122	-272 781
Autres titres de créance négociables (*)	657 191		-2 818	342 114		-5 881
Obligations	21 805 008	139 427		26 586 340	154 810	-35 267
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 251 567	644 672	-20 908	43 199 261	163 932	-313 929
Impôts		-243 364	6 907		-60 655	115 711
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		401 308	-14 001		103 277	-198 218
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 203 312	157 638	-1 018 952	5 986 952	173 745	-1 183 101
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 203 312	157 638	-1 018 952	5 986 952	173 745	-1 183 101
Impôts		-59 508	366 276		-64 286	436 295
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		98 130	-652 676		109 459	-746 806

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022 R
Titres de créance négociables	28 285 104	13 980 996
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	28 263 120	13 958 452
Autres titres de créance négociables	21 984	22 544
Obligations	2 606 468	778 856
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	30 891 572	14 759 852

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022 R
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti		
Comptes à vue	7 006 595	8 668 342
Prêts	15 325 114	14 827 694
Opérations de pension	934 452	648 984
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	23 266 161	24 145 020
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	224 246	126 543
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	23 041 915	24 018 477

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

	31/12/2023	31/12/2022 R
3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique		
Maroc	15 538 538	15 705 999
Zone off shore	558 615	1 527 933
Afrique	6 436 754	6 549 357
Europe	508 008	235 188
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	23 041 915	24 018 477

3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	31/12/2023	31/12/2022
3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti		
Comptes ordinaires débiteurs	21 247 085	17 926 932
Prêts consentis à la clientèle	274 003 433	266 625 832
Opérations de pension	5 005 583	5 009 535
Opérations de location-financement	19 150 249	18 140 489
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	319 406 350	307 702 788
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	29 720 653	30 035 644
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	289 685 697	277 667 144

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

	31/12/2023	31/12/2022
3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique		
Maroc	230 214 549	219 876 187
ZONE OFF SHORE	5 058 028	6 175 182
AFRIQUE	52 201 880	48 936 086
EUROPE	2 211 240	2 679 689
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	289 685 697	277 667 144

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 090 380	11 886 220	10 204 159
Terrains et constructions	9 168 058	4 032 434	5 135 624
Equipement, Mobilier, Installations	5 350 024	3 603 983	1 746 041
Biens mobiliers donnés en location			
Autres immobilisations	5 116 502	2 870 185	2 246 317
Droit d'utilisation	2 455 796	1 379 618	1 076 178
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 144 758	2 011 762	1 132 996
Droit au bail	320 150		320 150
Brevets et marque	174 440		174 440
Logiciels informatiques acquis	2 436 206	2 011 762	424 444
Autres immobilisations incorporelles	213 962		213 962
Droit d'utilisation			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	25 235 138	13 897 982	11 337 155

	31/12/2022		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 997 527	10 988 887	9 008 640
Terrains et constructions	8 255 567	3 879 455	4 376 112
Equipement, Mobilier, Installations	5 248 175	3 490 805	1 757 370
Biens mobiliers donnés en location			
Autres immobilisations	4 877 122	2 734 164	2 142 958
Droit d'utilisation	1 616 663	884 463	732 200
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 893 149	1 831 652	1 061 497
Droit au bail	316 021		316 021
Brevets et marque	177 230		177 230
Logiciels informatiques acquis	2 168 475	1 831 652	336 823
Autres immobilisations incorporelles	231 423		231 423
Droit d'utilisation			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	22 890 676	12 820 539	10 070 137

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	31/12/2023
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	710 799	182 379	-28 497		162 076	1 026 756
Valeur Brute	1 535 682	474 597	-65 048		379 349	2 324 579
Amortissements et dépréciations	-824 883	-292 218	36 551		-217 273	-1 297 823
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	5 788	1 552	-10		-1 812	5 519
Valeur Brute	27 021	7 134	-13 710		-1 461	18 984
Amortissements et dépréciations	-21 232	-5 582	13 700		-352	-13 466
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	15 613	-6 507	-4 966		39 763	43 903
Valeur Brute	53 960	9 954	-11 594		59 914	112 233
Amortissements et dépréciations	-38 348	-16 461	6 628		-20 150	-68 330
TOTAL DROITS D'UTILISATION	732 200	177 425	-33 473		200 026	1 076 178

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	10 204 159	9 008 640
Dont : Droits d'utilisation	1 076 178	732 200
Immobilisations Incorporelles	1 132 996	1 061 497
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de régularisation et autres passifs	12 953 307	12 464 619
Dont : Dettes locatives	1 124 172	791 866

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-57 089	-39 691
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-314 261	-239 810

3.7 ÉCART D’ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/2022	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur Brute	2 479 455		-64 675		2 414 780
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 479 455		-64 675		2 414 780

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/2022 R
Comptes à vue	5 202 095	3 434 840
Emprunts	10 320 599	18 554 637
Opérations de pension	37 388 058	20 270 575
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	52 910 752	42 260 052

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	262 433 721	255 359 454
Comptes à terme	45 738 582	49 611 628
Comptes d'épargne à taux administré	49 063 890	47 665 579
Bons de caisse	1 304 764	1 569 978
Opérations de pension	2 766 416	2 289 521
Autres dettes envers la clientèle	10 329 273	11 469 681
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	371 636 646	367 965 841

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	31/12/2023	31/12/2022
Maroc	298 337 075	289 662 779
Zone off shore	2 498 357	3 171 645
Afrique	69 121 257	73 416 166
Europe	1 679 957	1 715 251
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	371 636 646	367 965 841

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature ⁽¹⁾	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2022	2 989 377	1 179 088	1 730 027	5 898 492
Dotations	1 169 603	24 396	963 737	2 157 736
Reprises	710 261	32 185	746 783	1 489 229
Autres mouvements	-141 515	101 877	-106 213	-145 851
MONTANT AU 31/12/2023	3 307 204	1 273 176	1 840 768	6 421 148

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 31 Décembre 2023	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 445 508								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	287 614 284	22 994 704	32 063 523	3 416 119	3 985 754	22 543 026	1,19%	17,33%	70,31%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 253 654		12 507	217 732		6 514	0,94%		52,08%
Prêts et créances sur la clientèle	264 360 630	22 994 704	32 051 016	3 198 387	3 985 754	22 536 512	1,21%	17,33%	70,31%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	325 305 171	24 226 667	32 063 523	5 406 040	4 221 608	22 543 026	1,66%	17,43%	70,31%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%
Engagements hors bilan	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%

Au 31 Décembre 2022 R	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 760 469								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	44 385 217			1 185 956			2,67%		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	44 385 217			1 185 956			2,67%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	274 103 640	27 014 335	30 729 833	3 123 596	5 378 365	21 660 226	1,14%	19,91%	70,49%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 145 020			126 543			0,52%		
Prêts et créances sur la clientèle	249 958 620	27 014 335	30 729 833	2 997 053	5 378 365	21 660 226	1,20%	19,91%	70,49%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	328 249 326	27 014 335	30 729 833	4 309 552	5 378 365	21 660 226	1,31%	19,91%	70,49%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%
Engagements hors bilan	80 443 288	4 139 971	3 071 469	654 315	549 072	1 785 990	0,81%	13,26%	58,15%

3.12. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022 R
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	89 096	182 619
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 556 310	1 327 224
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	219 104	226 967
Actifs financiers au coût amorti	347 775	281 206
Placements des activités d'assurance	2 212 285	2 018 016

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

	31/12/2023			31/12/2022 R		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	15 897 260	4 016 227	11 881 033	16 501 191	4 839 615	11 661 576
Comptes et prêts/emprunts	14 940 949	3 643 358	11 297 591	14 131 360	3 144 911	10 986 449
Opérations de pensions	19 105	185 439	-166 334	19 819	51 482	-31 663
Opérations de location-financement	937 206	187 430	749 776	2 350 012	1 643 222	706 790
Opérations interbancaires	1 184 521	1 281 943	-97 422	707 026	619 667	87 359
Comptes et prêts/emprunts	697 844	248 644	449 200	256 312	164 309	92 003
Opérations de pensions	486 677	1 033 299	-546 622	450 714	455 358	-4 644
Emprunts émis par le Groupe		414 101	-414 101		290 094	-290 094
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	1 597 623	2 675	1 594 948	1 963 489	2 728	1 960 761
Actifs financiers au coût amorti	1 055 861		1 055 861	339 117		339 117
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSI-MILÉS	19 735 265	5 714 946	14 020 319	19 510 822	5 752 103	13 758 719

4.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	392 509	31 334	361 175	440 515	18 766	421 749
Produits nets sur moyen de paiement	856 930	82 522	774 408	758 017	50 730	707 286
Autres commissions	3 246 252	384 394	2 861 858	3 105 101	534 182	2 570 918
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	4 495 691	498 250	3 997 441	4 303 632	603 679	3 699 953

4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022 R
Produits des activités d'assurance	1 486 606	1 375 320
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-1 180 009	-1 044 948
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	153 160	111 657
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-5 277	-10 448
Produit nets des activités d'assurance	454 480	431 581

4.4 COÛT DU RISQUE

	(en milliers de DH)	
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations	1 683 838	1 231 314
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1 196 660	75 115
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 157 595	34 820
Engagements par signature	39 065	40 295
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-890 763	-566 687
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-1 127 572	-108 815
Engagements par signature	236 809	-457 872
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	1 377 941	1 722 886
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 242 674	1 307 164
Engagements par signature	135 267	415 722
Autres provisions pour risques et charges	489 108	315 291
Autres variations des provisions	3 185 282	2 746 897
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	3 344 992	3 025 145
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	159 710	278 249
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	5 358 228	4 293 502

5 INFORMATION SECTORIELLE

	(en milliers de DH)				
5.1 BILAN AU 31 DECEMRBE 2023	banque Maroc & banque offshore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	423 322 772	28 594 761	101 898 801	-33 570 933	520 245 401
dont					
Eléments d'Actifs					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	88 591 725		1 892 008		90 483 733
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 177 276	3 867	22 599 387	-8 325 651	34 454 879
Placements détenus jusqu'à leur échéance	30 381 264		910 308	-400 000	30 891 572
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	40 335 048	1 286	8 073 362	-25 367 781	23 041 915
Prêts et créances sur la clientèle	211 895 847	26 440 558	52 201 880	-852 588	289 685 697
Eléments du Passif					
Dettes envers les EC et assimilés	40 895 414	21 700 048	15 951 289	-25 635 999	52 910 752
Dettes envers la clientèle	301 732 277	783 340	69 202 177	-81 148	371 636 646
Capitaux propres	53 972 939	2 389 048	7 864 748	-5 896 930	58 329 805

	(en milliers de DH)				
5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2023	banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	9 461 389	811 142	3 738 666	9 122	14 020 319
Marges sur commissions	2 441 711	45 247	1 558 167	-47 684	3 997 441
Produit net bancaire	16 085 529	1 107 994	6 056 829	-455 578	22 794 774
Résultat Brut d'exploitation	8 309 702	650 533	2 617 638		11 577 873
Résultat d'exploitation	5 330 054	290 282	599 309		6 219 645
Résultat net	3 213 973	184 833	734 531		4 133 337
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 735 159	161 086	579 042		3 475 287

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2023	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,33%	51,33%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	52,50%	52,50%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	52,46%	52,46%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	52,32%	52,32%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,05%	51,05%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,46%	51,46%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,85%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,58%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,47%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	42,26%	46,84%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,36%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,09%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,14%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2023	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
AL AKARIA INVEST	Hoding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,66%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	73,75%	92,39%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires du
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP)
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 58.329.805 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.133.337.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous vous renvoyons à la note « 2.15 activités d'assurance » exposant les effets de la première application de la norme IFRS 17 aux activités d'assurance du Groupe. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s’élèvent à MMAD 289.686 et représentent 56% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « <i>Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers</i> » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s’est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L’évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L’évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L’appréciation de l’impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2023, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 29.721 dont : • MMAD 3.198 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 3.986 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 22.537 sur les encours classés en (Stage 3).	Notre approche d’audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l’appréciation et l’estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la normes IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d’identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l’estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d’un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l’anticipation des événements futurs. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s’élèvent à MMAD 3.307. L’importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l’audit.	
---	--

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, la valeur des Goodwill inscrits dans l’actif du groupe s’élève à MMAD 2.415 et représente 0,5% du total actif et 4% des capitaux propres. Le Goodwill découle d’un regroupement d’entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d’acquisition est supérieur à la part d’intérêt de l’acquéreur dans l’actif net. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu’il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	Notre approche d’audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l’appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l’actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l’examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d’évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l’environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d’actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers consolidés exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd. Abdelmoumen
Résidence Koutoubia - Maroc
Casablanca - Tél. : +212 522 423 423
www.mazars.ma

Abdou SOULEYE Diop
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de Leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentées conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement

partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN

(en milliers de DH)		
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 615 187	2 675 687
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	49 889 888	50 193 659
A vue	7 220 046	9 830 310
A terme	42 669 842	40 363 349
Créances sur la clientèle	113 730 683	99 782 312
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	31 414 688	31 935 646
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 771 908	27 863 098
. Crédits et financements participatifs immobiliers	21 538 491	22 609 825
. Autres crédits et financements participatifs	32 005 596	17 373 743
Créances acquises par affacturage	8 960 873	13 302 969
Titres de transaction et de placement	79 233 353	85 172 358
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	37 565 654	46 849 145
.Autres titres de créance	851 893	1 944 654
.Titres de propriété	40 815 806	36 378 559
.Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	5 956 327	6 440 672
Titres d'investissement	31 915 350	15 654 693
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	30 007 609	14 814 447
.Autres titres de créance	1 907 741	840 246
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	30 773 004	30 255 080
. Participation dans les entreprises liées	28 157 789	26 804 440
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 615 215	3 450 640
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	150 870	151 364
Dépôts d'investissement placés	1 770 000	1 500 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 387	3 547
Immobilisations données en Ijara	471	513
Immobilisations incorporelles	412 176	317 483
Immobilisations corporelles	2 612 214	2 431 334
TOTAL DE L'ACTIF	329 023 783	307 881 671

(en milliers de DH)		
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9	13
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	198 326 448	182 204 794
A vue	156 747 162	149 895 958
A terme	41 579 286	32 308 836
Dépôts de la clientèle	74 783 389	72 294 785
Comptes à vue créditeurs	54 778 585	54 071 305
Comptes d'épargne	8 533 535	8 435 560
Dépôts à terme	8 270 718	8 099 613
Autres comptes créditeurs	3 200 551	1 688 307
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 227 918	2 710 297
Provisions pour risques et charges	4 895 052	4 894 225
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 718 148	3 718 148
Dettes subordonnées	11 543 741	10 242 656
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	27 309 123	26 838 895
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	588 946	564 546
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 597 884	2 380 187
TOTAL DU PASSIF	329 023 783	307 881 671

HORS BILAN

(en milliers de DH)		
	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS	57 066 041	62 845 398
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	404 737	1 258 736
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	30 047 906	33 555 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	15 934 907	18 085 388
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 678 491	9 945 667
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	29 182 520	28 155 486
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 456
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	22 750 988	23 501 848
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 362 569	4 638 995
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	67 508	13 187
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 067 163	13 924 993
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 993 614	1 362 188
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 571 239	4 290 346
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 093 029	708 027
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 611 563	1 837 426
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Produits sur immobilisations données en Ijara	52	54
Commissions sur prestations de service	851 442	790 762
Autres produits bancaires	5 946 064	4 936 030
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 538 111	8 583 803
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 820 074	2 625 998
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	984 700	608 994
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
Autres charges bancaires	3 733 135	5 348 609
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
Produit net bancaire	7 529 052	5 341 190
Produits d'exploitation non bancaire	1 665 962	1 610 937
Charges d'exploitation non bancaire	33 235	22 571
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 410 189	3 395 892
Charges de personnel	1 139 766	1 143 940
Impôts et taxes	65 792	76 867
Charges externes	1 690 575	1 733 944
Autres charges générales d'exploitation	295 929	213 094
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	218 127	228 047
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	4 126 386	2 128 291
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 433 774	1 381 444
Pertes sur créances irrécouvrables	1 115 157	517 265
Autres dotations aux provisions	577 455	229 582
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 908 483	1 462 944
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 377 240	775 962
Récupérations sur créances amorties	24 760	47 317
Autres reprises de provisions	506 483	639 665
RÉSULTAT COURANT	3 533 687	2 868 317
Produits non courants	148 404	481 199
Charges non courantes	423 958	786 069
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 258 133	2 563 447
Impôts sur les résultats	660 249	183 260
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 597 884	2 380 187

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

	31/12/2023	31/12/2022
I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT		
(+) Intérêts et produits assimilés	7 657 865	6 360 528
(-) Intérêts et charges assimilées	4 804 774	3 234 992
MARGE D'INTÉRÊT	2 853 091	3 125 536
(+) Produits sur financements participatifs	17	33
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
Marge sur financements participatifs	17	33
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	52	54
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	10	12
(+) Commissions perçues	851 442	790 762
(-) Commissions servies	185 649	218 671
MARGE SUR COMMISSIONS	665 793	572 091
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 640 235	-893 944
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-59 328	-55 691
(+) Résultat des opérations de change	866 927	998 781
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-8 270	-136 706
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	2 439 564	-87 560
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 701 445	1 851 794
(-) Diverses autres charges bancaires	130 868	120 716
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
Produit net bancaire	7 529 052	5 341 190
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-89 856	-145 213
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 665 962	1 610 937
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	33 235	22 571
(-) Charges générales d'exploitation	3 410 189	3 395 892
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 661 734	3 388 451
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-2 146 931	-1 075 430
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	18 884	555 296
RÉSULTAT COURANT	3 533 687	2 868 317
RÉSULTAT NON COURANT	-275 554	-304 870
(-) Impôts sur les résultats	660 249	183 260
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 597 884	2 380 187
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 597 884	2 380 187
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	218 127	228 047
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	171 213	178 883
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	100 000	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	107 599	-
(-) Reprises de provisions	469 871	603 628
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 724 952	2 183 489
(-) Bénéfices distribués	1 829 812	1 728 156
(+) Autofinancement	895 140	455 333

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
(en milliers de DH)		
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	14 523 899	12 403 951
2. (+) Récupérations sur créances amorties	24 760	47 317
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 678 795	1 611 524
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(11 651 450)	(9 334 381)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(123 172)	(593 435)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(3 192 019)	(3 167 801)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(660 249)	(183 260)
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	600 564	783 915
Variations des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	303 771	(10 536 932)
9. (+) Créances sur la clientèle	(9 583 778)	(7 517 930)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(10 953 533)	(9 532 410)
11. (+) Autres actifs	188 875	3 120 573
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(270 000)	(540 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16 121 654	22 112 599
17. (+) Dépôts de la clientèle	2 432 858	5 239 825
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	-	-
20. (+) Autres passifs	518 286	(788 435)
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(1 241 867)	1 557 290
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	(641 303)	2 341 205
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 134 594	1 157 492
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(842 757)	(10 038 133)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(493 743)	(103 646)
25. (+) Intérêts perçus	743 619	379 163
26. (+) Dividendes perçus	1 611 563	1 837 426
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D' INVESTISSEMENT	2 153 276	(6 767 698)
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
28. (+) Emission de dettes subordonnées	1 300 000	500 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	-
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	(100 000)
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(42 656)	-
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(1 829 813)	(1 728 156)
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(572 469)	(1 328 156)
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	939 504	(5 754 649)
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 675 674	8 430 323
VIII. TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 615 178	2 675 674

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d' évaluation	NEANT	NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)						
CREANCES	BANK AL-MAGHRIB, TRÉSOR PUBLIC ET SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	BANQUES AU MAROC	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC	ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 874 517	1 303 323	463 963	3 138 479	7 780 282	7 604 919
VALEURS RECUES EN PENSION	-	2 681 335	-	-	2 681 335	
- au jour le jour	-	1 410 858	-	-	1 410 858	
- à terme	-	1 270 477	-	-	1 270 477	
PRETS DE TRESORERIE	-	2 957 898	5 799 831	7 417 864	16 175 593	19 013 646
- au jour le jour	-	895 181	-	-	895 181	3 991 770
- à terme	-	2 062 717	5 799 831	7 417 864	15 280 412	15 021 876
PRETS FINANCIERS	-	932 625	24 742 003	133 554	25 808 182	24 851 800
AUTRES CREANCES	-	125 581	-	53	125 634	330 232
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 774	22 527	131 690	36 389	193 380	166 455
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	
TOTAL	2 877 291	8 023 289	31 137 487	10 726 339	52 764 406	51 967 052

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CRÉANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			(en milliers de DH)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
CRÉDITS DE TRESORERIE	4 191 397	566 598	23 712 774	411 653	28 882 422	29 367 496
- Comptes à vue débiteurs	2 115 932	566 598	8 369 367	258 604	11 310 501	8 358 424
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 142 726	194	2 142 920	2 109 670
- Crédits à l'exportation	-	-	135 264	-	135 264	140 694
- Autres crédits de trésorerie	2 075 465	-	13 065 417	152 855	15 293 737	18 758 708
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-		2 248 944	2 248 944	2 284 644
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	8 292 923		19 886 812	209 383	28 389 118	27 510 623
CRÉDITS IMMOBILIERS	12 599	-	5 667 463	15 682 432	21 362 494	22 432 486
AUTRES CRÉDITS	3 325 000	15 585 801	9 154 457	135 543	28 200 801	14 047 900
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	6 369 994	-	2 516 743	-	8 886 737	13 198 504
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	237 251	138 619	582 849	194 379	1 153 098	984 422
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	21 704	2 499 188	1 047 050	3 567 942	3 259 206
- Créances pré-douteuses	-	-	178 088	119 304	297 392	298 018
- Créances douteuses	-	6	804 429	79 960	884 395	536 269
- Créances compromises	-	21 698	1 516 671	847 786	2 386 155	2 424 919
TOTAL	22 429 164	16 312 722	64 020 286	19 929 384	122 691 556	113 085 281

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	(en milliers de DH)					
	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	57 246 718	57 246 718	31 958 293	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	32 286 726	32 286 726	31 436 373			
Obligations	519 120	519 120	521 920			
Autres titres de créance	-	-	-			
Titres de propriété	24 440 872	24 440 872				
TITRES DE PLACEMENT	22 641 703	21 986 634	5 493 347	-	655 069	655 069
Bons du trésor et valeurs assimilées	5 287 380	5 278 928	5 164 029		8 452	8 452
Obligations	332 773	332 773	329 318			
Autres titres de créance		-	-			
Titres de propriété	17 021 550	16 374 933	-		646 617	646 617
TITRES D'INVESTISSEMENT	32 187 104	31 915 351	30 264 336	-	271 753	271 753
Bons du trésor et valeurs assimilées	30 249 307	30 007 609	28 352 600		241 698	241 698
Obligations	1 937 797	1 907 741	1 911 736		30 056	30 056
Autres titres de créance		-				
TOTAL GÉNÉRAL	112 075 525	111 148 703	67 715 975	-	926 822	926 822

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

TITRES	établissements de crédit et assimilés	émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/23	31/12/22
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	287 761	-	11 222	994 497	1 293 480	839 918
Bons du trésor et valeurs assimilées		-		-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-				-	-
Titres de propriété	287 761	-	11 222	994 497	1 293 480	839 918
TITRES NON COTÉS	417 505	67 573 263	40 026 090	1 838 365	109 855 223	99 987 133
Bons du trésor et valeurs assimilées		67 573 263	-	-	67 573 263	61 663 592
Obligations	417 505	-	590 242	1 751 887	2 759 634	2 784 127
Autres titres de créance	-				-	773
Titres de propriété	-	-	39 435 848	86 478	39 522 326	35 538 641
TOTAL	705 266	67 573 263	40 037 312	2 832 862	111 148 703	100 827 051

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	31/12/23	31/12/22
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	907 094	948 348
- Sommes dues par l'Etat	164 958	105 390
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	813	942
- Sommes diverses dues par le personnel	6 159	6 461
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	735 164	835 555
Valeurs et emplois divers	2 635 829	2 980 944
- Valeurs et emplois divers	2 635 829	2 980 944
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	459 368	290 402
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	665	14
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	524 021	594 704
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	135 914
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	838 639	879 755
- Produits à recevoir	827 606	867 182
- Charges constatées d'avance	11 033	12 573
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	590 705	610 585
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	5 956 327	6 440 672

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice												PRODUITS INSCRITS AU CPC
Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				29 249 149	-62 318	1 153 679	28 157 789					1 061 711
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 235	2 345	-	12 890	30-juin-23	57 326	8 689	United States Dollar	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	57 478	100,00%	644 084	-4 587	-	648 671	30-juin-23	64 959	6 886	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 738	176	-	101 562	30-juin-23	29 556 606	1 208 267	Franc CFA d'AfriqueCentrale	15 537
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 648 240	-58 425	-	3 706 665	30-juin-23	466 314 000	17 821 000	Franc cfa (bceao)	
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	481 558	-13 566	-	495 124	30-juin-23	2 519 310	80 802	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	98 501	1 023	-	97 477	30-juin-23	21 409 097	4 564 212	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	748 896	7 633	-	741 263	30-juin-23	71 188 582	5 152 571	Franc CFA	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	696 125	2 581	-	693 544	30-juin-23	219 066 203	59 196 940	Ariary Malgache	119 022
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 132	94	-	8 038	31-déc-22	6 026	2 651	United States Dollar	
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 866	408	-	19 458	31-déc-21	9 781 871	-25	Ariary Malgache	
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-juin-23	289 830	-9 388	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-juin-23	938 219	30 180	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-juin-23	223 411	3 632	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-juin-23	121 911	8 355	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-23	447 228	28 154	MAD	3 717
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-				MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-22	11 305	576	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-juin-23	573 354	106 828	MAD	88 995
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-22	1 325	-20	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-				MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-22	-542	-13	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-22	-140	-0	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	154 996	1 374 898	30-juin-23	2 093 545	33 898	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	700 000	80,00%	560 000	-	-	560 000	30-juin-23	364 185	1 341	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	5 647	144 653	31-déc-22	144 653	752	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 524 300	100,00%	1 524 300	-	819 601	704 699	31-déc-23	704 699	-154 117	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-juin-23	24 151	3 866	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	44 282	285 446	30-juin-23	741 335	-11 957	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-22	10 569	-390	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	121 177	126 513	31-déc-22	169 885	9 806	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-23	1 034 913	46 022	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-22	-146	-9	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-juin-23	219 186	59 876	MAD	28 399
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-juin-23	16 692	7 070	MAD	158
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	707 468	100,00%	707 468	-	-	707 468	31-déc-22	709 473	231	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-juin-23	4 322 838	276 044	MAD	105 157
BP CENTRE SUD	Banque	1 287 084	51,33%	1 814 645	-	-	1 814 645	31-déc-23	5 280 108	207 167	MAD	40 050
BP FES-MEKNES	Banque	2 161 316	52,50%	2 179 910	-	-	2 179 910	31-déc-23	6 088 210	136 531	MAD	68 902
BP LAAYOUNE	Banque	699 451	51,00%	565 468	-	-	565 468	31-déc-23	1 583 210	46 025	MAD	44 897
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 204 386	52,46%	1 068 208	-	-	1 068 208	31-déc-23	3 441 263	159 242	MAD	68 441
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 033 486	52,32%	1 622 249	-	-	1 622 249	31-déc-23	5 573 284	155 653	MAD	101 945
BP OUJDA	Banque	888 896	51,05%	1 281 335	-	-	1 281 335	31-déc-23	3 790 906	300 862	MAD	24 261
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 165 129	51,01%	1 139 191	-	-	1 139 191	31-déc-23	3 447 989	74 196	MAD	48 994
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 235 519	51,46%	2 025 108	-	-	2 025 108	31-déc-23	5 949 332	386 204	MAD	238 160
SOCINVEST SARL		850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	30-juin-23	979 005	74 402	MAD	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-juin-23	195 607	-3 195	MAD	
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-22	11 863	3 024	MAD	
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-juin-23	35 248	27 767	MAD	34 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	30-juin-23	537 461	13 015	MAD	10 431
AVALON AFRICA				6 000	-	-	6 000				MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				768 456	-	31 073	737 383					9 041
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	920	1 431	31-déc-22	1 431	-40	MAD	
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-22	63 693	13 944	MAD	1 842
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-22	175 644	39 345	MAD	3 900
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-22	497 101	-2	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 061	7 939	31-déc-22	2 805 654	-346 675	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-22	753 000	9 000	MAD	403
MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	MAD	
AUTRES				397 271	-	23 092	374 179					
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-				MAD	
MTIC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-22	66 251	-336	MAD	
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-				MAD	
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT SA	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-22	64 704	4 654	MAD	
REGIONAL GESTION	Fonds d'investissement	1 000	18,00%	180	-	180	-	31-déc-22	-1 024	-692	MAD	
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-22	6 408	423	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-22	134 924	1 839	MAD	
MTIC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-22	3 648	609	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-22	350 314	63 491	MAD	
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	813 220	21,46%	328 145	-	-	328 145	31-déc-22	842 910	62 245	MAD	2 896
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333				MAD	
TAAWOUNIATE TAAMINE	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000				MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				116 488	-1 359	-	117 848					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	81 118	-1 359	-	82 478	31-juil-22	22 962	-211	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-sept-22	142 517	48 483	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 837 000	23 625	53 790	1 759 584					40 041
UBAF	Banque		4,99%	136 890	-3 987	-	140 878	31-déc-22	329 512	12 222 000	EURO	1 087
BACB	Banque		6,54%	61 835	-86	-	61 922	31-déc-22	207 266	15 100 000	Livre Sterling	
BACB				122 192	19 897	5 475	96 820					
UBAE	Banque		2,85%	90 434	-2 634	24 916	68 152	31-déc-22	198 672	11 752 052	EURO	
BMICE	Banque		4,00%	59 357	3 361	-	55 996	31-déc-22	130 339	-692 000	United States Dollar	
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				1 366 291	7 075	23 399	1 335 817					38 954
TOTAL GÉNÉRAL				31 971 494	-40 053	1 238 542	30 773 004					1 110 793

CRÉANCES SUBORDONNÉES

	Montant Global	APPARENTES				(en milliers de DH)	
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières	Autres Apparentes	31/12/23	31/12/22
Créances subordonnées	150 870	150 000				150 870	151 364
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	150 870	150 000				150 870	151 364
Titres subordonnés de la clientèle							
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés							
Prêts subordonnés à la clientèle							
Créances subordonnées en souffrance							
Agios réservés sur créances subordonnées							
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance							

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 152 839	158 566	2 500	1 308 905	835 354	61 374	-	896 728	412 177
-Droit au bail	142 151	-	2 500	139 651	-	-	-	-	139 651
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 010 688	158 566	-	1 169 254	835 354	61 374	-	896 728	272 526
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 507 847	337 633	-	5 845 480	3 076 001	156 795	-	3 232 796	2 612 684
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 170 021	189 570	-	2 359 591	797 317	27 167	-	824 485	1 535 107
Terrain d'exploitation	221 030	625	-	221 655	-	-	-	-	221 655
Immeubles d'exploitation bureaux	1 947 915	188 945	-	2 136 861	796 255	27 163	-	823 418	1 313 443
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 063	4	-	1 067	8
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	896 666	80 790	-	977 456	794 913	32 224	-	827 137	150 320
Mobilier de bureau d'exploitation	231 196	1 537	-	232 733	206 676	6 459	-	213 135	19 598
Matériel de bureau d'exploitation	56 592	3 270	-	59 862	44 813	2 337	-	47 150	12 712
Matériel informatique	503 479	75 940	-	579 419	440 123	22 742	-	462 865	116 554
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 793	-	-	2 793	2 793	-	-	2 793	-
Autres matériels d'exploitation	102 607	43	-	102 650	100 508	686	-	101 194	1 456
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	747 480	31 531	-	779 011	597 242	34 245	-	631 487	147 524
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 693 679	35 742	-	1 729 421	886 528	63 159	-	949 687	779 734
Terrain hors exploitation	331 593	-	-	331 593	-	-	-	-	331 593
Immeubles hors exploitation	847 768	6 565	-	854 333	548 717	24 684	-	573 400	280 932
Mobilier et matériel hors exploitation	137 029	2 088	-	139 117	96 297	8 863	-	105 160	33 957
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	377 289	27 089	-	404 378	241 515	29 613	-	271 128	133 251
TOTAL	6 660 686	496 199	2 500	7 154 385	3 911 355	218 169	-	4 129 524	3 024 861

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Droit au bail						
Immobilisations en recherche et développement						
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NEANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/23	Total 31/12/22
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	154 101 979	314 667	60 418	154 477 064	144 603 951
VALEURS DONNEES EN PENSION	32 661 604	727 738	165 037	-	33 554 379	20 164 696
- au jour le jour	-	-	165 037	-	165 037	1 317 372
- à terme	32 661 604	727 738	-	-	33 389 342	18 847 324
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	1 160 000	3 543 256	964 974	5 668 230	12 307 615
- au jour le jour	-	180 000	-	-	180 000	2 190 000
- à terme	-	980 000	3 543 256	964 974	5 488 230	10 117 615
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	591 003	1 036 398	1 627 401	2 243 141
AUTRES DETTES	1 733	1 036 297	-	-	1 038 030	1 066 690
INTERETS COURUS A PAYER	14 675	1 922 774	10 387	13 517	1 961 353	1 818 714
TOTAL	32 678 012	158 948 788	4 624 350	2 075 307	198 326 457	182 204 807

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 31/12/23	Total 31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	2 282 136	2 671 575	11 944 794	37 872 931	54 771 436	54 067 811
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	8 470 566	8 470 566	8 409 772
DEPOTS A TERME	40 790	709 694	368 798	7 093 469	8 212 751	8 035 192
AUTRES COMPTES CREDITEURS	59 593	74 648	1 955 488	1 109 960	3 199 689	1 687 981
INTERETS COURUS A PAYER	602	5 378	4 689	118 278	128 947	94 029
TOTAL	2 383 121	3 461 295	14 273 769	54 665 204	74 783 389	72 294 785

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
Instruments optionnels vendus	198	874
Comptes de règlement d’Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	211 516	70 825
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	1 637 659	1 079 056
- Sommes dues à l’Etat	988 085	611 430
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	154 086	122 796
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	36	36
- Sommes dues au personnel	-	32
- Fournisseurs de biens et service	3 319	3 175
- Divers autres Créditeurs	492 133	341 587
Comptes d’ajustement de hors bilan	1 055	150
Comptes d’écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	14 022	-
Charges à payer et produits constatés d’avance	1 084 013	1 208 766
- Charges à payer	1 057 013	1 194 486
- Produits constatés d’avance	27 000	14 280
Comptes transitoires ou d’attente créditeurs	279 455	350 626
TOTAL	3 227 918	2 710 297

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/22	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/23
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	9 716 596	2 985 898	1 821 379	-22 455 10	8 58 660
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7 153 842	2 331 361	1 368 729	-22 455	8 094 019
Titres de placement et d'investissement	927 723	289 236	290 138		926 821
Titres de participation et emplois assimilés	1 114 042	170 714	46 214		1 238 542
Immobilisations corporelles hors exploitation					-
Autres actifs	520 989	194 586	116 298		599 278
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 894 225	421 667	443 339	22 500	4 895 052
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 106 872	102 412	8 511	22 500	1 223 273
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	3 308 672	100 000	262 514		3 146 158
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	478 681	219 254	172 314		525 621
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	14 610 821	3 407 564	2 264 717	45	15 753 712

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	31/12/23	31/12/22
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d’investissement reçues	-	-
- Subventions d’investissement reçues	-	-
- Subventions d’investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 718 148	3 718 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	3 718 148	3 718 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					31/12/23
	date de jouissance	date d’échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						

NEANT

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	160	613	-	-	-	3 387
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-									
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-				-	-				
Crédit-bail mobilier en cours	-				-	-				
Crédit-bail mobilier loué	-				-	-				
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-				-	-				
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	160	613	-	-	-	3 387
Crédit-bail immobilier en cours	-				-	-				
Crédit-bail immobilier loué	4 000			4 000	160	613				3 387
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-				-					
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-				-	-				
LOYERS RESTRUCTURES	-				-	-				
LOYERS IMPAYÉS	-				-	-				
LOYERS EN SOUFFRANCE	-				-	-				
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-				-	-				
LOYERS RESTRUCTURES	-				-	-				
LOYERS IMPAYÉS	-				-	-				
LOYERS EN SOUFFRANCE	-				-	-				
TOTAL	4 000	-	-	4 000	160	613	-	-	-	3 387

DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 31/12/23	EXERCICE 31/12/22
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIÈRES	ESES NON FINANCIÈRES	AUTRES APPARENTÉS		
DETTES SUBORDONNÉES	11 543 741	8 091 974	-	3 416 266	-	35 501	11 543 741	10 242 656
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	11 500 000	8 061 500	-	3 403 400	-	35 100	11 500 000	10 200 000
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	-	-	-	35 100	35 100	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	11 464 900	8 061 500	-	3 403 400	-	-	11 464 900	10 164 900
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	43 741	30 474	-	12 866	-	401	43 741	42 656

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)				
	Encours 31/12/22	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
Réserves et primes liées au capital	26 838 895	470 228	-	27 309 123
Réserve légale	203 313			203 313
Autres réserves	10 531 408	470 228		11 001 636
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174			16 104 174
Capital	2 033 125	-	-	2 033 125
Capital appelé	2 033 125			2 033 125
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	564 546	24 400		588 946
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 380 187	-2 380 187		2 597 884
TOTAL GENERAL	31 816 753	-1 885 559	-	32 529 078

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS RECUS	67 508	13 187
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir	67 508	13 187
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres	67 508	13 187

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)		
	31/12/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	58 368 032	64 093 368
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	404 737	1 258 736
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	404 737	1 258 736
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	30 047 906	33 555 607
Crédits documentaires import	8 041 161	8 003 341
Acceptations ou engagements de payer	8 318 206	8 278 317
Ouvertures de crédit confirmés	13 688 539	17 273 949
Engagements de substitution sur émission de titres	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	15 934 907	18 085 388
Crédits documentaires export confirmés	58 094	555 346
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	15 876 813	17 530 042
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 980 483	11 193 637
Garanties de crédits données	2 650 372	2 294 171
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 083 354	3 133 997
Autres cautions et garanties données	4 944 765	4 517 499
Engagements en souffrance	1 301 992	1 247 970
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	29 115 012	28 142 299
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 456
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 456
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	22 750 988	23 501 848
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	22 750 988	23 501 848
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 362 569	4 638 995
Garanties de crédits	6 362 569	4 638 995
Autres garanties reçues	-	

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVÉS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	31/12/2023	31/12/2022
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	43 867 463	50 489 120
Devises à recevoir	3 211 477	4 409 118
Dirhams à livrer	1 770 523	1 587 850
Devises à livrer	19 933 099	23 416 138
Dirhams à recevoir	18 952 364	21 076 014
Dont swaps financiers de devises		-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	313 038	555 184
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	313 038	555 184
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

(en milliers de DH)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	207 583		
Autres titres	32 893 374		
Hypothèques	53 496 314		
Autres valeurs et sûretés réelles	369 239 708		
TOTAL	455 836 979		
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers de DH)

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 071 085	8 062 367	7 789 276	16 068 674	3 367 669	42 359 071
Créances sur la clientèle	3 557 067	10 619 395	16 444 423	38 210 813	32 763 852	101 595 550
Titres de créance	376 205	1 098 246	12 014 113	27 372 193	55 386 658	96 247 415
Créances subordonnées	-	-	-	120 000	30 000	150 000
Dépôts d'investissement placés	-	-	425 900	1 108 900	235 200	1 770 000
TOTAL	11 004 357	19 780 008	36 673 712	82 880 580	91 783 379	242 122 036
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 975 319	4 877 873	1 024 380	1 627 401	-	40 504 973
Dettes envers la clientèle	1 805 888	1 794 699	4 257 399	354 776	-	8 212 762
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	2 933 800	3 266 200	5 300 000	11 500 000
TOTAL	34 781 207	6 672 572	8 215 579	5 248 377	5 300 000	60 217 735

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGÈRES

(en milliers de DH)

	31/12/2023	31/12/22
ACTIF		
Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 767 181	26 220 885
Créances sur la clientèle	3 796 341	8 075 750
Titres de transaction et de placement	1 567 543	1 323 379
Autres actifs	4 348	26 972
Titres d'investissement	-	
Titres de participation et emplois assimilés	7 403 514	7 613 566
Créances subordonnées	-	
TOTAL ACTIF	33 538 927	43 260 552
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 420 654	11 830 367
Dépôts de la clientèle	2 603 202	4 355 994
Autres passifs	24 515 071	27 074 191
TOTAL PASSIF	33 538 927	43 260 552
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	25 397 133	28 399 149
ENGAGEMENTS RECUS	8 665 644	8 668 758

MARGE D’INTÉRÊT

(en milliers de DH)		
DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
INTERETS PERCUS	7 657 865	6 360 528
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 993 597	1 362 155
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 571 239	4 290 346
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 093 029	708 027
INTERETS SERVIS	4 804 774	3 234 992
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	3 820 074	2 625 998
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	984 700	608 994
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	
MARGE D'INTERET	2 853 091	3 125 536

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	500 770	108 369
- Dividendes sur titres OPCVM	435 159	30 072
- Dividendes sur autres titres de propriété	31 561	42 760
- Autres produits sur titres de propriété	34 050	35 537
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 110 793	1 729 057
- Dividendes sur titres de participation	11 343	16 487
- Dividendes sur participations liées	1 061 711	1 669 719
- Autres produits sur titres de propriété	37 739	42 851

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur titres de transaction	2 979 493	1 097 336
Perte sur titres de transaction	1 339 258	1 991 280
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	1 640 235	-893 944
Plus-values de cession sur titres de placement	9 968	635 481
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	254 995	123 280
Moins-values de cession sur titres de placement	35 055	9
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	289 236	814 443
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-59 328	-55 691
Produits sur engagement sur titres		
Charges sur engagement sur titres		
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Produits sur engagement sur produits dérivés	12 315	341 818
Charges sur engagement sur produits dérivés	20 585	478 524
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	-8 270	-136 706
Produits sur opérations de change	2 599 410	2 723 748
Charges sur opérations de change	1 732 483	1 724 967
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	866 927	998 781

CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 410 189	3 395 892
CHARGES DU PERSONNEL	1 139 766	1 143 940
IMPÔTS ET TAXES	65 792	76 867
CHARGES EXTÉRIEURES	433 947	386 985
CHARGES EXTERNES	1 256 628	1 346 959
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	295 929	213 094
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	218 127	228 047

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2023		COMMISSIONS 2022	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS RECUS	85 352	766 090	46 458	744 304
Commissions sur fonctionnement de compte		28 003		29 153
Commissions sur moyens de paiement	85 352	273 151	46 458	325 869
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	34 304	-	18 667
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	118 406	-	91 493
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	12	-	59
Autres produits sur prestations de service	-	312 214	-	279 063
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-		
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-		
Commissions sur produits dérivés	-	-		
Commissions sur opérations de change virement	-	-		
Commissions sur opérations de change billet	-	-		
COMMISSIONS VERSEES	-	185 649		218 671
Charges sur moyens de paiement	-	9 606		5 867
Commissions sur achat et vente de titres	-	-		-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-		-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	9 188		4 257
Commissions sur engagements sur titres	-	-		
Commissions sur produits dérivés	-	-		
Commissions sur opérations de change virement	-	-		
Commissions sur opérations de change billets	-	145 353		182 806
Autres charges sur prestations de services	-	21 502		25 741

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de DH)			
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	47 790 967	45 777 557	45 130 497
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	7 529 052	5 341 190	6 475 210
2- Résultat avant impôts	3 258 133	2 563 447	2 313 995
3- Impôts sur les résultats	660 249	183 260	4 250
4- Bénéfices distribués	1 829 812	1 728 156	1 618 037
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	588 946	564 546	514 041
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	13	12	12
Bénéfice distribué par action année N-1	9	8	8
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 139 766	1 143 940	1 106 554
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 569	2 581	2 663

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
· Date de clôture de l'exercice :	31/12/2023
· Date d'établissement des états de synthèse :	MARS 2024
II- Événements postérieurs au 31/12/2023	NEANT

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	31/12/2023	31/12/2022
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	5 946 064	4 936 030
Plus values sur cession de titres de placement	9 968	635 481
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	12 315	341 818
Produits sur opérations de change	2 599 411	2 723 748
Divers autres produits bancaires	3 069 375	1 111 703
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	50 684	102
Divers autres produits bancaires	3 018 691	1 111 601
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	254 995	123 280
AUTRES CHARGES BANCAIRES	3 733 135	5 348 609
Moins values sur cession de titres de placement	35 055	9
Charges sur moyens de paiement	9 606	5 867
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	1 339 258	1 991 280
Pertes sur produits dérivés de cours de change	20 585	478 524
Autres charges sur prestations de services	30 690	29 997
Charges sur opérations de change	1 877 837	1 907 773
Divers autres charges bancaires	130 868	120 716
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	128 967	119 586
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	362	-
Divers autres charges bancaires	1 539	1 130
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	289 236	814 443
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 665 962	1 610 937
Produits sur valeurs et emplois assimilés	17 026	4 612
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 634 373	1 594 385
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	14 563	11 940
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	33 235	22 571
Charges sur valeurs et emplois assimilés	28 092	15 205
Moins-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles		
Fonds de soutien CPM		
Autres charges d'exploitation non bancaires	5 143	7 366

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)			
	MONTANTS		MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 27/06/2023			
Report à nouveau	564 546	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	470 228
Résultat net de l'exercice	2 380 187	Dividendes	1 829 812
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	55 747
Autres prélèvements		Report à nouveau	588 946
TOTAL A	2 944 733	TOTAL B	2 944 733

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

(en milliers de DH)		
	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	2 597 884	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	997 727	
1- Courantes	772 721	
- Dotation PRG	100 000	
- Impôts sur les sociétés	660 249	
- Autres	12 473	
2- Non courantes	225 005	
- Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices	24 765	
- Contribution seisme el Haouz	107 599	
- Dotation aux Amort. des biens hors exploitations	25 003	
- Autres	67 638	
III - DEDUCTIONS FISCALES		1 811 912
1- Courantes		1 537 652
- Reprise PRG		262 514
- Abattement sur les produits de participation		1 275 138
2- Non courantes		274 260
- Reprise provision covid 19		126 000
- Reprise provision		148 260
TOTAL	3 595 611	1 811 912
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		1 783 699
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		1 783 699
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

(en milliers de DH)		
IDETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)		3 533 687
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)		112 473
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)		1 537 652
. Résultat courant théoriquement imposable (=)		2 108 508
. Impôt théorique sur résultat courant (-)		795 962
. Résultat courant après impôts (=)		2 737 725
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		

EFFECTIFS

(en nombre)		
	31/12/23	31/12/22
Effectifs rémunérés	2 569	2 581
Effectifs utilisés	2 569	2 581
Effectifs équivalent plein temps	2 569	2 581
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	2 506	1 191
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 367	1 390
Cadres (équivalent plein temps)	2 283	2 286
Employés (équivalent plein temps)	286	295
dont effectifs employés à l'étranger	34	34

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

(en milliers de DH)				
	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/23	31/12/22	31/12/23	31/12/22
Titres dont l'établissement est dépositaire	209 347	158 441	224 785 520	179 096 030
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	79	72	92 018 803	80 515 144
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

(en milliers de DH)				
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée				
B. TVA à récupérer				
. Sur charges				
. Sur immobilisations				
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)				

EN RAISON DE L'UNICITE
FISCALE LE TABLEAU EST
DISPONIBLE AU NIVEAU CPM

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		71 896 454	70 260 772	35,36%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		8 709 279	11 038 327	4,28%
DIVERS		122 706 739	122 013 373	60,35%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

RÉSEAU

(en nombre)		
RÉSEAU	31/12/23	31/12/22
Guichets permanents	306	308
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	375	371
Succursales et agences à l'étranger	52	52
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

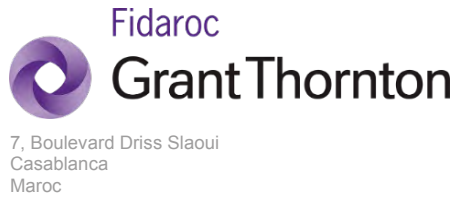
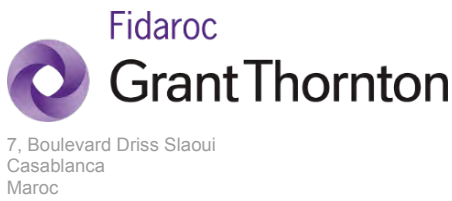
(en nombre)		
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/23	31/12/22
Comptes courants	77 211	76 583
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	181 315	174 926
Autres comptes chèques	982 749	1 059 658
Comptes d'affacturage	533	524
Comptes d'épargne	341 374	328 943
Comptes à terme	13 121	13 763
Bons de caisse	6	6
Autres comptes de dépôts	26 371	26 693

ÉTAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)			
	31/12/2023	30/06/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	16 067 163	8 659 206	13 924 993

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

	MONTANT AU 31/12/2023	
	Par décaissement	Par signature
CRÉANCES	11 662 503	1 301 992
PROVISIONS	8 094 561	1 223 273



BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 47.790.967 dont un bénéfice net de KMAD 2.597.884.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s’élèvent à MMAD 122.692 et représentent 37% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2023, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s’élèvent à MMAD 11.663. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s’élèvent à MMAD 8.094. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s’élèvent à MMAD 1.223 pour un encours de MMAD 1.302. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé.	Notre approche d’audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l’appréciation et l’estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l’évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d’organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d’un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d’adjudication	
Risque identifié	Notre réponse
La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.618 au 31 décembre 2023, soit 1% du total actif. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d’apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d’adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance que la Banque Centrale Populaire a acquis courant l'exercice, 1,57% de parts complémentaires dans la Foncière Université Internationale de Rabat (FUIR) pour atteindre une participation globale de 21,46% telle que décrite au niveau du rapport de gestion.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
76, Bd. Abdoumoumin
Résidence Koutoubia, 7ème Etage
Casablanca - Maroc
Tél : 05 212 522 423 423
www.mazars.ma
Abdou SOULEYE Diop
Associé

GESTION GLOBALE DES RISQUES

INTRODUCTION

En tant qu'institution bancaire et financière panafricaine de premier plan, le Groupe BCP place la prévention et la gestion des risques parmi les axes clés de son pilotage exécutif en vue de soutenir et pérenniser sa croissance. A cet effet, le Groupe a mis en place une organisation efficiente garantissant l'indépendance nécessaire aux entités en charge des risques. Il œuvre en permanence à consolider et faire évoluer son dispositif de gestion des risques en vue de l'adapter aux contextes économiques mouvants, tout en le maintenant à des niveaux conformes aux meilleurs standards en la matière.

En 2023, alors que l'économie mondiale se remet difficilement des séquelles de la crise sanitaire, de la récession qui s'en est suivie, et de la guerre en Ukraine, celle-ci a été confrontée à des défis majeurs marqués par l'escalade des conflits armés, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les impacts croissants du changement climatique. Ces facteurs ont exacerbé l'inflation et ont entraîné un durcissement sans précédent des politiques monétaires, mettant ainsi à l'épreuve la stabilité financière mondiale et la reprise économique attendue.

Au cours du deuxième semestre, et malgré la divergence des perspectives de croissance (selon les régions) et la résurgence des tensions géopolitiques, notamment au moyen orient, l'activité mondiale s'est montrée résiliente, soutenue par des facteurs liés à l'offre et à la demande. Cependant, bien qu'une reprise économique ait été amorcée vers la fin de l'année, les risques géopolitiques et climatiques persistent toujours.

Au Maroc, outre l'impact de la conjoncture internationale, l'économie a été affectée par les sécheresses répétitives, par le séisme d'Al Haouz et par le resserrement de la politique monétaire. Toutefois, le pays a fait preuve d'une résilience remarquable face à ces diverses crises et a réussi à maîtriser ses équilibres macroéconomiques, sécurisant ainsi son accès aux marchés financiers internationaux. L'année 2023 a, également, été marquée par le rebond du secteur du tourisme dépassant les réalisations d'avant pandémie. Le deuxième semestre a, quant à lui, connu des signes de désinflation couplés aux décisions successives de Bank Al-Maghrib de maintenir le taux directeur, ouvrant ainsi la voie à un assouplissement monétaire et à des perspectives de reprise économique meilleures.

Dans ce contexte, le Groupe a maintenu son engagement d'accompagner sa clientèle et de soutenir la reprise économique. S'inscrivant dans ce même objectif, les équipes en charge des risques se sont attelées à assurer la résilience du Groupe en assurant un suivi rapproché de la qualité du portefeuille de crédit et en adoptant une démarche

agile d'adaptation du dispositif de gestion des risques à travers,

(i) Un dispositif d'appétit aux risques renforcé, notamment en termes de limites de crédit, de pays et de marché.

(ii) Une filière de recouvrement davantage mobilisée, en vue de préserver les intérêts du Groupe et de maîtriser son coût du risque.

(iii) Une cadence élevée de réalisation des projets de la filière Risk Management, en priorisant les projets à forts impacts pour le Groupe.

(iv) Une politique prudente de couverture des risques, en vue de faire face aux impacts des crises et aux perturbations politiques et sociales dans les pays d'implantation du Groupe.

C'est ainsi que l'année 2023 a été marquée par une mobilisation sur les chantiers prioritaires ci-après :

- **Le renforcement du dispositif ICAAP** : le Groupe a poursuivi la consolidation de son dispositif d'évaluation et d'adéquation des fonds propres à travers : (i) l'intégration de nouvelles méthodologies de quantification de certains risques, notamment le risque stratégique, (ii) la projection des fonds propres internes et la validation du capital buffer relatif aux risques du pilier 2, et (iii) la mise à jour du Risk Appetite Statement traduisant les principales métriques d'appétit au risque du Groupe.
- **La consolidation du dispositif de surveillance du portefeuille** : la Banque a poursuivi son projet de mise en conformité des référentiels risques avec le projet de réforme de la circulaire BAM relative à la classification des créances, permettant d'intégrer les nouveaux critères de définition des créances sensibles et en souffrance. Dans le cadre de la conduite du changement, des actions de sensibilisation sont maintenues auprès du réseau afin de s'assurer de la bonne compréhension du projet de réforme et de ses implications sur le portefeuille de crédit.
- **La montée en version de l'outil de gestion du risque de marché** : les équipes en charge des risques ont réussi le déploiement de la nouvelle version de l'outil incluant l'intégration d'un nouveau module de reporting et d'analyse du risque de marché. Cet outil, doté de capacités dynamiques, permettra à la Banque d'anticiper sur les prochaines réformes réglementaires, notamment les dispositions de la réforme FRTB (Fundamental Review of the Trading Book).

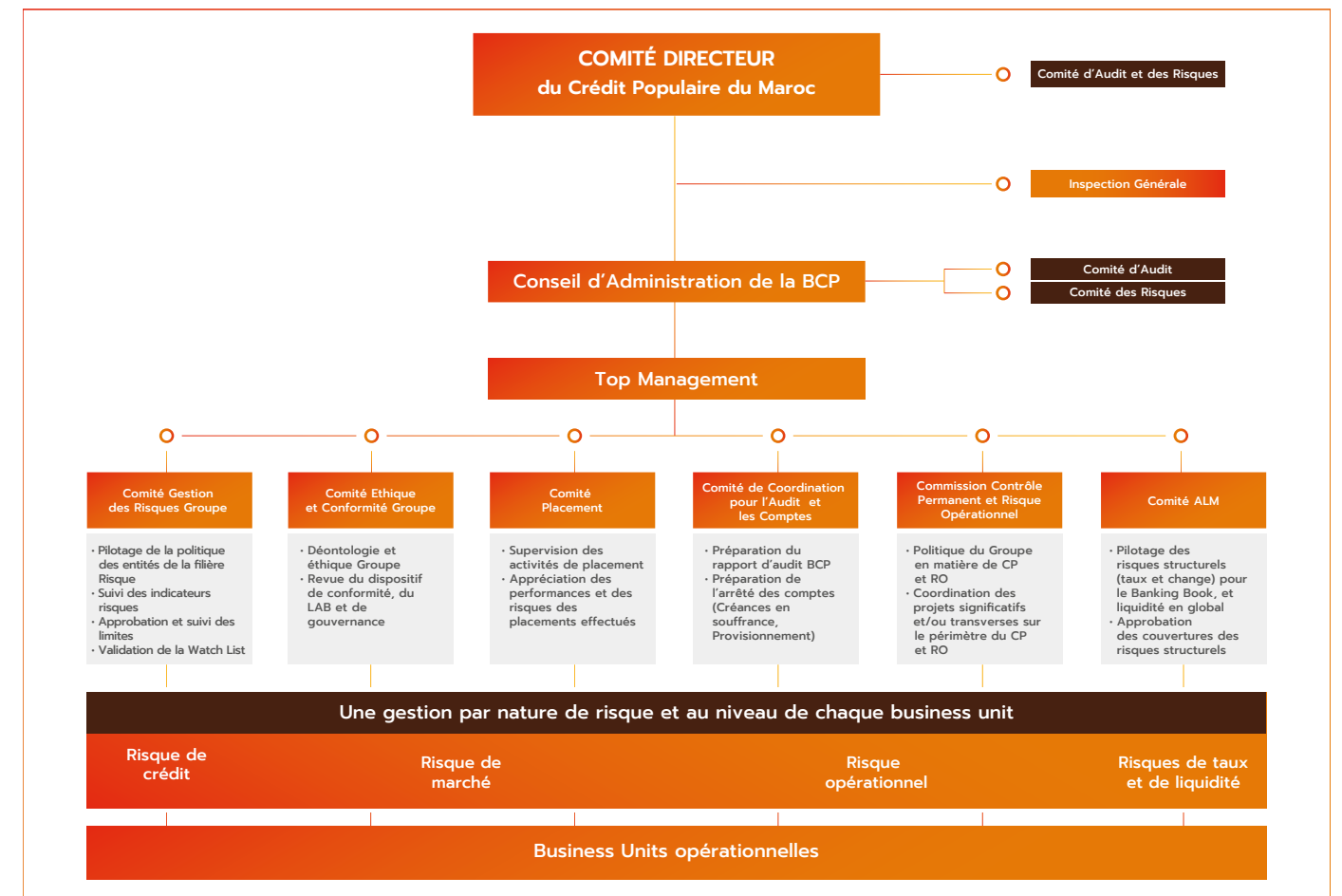
- **La migration vers un nouvel outil de gestion du risque opérationnel** : en complément du déploiement du module Incidents mis en place en 2022, la Banque a finalisé l'intégration de l'outil permettant des améliorations notables en matière d'implémentation et de gestion des cartographies de risque opérationnel, la digitalisation du suivi des plans d'atténuation de risque ainsi que la consolidation et l'automatisation des reportings.
- **Le lancement du projet de construction d'un dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement** : ce projet a été lancé en mai 2023, en partenariat avec la Société Financière Internationale (IFC), et vise la mise en conformité progressive du Groupe avec la directive BAM 5/W/2021.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée, lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...) ;
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (risque de crédit, risque de marché, risque financier et risque opérationnel...) ;
- Les instances relevant du contrôle interne.



Le dispositif de gestion des risques, piloté par les instances du Groupe décrites supra, s’opère dans le respect des normes réglementaires, et vise principalement à :

- Contribuer au développement des activités en veillant aux meilleurs arbitrages « risque-rentabilité » ;
- Contribuer à la pérennité et au développement maîtrisé du Groupe ;
- Veiller à l’indépendance de la gestion des risques tout en assurant une collaboration étroite avec les pôles d’activités.

Ceci se traduit par :

- Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d’organisation des risques ;
- La formalisation de l’appétit au risque du Groupe ;
- Des outils efficaces de maîtrise des risques ;
- Une sensibilisation aux risques à chaque niveau de l’organisation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023 PAR NATURE DE RISQUE

L’année 2023 a été l’occasion pour l’ensemble des équipes de déployer et de faire avancer les différents chantiers et projets relatés ci-après par nature de risque :

1. Dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres

Le Groupe a poursuivi l’enrichissement de son dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres en lien avec son business model et la complexité de ses activités. Celui-ci lui permet de s’assurer que ses fonds propres couvrent correctement l’ensemble de ses expositions aux risques, et qu’ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

Les principales réalisations de l’année 2023, visant à consolider le dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres du Groupe, sont présentées ci-après :

- Le Dispositif ICAAP : le Groupe a renforcé son dispositif ICAAP en priorisant la prise en charge des recommandations du régulateur sur le sujet. Il a, par ailleurs, poursuivi la consolidation de son dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres à travers la mise en place d’une méthodologie de quantification du risque stratégique et la révision de la méthodologie de quantification du risque de réputation. Le capital économique nécessaire à la couverture des différents risques répertoriés a également été mis à jour. De plus, et afin d’assurer une vision prospective des risques, un premier exercice de projection des fonds propres internes a été réalisé.
- La mise à jour du Risk Appetite Statement traduisant les principales métriques d’appétit au risque du Groupe, et sa prise en compte dans le processus de la planification financière.

- La planification des fonds propres en pilotage de la trajectoire financière et budgétaire du Groupe, à travers la projection de la qualité des créances et des pertes attendues, ainsi que la projection du ratio de solvabilité sur l’horizon du Plan Moyen Terme.
- La mise à jour du Plan de Redressement de Crise Interne du Groupe (PRCI).
- La production régulière des reportings de solvabilité et des exercices réglementaires de stress tests, et la quantification des impacts sur les différents indicateurs d’activité et des risques.

2. Risque de crédit

L’année 2023 a été marquée par la poursuite des efforts visant à consolider le cadre de mesure, de gestion et de supervision du risque de crédit, composante principale de l’activité de la Banque. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets planifiés sont résumés ci-après :

La consolidation des dispositifs de mesure, de maîtrise et de gestion du risque de crédit :

- La conception de grilles expertes de scoring à l’octroi pour les demandes de financement du segment TPE.
- La poursuite du projet de mise en conformité des référentiels risques avec le projet de circulaire BAM relative à la classification des créances, en vue d’intégrer les nouveaux critères de définition des créances sensibles et en souffrance. Des actions de sensibilisation ont également été menées au profit du réseau afin de les préparer à l’entrée en vigueur de cette réforme.

- La mise à jour des limites sectorielles et individuelles sur les risques majeurs (groupes de contreparties liées dont les engagements auprès du CPM dépassent 100 MDH). En 2023, ce dispositif a couvert 159 groupes composés de 1 047 contreparties, et totalisant près de 116 MMDH d’engagements.
- La stabilisation et la consolidation de la plateforme de notation Retail implémentée en 2019, à travers notamment l’industrialisation du processus de backtesting des modèles de notation.
- Le lancement du chantier structurant de refonte de la notation des entreprises, qui vise à faire évoluer le dispositif en vigueur à travers la revue : i) des modèles de notation afin d’en améliorer la performance et la robustesse, et ii) de l’usage de la notation dans le processus d’octroi et de gestion du risque de crédit.
- La poursuite des travaux de maintenance des modèles IFRS9.

Le renforcement continu de la surveillance du risque de crédit à travers :

- La conduite des travaux récurrents se rapportant au pilotage et à la supervision du risque de crédit. Il s’agit notamment de la surveillance continue du portefeuille, la revue des limites individuelles et sectorielles, la mise à jour des bases risques (centrale des bilans, base groupe...), et l’enrichissement des reporting à destination des différentes instances de gestion et de gouvernance du Groupe.
- La production des rapports risques destinés aux organes de gouvernance des entités du CPM, en assurant leur homogénéité et leur intégrité.
- La poursuite de l’accompagnement graduel des filiales locales dans la mise en place du processus de surveillance et de suivi des créances sensibles, afin d’assurer la cohérence du suivi des risques au niveau du Groupe.

3. Risque Pays

Durant l’exercice 2023, le Groupe a maintenu sa politique prudente de couverture des risques, en vue de faire face au contexte international, et aux perturbations d’ordre politique et social qu’ont connus certains pays africains courant l’année. Les équipes en charge de la gestion du risque pays et de la surveillance des filiales à l’international ont assuré un suivi rapproché du portefeuille sur l’ensemble de ses composantes, et ont poursuivi leur engagement afin de consolider le dispositif de veille et de surveillance du risque pays, à travers notamment :

- La mise à jour annuelle des ratings internes de mesure du risque pays, et la maintenance d’une veille rapprochée garantissant un suivi des indicateurs macroéconomiques, sociaux et politiques des pays, et de leurs profils de risque. Cette veille permet notamment de remonter des alertes en temps opportun, et ce à la survenance d’évènements significatifs pouvant impacter négativement ou positivement le profil de risque.
- Le monitoring des limites pays, et leur actualisation pour l’exercice 2024.
- La poursuite de l’assistance aux filiales dans la mise à jour et la maintenance du socle documentaire lié à la gestion des risques (politiques de gestion des risques, schéma délégataire en matière d’octroi de crédit...).
- La conduite des travaux récurrents de supervision des risques des filiales à l’international (risques sensibles, revue de portefeuille...).

Par ailleurs, l’année 2023 a été marquée par la poursuite et le lancement de plusieurs chantiers structurants visant à harmoniser les pratiques en matière de gestion des risques à l’échelle du Groupe. Il s’agit principalement des projets suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route visant l’harmonisation du processus et des pratiques de notation à l’échelle du Groupe ;
- L’élaboration d’une feuille de route relative à l’harmonisation des modèles de scoring des crédits aux particuliers au niveau de l’ensemble des filiales en Afrique sub-saharienne ;
- La mise en conformité de la filiale BPMG avec la norme IFRS9 exigée par la Banque Centrale Guinéenne ;
- La poursuite du chantier de mise en place du Datamart risque Groupe qui permettra la mise à disposition de la fonction Risque BCP de l’exhaustivité des données des filiales, à même de lui assurer l’autonomie nécessaire à l’accomplissement de sa mission de suivi, de surveillance et de pilotage des risques engendrés par les expositions des filiales du Groupe.

4. Risque de marché

Le Groupe a accentué ses efforts pour faire évoluer son dispositif de gestion du risque de marché, particulièrement ces dernières années marquées par la succession des crises et des tensions qui se sont emparées de l’économie réelle et des marchés financiers, tant au niveau international que national.

A l'échelle nationale, et dans la suite des turbulences ayant impacté les marchés financiers en 2022, le 1^{er} semestre 2023 n'a pas démarré dans des conditions propices à une reprise haussière. Le marché obligataire a été, en effet, fortement déstabilisé au premier mois de l'année par une correction haussière et brusque de la courbe des taux, entraînant par ricochet un décrochage supplémentaire sur le marché boursier.

Au deuxième semestre, les premiers signes de désinflation couplés aux décisions successives de Bank Al-Maghrib de maintenir le taux directeur, ont ouvert la voie à un assouplissement monétaire. Dans ce contexte, la performance des activités de marché de la Banque a été au rendez-vous en fin d'année, permettant d'effacer les pertes encaissées au début d'année.

Dans ce contexte, la Banque a conservé une position prudente à l'égard des risques sur les activités de marché. Ainsi, les efforts se sont axés sur :

- La montée en version de l'outil de gestion du risque de marché, déployée avec succès fin 2023, et l'intégration d'un nouveau module de reporting et d'analyse du risque de marché. Ce module est doté de capacités dynamiques permettant de répondre à l'évolution permanente des exigences réglementaires et internes. Il permettra particulièrement d'anticiper sur les nouveautés réglementaires imminentes, notamment les dispositions de la nouvelle réforme FRTB. Ce projet a été aussi une occasion pour repérer les pistes d'amélioration à apporter à la solution, afin d'optimiser son utilisation et de gagner en efficacité en termes de suivi et d'analyse de risque. Les améliorations identifiées sont érigées en un projet de fiabilisation et d'amélioration du système qui sera entamé en 2024.
- La revue du dispositif d'appétence et des limites : le dispositif des limites mis en place, permet de monitorer rigoureusement l'évolution des expositions de la Banque, particulièrement dans des conditions de forte volatilité et de baisse accentuée des rendements financiers. A l'instar des années précédentes, l'appétence au risque de marché et les limites qui en découlent ont été revues à une fréquence semestrielle. La vigilance étant toujours de mise, ces limites ont été globalement maintenues au même niveau considérablement resserré depuis le 2^{ème} semestre de l'année 2022.

Par ailleurs, l'équipe en charge de la gestion du risque de marché a continué ses travaux récurrents se rapportant à :

- La revue des paramètres et des modèles de mesure du risque, et la fiabilisation du système d'information dédié au risque de marché ;
- Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché et le monitoring des expositions par rapport aux limites définies pour les activités de

la Salle des Marchés (SDM), conjointement à la production et l'enrichissement des reportings internes à destination des différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque.

5. Risque Opérationnel et Plan de Continuité d'Activité

Dans le domaine de la gestion du risque opérationnel, les principaux accomplissements de l'année 2023 ont concerné :

- La finalisation de la migration vers un nouvel outil de gestion du risque opérationnel, permettant de profiter des évolutions de l'outil qui s'articulent autour des trois volets suivants :
 - L'implémentation des cartographies selon la démarche Groupe : Les risques opérationnels potentiels des macro-processus/processus et leurs évaluations ont été implémentés dans la nouvelle solution, en permettant à chaque fonction propriétaire l'accès exclusif à ses processus et aux risques y afférents. Ce volet a également été ouvert aux filiales, et leur permet de répertorier leurs cartographies de risque opérationnel menées conformément à la démarche Groupe, en adoptant notamment l'approche processus.
 - La digitalisation du suivi des plans d'atténuation : Le dispositif des rencontres annuelles de suivi des plans d'atténuation émanant des cartographies de risque opérationnel a été transposé dans le nouvel outil, via un workflow faisant intervenir le Correspondant Cartographie (CCARTO) de manière optimisée. Ce nouveau profil est désigné par chaque fonction propriétaire afin d'avoir accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus et aux plans d'atténuation qui en découlent, et d'assurer le suivi de ces derniers au niveau de la solution.
 - L'amélioration des reportings Groupe : La conception et le développement des différentes composantes des tableaux de bord sur le nouvel outil ont été paramétrés.
- La revue des travaux des cartographies de risque opérationnel des macro processus « logistique », « achats » et « comptabilité ».
- L'organisation des rencontres annuelles avec les fonctions propriétaires et les experts métiers dans l'objectif de recueillir les KRIs, et d'effectuer un point sur l'état d'avancement des réalisations des plans d'atténuation retenus pour renforcer les dispositifs de maîtrise des risques.
- L'animation permanente des correspondants risque opérationnel et la coordination avec

les métiers pour la mise en place des actions palliatives au regard de la survenance d'un incident majeur à fort. Cette coordination fait appel à plusieurs échanges et analyses de cas avec les différentes parties prenantes pour bien cadrer les circonstances et le contexte des incidents, permettant de proposer des plans d'atténuation adaptés, et/ou une consolidation des actions déjà planifiées.

- Le pilotage des travaux récurrents de gestion du risque opérationnel, notamment la production et l'enrichissement des reportings à l'échelle du Groupe et la conduite de l'évaluation annuelle des activités externalisées.

Concernant le plan de continuité d'activité « PCA », les enrichissements importants de l'année 2023 sont les suivants :

- Le bilan du séisme survenu dans la nuit du vendredi 08 septembre et la coordination avec les différentes parties prenantes dans l'objectif de renforcer la résilience de la Banque.
- L'élaboration des plans de secours métiers du macro-processus « Achats » et du processus « Sécurité des personnes et des biens » intégrés à l'issue des enseignements de la crise Covid-19. Ces plans intègrent l'appréciation du BIA¹ et de la DMIA², le recensement des profils et des besoins en ressources indispensables au maintien de ces activités et la définition des solutions de rattrapage et de retour à la normale.
- La collaboration avec le responsable du plan de secours informatique pour la préparation et la réalisation du test d'indisponibilité du système d'information. Il s'agit particulièrement de stabiliser et de mettre à jour les checklists à dérouler le jour du test en faisant intervenir les métiers, d'organiser des séances de formation et de sensibilisation autour du plan de continuité d'activité, et de diffuser le chronogramme du test.
- La contribution active au cadre de coordination de la continuité d'activité de la place marocaine principalement à travers la préparation et l'organisation du premier test de la place. Il s'agit de la simulation d'une cyber-attaque d'ampleur sur le système de paiement SRBM « Système des Règlements Bruts du Maroc ». Avec la participation des acteurs concernés, trois cellules thématiques ont répondu aux différents stimuli en termes de sécurité informatique, communication et traitement des opérations.
- L'accompagnement des filiales dans la production du tableau de bord (TDB) de pilotage du PCA. Les 30 indicateurs composant ce TDB sont conçus et sélectionnés en vue de couvrir les 7 composantes réglementaires du dispositif.

¹BIA : Business impact analysis

²DMIA : Durée maximale d'interruption admissible

- La conduite avec les entités du CPM de la revue du plan de secours agences selon les modalités du plan de maintien en conditions opérationnelles de la Banque.

6. Risques Structurels

Consolidation du dispositif de mesure des risques structurels

- Indicateurs de suivi de la liquidité : élaboration des nouveaux indicateurs de liquidité réglementaires définis au niveau de la nouvelle directive BAM sur la liquidité
- Optimisation du risque de taux de Bank Al Yousr : revue du recours à la WBI donnée en collatéral à Bank Al-Maghrib et modélisation de l'étalement des contrats avec la BCP
- Revue de la convention d'écoulement des Dépôts à vue de BCDM : analyse approfondie des DAV de notre filiale BCDM notamment leur stabilité, concentration et duration, et adoption en conséquence d'une convention d'écoulement plus significative
- Décomposition de la Marge Nette d'Intérêt de la Banque : décomposition de la MNI du CPM par blocs d'activités et par Banque régionale, avec une distinction entre la marge TCI et la marge externe
- Participation à la Revue de la tarification : suite à la hausse significative du taux directeur, l'ALM a fourni les éléments d'appréciation permettant de statuer sur une revue à la hausse de la tarification
- Données de marché : implémentation d'un processus de récupération des courbes de taux de la zone UMOA pour les besoins de l'IRRBB
- Optimisation/pilotage de la solvabilité :
 - Renforcement des fonds propres Tier1 à travers l'émission d'une dette subordonnée perpétuelle de 300 MDH en décembre 2023
 - Supervision des fonds propres réglementaires par la fonction Contrôle Permanent

Renforcement du dispositif de gestion des risques structurels :

- Filiales à l'international :
 - Calcul du LCR par filiale : mesure et suivi du LCR des filiales à l'international à une fréquence mensuelle. Un encadrement spécifique est accordé pour les filiales d'importance systémique dans leur région d'implantation.
 - Risque de taux : mise en place du dispositif d'évaluation du risque de taux d'intérêt aux normes internationales (IRRBB)

- Cotation des Taux de Cession Interne : renforcement en 2023 de l’activité ALM de cotation des TCI en MAD et en devises avec 861 cotations contre 331 cotations en 2022. A noter une forte sollicitation de la Banque privée avec 618 cotations en 2023 contre 86 cotations en 2022 (principalement sur les DAT en devise)
- Formation ALM : dispense d’une formation ALM organisée en collaboration avec le Pôle Développement du Capital Humain à l’attention de 60 collaborateurs BCP (et BCP2S)

7. Recouvrement

La morosité de l’environnement économique national qui perdure depuis 2021, impacte négativement l’activité du recouvrement des créances en souffrance en général, et celles compromises en particulier. Cette situation difficile qui a persisté en 2023, a influé directement sur l’accroissement du niveau de défaillance de la clientèle des particuliers et sur la hausse des entreprises personnes morales en difficulté, dont le tissu est largement dominé par les microentreprises.

Avec la hausse des dissolutions des entreprises, ayant atteint en 2022 une hausse de 18% après celle de 2021 qui a avoisiné 52,4% [source : *Rapport annuel 2023 de l’Observatoire Marocain de la Très Petite et Moyenne Entreprise*], ainsi que l’augmentation des relations en procédure collective et le poids des actions en responsabilité, qui ralentissent le processus de recouvrement des créances bancaires, les perspectives du recouvrement deviennent de plus en plus impondérables.

Malgré cette conjoncture délicate, la filière Recouvrement a continué en 2023 à mobiliser les efforts de tous ses acteurs, en vue d’atténuer la détérioration des indicateurs du risque bancaire en la matière, mais également à relever la cadence de concrétisation des projets structurants pour l’activité, objet du plan de transformation de la filière, dicté par les orientations stratégiques du Groupe.

Dans le cadre de la mobilisation continue des acteurs du Recouvrement Groupe, en vue d’atteindre ces objectifs importants, les actions majeures menées en 2023 se présentent succinctement comme suit :

- **Renforcer** les mesures tendant à anticiper les cas de défauts potentiels, à travers l’identification des contreparties manifestant un risque de paiement, en vue d’une prise en charge rapide ;
- **Redoubler** les actions d’animation du réseau et des filiales, notamment dans le cadre des Comités et des réunions de mise au point, pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en défaut ;
- **Favoriser** les plans de sortie à l’amiable, notamment au niveau de l’activité de recouvrement contentieux, dans le but d’améliorer le niveau des récupérations ;

Au titre du second volet ayant caractérisé la mobilisation des acteurs du Recouvrement en 2023, à savoir l’accélération du rythme d’exécution des projets ouverts, notons :

- **Démarrage** du projet relatif à la viabilisation des garanties et sûretés adossées aux créances contentieuses, en vue de leur saisie sur l’outil y dédié et ce, dans la perspective notamment d’améliorer la fiabilité des données comptables ;
- **Contribution** à l’élaboration d’un processus clair relatif aux modalités d’échange et de mise en jeu des avals Tamwilcom ;
- **Amélioration** des indicateurs d’utilisation de l’outil de gestion du recouvrement contentieux [Ligis], au moyen de l’implémentation des données de gestion nécessaires à la réussite du projet de digitalisation de tout le processus ;
- **Achèvement** de la première phase portant sur la mise à jour du dispositif réglementaire interne du contentieux (12 modes opératoires élaborés dont 6 en cours de diffusion) ;
- **Déploiement** du dispositif de contrôle interne relatif au processus de recouvrement judiciaire ;
- **Contribution** efficace à l’amélioration du dispositif de recouvrement des filiales à l’international avec les règles du Groupe en la matière, au moyen de politiques et de procédures de recouvrement ;
- **Collaboration** active dans le cadre de la finalisation de la mise en place des nouvelles règles du défaut de la circulaire 19G / Bank Al Maghrib ainsi qu’aux autres projets concernant l’amélioration du dispositif IFRS9 ;
- **Accompagnement** des entités du contentieux BPR et de la BCP, afin d’accélérer le processus de montée en compétence des ressources dédiées au recouvrement.

Sur le volet des réalisations chiffrées au titre de l’année 2023, les récupérations sur les créances contentieuses ont dépassé l’objectif assigné, pour atteindre un taux de réalisation de **105%**.

Par ailleurs, en corrélation avec les orientations stratégiques du Groupe, tendant à appréhender les contraintes imposées par le contexte économique et réglementaire et dans la continuité des chantiers déjà ouverts, les actions et les projets de la période 2024-2026 devront être orientés vers les actions suivantes :

- **Poursuite** des actions de fiabilisation de la base de données des garanties couvrant les dossiers contentieux ;
- **Stabilisation** du processus d’échange et de mise en jeu avec Tamwilcom ;

- **Achèvement** du projet de mise à jour du corpus réglementaire ;
- **Accélération** de la digitalisation des processus de recouvrement dans l’outil Ligis ;
- **Maintien** de la prise en charge des filiales locales et à l’international sur le volet recouvrement ;
- **Réorganisation** des équipes du recouvrement contentieux, en l’alliant à celles de la ligne commerciale.

RISQUE DE CRÉDIT

La gestion et le contrôle du risque de crédit au sein du Groupe s’appuient sur les axes ci-après :

- La stratégie risque de crédit ;
- La politique globale de gestion du risque de crédit ;
- L’organisation et la structure du système de contrôle ;
- Le dispositif de gestion du risque de crédit.

1. Stratégie risque de crédit

La maîtrise des différents risques auxquels la Banque est exposée constitue une composante majeure de la stratégie de développement du Groupe. Elle passe par le renforcement du dispositif d’identification, de mesure et de suivi des risques à travers les axes ci-après :

- Une culture de maîtrise et de surveillance des risques bien ancrée au niveau de l’ensemble des entités du Groupe ;
- Un développement piloté dans le cadre des orientations stratégiques du plan moyen terme et des dispositions réglementaires ;
- Une volonté d’adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques ;
- La maîtrise et la fiabilisation du processus de prise de risque ;
- Le suivi permanent et rapproché des expositions ;
- Une attention particulière portée à la qualité et la fiabilité des données ;
- Le renforcement des contrôles des conditions d’usage des outils d’identification et de suivi des risques ;
- Un système de reporting riche et une remontée périodique d’informations ;
- Une plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut.

La stratégie du Groupe en matière de surveillance du risque de crédit se décline par secteur et par profil de risque, notamment pour les entreprises. Elle

est caractérisée par un suivi continu de la qualité du portefeuille de la Banque visant à réduire le nombre et le volume de ses expositions sensibles de manière à atténuer l’impact des provisions et les pertes potentielles.

2. Politique et procédures

La gestion du risque de crédit est encadrée par la politique générale de gestion du risque de crédit. Cette politique, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d’administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités. La politique de crédit s’articule autour des principes suivants :

- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l’ensemble des organismes du CPM et de ses filiales à l’international ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l’octroi ;
- Établissement d’un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnel et Particuliers et scoring à l’octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l’appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l’instauration de comités régionaux et centraux ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé. Celui-ci couvre l’intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l’étendue et les conditions d’exercice des activités de maîtrise et de suivi de ce risque.

3. Processus de prise de risque

L’entrée en relation

Le Groupe fait de la connaissance du client une condition préalable à tout nouvel engagement. Cette exigence est couverte par la directive BAM du 1er avril 2005 portant sur les éléments d’informations devant être requis dans le cadre de l’instruction des dossiers de crédit. A cela s’ajoutent les dispositions

liées au risque de non-conformité qui exigent le respect des mêmes termes.

Conformément à ces exigences, la Banque a mis en place un ensemble de processus permettant d’assurer à la fois une bonne sélection des prospects, une connaissance approfondie des clients lors de l’entrée en relation et un suivi régulier de la clientèle pendant toute la durée de la relation commerciale.

L’instruction des dossiers de crédit

L’instruction des dossiers de crédit repose sur l’analyse et l’appréciation de :

- La solvabilité des contreparties et leurs notations ;
- L’évolution du comportement bancaire avec le Groupe et l’ensemble des établissements bancaires de la place ;
- L’analyse des types de concours demandés, leurs justifications économiques et leurs couvertures ;
- Les conditions de remboursement des engagements présents et futurs ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client.

Pour les crédits aux particuliers, les demandes doivent obéir à des critères d’éligibilité explicités dans les circulaires y afférentes cantonnant les choix politiques en matière de conquête et de ciblage commercial, tel que l’âge limite d’un emprunteur, le montant maximal finançable, la durée maximale des prêts, le niveau d’endettement admis, la part d’autofinancement, l’ancienneté de la relation ainsi que les conditions tarifaires.

La demande de crédit suit un cheminement hiérarchique (agence, succursale/centre d’affaires, BPR et BCP) jusqu’à l’instance dont la compétence permet de statuer en dernier ressort sur le dossier. Afin d’assurer un double regard et une meilleure célérité dans la décision, la demande de crédit doit préalablement faire l’objet d’une étude de faisabilité au niveau de l’entité commerciale en charge du dossier et d’une deuxième lecture de risque au niveau de la fonction contre-étude.

Particulièrement pour les segments des particuliers et TPE, la contre-étude est centralisée au niveau de nouvelles entités créées dans le cadre de l’industrialisation des filières.

Organisation des circuits de décision

L’organisation des circuits de décision repose sur un schéma délégataire adéquat avec la structure et l’organisation du Groupe. Ce schéma est décliné selon les trois niveaux suivants :

- Pouvoirs délégués par le Président du Comité Directeur en faveur des Comités BCP et des Présidents de Directoire des Banques Populaires Régionales ;
- Pouvoirs subdélégués par les Présidents des BPR en faveur des centres d’affaires et succursales relevant de leurs périmètres ;
- Pouvoirs subdélégués par les responsables des succursales aux responsables d’agences relevant de leurs entités.

Ces pouvoirs, qui sont exprimés selon plusieurs paramètres (nature de la demande, nature du crédit et sa maturité, notation du client, seuil de score...), sont inversement proportionnels au niveau des risques (plus le risque est élevé, moins la délégation est importante).

S’agissant des filiales du Groupe, les compétences sont définies en enveloppes de risque. En cas de dépassement de seuil, un processus d’escalade est mis en place.

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- L’analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités risques au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L’exercice des pouvoirs dans le cadre de comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L’exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l’évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu’au niveau des BPR.

Il y a lieu de signaler que le dispositif de traitement des dossiers de crédit de la Banque s’est renforcé par la mise en place, au niveau des Banques Populaires Régionales, des fonctions Middle Office assurant l’étude des dossiers de crédits de la clientèle des Particuliers et de la TPE.

La prise de décision

Le processus de décision s’appuie sur :

- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude. Son avis, signé et motivé, est obligatoire pour l’instruction de toute demande de crédit et est déterminant dans la prise de décision ;
- La suprématie des Comités de crédit qui, moyennant motivation de leurs décisions, peuvent agréer des dossiers revêtus de l’avis défavorable ou réservé de la contre-étude.

Le suivi de la relation

La notation du client ainsi que la revue du dossier de crédit est obligatoire au moins une fois par an, et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client. Cette revue est exigée quelle que soit la nature des concours accordés. Les business plans initiaux des contreparties bénéficiant uniquement de crédit moyen et long terme seront confrontés aux réalisations, en vue de la mise en place de mesures correctives dans le cas de divergences importantes relevées.

Le suivi rapproché de la relation se fait également par le biais de visites périodiques sur site, ainsi que la récupération à temps de la documentation comptable annuelle et des états de synthèse intermédiaires. Le réseau communique à la fonction Risque tout élément décelé à son niveau, jugé alarmant sur la situation du client, et cela sans attendre la revue annuelle du dossier. De même, le fonctionnement du compte (dépassements répétitifs ou chroniques, difficulté d’honorer les engagements bancaires ou fournisseurs...) est suivi par les entités concernées, chacune dans son périmètre, dans le but d’un suivi permanent et rapproché des risques.

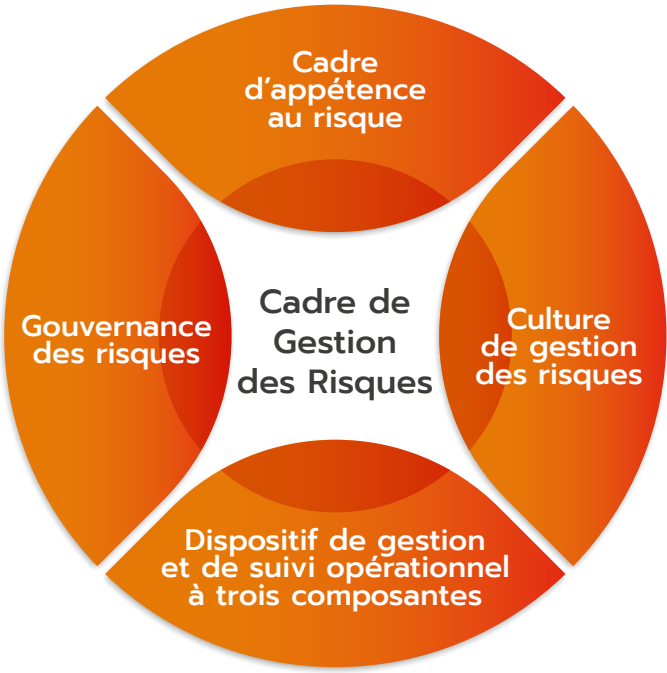
4. Dispositif de gestion du risque de crédit

Dans un contexte caractérisé d’une part par l’évolution importante des activités et du périmètre du Groupe au niveau local et international, et d’autre part par un accroissement du nombre et de la complexité des exigences réglementaires, une approche en gestion des risques dûment intégrée et empreinte de rigueur est donc essentielle à la pérennisation de la croissance du Groupe.

Le cadre de gestion des risques défini et mis en place par la Banque assure une supervision des risques et s’articule autour de :

- un cadre d’appétence au risque adapté à sa taille et à la complexité de son activité ;
- une structure de gouvernance des risques formelle et conforme aux meilleurs standards ;
- une culture de gestion des risques solidement ancrée et partagée ;

- et un dispositif opérationnel de gestion et de suivi des risques qui s’appuie sur :
 - une évaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
 - un suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
 - un suivi permanent et rapproché des créances sensibles.



L’évaluation et le suivi de la qualité des risques

L’évaluation et la gestion du risque de crédit s’opèrent à la lumière des principaux indicateurs :

- L’évolution de la qualité du portefeuille sur le plan de la notation, à travers la distribution du portefeuille noté selon les différentes classes de risque ;
- Le suivi des risques majeurs et de concentration ;
- Le suivi des créances sensibles ;
- L’évolution des créances en souffrance par entité, marché et produit ;
- L’évolution du taux de couverture par les provisions des créances saines, sensibles ou en défaut ;
- L’évaluation annuelle des paramètres de risque de crédit, à savoir les probabilités de défaut (PD), les pertes en cas de défaut (LGD), les taux de retour en sain et les facteurs de conversion en équivalent crédit (FCEC ou CCF) ;
- L’appréciation de la répartition et de l’évolution du risque de crédit selon les différents stades de classification des créances (Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3) et les taux de provisionnement y afférents.

La définition du défaut utilisée en gestion est conforme à la réglementation en vigueur matérialisée par la circulaire 19/G/2002 de BAM définissant la classification des créances en souffrance.

Le système de notation

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d’utilisation et d’usage, applicable à l’ensemble des contreparties qu’il s’agisse d’états souverains, de banques ou d’entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie au scoring à l’octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers. Ce dispositif de notation a été enrichi en 2019 par la mise en production du nouveau dispositif de notation Retail.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d’actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d’octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l’occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l’évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l’analyse du portefeuille noté et l’évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque. En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l’outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s’assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l’objet d’un suivi minutieux par la Banque pour, d’une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l’exigence de la division des risques et, d’autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s’appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l’examen groupé d’un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans propre à la Banque, base de notation...) ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant des composantes majeures du cadre d’appétence au risque ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque. Un suivi du Coefficient maximum de la division des risques (CMDR) est assuré en vue de se conformer en permanence à la réglementation y afférente ;
- Un processus d’examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l’ensemble des entités de la Banque.

Processus de revue de portefeuille

La revue de portefeuille constitue un processus important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s’appuyant sur les paramètres d’usage en matière d’appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d’appartenance...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d’actifs regroupés par secteur d’activité, par classe de risque, par niveau d’engagements...

Dispositif d’appétence au risque de crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d’appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle :

La démarche de fixation des limites sectorielles s’appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d’assurer un développement ciblé. La mise à jour des limites sectorielles s’opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l’évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle :

En s’appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l’objet d’une analyse groupée qui permet d’aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d’autres paramètres (nature et niveau d’activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

Limites sur les contreparties bancaires :

La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle Des Marchés (SDM) et les opérations de Trade Finance, s’appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Suivi des risques sensibles

Le suivi des risques sensibles se fait par marché :

Marché de l’entreprise :

L’objectif du processus de gestion et de suivi des créances sensibles est d’identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque peuvent encore être efficaces et peu onéreuses. Les créances sensibles concernent tous les comptes entreprises et professionnels, hors créances en souffrance présentant :

- des anomalies par rapport aux conditions d’utilisation des concours accordés ;
- ou des signaux significatifs de détérioration potentielle de la qualité du risque de contrepartie (dépassements chroniques, impayés, comptes faiblement mouvementés ou impactés par l’arrêt total ou partiel d’activité, dossiers échus et non renouvelés...).

Marché des particuliers :

Le suivi des créances sensibles relevant du marché des particuliers est assuré dans le cadre des Comités de surveillance à travers :

- L’analyse des créances en anomalie (impayés, dépassements...) ;
- L’analyse de la qualité de la nouvelle production.

Les entités qui présentent des taux d’impayés et/ou d’anomalies hors norme font l’objet de plans d’actions adéquats visant le redressement de leur situation. Le cas échéant, des décisions suspensives des délégations de pouvoirs sont prises à l’encontre des

responsables à l’origine des anomalies significatives, et ce, en attendant de définir les responsabilités par l’Inspection Générale.

Provisionnement sur base sociale

Provisionnement des créances en souffrance :

Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrance s’effectuent conformément aux instructions de Bank Al-Maghrib en la matière, notamment la circulaire n°19/G/2002. Un suivi périodique de ces créances est assuré et un reporting est élaboré pour les instances décisionnelles de la Banque.

Par ailleurs, dans le contexte actuel, le Groupe a poursuivi ses efforts et sa vigilance pour faire face à la montée des créances malsaines, à travers les actions suivantes :

- Anticipation des défauts de paiement potentiels à travers la détection des clients à risque avant la survenance d’incidents ;
- Maintien d’un suivi rapproché des dossiers à forts enjeux et présentant des signes précurseurs de difficulté ;
- Généralisation du déploiement de l’outil de recouvrement au sein des entités de la Banque.

Pour les filiales à l’international, le déclassement et le provisionnement des créances en souffrance s’effectuent conformément aux dispositions locales, en l’occurrence i) l’instruction BCEAO n° 026-11-2016 pour la zone UEMOA, ii) la réglementation COBAC 2018/01 pour la zone CEMAC, iii) l’instruction N°008/DGSIF/DSB/NPCB pour la république de Guinée, iv) l’instruction n° 002/2006 – CSBF pour la banque centrale de Madagascar, et v) les guideline on credit impairment measurement & Income recognition pour la banque centrale de Maurice.

Provisionnement de la Watch List :

Une provision pour risques généraux, représentant a minima 10% de l’encours de la Watch List, est constituée en couverture des risques non avérés, et ce conformément aux instructions de Bank Al-Maghrib en la matière. Particulièrement, pour les groupes de risque ne présentant pas de signes d’amélioration significative, des dotations supplémentaires excédant les exigences de BAM sont constituées.

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d’un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l’harmonisation et le déploiement des normes du Groupe en matière de gestion et de maîtrise des

risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays :

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des quatre composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de direction et de gouvernance du Groupe :

La mesure du risque pays : La Banque dispose de modèles de notation interne permettant de quantifier le risque pays à partir des données et indicateurs macroéconomiques, financiers, politiques et réglementaires. Ces notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macroéconomique généralisé au tissu des corporate du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois) ;

La maîtrise du risque pays : Dans l'objectif de maîtriser les risques transfrontaliers, le Groupe a développé un processus de fixation et de suivi des limites d'exposition consolidée. Ce dispositif attribue aux organes de gouvernance du Groupe un rôle important dans la définition de ces limites, en plus de leur rôle d'arbitrage et de validation, à travers notamment une expression explicite de l'appétit stratégique par pays. Ce processus permet la fixation des limites par pays d'exposition ainsi que leurs déclinaisons par grand type d'emprunteur (souverain, banque

et clientèle). Ce processus a été enrichi cette année par la mise en place d'un dispositif de gestion des dépassements des limites sur les souverains ;

La couverture du risque : Le Groupe a mis en place un processus de provisionnement basé sur les ratings internes, pour se prémunir contre le risque pays généré par sa stratégie de croissance à l'international. A partir du 1er janvier 2018, ce dispositif a été intégré dans le dispositif de dépréciation IFRS9 ;

La veille pays : Des fiches pays synthétisant les éléments clés de l'analyse du risque pays, à savoir, les ratings internes et externes, les principaux indicateurs macroéconomiques, un descriptif de la situation économique, politique et financière des pays, ainsi qu'une synthèse sur les perspectives d'évolution des principaux agrégats à court terme, sont élaborées et annuellement actualisées. Une revue plus fréquente est réalisée notamment à la survenance d'un événement pouvant impacter significativement le profil du risque du pays.

Processus de surveillance des filiales à l'international :

Au niveau de la zone UEMOA, et en appui aux filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les autres filiales bancaires, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, l'objectif étant de déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapprochée, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central, qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place des stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par le processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

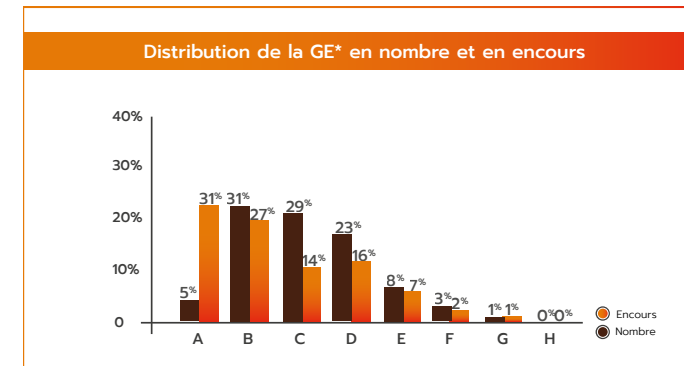
- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

5. Evolution des expositions et du profil de risque

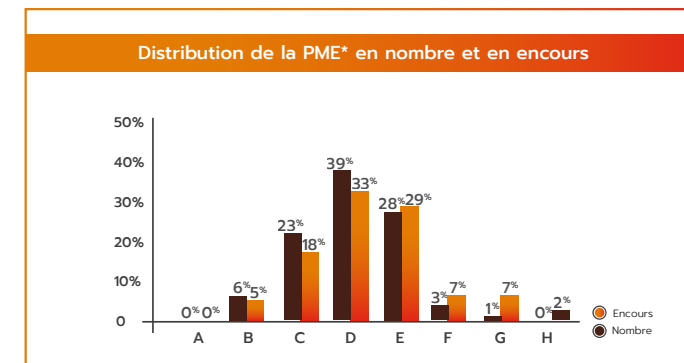
Portefeuille noté

L'usage de la notation couvre, au 31 décembre 2023, le portefeuille CPM éligible sur la base des critères retenus (contreparties à engagements à l'exception des sociétés financières ou immobilières à activité non récurrente, et les entreprises en création). L'encours global des clients notés s'élève à 130,6 MMDH (décaissement et signature), dont 91,9 MMDH par décaissement.

Au 31 décembre 2023, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :



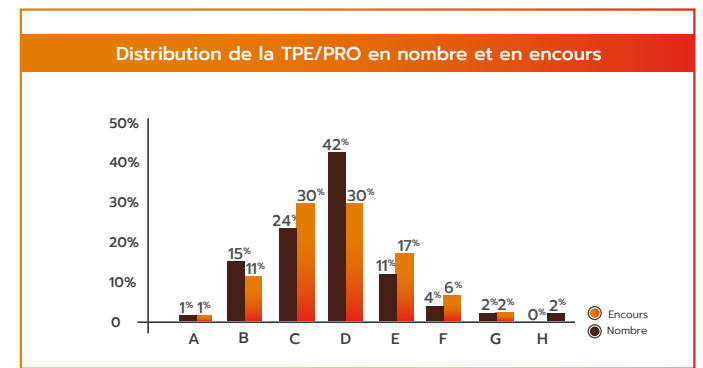
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 MDH



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 MDH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Pour les GE, les notes A, B et C concentrent 72% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 65% en nombre à fin décembre 2023 (contre respectivement 74% en encours et 65% en nombre en décembre 2022). Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 85% en encours et 96% en nombre à fin décembre 2023 (contre respectivement 88% en encours et 95% en nombre en décembre 2022).



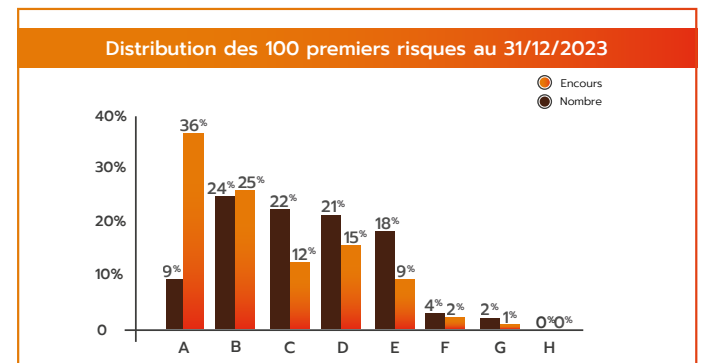
L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B à E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B à E concentrent 92% des TPE/PRO en nombre avec 88% de l'encours total sur ce segment.

Concentration individuelle

En termes de concentration individuelle, les 100 premiers risques du CPM regroupent 507 contreparties et totalisent un encours de 126 MMDH (hors PNU), dont 96 MMDH par décaissement.

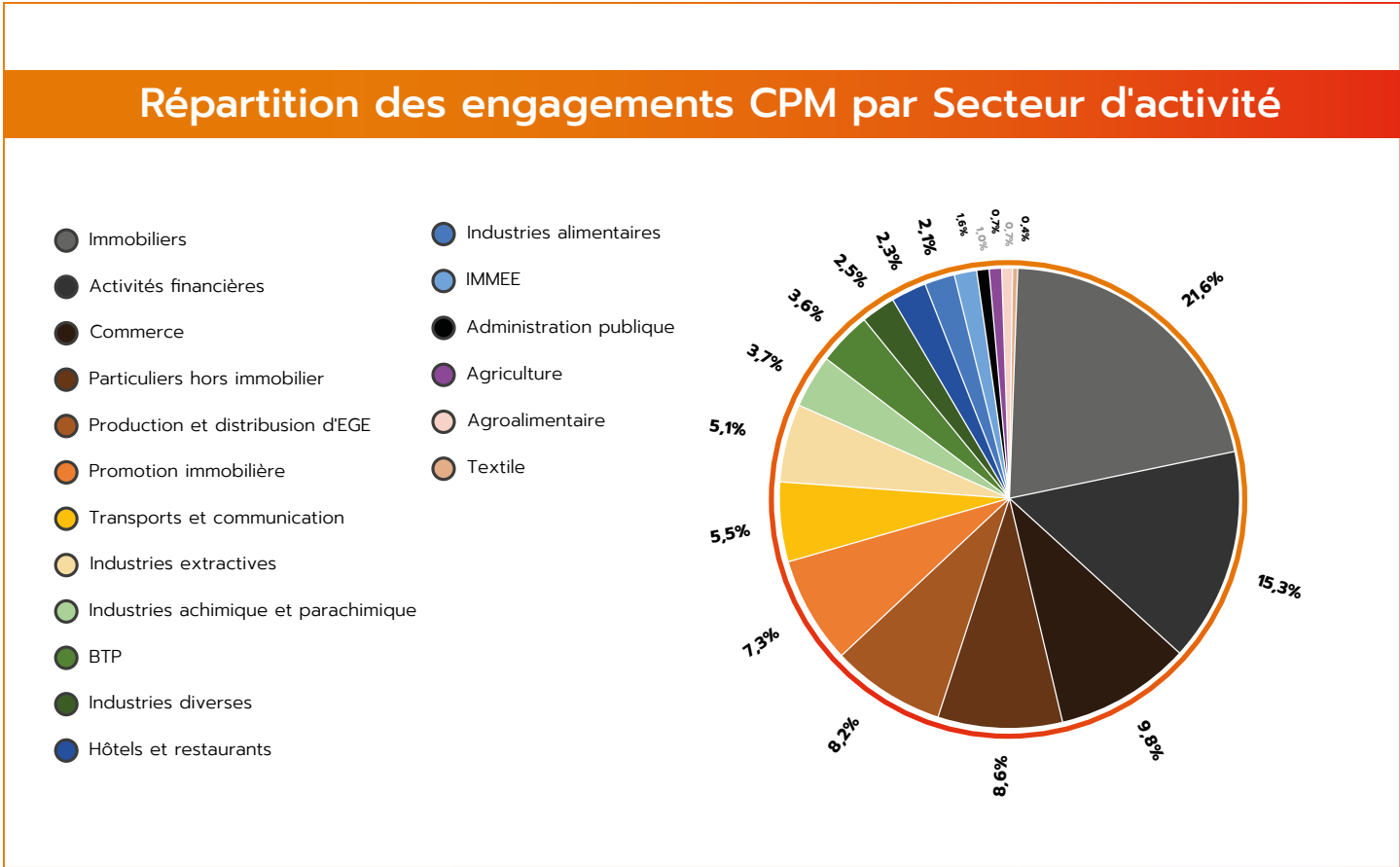
Sur le portefeuille noté des 100 premiers risques, les notes entre A-D concentrent 76% en nombre et 88% en encours.

La réparation globale des 100 premiers risques en termes de notation se présente comme suit :



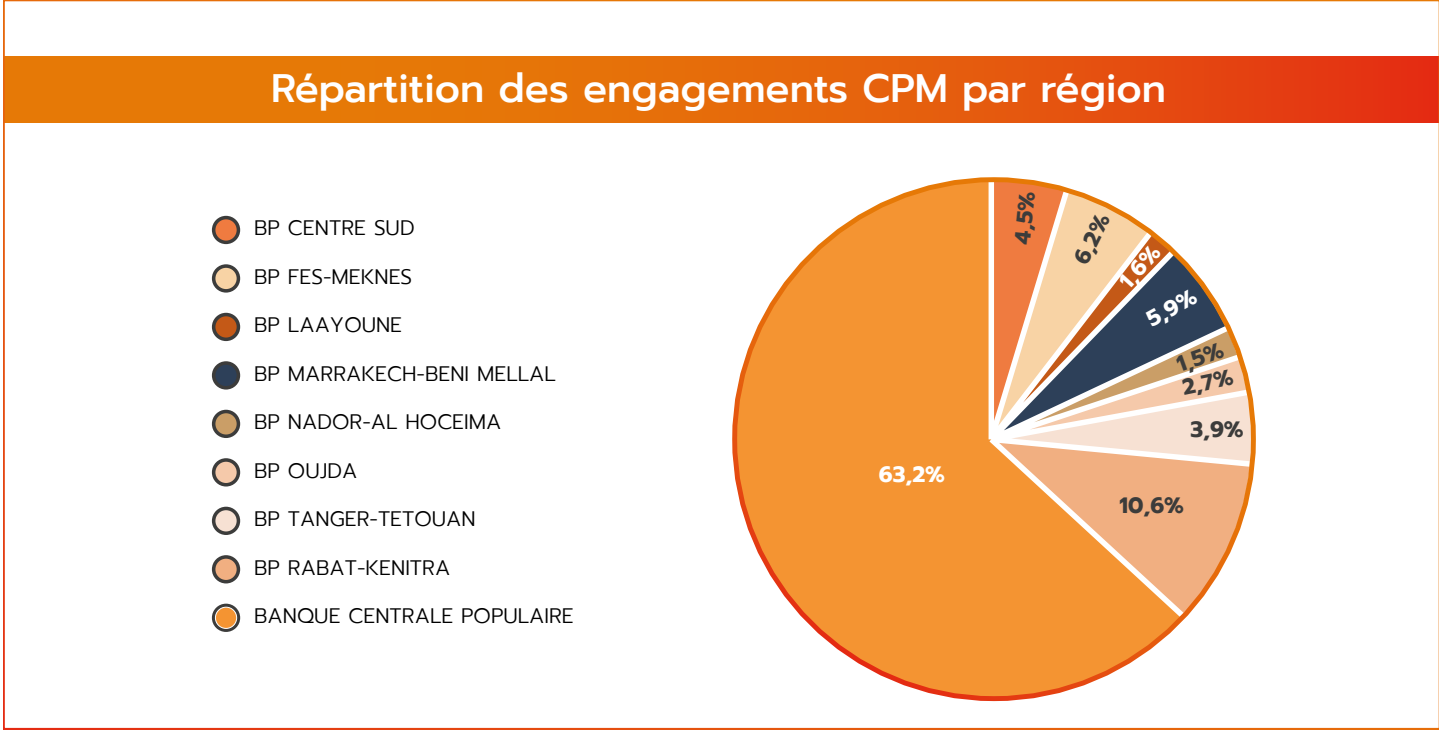
Répartition des engagements du CPM par région et par secteur d'activité

Au 31 décembre 2023, les engagements du CPM sont répartis comme suit :



Le marché de l'entreprise concentre 70% des engagements du CPM et celui des particuliers contribue à hauteur de 30%, dont 72% sous forme de prêts hypothécaires.

L'activité financière représente 22% des engagements du CPM, dont 69% se rapportant sur les filiales Maroc. La répartition régionale du portefeuille est dominée par une forte représentativité de la Banque Centrale Populaire et la Banque Populaire de Rabat-Kenitra qui continuent de concentrer 73% des emplois globaux, reflétant ainsi la concentration du tissu économique du Maroc.



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

1. Stratégie risque de marché

En vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

Ces principes directeurs sont traduits par une politique de gestion du risque de marché bien ancrée dans la culture du Groupe, et par un dispositif de maîtrise et de suivi du risque rigoureux et bien structuré.

2- Politique et procédures

La politique de gestion du risque de marché définit le cadre global de la gestion dudit risque sur les activités de marché. Elle intègre, au sein

d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils et processus de gestion de ce risque, ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour suivre et maîtriser son exposition au risque de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise du risque sur les activités de marché.

Cette politique met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités de l'organe de gouvernance et de l'organe de gestion, ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion du risque de marché ;
- L'adéquation des fonds propres au regard du risque de marché et le dispositif d'appétence au risque et de limites de marché ;
- Les modèles et les indicateurs de mesure du risque de marché et le dispositif de leur validation ;
- Le système d'information et les données utilisés pour le dispositif de suivi et de reportings internes et réglementaires ;
- Le dispositif de stress testing.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de marché ;
- Un dispositif d'appétence au risque de marché permettant de positionner la capacité de prise de risque et l'arbitrage objectif de rendement/profil de risque, au cœur du dispositif de limites et d'allocation du capital au titre du risque de marché ;
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - Sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - Se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - Optimiser les circuits décisionnels ;
 - Améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion de ces produits. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

3. Dispositif de gestion du risque de marché

Afin d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion du risque de marché

La maîtrise du risque de marché est assurée par des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

La Fonction « Marchés de Capitaux Groupe » : Elle constitue à travers ses opérationnels, la première ligne d'autocontrôle en matière de gestion du risque de marché. Les responsables des activités de marché sont ainsi, tenus de :

- Veiller à établir des stratégies de couverture appropriées permettant de réduire et de maîtriser la prise de risque inhérent aux activités de marché ;
- Initier des demandes de limites encadrant la prise de risque par rapport aux objectifs de rendement et aux analyses de marché ;
- Soumettre pour approbation les transactions qui dépassent leur niveau de compétence, ou qui génèrent un dépassement des limites préétablies, à l'instance ad hoc, selon le système de délégation de pouvoirs et les procédures en vigueur.

La Fonction « Middle Office Marchés de Capitaux Groupe » : Elle est en charge du contrôle quotidien de premier niveau. En matière de gestion du risque de marché, cette fonction assure en toute indépendance du Front Office, son rôle de :

- Sécuriser, suivre et contrôler les opérations de marché ;

- Calculer, rapprocher et réconcilier les résultats des activités de marché ;
- Suivre les risques et le respect des limites et produire les reporting de suivi y afférents ;
- Optimiser et développer les systèmes et les moyens de traitement.

La Fonction « Risque de Marché » : Elle est le garant opérationnel du développement de la politique et du dispositif global de gestion du risque de marché. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau, en toute indépendance des unités opérationnelles. Elle a, à ce titre, la responsabilité de :

- Promouvoir la culture de gestion du risque de marché et de veiller à son développement au niveau opérationnel ;
- Définir les méthodologies de mesure de risque et de définition des limites de marché ;
- Assurer le développement, l'enrichissement et l'optimisation des outils et des systèmes de mesure de risque ;
- Vérifier et évaluer la viabilité et la robustesse des modèles de mesure de risque ;
- Assurer le suivi des expositions au risque et du respect des limites de marché, en veillant à identifier, évaluer, gérer et communiquer sur ce risque aux instances décisionnaires ;
- Produire les reporting réglementaires, ainsi que les reporting internes destinés aux différents comités et instances de gouvernance de la Banque.

Les fonctions « Contrôle Permanent » et « Audit Interne » : Elles agissent respectivement, en deuxième et troisième lignes de défense, chacune suivant ses prérogatives, afin de :

- Vérifier l'adhésion des différents intervenants au dispositif de gestion de risque et aux dispositions de contrôle et de suivi mis en place ;
- Examiner régulièrement l'intégrité et l'efficacité du dispositif et du système de gestion de risque ;
- Repérer les occasions de renforcement des processus relatifs à la gestion, au suivi et à la maîtrise de risque.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de

la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et de VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière des activités de marché.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transactions est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et de gestion des dérogations.

Les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie bancaires, permettant de maîtriser l'exposition au risque résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Dispositif de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition au risque de marché, de l'évolution du profil de ce risque, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif de limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reporting réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reporting suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché produit à une fréquence régulière, à destination des comités de gestion et des comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur

des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux paramètres de marché. Il permet de suivre l'évolution des indicateurs de risque et le respect des limites, sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois.

Outils de suivi et de gestion du risque de marché

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance définis. La Banque retient un seuil de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de négociation dans les conditions normales de marché. La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de Profit and Loss (P&L), à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

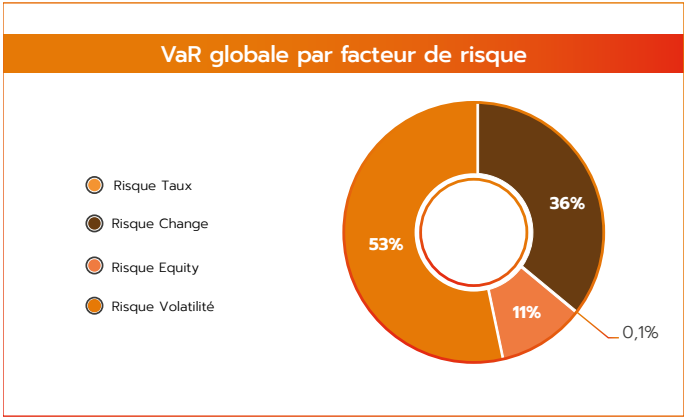
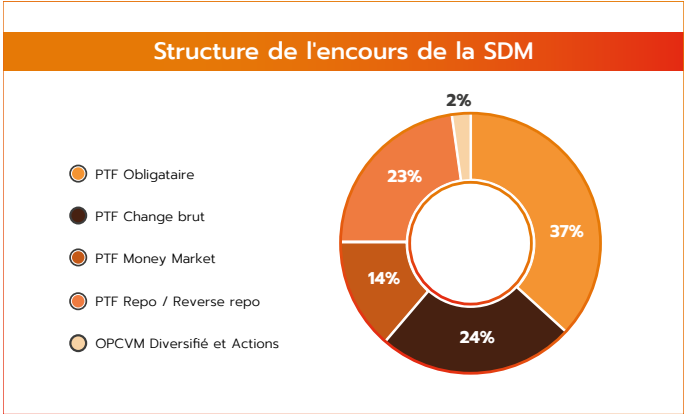
4. Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2023, l’encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 145 MMDH, dont 37% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM, 24% sur l’activité de change et 37% en monétaire. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 155 MDH.

La VaR est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire, la trésorerie devises, les titres de propriété, et accessoirement sur le change à terme et les dérivés de change. Cela est dû à la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risque les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille global.

Le niveau du risque, estimé par la VaR, s’est inscrit dans une tendance globalement haussière en 2023, à un rythme plus accéléré au 1^{er} semestre suite à la correction haussière et brusque de la courbe des taux en janvier. Cette tendance s’est apaisée vers la fin d’année en réaction à la détente ressentie sur les taux obligataires.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2023 la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale :



Compartiment Obligataire

L’encours obligataire domestique, direct et via OPCVM, a atteint 52,2 MMDH à fin décembre 2023.

La VaR obligataire domestique a connu une hausse de près de 16 MDH par rapport à fin 2022, pour atteindre 62 MDH à fin décembre 2023.

Compartiment Actions et OPCVM Diversifié

L’encours du portefeuille Actions et OPCVM Diversifié est arrêté à 2,9 MMDH à fin décembre 2023, avec une VaR de 23 MDH.

Compartiment Change

La position de change est arrêtée à une position short en devise de 115 MDH à fin décembre 2023.

Concernant les instruments de couverture de change, l’encours Change à terme est arrêté à 17,4 MMDH à fin décembre 2023. L’exposition des Options de change s’élève, quant à elle, à 121 MDH.

La VaR globale de l’activité de change est estimée à 16 MDH à fin décembre 2023.

RISQUES STRUCTURELS

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

1. Stratégie risque

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l’objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d’un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d’intérêt.

2. Politique et procédures

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la

définition de la politique globale lors de la présentation de la note d’orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l’objet d’une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d’identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d’activités normales que dans le cadre d’un plan de relève en cas de survenance d’une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d’un niveau minimal de réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) ‘wholesale’ ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois
- Couvrir les GAP de liquidité de la Banque en situation normale et en situation de stress
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR)

Sur le long terme, il s’agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an). La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d’un an au plus, la Banque s’assure que la variation de la Marge Nette d’Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d’intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année)
- Sur le long terme, la Banque s’assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d’intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l’ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM)
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l’outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la Banque.

3. Dispositif de gestion des risques structurels

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l’ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l’actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d’une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l’accès aux fonds nécessaires afin d’honorer ses engagements financiers lorsqu’ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d’un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d’OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L’évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- Gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- Développer et recommander des actions d’atténuation du risque de liquidité et d’optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- S’assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- Contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L’évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- Le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio)
- Le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne
- Les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciels (notamment l’élaboration des conventions d’écoulement pour les produits n’ayant pas d’échéance contractuelle)
- L’évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants

- et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe
- Le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD)
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- À l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
- Le gap de taux représente la photographie du bilan échancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
- La MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la Banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la Banque se refinance). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents

scénarios économiques (évolution des taux...).

- la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

4. Evolution des expositions et du profil de risque

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 407 milliards de dirhams à fin décembre 2023 contre 391 milliards de dirhams en décembre 2022, soit une augmentation de 4,3%.

Au cours de l'année 2023, les crédits de la clientèle ont connu une progression de 5,9 milliards de dirhams. Les prêts financiers ont quant à eux augmenté de 1,0 MMDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 10,3 MMDH et les titres de participation ont progressé de 750 MDH.

Ces montants ont été refinancés par :

- L'augmentation des dépôts clientèle (+7,8 MMDH)
- La souscription de dette subordonnée (+1,3 MMDH)
- La hausse du résultat (+0,7 MMDH)
- La hausse des opérations diverses passif (+1,1 MMDH)
- La hausse du recours au marché monétaire (+6,7 MMDH)

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 155% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,7% passant de 287 milliards de DH en décembre 2022 à 295 milliards de DH en décembre 2023. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+3,8%) ainsi que les comptes sur carnet (+1,1%). La part des ressources

non rémunérées poursuit sa progression en se situant à 75,7% en décembre 2023 contre 74,5% en décembre 2022.

Le coefficient de transformation s'est établi à 81,1% en décembre 2023 contre 80,3% en décembre 2022.

Risque global de taux

La Banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

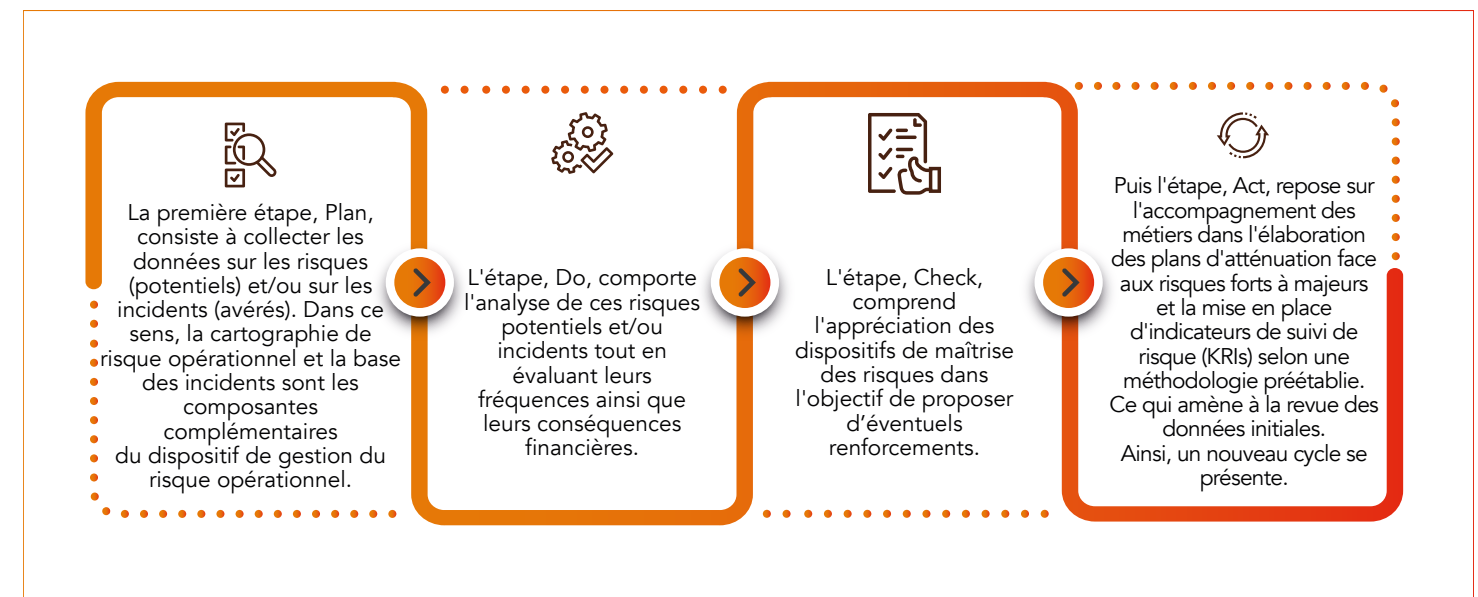
- Pour la variation de la valeur économique : -3 178 MDH soit 8,7% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaires de 15%
- Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -665 MDH soit 7,5% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

RISQUE OPÉRATIONNEL

1. Stratégie du risque opérationnel

En ligne avec la réglementation, le Groupe Banque Populaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais elle exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante.



2. Politique de gestion du risque opérationnel

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

1. Fraude Interne : pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l’entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque.

2. Fraude Externe : pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d’une partie extérieure à la Banque.

3. Pratiques en matière d’emploi et de sécurité sur le lieu de travail : pertes résultant d’actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l’emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d’indemnisation au titre d’un dommage personnel ou d’atteintes à l’égalité des droits/d’actes de discrimination.

4. Clients, produits et pratiques commerciales : pertes résultant d’un manquement (non intentionnel ou dû à la négligence) à une obligation professionnelle (y compris l’exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d’un produit.

5. Dommage aux actifs corporels : destructions ou dommages résultant d’une catastrophe naturelle ou d’autres sinistres.

6. Interruptions d’activité et dysfonctionnements des systèmes : Pertes résultant d’interruptions de l’activité ou de dysfonctionnements des systèmes.

7. Exécution, livraison et gestion de processus : Pertes résultant d’une erreur sur transaction ou d’un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

3. Dispositif de gestion du risque opérationnel

Organisation de la filière risque opérationnel

L’organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s’articule autour de :

- la fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l’assistance des différents intervenants ;
- des questionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier

dans l’outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;

- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepasse cette filière et exige l’implication collégiale de l’ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur celui de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies de risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s’inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour le développement du dispositif de gestion du risque opérationnel et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s’appuie sur le référentiel interne des processus.

A travers des ateliers tenus avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. L’évaluation de ces événements s’effectue selon leur fréquence et leur impact unitaire moyen, suivant deux grilles établies à cet égard, qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

A fin 2023, les cartographies de risque opérationnel s’étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque, offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d’atténuations sont aussi définis afin d’améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts. Des rencontres annuelles sont tenues avec les fonctions propriétaires et les experts métiers dans l’objectif de faire le point sur la mise en place de ces plans d’atténuation et sur la remontée des KRIs.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l’anticipation de l’évolution de l’exposition d’un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque opérationnel en les définissant face aux risques potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation des seuils minimums et maximums.

La remontée des KRIs préalablement fixés a été respectée tout au long de l’année.

Collecte des incidents

La Banque est dotée d’un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, et déployé conformément aux exigences réglementaires. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les Correspondants Risque Opérationnel « CRO », désignés par les différents métiers et par les filiales, déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d’offrir aux managers une veille permanente de la survenance d’un risque opérationnel.

L’animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d’améliorer la qualité des déclarations et d’avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Evaluation des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d’évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d’ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d’une même activité.

Compte tenu des exigences réglementaires et des efforts escomptés dans le verrouillage des contrats, l’évaluation effectuée en 2023 ne remonte aucune activité dans la zone rouge.

PLAN DE CONTINUITÉ D’ACTIVITÉ

1. Stratégie de continuité d’activité

Le Groupe définit le plan de continuité d’activité (PCA) comme étant un plan d’action formalisé, qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d’une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d’activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d’activité en cas de survenance d’un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l’arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

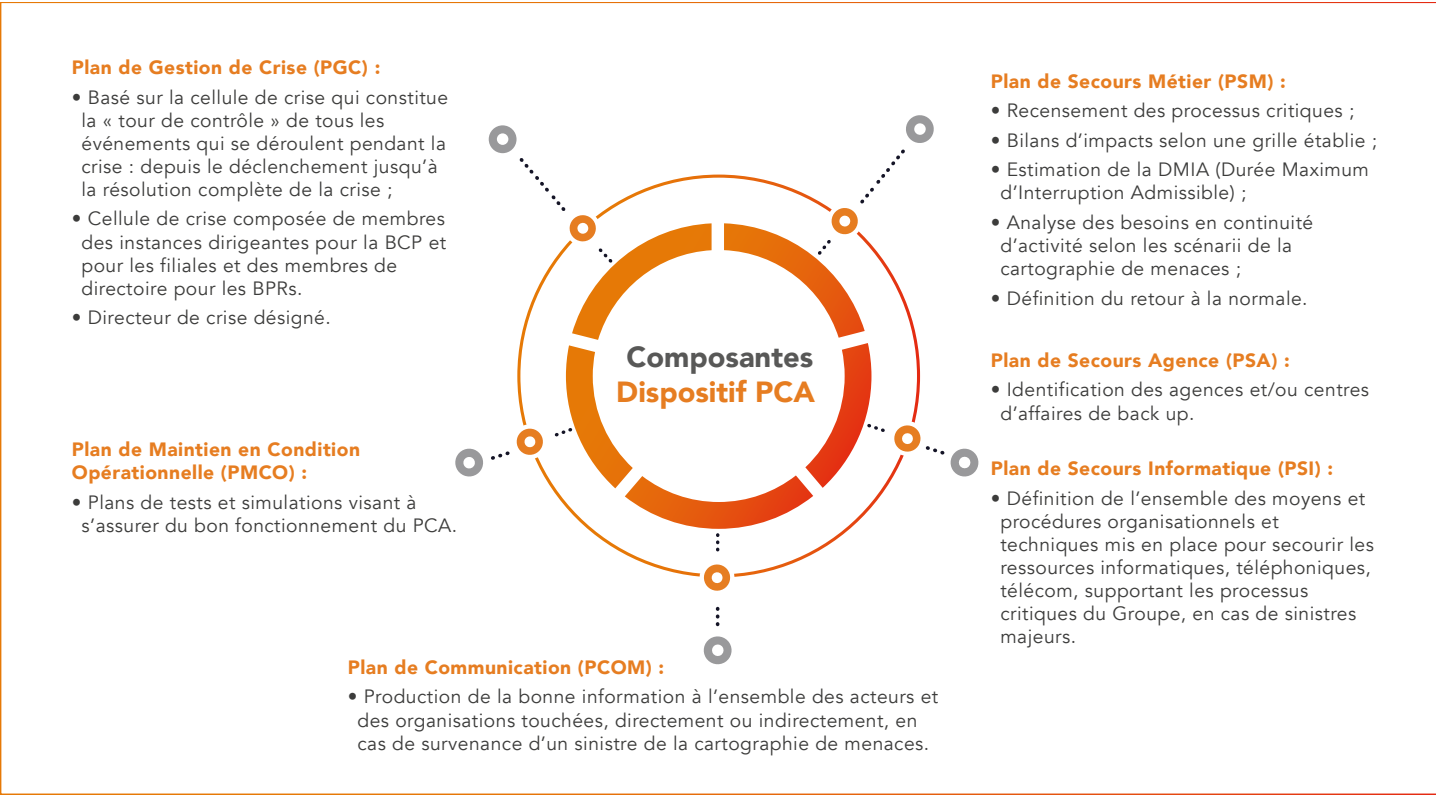
- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d’information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

2. Politique de continuité d’activité

Le plan de continuité d’activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de gestion. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

3. Dispositif du plan de continuité d’activité

Le dispositif du plan de continuité d’activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d’un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :



4. Activation du plan de continuité d'activité

Le troisième trimestre de l'année a été marqué par la survenance du séisme Al Haouz dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023. Les différentes parties prenantes se sont mobilisées rapidement afin de dresser le bilan et d'organiser la continuité de l'activité en toute sécurité. Il s'agit notamment de la prise en charge de la clientèle conformément au plan de secours agence en vigueur.

RATIO DE SOLVABILITÉ ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier 1 et Tier 2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin de fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minimas exigés par la réglementation.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait, quant à lui, partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques et des Plans Moyens Termes.

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

1. Fonds Propres

Le Groupe dispose d'une assise financière solide due à la consistance de ses fonds propres réglementaires. En application de Bâle III, les fonds propres du Groupe ont atteint 57,4 MMDH en décembre 2023 contre 55 MMDH en décembre 2022, soit une hausse de 4,4% principalement liée au renforcement des fonds propres Tier 1.

Composition des fonds propres réglementaires (en MDH)		déc.-23	déc.-22
FP DE BASE	capital social	2 033	2 033
	réserves et primes liées	27 261	26 839
	capital et primes non éligibles	-145	-336
	résultat non distribué	2418	1837
	autres éléments du résultat global accumulés	197	-33
	autres réserves (réserves consolidées part Groupe)	15 047	14 342
	intérêts minoritaires	1 561	1 493
	filtres prudentiels	-1 020	-571
	goodwill	-2 641	-2 783
	fonds de soutien du CPM - Part stable	3 000	3 000
	dispositions transitoires IFRS9	0	0
	réserves latentes liées au crédit-bail (déduction)	-338	-338
FP ADDITIONNELS	autres déductions	-64	-64
	TOTAL FP DE BASE	47 309	45 368
FP COMPLEMENTAIRES	dettes subordonnées perpétuelles	800	500
	TOTAL FP ADDITIONNELS	800	500
	dettes subordonnées éligibles	7 262	7 359
	fonds de soutien - part moins stable	771	766
	réserves latentes liées au crédit-bail	338	338
TOTAL FONDS PROPRES	45% des plus-value latentes éligibles	937	619
	TOTAL FP COMPLEMENTAIRES	9 308	9 132
		57 417	55 000

Les réserves et primes liées au capital représentent la partie la plus importante des fonds propres de base en raison de la politique de capitalisation et de distribution qui s'appuie sur la dynamique interne et la structure coopérative du Groupe.

Les fonds propres de base sont renforcés par la part stable du fonds de soutien (3 MMDH) conformément aux dispositions réglementaires.

Dans l'objectif de renforcer son ratio Tier 1, la BCP a émis une dette subordonnée perpétuelle en décembre 2023 pour un montant de 300 MDH.

Les fonds propres complémentaires qui s'élèvent à 9,3 MMDH, soit 16% du total des fonds propres, sont principalement constitués des éléments suivants :

- Dettes subordonnées éligibles à hauteur de 7,3 MMDH ;
- Fonds de soutien du CPM – part moins stable – à hauteur de 0,8 MMDH.

2. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité permet de mesurer la santé financière d'une banque. Son calcul est encadré par les circulaires de Bank Al-Maghrib, qui reposent sur les règles définies par le Comité de Bâle en matière d'adéquation des fonds propres.

Les normes Bâle II définissent deux principaux ratios d'adéquation des fonds propres : le ratio des fonds propres de première catégorie (Tier 1) et le

ratio du total des fonds propres (Tier 2) :

- Le ratio Tier 1 est défini comme étant le rapport entre les fonds propres réglementaires de première catégorie et les actifs pondérés en fonction des risques ;
- Le ratio Tier 2 est défini comme le rapport entre le total des fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

A fin décembre 2023, le ratio Tier 1 du Groupe s'affiche à 11,10%, largement supérieur au minimum réglementaire (contre 11,15% en décembre 2022). Le ratio global de solvabilité (Tier 2) s'affiche, quant à lui, à 13,24% (contre 13,37% en décembre 2022).

Ratio de solvabilité

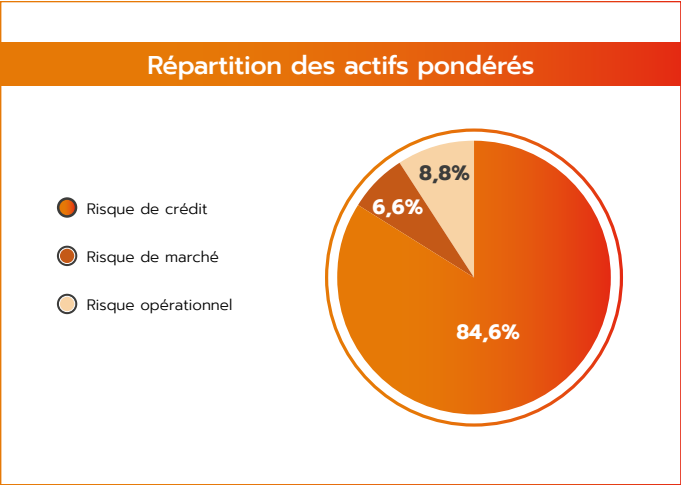
En MMDH	Déc-22	Juin-23	Déc-23
Actifs Pondérés	411,5	421	433,6
Fonds Propres Tier 1	45,9	47,9	48,1
Fonds Propres Tier 2	55	56,5	57,4
Ratio Tier 1	11,15%	11,37%	11,10%
Ratio Tier 2	13,37%	13,43%	13,24%

Actifs pondérés et ARC par segment

	Déc-23			Juin-23		
	Expositions nettes	ARC*	Actifs pondérés après ARC	Expositions nettes	ARC*	Actifs pondérés après ARC
En MMMAD						
Risque de crédit Bilan	376,8	38,8	257,6	366,5	37,3	241,2
Souverains	63,9	0	27,7	65,7	0	26,8
Etablissements	20,8	0	10,7	26,6	0	13,8
Entreprises	187,2	31,7	157,8	169,6	30,1	141,2
Clientèle de détail	104,9	7,1	61,4	104,5	7,2	59,4
Risque de crédit hors Bilan	76,8	0	40,0	84,9	0	45,0
Souverains	0,0	0	0	0	0	0
Etablissements	13,5	0	7,0	18,2	0	10,0
Entreprises	58,3	0	30,1	63,4	0	32,6
Clientèle de détail	5,0	0	2,9	3,2	0	2,3
Risque de contrepartie	3,8	0	1,0	4,5	0	1,1
Etablissements	2,8	0	0	3,4	0	0
Entreprises	1,0	0	1,0	1,1	0	1,1
Risque de crédit sur autres actifs	64,8	0	68,4	59,7	0	66,4
Risque de Marché	98,2	0	28,5	90,9	0	30,2
Risque Opérationnel	0	0	38,1	0	0	37,1
Total	620,4	38,8	433,6	606,4	37,3	421,0

*ARC éligibles selon la circulaire BAM 26G : Sûretés financières (liquidités ou titres), accords de compensation, garanties ou dérivés de crédit

Répartition des actifs pondérés



Le risque de crédit demeure le plus grand consommateur en fonds propres. En effet, les actifs pondérés au titre du risque de crédit, déterminés selon l’approche standard, ressortent à 367 MMDH et représentent 84,6% du total des actifs pondérés.

Les actifs pondérés au titre du risque de marché et du risque opérationnel, déterminés respectivement selon l’approche standard et l’approche indicateur de base, représentent 6,6% et 8,8%.

Par ailleurs, l’estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	déc.2023 (réalisé)	juin.2024	déc.2024	juin.2025
Base sociale	11,85%	11,88%	11,91%	12,08%
Base consolidée	10,91%	10,88%	10,87%	10,86%

3. Stress Test

Le Groupe conduit des stress tests afin d’apprécier sa capacité à résister face à des évènements extrêmes inattendus.

Ces stress tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d’évaluer l’impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d’exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties liées. La Banque définit un cadre de stress test raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel défini en interne, sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, et sur une combinaison des deux.

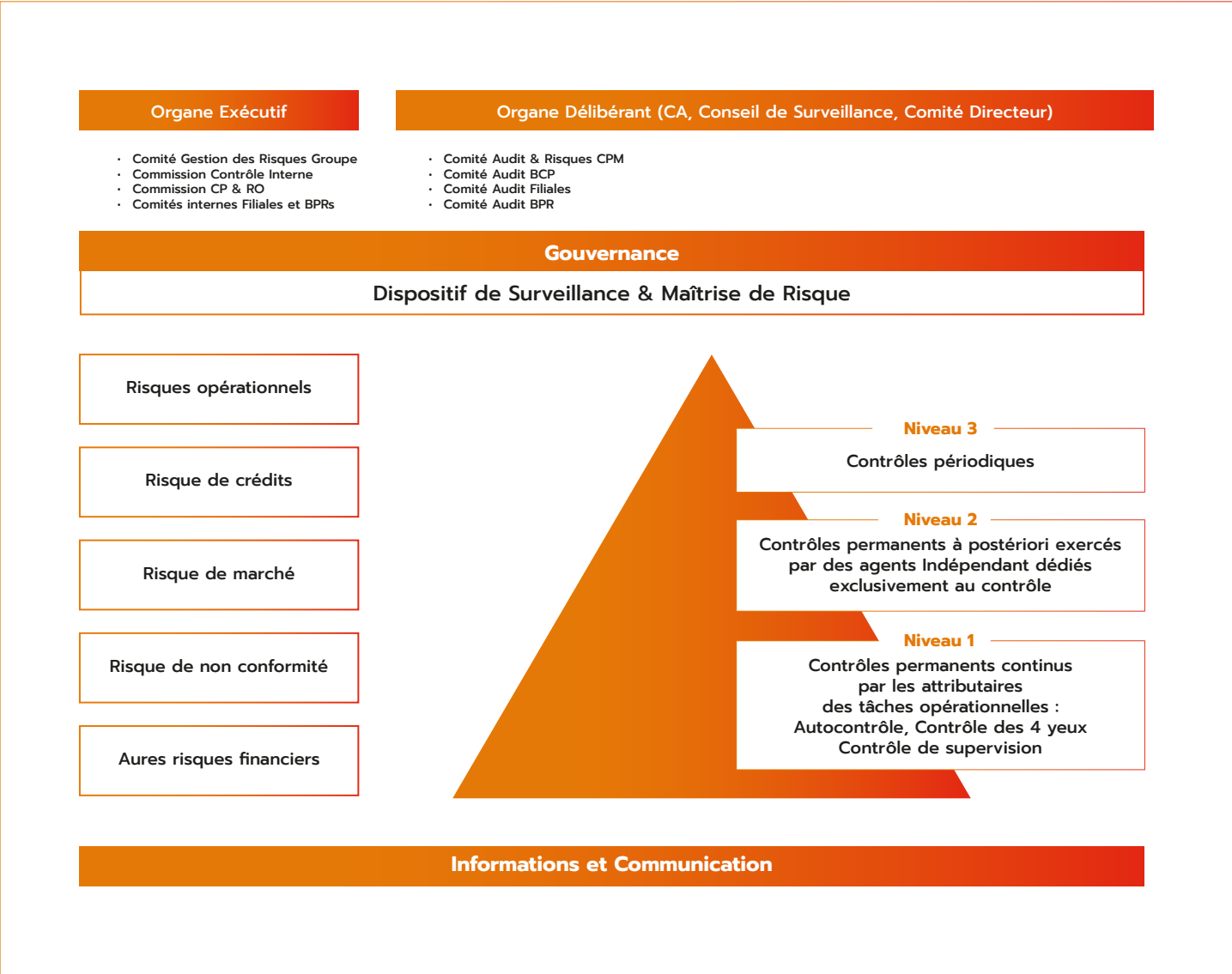
Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d’une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation…) ;
- Choc Systémique : Simulation d’une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque…) ;
- Choc Combiné : Simulation de l’avènement simultané d’une crise systémique et d’un risque spécifique.

L’ensemble de ces tests permettent au Groupe d’identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie, le cas échéant.

CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Afin d’accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le Groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent vient s’insérer dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe rappelé ci-dessous :



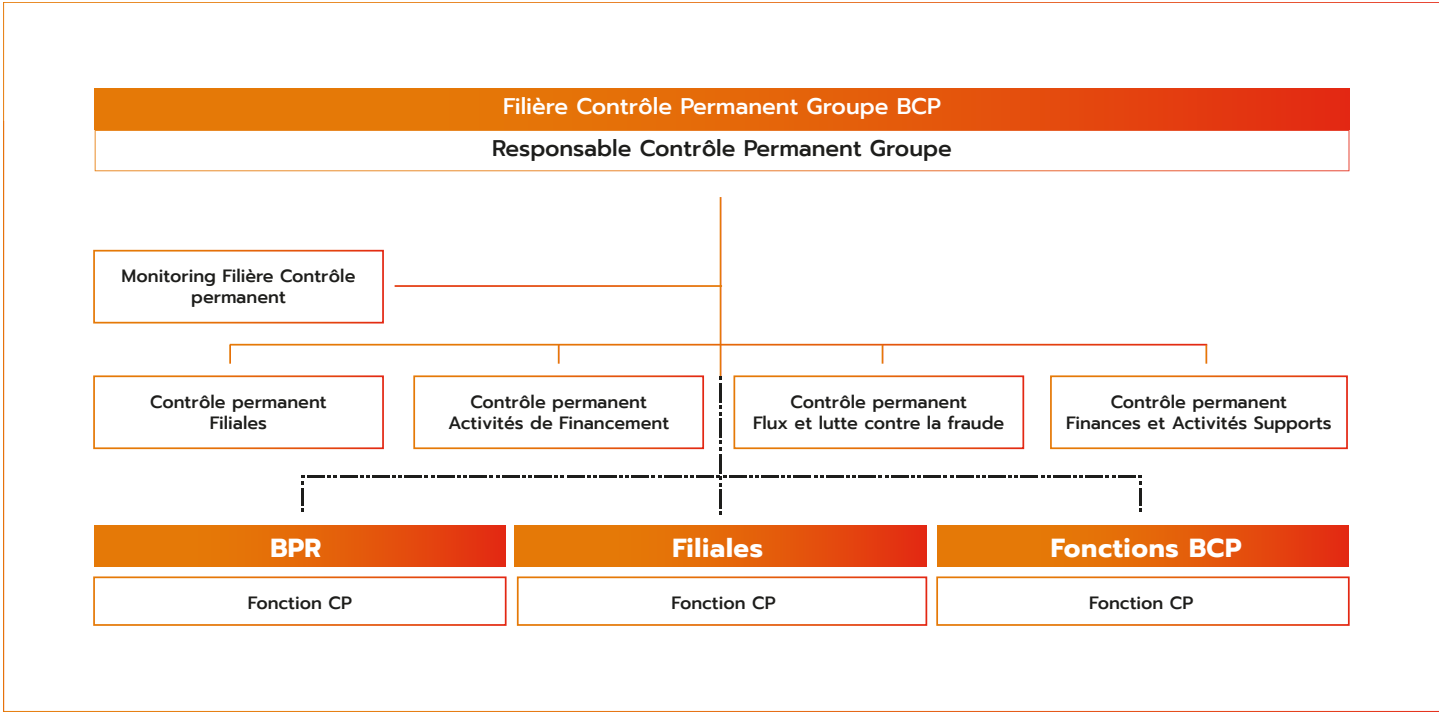
Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la Banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans

ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Les principes fondamentaux de gouvernance, d'indépendance et de fonctionnement de la Filière de Contrôle Permanent sont déclinés au niveau de la charte de Contrôle Permanent du Groupe. Cette dernière est applicable à tous les niveaux de responsabilité.

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la Filière de Contrôle Permanent Groupe, qui se présente comme suit :



La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre du réseau CPM ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP, issus du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers le rapprochement des filières front et back office, la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM, l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

La fonction Contrôle Permanent au niveau de la BCP est structurée en cinq entités :

- L'entité Monitoring de la Filière du Contrôle Permanent a pour rôle la conception et la mise en place des outils méthodologiques, l'harmonisation des référentiels communs des domaines d'activités couverts par le contrôle permanent, et l'animation de la filière dans son

ensemble. Elle a également pour rôle, le pilotage des activités de contrôle permanent de la fonction CPG et des entités dédiées au contrôle permanent au sein de certaines fonctions supports de la BCP rattachées fonctionnellement au CPG (SI, RH et conformité).

- L'entité Contrôle Permanent des Filiales pilote l'activité et anime le dispositif du contrôle permanent des filiales bancaires et financières spécialisées nationales et internationales, et les accompagne dans leurs travaux d'alignement aux standards et normes du groupe, notamment la mise à niveau de leurs dispositifs de contrôle à travers la transposition de la méthodologie groupe à leurs grilles de contrôle.
- L'entité Contrôle Permanent des Activités de Financement est en charge de :
 - La planification des contrôles de 2ème niveau pour les processus Engagements, Trade Finance et toute autre activité de financement intégrée dans le périmètre ;
 - La mise en place des référentiels de contrôle ainsi que le contrôle des processus intégrés dans le périmètre de la fonction ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR pour activités de financement couvertes ;
 - La communication, aux fonctions concernées, des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts.
- L'entité Contrôle Permanent des Flux et Lutte contre la Fraude est en charge du :
 - Contrôle des processus relatifs aux moyens de paiement et Comptes & Epargne ;
 - La supervision et consolidation des travaux du Contrôle Permanent des BPR en relation avec les flux ;
 - La communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts aux fonctions concernées et échanger avec elles sur les propositions et recommandations ;
 - Lutte contre la fraude : pour ce volet, cette fonction a pour mission d'agir dans la prévention et la détection de la Fraude en mettant en place des alertes de fraude et assumer ses responsabilités suivant le dispositif qui sera mis en place en 2024 dans la synergie avec tous les intervenants dans la lutte contre la fraude.
- L'entité Contrôle Permanent Finances et Activités Supports est en charge du :
 - Contrôle des opérations de la Salle des Marchés (Activités Obligataire, Monétaire et Change) ;
 - Contrôle de certains processus de la Logistique notamment :

- La sécurité physique des biens et des personnes au sein des agences du réseau ;
- Le traitement de l'ordonnancement des factures.
- Contrôle des Risques Financiers notamment :
 - Les risques de marchés,
 - Le traitement du LCR, IRRBB, Calcul des Fonds Propres,
 - La Déclaration du CMDR,
 - Le Ratio de Solvabilité,
 - Le risque de crédit.
- Contrôle de la comptabilité notamment :
 - Traitements comptables
 - Réconciliation
 - Règlement des dépenses
 - Arrêtés sociaux
 - Contrôle Comptable
- La restitution et la communication des résultats des campagnes de contrôle afférentes aux domaines couverts afin d'échanger avec elles sur les axes d'améliorations et la mise en place de plan d'action.

Concernant les Fonctions de CP décentralisées rattachées fonctionnellement au CPG, elles sont réparties principalement entre la Conformité et Développement Durable Groupe, le Développement du Capital Humain Groupe, les Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe.

Ainsi, les activités de contrôle de 2ème niveau des domaines des ressources humaines, des systèmes d'information et de la conformité sont domiciliées chez le métier au sein d'une entité dédiée au contrôle permanent.

Ceci étant, la Fonction Contrôle Permanent Groupe demeure responsable de l'accompagnement à la mise en place des normes et à la coordination des travaux de l'ensemble des entités dédiées aux contrôles des activités supports.

Pour ce qui est des Fonctions de Contrôle Permanent, au niveau des BPR, elles sont rattachées hiérarchiquement à la Fonction Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement à la Fonction Contrôle Permanent Groupe. Ces dernières ont pour rôle de déployer le plan de contrôle permanent sur leur périmètre respectif.

Concernant les principales filiales bancaires et financières Marocaines et internationales, les entités en charge du contrôle permanent sont pour la plupart rattachées à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent.

NORMES, MOYENS
ET OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

L’optimisation et l’extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l’année 2023, ont concerné principalement :

- La poursuite de l’accompagnement des filiales à travers le déploiement du dispositif du contrôle permanent, le suivi des activités de contrôle au niveau des filiales au Maroc et à l’international par le Contrôle Permanent Groupe et la transposition de la méthodologie Groupe de CP ;
- L’optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 concernant les domaines des moyens de paiement et Epargne et Compte ;
- Le lancement du projet de la mise en place d’un dispositif de lutte contre la fraude ;
- La mise en place d’alertes dans le cadre de la prévention et la détection de la fraude ;
- Le chantier de la maintenance évolutive de l’outil FRONTCONTROL a pu démarrer durant le T4 2023 (phase de pré-cadrage) après l’aboutissement de la négociation commerciale menée durant le S1 2023 entre le Contrôle Permanent Groupe et l’éditeur. Le but de cette maintenance est l’intégration des indicateurs issus de la méthodologie Groupe, l’enrichissement des reporting et la mise en place de nouveaux dashboards et de nouvelles fonctionnalités ;
- Le déploiement du projet de la réorganisation de la Filière Contrôle Permanent qui permettra la mise en place d’une feuille de route suivant le scénario de réorganisation qui sera adopté.

Aussi, afin d’optimiser les moyens pour la mise en place d’une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l’outil de gestion du contrôle permanent Front Control, s’est poursuivie au cours de l’année 2023 sur le périmètre de la BCP, des Banques Populaires Régionales (BPR) ainsi que les filiales bancaires et financières.

L’outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des contrôles des DAT et des encaisses sur l’outil, pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle ;
- Le déploiement en cours de l’outil au niveau de la filiale PCA.

Par ailleurs, l’outil Front control sera par la suite adapté à la nouvelle démarche de contrôle permanent, via l’intégration des nouvelles métriques afin de fournir une plateforme pouvant accompagner le développement de l’activité du Contrôle Permanent Groupe, qui assurera une efficacité opérationnelle à travers :

- L’automatisation de l’activité de contrôle, allant de la planification des campagnes jusqu’à l’édition des rapports en passant par l’évaluation des références ;
- Une flexibilité du système via une capacité de configuration, de paramétrage et de personnalisation ;
- La production des indicateurs, des tableaux de bords et des reportings axés sur la nouvelle méthodologie.

PRÉSENTATION DES MODALITÉS
D’INFORMATIONS ET DE REPORTINGS
AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE

Au fur et à mesure de la réalisation des campagnes de contrôle, les résultats de contrôle sont transmis aux entités et fonctions concernées (fonctions propriétaires, fonctions concernées, réseaux et le centre de traitement CTN BPSHORE). Des axes d’amélioration sont proposés et suivis par le CPG à travers des plans d’actions mis en place et menés par les fonctions et entités concernées.

Les résultats de contrôle, les axes d’améliorations y afférents ainsi que le suivi des plans d’actions sont présentés aux différents comités et commissions et font l’objet d’échanges avec les responsables de processus. Ces derniers sont invités à réaliser les chantiers permettant de maîtriser davantage les risques et de sécuriser les différents processus.

La Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels (CCPRO), qui se tient trimestriellement, a pour rôle de :

- Proposer la politique du groupe en matière de contrôle permanent ;
- Veiller à l’efficacité des dispositifs dans toutes les entités et fonctions au travers de la restitution des principaux indicateurs de contrôle ;
- S’assurer de la pertinence des plans de contrôle, piloter et coordonner les projets significatifs et/ou transversaux sur le périmètre du contrôle permanent du Groupe ;
- Préparer et synthétiser les points à présenter à la commission de contrôle interne sur la partie contrôle permanent en termes de reporting et de décision.

De plus, l’organe exécutif, à travers le Comité Gestion Globale des Risques Groupe (CGGRG) qui se tient trimestriellement, veille à l’application de la politique de contrôle permanent du Groupe, à la cohérence des méthodologies et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de contrôle permanent, en lien avec la gestion des risques. Il assure notamment les arbitrages nécessaires concernant les conclusions des travaux de la Commission de Contrôle Permanent et Risques Opérationnels.

En ce qui concerne l’organe délibérant, aussi bien pour la BCP, les BPR ou les filiales, il mandate le Comité d’Audit afin d’apprécier le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent au travers notamment de son efficacité et de son adéquation face à toute évolution des risques liés à l’activité.

PRINCIPAUX CONTRÔLES RÉALISÉS
PAR LA FONCTION DE CONTRÔLE
PERMANENT GROUPE

La démarche du contrôle permanent axée sur les risques a permis d’apprécier le niveau d’exposition aux divers risques opérationnels relatifs aux différents processus couverts au niveau de la BCP et des BPR (Engagements, Moyens de paiements, ...).

Un échantillonnage établi selon la méthode des sondages aléatoires simples permet d’estimer le taux de conformité ou de couverture du risque avec une marge d’erreur de + ou -5% et un niveau de confiance dans l’extrapolation à la population réelle variant entre 85% et 95%.

En sus des taux de conformité par point de contrôle, un taux de conformité pondéré des contrôles, couvrant chaque risque opérationnel, est calculé permettant de déterminer le niveau de couverture effectif du risque par les contrôles (sur une population et une période donnée).

Par ailleurs, la mise en place de la démarche de contrôle permanent axée sur les risques a concerné également les filiales bancaires et financières spécialisées, à travers leur accompagnement pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et la transposition de la méthodologie Groupe de CP.

En 2023, les travaux du contrôle permanent ont porté principalement sur les activités bancaires du réseau d’exploitation de la Banque, notamment les activités de financements et les flux selon le plan de contrôle annuel prédéfinis. Le domaine des opérations à l’international a repris graduellement lors du 1^{er} Semestre 2023, suite à la reconstitution de l’équipe de contrôle, et de nouveaux contrôles relatifs à l’activité flux et moyens de paiement ont été mis en place aussi bien à distance qu’au niveau des agences qui touchent plusieurs volets et surtout la gestion de la caisse.

En parallèle des campagnes régulières, la fonction Contrôle Permanent a réalisé des campagnes de contrôle thématiques sur des activités ou des risques spécifiques ou à la demande du top management pour rassurer sur une activité ou pour accompagner l’établissement dans des projets de forts enjeux ou sensibles.

En ce qui concerne les activités financières et les fonctions supports qui sont sous l’égide du CPG, des contrôles ont été réalisés au cours de l’année 2023 sur les activités de la salle des marchés (Obligataire, Monétaire et Changes), les Risques financiers et ALM (LCR social et consolidé), la comptabilité, le contrôle

comptable du réseau et de la SDM, la réconciliation des comptes financiers et BAM ainsi que la logistique (Ordonnancement des factures, et Sécurité des biens physiques et des personnes).

Pour ce qui est du contrôle des fonctions CP décentralisées rattachées fonctionnellement au CPG, le déploiement du plan de contrôle s’est poursuivi au niveau des Systèmes d’informations, Ressources Humaines et Conformité.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires de la
BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP)
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conventions non préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

1. Avenant à la convention Gage-Espèce liant la Banque Centrale Populaire à la Banque Chaabi du Maroc (écrite) :

Personne concernée : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc -BCDM-

Date de l'avenant : 02 janvier 2023.

Nature et objet de l'avenant : modification des conditions de rémunération du Gage-Espèce

Modalités de rémunération : la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité trois (3) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0)

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 42 380 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 42 380 KMAD.

2. Convention liant la Banque Centrale Populaire au CIB Offshore relative à l'hébergement et prestations IT (écrite en cours de signature) :

Personne concernée : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE

Nature et objet de la convention :

- Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ;
- Fourniture du support technique et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.

Modalités de rémunération : Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est de 1.5 MDH

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

3. Convention liant la Banque Centrale Populaire à la BMOI relative à l'hébergement et prestations IT (écrite en cours de signature) :

Personne concernée : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société BMOI

Nature et objet de la convention :

- Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ainsi que de l'ensemble des infrastructures en IaaS ;
- Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.

Modalités de rémunération : Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est de 294 000 euros.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

4. Convention liant la Banque Centrale Populaire à Bank AL YOUSR relative à l'hébergement et prestations IT (écrite en cours de signature) :

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr

Nature et objet de la convention :

- Hébergement et infrastructure : Fourniture de l'ensemble des facilités du DATACENTER ainsi que de l'ensemble des infrastructures en IaaS ;
- Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe en matière de Sécurité du système d'information, Architecture, normes et urbanisation, Gouvernance, pilotage des coûts et de la performance.

Modalités de rémunération : Le budget prévisionnel annuel de cette prestation est un forfait de 2 MDH pour 2023 et sera réestimé à partir de 2024 au prorata des services utilisés

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

5. Prêt à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC) (écrite) :

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi

Date du Conseil ayant autorisé la convention : 17 mai 2023

Nature et objet de la convention : prêt d'un montant de 150 MDH destiné à renforcer ses fonds propres et redresser le ratio de solvabilité de la mutuelle.

Modalités de rémunération :

- Taux d'intérêt : 4%
- Modalités de remboursement : In Fine

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 967 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

1. Conversion en compte courant d'associés des dividendes ABI :

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de ABI

Date de la convention : 01 mars 2022

Nature et objet de la convention : conventions d'avance en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en Euro, rémunéré au taux de 4%.

Modalités de rémunération : Rémunération au taux de 4%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 402 KMAD

2. Conventions compte courant d'associés entre la BCP et BAB CONSORTIUM :

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de BAB CONSORTIUM

Dates des conventions :

- 29 Juillet 2022
- 02 Septembre 2022

Nature et objet des conventions : la mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, des avances d'un montant global égal à 556,5 MDH.

Modalités de rémunération : le taux appliqué aux conventions est fixé à 1,42% HT par an.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 10 772 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 8 490 KMAD

3. Convention entre la BCP et la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires :

Personne concernée : BCP maison mère de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.

Date de la convention : 23 décembre 2022.

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet d'assurer la couverture sociale en faveur du personnel de la BCP, des BPR et des Filiales ainsi que les membres de leurs familles. La convention prévoit également, la prise en charge par la BCP des frais de fonctionnement de la mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 3 590 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 3 543 KMAD

4. Contre-garantie de la BCP en faveur de VIVALIS SALAF

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de VIVALIS SALAF.

Date de la convention : 25 juin 2021.

Nature et objet de la convention : Une contre-garantie de 600 MMAD mise en place pour permettre à VIVALIS SALAF de se conformer aux exigences prudentielles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 12 000 KMAD

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 13 200 KMAD valeur 30/06/2023

Encours de la contre-garantie : 600 000 KMAD au 30/06/2023 (garantie non renouvelée)

5. Convention de service entre la BCP et BCP TECHNOLOGIES (BCP TECH)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de la société BCP TECHNOLOGIES.

Date de la convention : 2 juin 2021.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de formaliser les termes et les conditions devant régir la fourniture de services informatiques par la BCP au profit de BCP TECH :

- préciser les services convenus entre les Parties ;
- définir les engagements des Parties ;
- définir les tarifs et les modalités de facturation des services ;
- définir les dispositions en termes d'organisation et de gouvernance, pour les besoins de la présente convention.

Périmètre :

- Hébergement et infrastructure ;
- Infogérance ;
- Fourniture du support et de l'accompagnement Groupe ;
- Activités build.

Durée : La Convention de services est conclue pour une durée initiale de douze (12) mois. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, pour la même durée initiale, sauf la volonté des Parties d'y mettre fin.

Conditions de rémunération : Les tarifs des services sont fixés pour une année et sont révisables périodiquement en janvier. Les factures seront adressées trimestriellement et doivent être réglées dans un délai de 30 jours à la fin de mois.

	Services Techniques	Coût Unitaire (MAD HT)
Infrastructure	Plateforme serveur	Au prix du marché
	Hébergement (mètre carré Data Center)	72 500 MAD
RUN	Activité 1 : Sécurité des systèmes d'information	3 300 MAD
	Activité 2 : Architecture	3 700 MAD
	Activité 3 : Gouvernance/ Pilotage du contrat, des coûts et de la performance	3 700 MAD
	Activité 4 : Supervision réseau télécom	3 000 MAD
	Activité 5 : Supervision infrastructure	3 000 MAD
	Activité 6 : Supervision applicative	3 000 MAD
	Activité 7 : Administration et gestion des systèmes et infrastructures	3 450 MAD
	Activité 8 : Gestion des télécoms	2 500 MAD
	Activité 9 : Administration des bases de données	3 450 MAD
	Activité 10 : Exploitation Amplitude	2 850 MAD
	Activité 11 : Gestion applicative et maintien en conditions opérationnelles	2 850 MAD
	Activité 12 : Qualification, suivi et support niveau 1	3 000 MAD
	Activité 13 : Support niveau 2-production	2 650 MAD
	Activité 14 : Support niveau 2-télécom	2 500 MAD
	Activité 15 : Support niveau 2-système	2 950 MAD
	Activité 16 : Gestion des habilitations	2 850 MAD
Build	Chef de projet	6 500 MAD
	Ingénieur / Développeur	3 900 MAD
Build & Run	Prestations externes	Au prix du marché

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 899 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

6. Convention d'avance en compte courant d'associés octroyée à la société BAB CONSORTIUM

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur de BAB CONSORTIUM.

Date de la convention : Avance octroyée le 24 septembre 2021.

Nature et objet de la convention : La mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, d'une avance d'un montant global égal à 226.000.000 (deux cent vingt-six millions) dirhams.

Conditions de rémunération : L'avance portera intérêt au taux fiscalement déductible tel que fixé chaque année par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances pour l'année considérée.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 041 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 271 KMAD

7. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : 07 juillet 2021.

Nature et objet de la convention : Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MMAD.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 3 %

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 563 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 950 KMAD.

8. Contrat de Bail conclu entre Patrimoine Premium « SPI-RFA » et la Banque Centrale Populaire

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans l'OPCI PATRIMOINE PREMIUM.

Date de la convention : 11 décembre 2020.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet de définir les termes selon lesquels le Bailleur donne à bail au Preneur qui l'accepte, chaque bien séparément, conformément (i) aux dispositions légales en vigueur et (ii) aux conditions du Bail.

Conditions de rémunération : Le loyer annuel révisable de 3% tous les 3 ans à compter de la date d'effet et tout au long de la durée du bail est de 27 847 239,07 MAD.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 30 824 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 36 989 KMAD.

9. Convention d'avances en compte courant d'associés entre la BCP et « M2T »

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.

Date de la convention : 30 juin 2020.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à M2T de la somme de 20.933.924,14 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 80 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 593 KMAD.

10. Convention « Wakala Bil Istissmar » « WBI » conclue entre la BCP et Bank Al Yousr

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr.

Date de la convention : 7 février 2019.

Nature et objet de la convention : Mise à disposition de Bank Al Yousr des ressources en conformité de la Charia. Les principales caractéristiques de WBI sont :

- La BCP met à la disposition de Bank al Yousr un montant à investir dans le cadre d'un mandat d'investissement absolu ;
- Montant de l'investissement : 260 millions de dirhams
- Modalité de tirages : Trois tirages : 160 millions de dirhams le 25/02/2019 ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ;
- Durée du contrat : 1 an ;
- Périodes financières : Trimestrielles ;

Conditions de rémunération : La rémunération de la BCP est calculée sur la base des résultats générés par le portefeuille global d'investissement selon sa quote-part dans ce portefeuille, après retrait des charges directes (provisions nettes des créances douteuses, dépréciations nettes des valeurs et biens acquis pour des financements participatifs, pertes liées aux ventes de valeurs et des biens acquis ou loués, créances irrécupérables, etc.). Elle est fixée comme suit :

Commission du mandataire	0,1 % du montant investi
Taux de rendement espéré	2,60 %
Taux de répartition du sur-rendement	100 % pour Bank Al Yousr

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 38 572 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 854 100 KMAD.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 1 201 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 2 204 100 KMAD.

11. Convention conclue entre la BCP et ABI relative à la conversion des dividendes revenant à la BCP en compte courant d'associés

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur de ABI.

Date des conventions :

- 28 septembre 2018.
- 30 septembre 2019.

Nature et objet des conventions : Convention d'avances en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en €, rémunéré au taux de 4%, et régi conformément au droit marocain.

Conditions de rémunération : Rémunération au taux de 4%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 14 922 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 14 072 KMAD

12. Convention de compte courant d'associés conclue entre la BCP et SOCINVEST

Personne concernée : La BCP en tant qu'associé unique de SOCINVEST.

Date de la convention : 27 juillet 2018, amendé par un avenant en date du 14 juin 2019.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à SOCINVEST de la somme de 900 000 000 MAD correspondant au prix d'acquisition des titres OCP.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 2,22 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 551 KMAD.

13. Convention d'avances en compte courant d'associés entre la BCP et M2T

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.

Date de la convention : 9 janvier 2019.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à M2T de la somme de 103.800.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 767 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 5 063 KMAD.

14. Convention de service conclue entre la BCP et BP SHORE RH (Prestation Informatique)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.

Date signature de la convention : 4 février 2019

Nature et objet de la convention :

1. Serveurs IaaS :

Production :

Nom	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
AGIRCLN-DB	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	704
AGIRCLN-web	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	236
SRVAGIRDBPRD	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	1 024
SRVAGIRHMOB01	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	232
SRVAGIRPKI01	Ubuntu Linux (64-bit)	3	1	14
SRVAGIRWEB02	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	305
WVMAGIRHDB01	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	65	8	814
Total		292	65	3329

DEV / Pré-rod:

Nom	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
SRVAGIRDBDEV	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	16	8	170
SRVAGIRDBPREP	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	300
SRVAGIRWEBDEV	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	6	8	106
SRVAGIRWEBPREP	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	108
Total		38	32	684

2. Messagerie : La mise à disposition du service Mail pour les utilisateurs internex et les BAL de services à usage fonctionnel.

3. Service de publication Web : La publication des sites web de la filiale.

4. Exploitation et supervision et Haute disponibilité : La BCP s'engage à assurer les Prestations d'exploitation suivantes :

- (i) La relance en cas d'arrêt Des VMS ;
- (ii) La surveillance des performances de l'Infrastructure (accessibilité, état de la mémoire RAM, état de la capacité de stockage, état fonctionnel et charge ;

- (iii) La gestion des Incidents sur les plates-formes, comprenant notamment l'information de BP SHORE RH en cas de survenance d'un Incident, la résolution de l'Incident et l'alimentation de la base de connaissance relative aux Incidents ;
- (iv) La gestion des sauvegardes et des restaurations,
- (v) La gestion des espaces disques ;
- (vi) La mise en place des règles de sécurité et le contrôle de la sécurité (attaques, virus, etc.)
- (vii) La réplication des données et des VMS sur le site de secours
- (viii) Assurer la disponibilité de la plateforme SIRH et les accès télécom au site d'hébergement de la plateforme.
- (ix) A mettre en production, dans des délais raisonnables qui n'impacteront pas les niveaux de service du PRESTATAIRE, les programmes informatiques des maintenances correctives et évolutives du SIRH
- (x) En vue de préparer le transfert de l'activité infogérance de la solution SIRH vers BP Shore RH, le PRESTATAIRE s'engage à accompagner une ou deux ressources pour monter en compétence dans ces domaines d'activités. Le(s) ressource(s) seront mis, au besoin de cette opération d'infogérance SIRH, à la disposition du PRESTATAIRE

Tarification :

Évolution des prix

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Tarifs

Les factures seront adressées semestriellement à BP SHORE RH et doivent être réglées dans un délai de 90 jours.

La facture sera ventilée par type de service souscrit par le BP SHORE RH et mentionnera le montant équivalent à la quote-part qui revient au BP SHORE RH par rapport à l'utilisation dudit service.

Paramètres de calcul des coûts d'hébergement d'infrastructures IT	Cout unitaire
Coût unitaire hébergement SEC (Bâtiment + Electricité + Réseau)	57 480,31
Coût unitaire hébergement SEC + Supervision + administration	81 211,16
Coût unitaire Go	23,12
Coût unitaire X86 (CPU+RAM/4)	1 848,87
Coût unitaire UNI (CPU+RAM/4)	3 357,21
Coût unitaire Hyperconvergé (CPU+RAM/4+STOCKAGE/20)	1 128,52
Coût unitaire provisionning & administration VM	4 493,64
Coût unitaire de la boîte email	647,28

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 940 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 128 KMAD.

15. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : 1^{er} août 2018.

Nature et objet de la convention : Avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MMAD.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 3 %

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 4 675 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 4 950 KMAD.

16. Convention entre la BCP et BP SHORE RH

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.

Date de la convention : 25 janvier 2019.

Nature et objet de la convention : BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :

- Gestion administrative de la paie
- Gestion des frais de déplacement
- Gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
- Gestion du Temps et des Accès (GTA)
- Traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
- Administration fonctionnelle du SIRH
- Accès aux fonctionnalités du portail

Conditions de rémunération :

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 3 410 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 3 469 KMAD.

17. Convention de prestation de services CONCLUE entre la BCP et BCP2S (Ex. MEDIAFINANCE)

Personnes concernées : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 5 janvier 2017. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 1^{er} juillet 2017.

Nature et objet de la convention : Définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.

Modalités essentielles :

- *Prix, tarifs, et commissions par l'avenant*
- *Délais de paiement : après réception de la facture.*
 - *Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes.*
 - *Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes.*
- *Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations*
 - *Traitement des ordres de la clientèle :*

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul
Mise à disposition d'interfaces en marque blanche de collecte des ordres au niveau des canaux de distribution	Droit d'utilisation de l'interface de saisir des ordres au niveau des canaux de distribution	-		
Saisie des ordres de la BCP, des BPRs et de leurs clientèles	Saisie des ordres sur le Marché Boursier local	Actions cotées	15	Flat par transaction
	Saisie des souscriptions aux IPO, OPA et OPR		15	Flat par transaction
	Saisie des ordres sur les marchés étrangers et routage vers Broker	Actions cotées	500	Flat par transaction et frais Swift à la charge de la BCP
	Saisie des souscriptions/rachats d'OPCVM Maroc	OPCVM	200	Flat par transaction

○ *Traitement des services de Local, Regional et Global Custody :*

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché Marocain	Traitement des IRL sur le marché local	Actions cotées	0,10%	Montant de la transaction	
		Obligations cotées	1 000,00	Flat par transaction	
	Marché de Gré à Gré	Repo, ferme, prêt/emprunt de titres	100	Flat par transaction	
		OPCVM	200	Flat par transaction	
	Transfert de titres vers un autre dépositaire		0,10%	Montant valorisé à la date du transfert	
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché International	Traitement des IRL sur le marché international		0,10%	Montant de la transaction en contrevaletur MAD	500,00 MAD
	Transfert de titres		1 000,00	Flat par transaction	
	Traitement du règlement/livraison des IPO, OPA et OPR		0,10%	Montant de la transaction	
Gestion des OST clients	Gestion des OST sur le marché local	Paiement dividendes	1,00%	Montant dividendes	
		Paiement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Paiement des intérêts statutaires sur parts sociales	1,00%	Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations de capital	0,20%	Montant de la souscription	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
	Gestion des autres OST		5	Par compte titre	
	Gestion des OST sur les marchés étrangers	Païement dividendes	1,00%	Valeur dividende	
		Païement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations du capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion de la fiscalité des OST sur le marché local	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Traitement fiscal et établissement des attestations fiscales pour institutionnels et corporates	1 000,00	Flat par attestation	
	Délivrance d'attestation de propriété		50	Flat par client	
	Gestion de la fiscalité sur les marchés étrangers	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Etablissement des attestations fiscales	500	Flat par attestation	
Conservation de titres et tenue de position	Ouverture de compte titre et établissement de la convention titre		-	Par compte ouvert	
	Gestion et conservation du dossier client		500	Par dossier et par an	
	Tenue de la Comptabilité matière	Plan de comptes et traitements et éditions réglementaires (journal grand livre, états de synthèses, arrêtés de comptes, ...)	200 000,00	Forfait annuel par teneur de comptes	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
	Conservation des titres au Maroc et à l'étranger	Conservation des avoirs via un compte omnibus	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
		Conservation des avoirs sur des comptes au nom de Mediafinance, ségrégués au nom du client	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
	Traitement des fermetures de comptes titres		-		
	Gestion du règlement des contrats de cession temporaire (1 contrat = 2 instructions)		-		
	Proxy Voting	Annonce des Assemblées	100	Par annonce et par client, frais Swift à la charge de la BCP	
		Mandat de représentation	1 000,00	Flat par mandat et par assemblée, frais de déplacements et de séjours à la charge de la BCP	
	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Actifs non cotés	0,02%	Valorisation au nominal
Valeurs matérialisées			0,04%	Valorisation au nominal	
Immobilier			0,02%	Dernière valorisation disponible	
Produits structurés (hors obligataire)			0,02%	Valorisation au marché	
Valeurs (y compris œuvres d'art)			0,02%	Dernière valorisation disponible	
Titres détenus dans d'autres établissements			0,02%	Valorisation au marché	
Reporting client	Edition de relevé		5	Par relevé	
	Relevé Swift		200	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
	Avis d'opération papier	Edition, mise sous plis et affranchissage	5	Par avis	
	Avis d'opération Swift		200	Frais Swift à la charge de la BCP	
	Edition de l'historique des opérations		10	Par folio	
	Edition de Reporting spécifique		50	Par édition et par reporting papier ou PDF hors offre de base du portail si le client opte pour cette dernière	

○ Services bancaires associés :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Gestion des comptes espèces	Ouverture de compte	500	Flat par compte
	Gestion du dossier client	1 000,00	Flat annuel par dossier
	Traitement des virements	100	Flat par opération
	Relevé Swift	200	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique
	Avis d'opération	50	Flat par avis d'opération
	Avis d'opération Swift	200	Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique

○ Services aux émetteurs :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Centralisation des émissions de titres	Centralisation de l'émission	0,15%	Montant de l'émission
Centralisation des OST	Centralisation des OST	0,15%	Montant de l'OST
	Calcul et gestion des intérêts statutaires.	0,15%	Montant de l'OST
	Centralisation OST parts sociales.		
Gestion du compte émission	Gestion du compte émission	Franco	
Gestion du nominatif	Tenue de registre (actions et parts sociales)	0,02%	Valorisation au nominal
Gestion des offres actionnariat salarial GBP	Centralisation de l'émission d'augmentation de capital des entités du GBP (actions et parts sociales)	0,20%	Montant de l'émission
	Mise en place des crédits pour le financement des souscriptions.		
	Gestion des remboursements des crédits.		
	Gestion des nantissements des titres.		

○ Mise à disposition de solutions digitales :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition de solutions digitales d'accès aux portefeuilles titres	Offre Portail d'accès	100 000,00 MAD/an	Pour 5 utilisateurs. 10 000,00 MAD HT/an pour chaque utilisateur complémentaire	100 000,00 MAD HT

○ Gestion de projets :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul
Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, PMO, expertise métier et conduite de changement dans le cadre des projets « titres » de la BCP	Mise à disposition de ressources et délégation de gestion de projet	Profil Manager	5 000,00 MAD HT par j/h	j/h
		Profil Senior	3 000,00 MAD HT	j/h
		Profil junior	2 000,00 MAD HT	j/h

○ Service aux fonds & gestion institutionnelle :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul
Contrôle dépositaire	Traitement des contrôles dépositaires	Contrôle VL, des ratios réglementaires, des décisions d'investissement, ...	200	Par fonds et par VL contrôlée
Asset Servicing	Traitements Banque dépositaire	Tenue de position sur les actifs	0,02%	Actifs valorisés à la dernière VL
		Gestion du Passif		
		Inventaire des actifs		
	Valorisation des portefeuilles titres suivant les normes comptables applicables au segment			
	Reporting réglementaire			
	Analyse des risques de marché (contraintes Solvabilité 2)			
Agent de transfert	Agent de transfert	Centralisation et saisie des ordres de souscription/rachats et processing des règlements	5	Flat par ordre S/R
		Suivi des encours		
		Gestion accords de rétrocessions		

o Formation :

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul
Formation des utilisateurs	Formation	Préparation des modules de formation	3 000,00 MAD HT par j/h	j/h consommés pour la préparation et la réalisation de la formation
		Ingénierie de la formation	Frais de déplacement et de séjours en sus pris en charge par la BCP	
		Réalisation des formations		

o Gestion de la tarification clientèle :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Gestion du catalogue de produits et service	Conception et mise en œuvre de nouveaux produits et services.	200 000,00 MAD HT	Flat annuel
	Accompagnement à l'amélioration de la tarification et des revenus.		
	Facturation clientèle.		

o Contrôle interne et gestion des risques :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Contrôle interne et gestion des risques de l'activité titres de la BCP	Réalisation des contrôles de 1 ^{er} et de 2 ^{ème} niveau.	400 000,00 MAD HT	Flat annuel
	Reporting pour la Division Contrôle Permanent BCP		
	Gestion de la cartographie des risques opérationnels.		
	Déclaration des incidents.		
	Gestion du Plan de continuité d'activité de l'activité titres.		

o Reporting :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Reporting	Reporting réglementaire AMMC et BAM.	400 000,00 MAD HT	Flat annuel
	Veille réglementaire		
	Reporting de gestion pour les entités BCP		

o Traitement des réclamations :

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul
Traitement des réclamations	Saisie des réclamations	100,00 MAD HT	Flat par réclamation
	Accusé de réception client		
	Traitement et réponse au client		

- *Durée : Cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.*
- *Suretés conférées :*
 - i. *Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.*
 - ii. *S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.*
 - iii. *Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.*
 - iv. *Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.*

- v. *S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.*

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 124 074 KMAD.
Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 132 291 KMAD.

18. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP-BP REM

Personne concernée : M. Mohamed Karim Mounir en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la BCP et de BP REM.

Date signature du mandat : 14 novembre 2017.

Nature et objet du mandat : Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur.

Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. Vente ;
2. Rentabilisation ;
3. Développement Immobilier ;
4. Statu Quo.

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

Conditions de rémunération :

- BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût.
- Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - ✓ **En JH :** Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens JH = 3.500 MAD.
 - ✓ **A l'unité :** Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif... U = 50 MAD.
 - ✓ **En % :** Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : Prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 MAD.

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2023 : 12 826 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 7 912 KMAD.

19. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP SHORE GROUPE société mère de BP-SHORE CONSULTING.

Date de la convention : 3 avril 2017.

Nature et objet de la convention : Présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales.

Conditions de rémunération : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 24 684 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 32 859 KMAD.

20. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.

Date de la convention : 25 octobre 2017.

Nature et objet de la convention : Avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MMAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.

Conditions de rémunération : L'avance sera rémunérée au taux de 2,21 % HT.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 282 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 233 KMAD

21. Convention de prestation de service liant la BCP à Upline COURTAGE

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).

Date de la convention : 16 juin 2016.

Nature et objet de la convention : Définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.

Conditions de rémunération : La Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 MAD HT.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 675 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 620 KMAD.

22. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.

Date de la convention : 30 juin 2016.

Nature et objet de la convention : Définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 499 951 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 499 951 KMAD

23. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)

Personne concernée : M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.

Date de la convention : 10 juin 2016.

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.

Conditions de rémunération : En contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 MAD.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 26 173 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 26 173 KMAD.

24. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO-FINANCE)

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.

Date de la convention : 20 mai 2016.

Nature et objet de la convention : La BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.

Conditions de rémunération : Le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 21 667 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

25. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur au sein d'ABI.

Date de la convention : 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.

Nature des prestations objet de la convention :

- Juridique et Conformité ;
- Ressources Humaines ;
- Organisation, Système d'Information et Qualité ;
- Stratégie, Marketing et Communication ;
- Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
- Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
- Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
- Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
- Audit et Contrôle Interne ;
- Contrôle de Gestion.

Modalités de rémunération : En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 7 591 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

26. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur au sein d'Upline Group.

Date de la convention : 2 janvier 2012.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

27. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 314 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 099 KMAD.

28. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.

Conditions de rémunération :

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,03%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,03%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 9 257 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 16 006 KMAD.

29. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

Date de la convention : 2 novembre 2009.

Nature et objet de la convention : Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».

Conditions et modalités de la convention : La commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :

- o Si PP≤0, CP=0% ;
- o Si PP>0, CP=20%.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

30. Convention de gestion des fonds conclue avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).

Date de la convention : 4 janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.

Conditions et modalités de la convention : La commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :

- Jusqu'à la somme de 500 MMAD : 1,25% du montant des investissements ;
- Entre 500 MMAD ET 1 GMAD : commission annuelle de 6.250.000 MAD augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MMAD ;
- Au-delà de la somme de 1 GMAD : commission annuelle de 11.250.000 MAD augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 GMAD.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 260 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 437 KMAD.

31. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en

Ligne, signée avec ICF AL WASSIT

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 3 janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 MAD). Cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 1 800 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 2 160 KMAD.

32. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).

Date de la convention : 1^{er} janvier 2010.

Nature et objet de la convention : Convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.

Conditions et modalités de la convention : En contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :

- Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
- Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 1 358 KMAD

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 238 KMAD.

33. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 7 février 2006.

Nature et objet de la convention : Un contrat de bail, pour le local sis à 3 rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.

Conditions et modalités de rémunération : Un montant annuel de 420 KMAD.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 461 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

34. Conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50%
FCP Kenz Actions	0,40%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50%
FCP Kenz Rendement	0,40%
FCP Kenz Obligations	0,30%
FCP Assanad Chaabi	0,40%
FCP Al Amal	0,07%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07%
FCP Kenz Plus	0,07%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 417 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 2 637 KMAD.

35. Conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de AL ISTITMAR CHAABI).

Date de la convention : 2005

Nature et objet de la convention : Durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.

Conditions et modalités de rémunération : Les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10%
FCP Kenz Actions	0,10%
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10%
FCP Kenz Rendement	0,10%
FCP Kenz Obligations	0,08%
FCP Assanad Chaabi	0,08%
FCP Al Amal	0,05%
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05%
FCP Kenz Plus	0,05%
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10%
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10%
FCP CNIA Addamane	0,05%
FCP Chaabi Solidarité	0,04%

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 5 019 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 9 485 KMAD.

36. Convention d'offre de services informatique conclue avec BCP2S (Ex. MEDIAFINANCE)

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

Date de la convention : 3 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 365 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

37. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.

Date de la convention : 3 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.

Nature des prestations objet de la convention :

- Mise à disposition d'applications ;
- Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
- Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 197 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 236 KMAD.

38. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

Date de la convention : 17 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client.

Conditions et modalités de la convention : La facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 MAD par chèque et 15 MAD par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 MAD HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 MAD HT/jour.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 10 197 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 12 157 KMAD.

39. Convention relative au bail avec BP SHORE

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

Date de la convention : 17 janvier 2011.

Nature et objet de la convention : Location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;

Conditions et modalités de la convention : Loyer mensuel de 20.000 MAD, suivant expertise.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : Néant.

40. Convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP

Personne concernée : La BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFFSHORE.

Date de la convention : 5 décembre 2007.

Nature de la convention : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;

Conditions de rémunération :

- Division Ressources Humaines : 12.544,00 MAD par an.
- Division Production Bancaire :
 - 47,00 MAD par opération.
 - 4,00 MAD par message Swift.
- Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.

- Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
- Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- Délais de paiement : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.

Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2023 : 1 196 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2023 : 1 131 KMAD

41. Convention de prestation de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc (BCDM)

Personne concernée : M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc (BCDM).

Date de la convention : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014.

Nature de la convention : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.

Conditions de rémunération :

- Un montant annuel forfaitaire de 6.000.000 € sera versé à la BCDM.
- Rémunération des transferts de 1% de l'ensemble des flux reçu par la BCP au Maroc en provenance des pays ou Chaabi Bank est implantée et ce, quel que soit le canal de transfert.
- Rémunération assise sur le Portefeuille Client égale pour une année N au nombre de Clients appartenant au Portefeuille Client MDM le 31 décembre de l'année N multiplié par un prix unitaire de 15 € euros par Client.
- Rémunération au titre des opérations suivantes :

OPERATIONS D'INTERMEDIATION		
Entrée relation et ouverture de CPT	Demande d'ouverture de compte MDM	100 €
	Demande d'ouverture de compte sur carnet	
	Demande de modifications sur Comptes	
	Récupération client	
Crédits Maroc	Demandes de Crédits Immobiliers MDM	180 €
	Demandes Crédits à la Consommation MDM	80 €

OPERATIONS D'INTERMEDIATION (Suite)		
Placements de produits	Demandes de Banque à domicile	30 €
	Demandes de Chéquiers MDM	
	Demande de monétique	
	Demandes de souscription DAT	
	Demandes de renouvellement DAT	
Bancassurance	Demande de Bancassurance	30 €
	Demandes de modification (Rajout ou résiliation)	
	Demandes de Remboursements titres de Transport	
Package	Demande de Pack Bladi Fidélisation	50 €
	Demande Pack Bladi Prospection	
	Demande de Pack Bladi Assil	
	Demande de Prestation Juridique	
	Demande de Programme de Fidélité	

OPERATIONS D'ASSITANCE		
ASSISTANCE	Demandes de Carnets TIP / MVC	10 €
	Demandes MAD MDM	
	Demandes ODV MDM	
	Demande d'oppositions	
	Demandes de changement d'adresse	
	Demande d'avance sur DAT	
	Andamane Chaabi (Demande de résiliation...)	
	Demande d'Authentification de Signatures	
	Demandes d'information, Requêtes, R6clamations	

Modalités de rémunération : La BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.

Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2023 : 441 778 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice 2023 : 820 593 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

 MAZARS AUDIT ET CONSEIL
 76, Bd. Abdoumouhine
 Résidence Koutoubia - 7^{ème} Etage
 Casablanca - Maroc
 Tél : +212 522 423 423
 www.mazars.ma
Abdou SOULEYE Diop
 Associé

RAPPORT DE GESTION

◆ I. EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

- I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE
- I-2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

◆ II. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

- II-1. ACTIVITE D'INTERMEDIATION DE LA BCP
- II-2. ACTIVITES DE MARCHÉ
- II-3. RESULTATS
- II-4. CONTRIBUTION DES FILIALES
- II-5. GESTION GLOBALE DES RISQUES & CONTRÔLE PERMANENT
- II-6. GESTION ALM
- II-7. NOTATION DE STANDARD AND POOR'S ET DE MOODY'S
- II-8. VISION STRATEGIQUE 2026

◆ III. ANNEXES

◆ IV. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE A FIN 2023

I-EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

I-1. CONJONCTURE INTERNATIONALE

MONDE :

Dans le prolongement de l'année 2022, l'économie mondiale aura été confrontée au cours de l'année 2023 aux perturbations sur le marché de l'énergie et des produits alimentaires, provoquées par la guerre en Ukraine, et au durcissement sans précédent des conditions monétaires au plan international, sur fond de maintien des tensions inflationnistes. Soulignons, par ailleurs, l'impact du récent conflit au Moyen-Orient qui a amplifié les incertitudes géopolitiques au plan international.

Ceci étant, la croissance du PIB mondial aurait décéléré à seulement +2,6% en 2023 (Vs. 3,0% en 2022), soit une tendance modérée comparée à la moyenne de 3,1% enregistrée au cours des années 2010, selon la Banque mondiale.

Dans les pays avancés, la croissance aurait fléchi à +0,4% en 2023 en Zone Euro (Vs. 3,4% en 2022), en raison notamment des difficultés de l'économie allemande, plombée par son industrie. A contrario, la croissance du PIB US est estimée en légère amélioration à +2,5% en 2023 (Vs. 1,9% en 2022), sur fond de dynamisme plus fort que prévu des investissements et de la consommation. Pour les pays émergents & en développement, la croissance se serait établie en léger raffermissement, passant de 3,7% en 2022 à 4,0% en 2023.

L'économie chinoise est attendue en rebond à 5,2% en 2023 (Vs. 3,0% en 2022), en lien avec le redémarrage des activités économiques, suite à la multiplication des mesures de relance depuis le mois de juillet 2023. A l'opposé, l'activité économique de l'Inde a accusé une décélération de son rythme de progression à +6,3% en 2023 (Vs. 7,2% en 2022), impactée par la contraction des exportations et la forte décélération des entrées de capitaux.

Croissance économique mondiale			
CROISSANCE DU PIB RÉEL (EN%)	2021	2022	2023 ^e
Monde	6,2	3,0	2,6
Zone Euro	5,9	3,4	0,4
Allemagne	2,6	1,8	-0,5
France	6,8	2,5	1,0
Etats-Unis	5,8	1,9	2,5
Japon	2,6	1,0	1,8
Royaume-Uni	7,6	4,0	0,5
Emergents & en développement	7,0	3,7	4,0
Chine	8,4	3,0	5,2
Russie	5,6	-2,1	2,6
Inde	9,1	7,2	6,3

Source : Banque mondiale/FMI

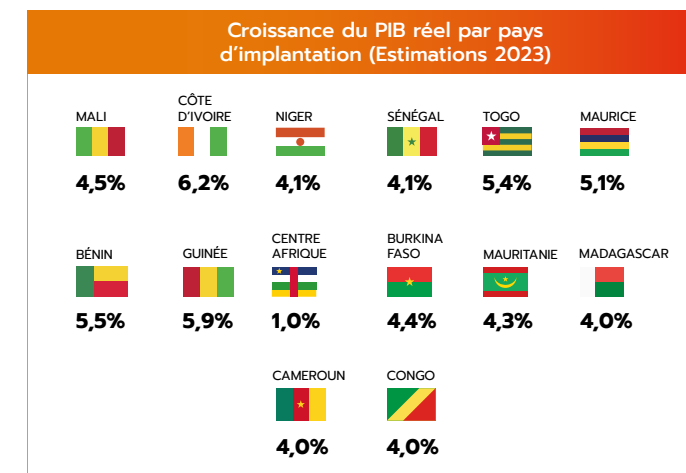
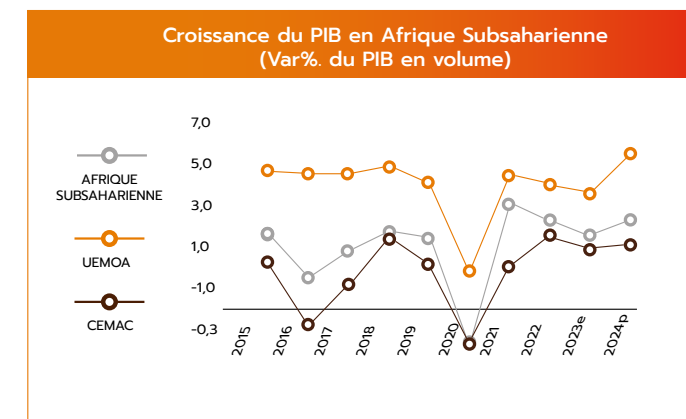
- **Politiques monétaires** : Maintien par les banques centrales tout au long de l'exercice 2023 de politiques monétaires restrictives. La BCE ayant relevé son taux d'intérêt directeur à maintes reprises, le portant à 4,50% en septembre 2023, tandis que la Fed a relevé son taux directeur le situant à 5,50% en juillet 2023. De nombreux pays approchant désormais le sommet de leur cycle de resserrement monétaire ;
- **Inflation mondiale** : Un taux d'inflation globale qui continue de ralentir, passant de 8,7% en 2022 à près de 6,9% en 2023. En Zone Euro, le taux d'inflation annuel ayant nettement décéléré, passant de 9,2% en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023. Aux Etats-Unis, l'indice CPI d'inflation annuel s'est affiché à 3,4% en décembre 2023 (Vs. 8,0% un an auparavant) ;
- **Marché de change** : Sur l'ensemble de l'année 2023, l'Euro a rebondi de 3,12% face à l'USD, en glissement annuel pour s'établir à 1,1037 (Vs. -5,90% à fin 2022), avec un plus haut à 1,1250 atteint le 14 juillet 2023). La monnaie unique ayant tiré profit d'un mouvement de regain d'appétit pour le risque, dans le sillage particulièrement de l'atténuation des pressions inflationnistes et des données suggérant la fin du relèvement des taux directeurs de la Fed ;
- **Taux de chômage** : Il s'est établi à 6,4% en novembre 2023 en Zone Euro (Vs. 6,7% enregistré en novembre 2022) et à seulement 3,7% aux Etats-Unis en novembre 2023 (Vs. 3,6% à la même période en 2022) ;
- **Pétrole** : Après s'être appréciés en 2022, les cours pétroliers ont sensiblement corrigé à la baisse au terme de l'année 2023 (-10,73% pour le WTI à 71,65 USD/baril, avec un plus bas annuel à 66,74 USD/baril, et -10,32% pour le Brent à 77,04 USD/baril, avec un plus bas annuel à 71,84 USD/baril). Les efforts des pays de l'OPEP et de leurs alliés visant à réduire leurs quotas de production n'ont pas suffi à apaiser les craintes relatives à l'évolution de la demande mondiale ;
- **Gaz naturel** : Sensible atténuation des tensions sur le marché mondial du gaz naturel en 2023, se traduisant par une décrue de près de 67% à fin 2023 du cours du TTF néerlandais (référence du marché européen), retrouvant ses niveaux d'avant-guerre en Ukraine. Une tendance consécutive à une demande européenne de gaz assez faible, dans le sillage d'un hiver globalement plus chaud, de stocks européens de gaz à des niveaux élevés (remplis à environ 80% de leur capacité) et d'affaiblissement de l'activité industrielle ;
- **Blé** : Les cours du blé ont évolué globalement en 2023 sous le signe d'une sensible baisse (-20,61% à 6,28 USD/Boisseau, avec un plus bas annuel à 5,34 USD/Boisseau atteint le 27 novembre 2023). Les prix de la céréale à paille ont diminué sous la pression d'exportations

russe records, du renforcement des efforts de l'Ukraine pour maintenir ses flux à l'export et des bonnes prévisions de récoltes dans l'hémisphère nord.

- **Marché Actions** : Relance des marchés boursiers à travers le monde en 2023, avec un MSCI World Index qui a affiché un gain annuel de plus de 18% en 2023, sur fond d'attentes d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, malgré une politique monétaire portée à son niveau le plus restrictif depuis des décennies ;
- **Commerce mondial** : Nette contraction du rythme d'évolution du volume des échanges extérieurs mondiaux (biens & services) en 2023 à +0,2%, selon la Banque mondiale (Vs. 5,6% en 2022), sur fond d'un sensible affaiblissement de la demande mondiale.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE :

2023 aura été une nouvelle année difficile pour l'activité économique des pays d'Afrique-Subsaharienne. La croissance du PIB de la région se serait décélérée pour la deuxième année consécutive en 2023 atteignant 3,3% (Vs. 4,0% réalisée en 2022); le choc inflationniste survenu à la suite de la guerre en Ukraine, suivi par un durcissement des politiques monétaires dans le monde entier, ayant engendré un ralentissement de la demande internationale et concouru à une pénurie de financements pour les pays de la région.



Source : FMI

ZOOM CÔTE D’IVOIRE :

Depuis une décennie, la Côte d’Ivoire connaît un fort développement économique. Figure de puissance économique régionale, la Côte d’Ivoire contribue à près de 40% au PIB et aux exportations de la zone UEMOA. Le pays possède également la base industrielle la plus importante de l’UEMOA et demeure le 1^{er} producteur mondial de cacao, avec une part de marché de plus de 40%.

Malgré les effets des crises récentes, le rythme de croissance de l’économie ivoirienne demeure soutenu. Son PIB est ressorti en léger ralentissement à 6,2% en 2023 (Vs. 6,7% en 2022), avec un taux d’inflation qui reste contenu se situant en moyenne autour de 4,7% en 2023 (Vs. 5,2% en 2022). Son déficit budgétaire aurait diminué, passant de -6,8% du PIB en 2022 à -5,2% en 2023, grâce à la consolidation basée sur les recettes. Son déficit du compte courant a commencé à se réduire atteignant -4,7% du PIB (Vs. -6,5% en 2022), sur fond de flambée des prix du cacao. Enfin, sa dette publique et extérieure demeure viable, confirmant la notation du FMI d’un risque modéré de surendettement global et extérieur du pays.

Principaux indicateurs économiques de la Côte d’Ivoire			
	2021	2022	2023 ^e
Croissance du PIB	7,0%	6,7%	6,2%
Inflation	4,2%	5,2%	4,7%
Solde budgétaire (En% du PIB)	-4,9%	-6,8%	-5,2%
Dette publique (En% du PIB)	50,9%	56,8%	56,8%
Dette extérieure publique (En% du PIB)	30,7%	36,0%	35,7%
Masse monétaire (En% du PIB)	15,2%	14,5%	13,3%
Solde extérieur courant (En% du PIB)	-4,0%	-6,5%	-4,7%

Source : FMI

ZOOM CAMEROUN :

Face aux chocs successifs et aux vents contraires, le Cameroun a su faire preuve tout de même de résilience. En 2023, la reprise économique du Cameroun se serait accélérée pour se situer autour de 4,0% (Vs. 3,6% en 2022), avec une inflation en décélération passant de 6,3% à fin 2022 à près de 7,2% à fin 2023.

Au registre des principaux équilibres macro-économiques, notons le maintien de la trajectoire d’assainissement budgétaire. Le déficit budgétaire global est ressorti en atténuation à seulement -0,7% du PIB en 2023 (Vs. -1,1% en 2022), reflétant à la fois les efforts de mobilisation des recettes non pétrolières et la poursuite de la reprise économique. Parallèlement, l’encours de la dette publique continue d’être maîtrisé, passant de 45,3% du PIB à fin 2022 à moins de 42% à fin 2023. La part de l’investissement dans le PIB est restée stable en 2023 à 17,5% du PIB, avec la poursuite du plan décennal 2020-2030 « Stratégie nationale de développement » visant la diversification des sources de croissance et le soutien de l’industrialisation dans des secteurs stratégiques, comme le transport (chemins de fer, Port de Kribi) et l’énergie (centrale hydro-électrique de Nachtigal opérationnelle à l’horizon 2024).

Principaux indicateurs économiques du Cameroun			
	2021	2022	2023 ^e
Croissance du PIB	3,6%	3,6%	4,0%
Inflation	2,3%	6,3%	7,2%
Solde budgétaire (En% du PIB)	-3,0%	-1,1%	-0,7%
Dette publique (En% du PIB)	46,8%	45,3%	41,8%
Dette extérieure publique (En% du PIB)	30,3%	30,8%	29,2%
Masse monétaire (En% du PIB)	29,1%	29,6%	30,1%
Solde extérieur courant (En% du PIB)	-4,0%	-3,4%	-3,0%

Source : FMI

ZOOM MADAGASCAR :

Depuis des décennies, Madagascar continue à faire face à une croissance économique insuffisante et une pauvreté persistante. Une situation exacerbée par la fréquence des crises climatiques et la vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs. En 2023, la croissance du PIB se serait stabilisée à environ 4,0%, tandis que les pressions inflationnistes se sont intensifiées, passant de 8,2% en 2022 à 10,5% en 2023, en lien avec les retombées de la guerre en Ukraine et des chocs climatiques.

Malgré ce contexte peu favorable, le pays a réussi à faire diminuer son déficit budgétaire, le portant de -6,4% du PIB en 2022 à -3,9% en 2023. Une amélioration consécutive, en grande partie, au report en 2023 des paiements des taxes douanières par les distributeurs de pétrole, suite au règlement des dettes croisées. Par ailleurs, la dette publique aurait légèrement diminué pour atteindre 54,0% du PIB en 2023 (Vs. 55,1% en 2022) et le déficit du compte courant s’est amélioré, passant de -5,4% du PIB en 2022 à -3,9% en 2023.

Principaux indicateurs économiques du Madagascar			
	2021	2022	2023 ^e
Croissance du PIB	5,7%	4,0%	4,0%
Inflation	5,8%	8,2%	10,5%
Solde budgétaire (En% du PIB)	-2,6%	-6,4%	-3,9%
Dette publique (En% du PIB)	52,0%	55,1%	54,0%
Dette extérieure publique (En% du PIB)	33,2%	33,7%	36,3%
Masse monétaire (En% du PIB)	28,6%	29,2%	30,9%
Solde extérieur courant (En% du PIB)	-4,9%	-5,4%	-3,9%

Source : FMI

I-2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

Après une décélération enregistrée en 2022, l’économie marocaine se serait inscrite en léger redressement en 2023, en dépit de la persistance de la sécheresse et du ralentissement de la demande extérieure. En somme, le PIB national aurait progressé de 2,9% en volume en 2023, contre 1,3% en 2022. Une évolution incluant une relative amélioration de 6,7% de la valeur ajoutée primaire (Vs. -12,7% en 2022), sous l’effet d’une hausse de 62% de la récolte céréalière à 55,1 millions de quintaux, et un léger ralentissement à +2,7% de la valeur ajoutée des activités non-agricoles (Vs. +3,0% en 2022), selon le HCP.

Dans le sillage d’une amélioration modérée des revenus agricoles et du renforcement du rythme de progression des transferts MRE, la consommation des ménages aurait enregistré une amélioration limitée de +0,6% (Vs. -0,7% en 2022), selon le HCP. Une évolution qui s’est opérée dans un contexte de persistance des tensions inflationnistes (+6,3% à fin novembre 2023, sur un an). Pour sa part, l’investissement aurait rebondi, avec une FBCF qui aurait affiché une reprise de 6,5% (Vs. -2,2% en 2022), soutenue par le renforcement de la composante investissement public. A l’opposé, la croissance de l’investissement du secteur privé aurait été limitée, dans un contexte de montée des incertitudes.

S’agissant du commerce extérieur, le déficit commercial se serait allégé en 2023 atteignant 20% du PIB (Vs. un déficit de 23,2% du PIB en 2022), selon le HCP, et ce malgré le ralentissement de la demande mondiale adressée à l’économie marocaine. Une évolution consécutive à la correction baissière des prix énergétiques, des métaux de base et des produits alimentaires. De surcroît, les bonnes performances des transferts MRE et des échanges de services, notamment ceux du voyage et du transport, auraient contribué à l’amélioration du solde du compte courant. Celui-ci s’est soldé par un léger excédent pour la première fois depuis l’année 2006, avoisinant 0,1% du PIB (Vs. -3,5% en 2022), selon le HCP.

Au registre des équilibres macro-économiques, les finances publiques auraient été marquées par une poursuite de l’allègement du déficit budgétaire atteignant 4,7% du PIB en 2023 (Vs. -5,2% en 2022), profitant du bon comportement des recettes ordinaires et du net repli de la charge de compensation (repli des prix du gaz butane à l’échelle mondiale). Parallèlement, le poids de l’encours de la dette publique globale se serait atténué à 85,6% du PIB en 2023 (Vs. 86,1% en 2022), incluant une légère augmentation de l’encours de la dette du Trésor à 72,0% du PIB (Vs. 71,6% en 2022), selon le HCP.

Principaux équilibres Macro-économiques au plan national					
	2021	2022	2023 ^e	2024 ^P	Source
Solde budgétaire (% du PIB)	-5,5	-5,2	-4,7	-4,5	HCP
Dette publique globale (% du PIB)	83,3	86,1	85,6	85,2	HCP
Dette de Trésor (% du PIB)	69,5	71,6	72,0	72,4	HCP
Avoirs officiels de réserve (MMDH)	330,8	337,6	358,9	360,9	BAM
Inflation (IPC)	1,4%	6,6%	6,1%	2,4%	BAM
Importations (Var%)	24,5%	39,6%	-2,6%	4,2%	BAM
Exportations (Var%)	24,3%	29,4%	0,0%	7,0%	BAM
Recettes de voyage (MMDH)	34,3	91,3	106,0	106,0	BAM
Transferts MRE (MMDH)	93,7	109,2	112,8	ND	BAM
Solde du compte courant (% du PIB)	-2,3%	-3,5%	-1,6%	-2,5%	BAM
Recettes IDE (% du PIB)	2,7%	3,0%	2,3%	3,0%	BAM
Besoin de liquidité des banques (MMDH)	83,4	90,0	92,6	ND	BAM

En termes de perspectives de croissance économique au plan national pour l’année 2024 des différents organismes, celles-ci tournent autour de 3,7% (MEF-Octobre 2023), 3,2% (BAM-Décembre 2023) et 3,2% (HCP-Janvier 2024). Cette dernière projection du HCP repose sur la perspective d’une légère amélioration du rythme de progression de la valeur ajoutée du secteur non agricole à +3,2% en 2024. A l’opposé, la valeur ajoutée du secteur primaire devrait afficher une hausse modeste de 2,7%, sous l’hypothèse d’une production céréalière au-dessous de la moyenne, selon le HCP.

II- ACTIVITE ET RESULTATS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

II-1. ACTIVITES D’INTERMEDIATION DE LA BCP

1– Evolution des Ressources

Dettes envers les établissements de crédit

L’encours des ressources de trésorerie de la BCP a atteint **198 326 MDH** à fin décembre 2023 contre **182 205 MDH** un an auparavant, soit une progression de **+16 122 MDH** ou **+8,8%**.

Dépôts de la clientèle⁽¹⁾

Les dépôts de la clientèle de la BCP se sont chiffrés à fin 2023 à **74 783 MDH** contre **72 295 MDH** à fin 2022, affichant une hausse de **+2 489 MDH** ou **+3,4%**. La progression des dépôts provient principalement du développement des autres comptes créditeurs de **+2 680 MDH**, des comptes particuliers locaux de **+302 MDH** et des comptes MDM de **+91 MDH**. Cette hausse est compensée en partie par la baisse des comptes entreprises de **-623 MDH**.

Fonds de soutien

Stabilisation de l’encours global des ressources du fonds de soutien à hauteur de **3 718 MDH** à fin décembre 2023.

Fonds propres sociaux

Les fonds propres sociaux de la BCP se sont situés à **32 529 MDH** contre **31 817 MDH** un an auparavant, soit **+712 MDH** ou **+2,2%**.

2– Evolution des emplois

Crédits à l’économie

Le volume des crédits à l’économie s’est élevé à **151 668 MDH** à fin décembre 2023, soit une progression de **+9,1%** ou **+12 619 MDH** par rapport à fin décembre 2022, portant ainsi la contribution de la BCP à l’encours global des crédits accordés par le CPM à **63,2%** contre **60,1%** un an auparavant.

La hausse des crédits provient essentiellement des variations suivantes :

- Autres crédits : **+14 153 MDH** ;
- Créances sur les sociétés de financement : **+2 242 MDH** ;
- Créances en souffrance : **+1 248 MDH** ;
- Crédits de trésorerie (y compris comptes courants débiteurs) : **-4 793 MDH**.

a- Activité de la Banque de Financement

=> Réalisations du segment Grandes Entreprises (GE)

	En Milliers de Dh		
	2022	2023	Variation
Encours financements MLT	64 437 431	80 316 597	+25%
Trésorerie*	39 006 110	35 703 071	-8%
Ressources à Vue	11 531 327	13 822 640	+20%
Ressources à terme	542	190	-65%

*La rubrique trésorerie inclut les encours court terme, la facilité de caisse, le factoring et les refinancements en devises
(1) Y compris intérêts courus.

Les accomplissements de la GE en 2023 se démarquent à travers les événements suivants :

- La reprise des encours de crédit investissement. Dans l’ensemble, la production à long terme de l’année 2023 atteint un niveau record de 32 MMDH, soit près du double de la production normative. Cette production est essentiellement portée par le déblocage au profit de clients opérant dans les secteurs minier, énergétique et financier.
- Pour leur part, les crédits de trésorerie connaissent une baisse significative au cours de l’exercice 2023, incluant le factoring et les refinancements en devises.

b- Activité de la Banque Transactionnelle

=> Réalisations Activité Cash Management

Les échanges domestiques ont enregistré courant 2023 une évolution de +7,6% totalisant un volume global de 2 317 MMDH. Les flux Virements représentent dorénavant plus de 40% du total des volumes échangés.

Les encaissements drainés par la BCP s’inscrivent dans cette même tendance et ont enregistré une hausse de 6,12% portée par une évolution des flux de virements qui ont réalisé une performance de +9,55%. La Part de marché des Flux du CPM est de 14,5%, en constante évolution (14,35% courant l’exercice précédent).

Le PNB commissions s’est ainsi établi à fin 12/2023 à 181,41 MDH soit une progression de +2,68% par rapport à l’année précédente.

Les efforts d’équipement en produits et services Cash Management ont été maintenus courant l’exercice 2023, au cours duquel plus de 400 contrats ont été implémentés.

Parallèlement, le Groupe BCP a entrepris une stratégie de transformation digitale au cours des dernières années, visant à rendre la banque plus agile et centrée sur le client. Cette initiative a conduit au lancement de nombreux produits et services innovants, à l’amélioration de l’expérience client et à la diversification de l’éventail des produits offerts, notamment :

- En Février 2023, la banque a lancé la nouvelle version de BP e-corporate, service e-banking à destination de la clientèle des Entreprises qui propose aujourd’hui des fonctionnalités revisitées, intégrant de nouveaux services de consultation et transactionnels à forte valeur ajoutée pour le client, tel que la vision 360° du groupe, le virement instantané, une sécurisation accrue grâce à des matrices de signatures plus élaborées et une interface user- friendly garantissant une expérience client optimale ;
- Le déploiement des virements instantanés en juin 2023 a constitué une avancée majeure, répondant de manière proactive aux attentes des clients en offrant une rapidité accrue des transactions, une facilité opérationnelle améliorée et une réduction des risques de solvabilité ;
- La refonte de la Plateforme Pay direct pour le règlement des frais de douane, axée sur l’optimisation de l’expérience client et des délais de traitement, témoigne de l’engagement continu envers l’amélioration des services. Les améliorations apportées, telles que la réduction des délais de traitement des transactions, l’élimination du Time Out et l’enrichissement du Reporting, devraient considérablement accroître la satisfaction de la clientèle.

Les initiatives lancées en 2023 pour développer des produits et services Cash Management innovants notamment le nouveau service Blockchain Payments Gateway, reflètent la volonté d’explorer des technologies émergentes pour optimiser les opérations transactionnelles de paiement. Le succès de premières transactions avec le partenaire TMPA le 24 décembre 2023, dans le cadre d’un POC, ouvre des perspectives prometteuses pour les solutions de paiement Blockchain.

D’une manière générale, l’année 2023 a été marquée par de belles réalisations ayant mené à la distinction de la BCP en tant que «Best Cash Management Bank Morocco 2023», accordée par le réputé magazine World Economic Magazine.

En résumé, le Groupe BCP démontre un engagement significatif dans la transformation digitale, positionnant la banque à la pointe de l’innovation pour répondre de manière proactive aux besoins changeants de sa clientèle.

=> Réalisations Activité Trade Finance

Les échanges commerciaux du Maroc avec l’étranger au titre des biens et de services se sont chiffrés à fin Décembre 2023 à 1 500 MMDH, en amélioration de 2% par rapport à 2022, grâce à la progression des exportations de 5,5% (incluant une stabilité des exportations de biens et une nette appréciation de 16% des exportations de services). Quant aux importations de biens et services, elles ont enregistré une légère baisse de 0,6%.

De ce fait, le déficit commercial (biens) s’allège de 7,3% et le taux de couverture, quant à lui, gagne 1,9 point (60% en 2023 contre 58,1% en 2022).

Dans ce contexte économique, l’activité Trade Finance enregistre à fin 2023 une baisse des flux import et export. Ainsi, les flux import marquent une baisse de (-11%) pour s’établir à 111 MMDH, impactés par le repli des volumes des importations des produits pétroliers du fait de la baisse des prix au niveau international (les flux import hors pétrole et Gaz enregistrent une progression de 13% à fin 2023).

Les flux export accusent également un recul de (-14%) imputé essentiellement à la baisse du volume des exportations des phosphates et de ses dérivés suite à la baisse de prix de ces matières sur le marché international (les flux export hors phosphates enregistrent une progression de 6% à fin 2023).

Par ailleurs, la part de marché de la BCP sur les flux internationaux (tous paiements confondus/source swift) marque une progression de 3,9 pts passant de 7,6% en 2021 à 10,8% en 2022 puis à 11,5% en 2023.

Au terme de ces réalisations, le PNB Trade réalisé à fin 2023 s’est établi à 313 MDH, en baisse de 14% comparé à la même période de l’année précédente.

L’année 2023 a vu la Banque Centrale Populaire (BCP) accroître significativement sa renommée dans le secteur du Trade Finance. Cette période a été caractérisée par une accélération marquée de l’innovation ainsi qu’une consolidation notable de l’excellence opérationnelle du Trade au sein du Groupe. En reconnaissance de ces avancées, la BCP a été honorée par sa 2^{ème} distinction dans le domaine du Trade Finance, recevant les prix de la meilleure banque marocaine dans ce secteur, décernés par les réputées revues Global Finance et Global Trade Review.

En 2023, la Banque a poursuivi le développement de ses produits et plateformes dédiés au Trade Finance, en apportant des améliorations significatives. Parmi ces réalisations, l’enrichissement du E-banking Trade avec de nouvelles fonctionnalités, notamment le refinancement des virements. Par ailleurs, la gestion des cautions en douane a été intégrée au Core Banking System, offrant ainsi un traitement automatisé et centralisé des opérations. De plus, la Banque a innové en déployant l’EDI en collaboration avec l’administration des douanes, se positionnant

ainsi comme la première banque marocaine à réaliser cet exploit. Elle a également déployé une nouvelle version de la plateforme Finstat, conçue pour l’archivage des Swifts et la gestion des notifications clients et banque.

L’année 2023 a été une période clé pour la Banque, qui a non seulement exploré de nouvelles technologies mais a également lancé des services innovants. Un jalon important a été le lancement de Swift Go, faisant de la Banque la première au Maroc à offrir ce service. Ce système permet le traitement instantané des rapatriements en devises pour des transactions inférieures à 10,000 dollars. En outre, l’adoption de la blockchain pour la gestion des lettres de crédit export a marqué une avancée significative. Parallèlement, l’intelligence artificielle générative a été mise à l’essai avec le développement du Trade GPT, un chatbot conversationnel spécialisé en Trade Finance.

Ces initiatives pionnières reflètent l’engagement de la Banque à apporter plus d’efficacité dans le traitement des opérations internationales, tout en se positionnant à l’avant-garde de l’innovation technologique dans le secteur bancaire marocain.

II-2. ACTIVITES DE MARCHE

1- Contexte des marchés financiers

a- Marché obligataire

Le marché obligataire marocain a été marqué en 2023 par une importante volatilité des rendements souverains suite à :

- L’impact des décisions de la banque centrale en décembre 2022 et mars 2023 ;
- Manque de visibilité des investisseurs quant à l’évolution future des taux pendant le 1^{er} trimestre de l’année;
- Contexte inflationniste conjugué à une faible croissance.

Dans ce contexte haussier, l’ensemble de la courbe secondaire a pris en moyenne 55 pbs répartis sur les différents segments de la courbe :

- Quasi stabilité sur le court terme ;
- Hausse moyenne de 50 pbs sur le moyen terme ;
- Hausse moyenne de 100 pbs sur le segment long terme.

Lors des séances adjudicataires primaires, la demande des investisseurs s’est inscrite en hausse cette année. Elle atteint 580,8 milliards de dirhams, dont 491,4 milliards sur le primaire et 89,4 milliards de dirhams en échanges, contre 273,3 milliards de dirhams pour l’année 2022.

L’engouement des investisseurs pour la dette souveraine a concerné les différentes maturités courtes et moyennes de la courbe avec une nette préférence pour la maturité 2 ans.

La répartition des soumissions primaires fait ressortir une prédominance des maturités courtes à hauteur de 57% suivies des maturités moyen terme à hauteur de 27%.

Les montants adjugés lors des séances primaires (hors échanges) ont enregistré une hausse importante pour s’établir à 193,1 MMDH vs 119,3 MMDH en 2022. Le segment [13 – 52 semaines] s’accapare près de 43% de part de marché suivi par le segment [2Y – 5Y] avec 33%.

La BCP demeure un acteur incontournable sur le marché obligataire local en réalisant sur l’année 2023 une part de marché avoisinant les 20% des adjudications des bons du Trésor.

b- Marché des changes

En 2023, le contexte macroéconomique a été marqué par la robustesse de l’économie américaine, maintenant un taux de chômage en dessous de 4% et une croissance stable de 4,9% au troisième trimestre (en taux de croissance annuel).

De l’autre côté de l’Atlantique, la Zone Euro a enregistré une légère amélioration de l’emploi malgré un ralentissement de la croissance, attribuable en grande partie à l’économie allemande.

En ce qui concerne l’inflation, après de fortes tensions au cours des premiers mois, un apaisement progressif a été constaté tout au long de l’année 2023 sous l’effet de la stabilisation des prix des matières premières. Dans ce contexte, les banques centrales ont été contraintes de mettre un terme à leurs politiques monétaires restrictives dès le dernier trimestre de 2023 avec des taux directeurs se situant à 5,25-5,50% pour la Réserve Fédérale Américaine (FED) et à 4-4,50% pour la Banque Centrale Européenne (BCE).

Sur le marché des changes, la parité Euro/Dollar, après avoir atteint son plus haut en juillet à 1,1275, a connu une nette dépréciation en octobre, touchant un plancher à 1,0475, avant de se redresser et de clôturer l’année autour de 1,1100.

En ce qui concerne les matières premières, l’or a atteint un pic historique à 2100 \$ par once en novembre, tandis que les prix du pétrole ont fluctué entre 71 \$ et 97 \$ par baril, influencés par les tensions au Moyen-Orient.

Sur le marché local, le niveau de la liquidité a atteint un niveau moyen de 4% en janvier, marquant ainsi le point culminant de l’année, avec un EUR/USD à

1,0613. Par la suite, la liquidité a oscillé autour d’une moyenne de 2,8% entre février et mai, avant de connaître une baisse significative tout au long des mois de juin, juillet et août, atteignant son niveau le plus bas de l’année à -1,58% le 05/07/2023, avec un EUR/USD à 1,0880. Cette baisse s’explique en partie par la période estivale et les volumes importants de BBE (Billets de Banque Etrangers).

Au cours du dernier trimestre de 2023, la liquidité a connu une légère reprise, augmentant de manière notable pour atteindre une moyenne de 0,99% à la fin de l’année, avec un niveau d’EUR/USD établi à 1,0630.

c- Marché monétaire

Le déficit de liquidité du marché s’est accentué en 2023 passant à 110,2 MMDH contre 86,5 MMDH en 2022. Cette détérioration s’explique en partie par une expansion de plus de 10% de la circulation de la monnaie fiduciaire à près de 390 MMDH et les conséquences du séisme du 08/09/2023. A cet effet, les principales interventions de BAM sur le marché monétaire se résument comme suit :

En Milliards MAD					
Instrument	PG 1 an	PG 3 mois	PG 1 mois	PL 3 mois	PL 1 mois
Moyenne par injections 2023	16,6	6,1	0,7	17,9	14,5

Par ailleurs, Bank Al Maghrib a servi au titre des avances 7 jours un volume moyen hebdomadaire presque stable de 41,0 MMDH.

Pour sa part, le Trésor a maintenu sa présence sous forme de placements en REPOs ou à blanc pour un montant moyen quotidien de 27,3 MMDH contre 5,8 MMDH en 2022 en raison des levées massives, des dons séisme et des levées à l’international.

2– Activité de la BCP

=> Portefeuille Titres

L’encours global du portefeuille titres de la BCP a atteint **141,9 MMDH** enregistrant une progression annuelle de **+8,3%** ou **+10,8 MMDH** à fin décembre 2023.

Ci-après les principales évolutions constatées :

- Hausse du portefeuille des titres d’investissement de **+103,9%** ou **+16,3 MMDH**;
- Progression des titres de participation et emplois assimilés de **+1,7%** ou **+0,5 MMDH**;
- Baisse du portefeuille de placement et de transaction de **-7%** ou **-5,9 MMDH**.

Désignation	Déc 2022	Déc 2023	Evolution	
			Déc 23 / Déc 22	
Titres de placement et de transaction	85 172	79 233	-5 939	-7,0%
Titres d’investissement	15 655	31 915	16 261	103,9%
Titres de participation et emplois assimilés	30 255	30 773	518	1,7%
Portefeuille de Titres	131 082	141 922	10 840	8,3%

=> Activité Change

Les gains nets de change de la BCP ont connu une progression de **+5%** ou **+34 MDH** pour s’établir à **713 MDH** à fin décembre 2023.

II-3. RESULTATS

1. Produit Net Bancaire

a- Comptes sociaux

Au cours de l’exercice 2023, le produit net bancaire de la BCP s’est établi à 7 529 MDH contre 5 341 MDH une année auparavant, affichant une progression de 41% ou +2 188 MDH.

Cette tendance résulte de l’effet conjugué des variations ci-après :

- Un net redressement du résultat des activités de marché, passant de -88 MDH à 2 440 MDH, du fait d’une bonne anticipation des variations du marché après une année de forte hausse des taux ;
- Une baisse de la marge d’intérêt de 8,7% ou -272 MDH, intégrant une hausse des charges d’intérêts plus significative que la progression des produits d’intérêts;
- Une amélioration des commissions de 16,4% ou +94 MDH pour s’établir à 666 MDH ;

Quant à la structure du PNB, elle se présente comme suit :

Désignation	Déc 2022		Déc 2023		Evolution	
	Montant	Structure	Montant	Structure	Montant	%
Marge d’intérêts	3 126	58,5%	2 853	37,9%	-272	-8,7%
Marge sur commissions	572	10,7%	666	8,8%	94	16,4%
Résultat des activités de marché	-88	-1,6%	2 440	32,4%	2 528	NS
Autres	1 731	32,4%	1 571	20,9%	-161	-9,3%
PNB	5 341	100%	7 529	100%	+2 189	41%

b- Comptes consolidés

Sur une base consolidée, le PNB du Groupe BCP s’est établi à 22 795 MDH en évolution de 10,6% ou +2 186 MDH, recouvrant notamment :

- L’affermissement de la marge d’intérêt de 274 MDH ou +2% à 14 020 MDH ;
- La progression de la marge sur commissions de 297 MDH à 3 997 MDH ;
- La bonne performance du résultat des opérations de marché avec une croissance de 65,8% ou +1 554 MDH à 3 916 MDH.

Désignation	Déc 2022	Déc 2023	Evolution	
			Montant%	
Marge d'intérêts	13 746	14 020	274	2%
Marge sur commissions	3 700	3 997	297	8,0%
Résultat des opérations de marché	2 362	3 916	1 554	65,8%
Résultat des autres activités	800	870	70	8,8%
PNB	20 609	22 795	2 186	10,6%

2. Charges générales d’exploitation :

a- Comptes sociaux

Les charges générales d’exploitation de la BCP se sont élevées à 3 410 MDH en 2023 contre 3 396 MDH en 2022, soit une légère progression de 0,42%.

b- Comptes consolidés

Les charges générales d’exploitation du Groupe BCP sont passées de 10 734 MDH en 2022 à 11 217 MDH en 2023, soit une progression maîtrisée de 4,5% ou 483 MDH.

3. Résultat brut d’exploitation :

a- Comptes sociaux

Sur une base sociale, le Résultat Brut d’Exploitation de la BCP ressort à 5 662 MDH, soit une amélioration de 2 273 MDH ou 67,1% par rapport à 2022.

b- Comptes consolidés

Le Groupe BCP enregistre une hausse de 1 704 MDH ou +17,3% de son Résultat Brut d’Exploitation pour s’établir à 11 578 MDH.

4. Coût du risque :

Sur une base sociale, les dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance affichent une hausse de 1 072 MDH, se situant à 2 147 MDH en 2023.

Sur un plan consolidé, le coût du risque se situe à 5 358 MDH en 2023, contre 4 294 MDH en 2022, soit une progression de 1 065 MDH ou +24,8%, s’expliquant notamment par un niveau de provisionnement important au niveau de la Banque de Détail à l’International.

5. Résultat net :

a- Comptes sociaux

Le résultat net s’est établi à 2 598 MDH contre 2 380 MDH en 2022, soit une évolution de 218 MDH ou +9,1%.

Cette tendance résulte de l’effet combiné des évolutions ci-après :

- Une hausse du résultat brut d’exploitation de 67,1%, en lien avec l’amélioration du PNB et l’évolution maîtrisée des charges générales d’exploitation ;
- Une progression du résultat courant de 23,2% à 3 534 MDH ;
- Une amélioration du déficit du résultat non courant, passant de de -305 MDH en 2022 à -276 MDH à fin 2023.

b- Comptes consolidés

Le résultat net consolidé du Groupe s’est établi à 4 133 MDH à fin Décembre 2023 en amélioration de 17,7% ou +622 MDH. Pour sa part, le résultat net part du Groupe BCP s’élève à 3 475 MDH, en évolution de 26,4% ou +726 MDH.

Délais de paiement : La comptabilité du Groupe règle les factures dûment validées dès réception. Ainsi, aucun retard de paiement n’est observé et les délais de paiement sont conformes à la loi 32-10 et à ses textes d’application.

Difficultés rencontrées : Aucune.

II-4. CONTRIBUTION DES FILIALES

Le Groupe BCP dispose d’un nombre important de filiales au Maroc, lui permettant de couvrir un ensemble de métiers para bancaires et de services. A l’international, le Groupe est présent dans 32 pays dans le monde à travers des filiales bancaires (en Afrique et en Europe), des filiales d’assurance et des bureaux de représentation. En Afrique, et depuis les acquisitions opérées fin 2019, le Groupe BCP a étendu sa présence à 18 pays. En 2023, la BCP a reçu près de **448 MDH** de dividendes au titre de l’exercice 2022, détaillés comme suit :

FILIALES	% DE PARTICIPATION BCP	DIVIDENDES 2022 REMONTÉS À LA BCP (EN MDH)
ABI*	79,83%	0
BPMC*	75,00%	15,5
CIB OFF SHORE	70,00%	0
BMOI*	66,71%	129,7
VIVALIS	87,28%	0
MAROC LEASING	53,11%	20,6
BCP SECURITIES SERVICES	100,00%	0
UPLINE GROUP	77,39%	89
UPLINE COURTAGE	100,00%	34
BP SHORE GROUP	56,80%	28,4
CHAABI LLD	83,62%	0
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	77,43%	3,7
HOLDPARTS	100,00%	10,4
AUTRES PARTICIPATIONS MINORITAIRES		116,7
TOTAL		448

* Dividendes bruts hors retenue

Par ailleurs, le Groupe BCP a procédé, en 2023, aux acquisitions et prises de participations suivantes :

DÉNOMINATION OU RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	NATURE DE L’OPÉRATION	CAPITAL SOCIAL EN DH	MONTANT DH
SOCINVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	850 223 100,00	848 723 100,00
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	Augmentation du Capital en numéraire	2 827 900 000,00	324 600 000,00
BANK AL YOURS	Augmentation du Capital en numéraire	700 000 000,00	56 000 000,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	813 220 000,00	55 892 118,00
AL AKARIA INVEST	Augmentation du Capital par conversion du CCA	1 524 300 000,00	174 000 000,00
TOTAL			1 459 215 218,00

ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS Bilanciels				
Encours Crédits	3 701 627	3 962 744	261 118	7,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	669 887	700 341	30 454	4,5%
RESULTAT NET	78 081	30 643	-47 438	-60,8%

A fin 2023, l’encours de crédit ressort en hausse de 7,1% grâce au dynamisme commercial s’établissant à 4 MMDH. L’encours du secteur s’est apprécié en lien avec la hausse de la production et ce malgré une année marquée par la sécheresse et la hausse des prix des matières.

Il en découle un PNB de 700 MDH, en hausse de 4,5% par rapport à 2022. Le Résultat Net est en baisse de 60,8% en raison de la récupération des intérêts de report de BAM en 2022.

VIVALIS

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS Bilanciels				
Encours Crédits	13 119 238	14 875 274	1 756 036	13,4%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
Production brute	4 323 220	4 595 280	272 061	6,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	530 441	573 164	42 723	8,1%
RESULTAT NET	121 734	124 440	2 706	2,2%

Une année 2023 marquée par une forte dynamique commerciale avec des actions commerciales ciblées dans le secteur automobile, permettant à VIVALIS d’accroître sa part de marché, sa production et son encours crédits qui s’établit à 14,9 MMDH.

Il en résulte un PNB en progression de 8,1% à 573 MDH. Le Résultat Net ressort à 124 MDH en progression de 2,2%.

MAROC LEASING

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D’activité				
Encours financier	12 129 499	12 703 027	573 528	4,7%
Nouvelle production	3 525 077	4 154 298	629 221	17,8%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	334 385	409 648	75 263	22,5%
RESULTAT NET	68 877	104 172	35 295	51,2%

L’encours financier de la société de leasing du Groupe BCP a augmenté légèrement de 4,7% en 2023 à 12,7 MMDH, tiré par la hausse de l’encours mobilier. Le PNB affiche une nette progression de 22,5% en corrélation avec la hausse de l’encours financier et la réalisation de plus-values de cession.

Il en découle un Résultat Net en hausse de 51,2% à 104 MDH liée à la hausse du PNB.

MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
Primes acquises brutes	592 642	589 660	-2 982	-0,5%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produit Net d’Assurance	158 480	176 394	17 915	11,3%
RESULTAT NET	16 057	31 668	15 611	97,2%

L’exercice 2023 a été marqué par une hausse du PNA de 11,3% à 176 MDH liée à l’évolution favorable à la fois du taux de change pour les primes sur le marché local, à la hausse des produits de placements et à la baisse de la sinistralité qui compense en grande partie une légère baisse des primes acquises brutes (l’effet combiné de la baisse sur le marché local et de la hausse sur le marché MDM).

Le Résultat Net a quasiment doublé pour atteindre 31,7 MDH sous l’effet de la hausse des produits d’exploitation et des reprises sur provisions.

CHAABI BANK

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	571 435	570 324	-1 111	-0,2%
RESULTAT NET	-35 672	-14 971	20 702	58,0%

La filiale européenne du Groupe clôture l’exercice 2023 avec un PNB en quasi-stagnation à 570 MDH et un Résultat Net qui reste négatif à -15 MDH.

CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS Bilanciels				
Ressources	3 861 596	3 360 470	-501 126	-13,0%
Emplois productifs	17 053 733	14 223 305	-2 830 428	-16,6%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	305 833	325 186	19 353	6,3%
RESULTAT NET	149 209	154 586	5 377	3,6%

En termes d’indicateurs bilanciels, les ressources de la filiale offshore baissent de 13% à fin 2023, en lien avec un repli des ressources des banques à l’international. Les emplois productifs suivent la même tendance avec une baisse de 16,6%.

Le PNB progresse de 6,3%, grâce à l’optimisation de la trésorerie et la hausse des commissions pour s’établir à 325 MDH. Il en découle un Résultat Net à 155 MDH soit une hausse de 3,6%.

BANK AL YOURS

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS Bilanciels				
Emplois productifs	3 213 410	4 607 012	1 393 602	43,4%
Ressources*	1 180 861	1 810 293	629 432	53,3%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	90 520	132 351	41 831	46,2%
RESULTAT NET	-40 424	1 814	42 238	104,5%

*hors WBI

La banque participative du Groupe clôture l’exercice 2023 avec des performances commerciales en amélioration grâce à l’extension du réseau et une bonne dynamique commerciale. Ainsi, les emplois productifs se bonifient de 43,4% à 4,6 MMDH, tandis que les ressources ont atteint 1,8 MMDH (hors Wakala Bil Isthithmar de BCP), pour un PNB de 132,4 MDH en forte progression par rapport à 2022. Le Résultat Net atteint l’équilibre en 2023 et ce, pour la première fois depuis la création de la filiale.

M2T

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
Montant des factures payées	7 745 035	10 259 818	2 514 783	32,5%
Volume de transferts	1 086 412	2 116 921	1 030 509	94,9%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produit Net Bancaire	84 872	86 209	1 337	1,6%
RESULTAT NET	-6 681	9 785	16 466	246,5%

En termes d’activité, M2T affiche une forte hausse du montant des factures payées (+32,5%) liée à la signature de nouveaux contrats notamment des mandats sociaux. A cela s’ajoute un doublement du volume des transferts à 2,1 MMDH. Ces réalisations ont eu un impact significatif sur le PNB qui évolue de +1,6% pour atterrir à 86,2 MDH. Pour sa part, le Résultat Net bascule en territoire positif passant de -6,7 MDH en 2022 à 9,8 MDH en 2023.

La filiale enregistre un RN positif de 9,8MDH grâce au développement croissant de l’activité et du réseau.

UPLINE COURTAGE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
Primes acquises	5 869 032	6 465 407	596 375	10,2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Chiffres d’affaires	60 191	64 185	3 994	6,6%
Résultat financier	3 873	6 329	2 456	63,4%
RESULTAT NET	34 089	38 868	4 778	14,0%

Le chiffre d’affaires à fin décembre 2023 enregistre une hausse de 6,6% à 64 MDH grâce notamment aux synergies développées avec les filiales du groupe.

Le résultat financier croit de 63,4%, capitalisant sur la bonne performance du marché financier.

Il en découle un Résultat Net en hausse de 14% lié à la croissance de l’activité et à la maîtrise des charges.

BANK AL AMAL

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D’ACTIVITE				
Emplois productifs	17 729	13 340	-4 389	-24,8%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	19 678	20 977	1 299	6,6%
RESULTAT NET	-54 282	-21 970	32 312	59,5%

Les emplois productifs baissent de 24,8% en 2023 au vu du provisionnement des créances sensibles. Le PNB croit de 6,6% grâce aux opérations financières réalisées, notamment les plus-values de cessions sur OPCVM et les placements DAT dont le taux a connu une forte hausse en 2023.

On note un allègement notable du déficit du Résultat Net, justifié essentiellement par la baisse du coût du risque et la hausse du PNB.

BCP SECURITIES SERVICES

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS Bilanciels				
Securities Services				
Actifs en conservations (en MDH)	341 369 052	397 848 858	56 479 807	16,5%
Market Services				
Volume global (en MDH)	36 132 400	27 050 000	-9 082 400	-25,1%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	32 520	110 225	77 705	239%
RESULTAT NET	-6 505	43 658	50 163	NS

L’activité Securities Services a connu une hausse de 16,5% suite à l’évolution des OPCI et au recrutement de nouveaux fonds en 2023. Le volume de Market services a connu une baisse de -25,1% ; l’activité étant liée aux opportunités du marché.

Le PNB affiche une forte croissance à fin décembre 2023 pour atteindre 110,2 MDH grâce à la bonne performance du résultat sur les opérations de marché.

Le Résultat Net renoue avec l’équilibre et s’élève à 43,7 MDH grâce à l’amélioration du PNB.

UPLINE GROUP

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Chiffre d’affaires consolidé	325 655	306 539	-19 116	-5,9%
Intermédiation boursière	58 309	42 309	-16 000	-27,4%
Gestion d’actifs	189 128	181 063	-8 065	-4,3%
Conseil & Ingénierie Financière	41 771	44 990	3 219	7,7%
Capital investissement	36 447	38 177	1 730	4,7%
Résultat financier consolidé	1 948	709	-1 239	-63,6%
RESULTAT NET PART DU GROUPE (IFRS)	101 184	87 122	-14 062	-13,9%

Au titre de l’exercice 2023, le chiffre d’affaires consolidé d’UPLINE GROUP a régressé de 5,9% du fait de la non récurrence des opérations exceptionnelles réalisées en 2022 et de la baisse de l’activité gestion d’actifs.

Le Résultat Net ressort ainsi en baisse de 13,9% à 87,1 MDH impacté par la baisse du chiffre d’affaires et du résultat financier.

CHAABI LLD

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Parc (Nombre)	9 129	8 795	-334	-3,7%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Produits d'exploitation	398 003	398 064	61	0,0%
RESULTAT NET	17 582	18 189	607	3,5%

CHAABI LLD clôture l’année 2023 avec une légère hausse des produits d’exploitation, en dépit du retrait de 0,8% du chiffre d’affaires lié directement à la baisse de son parc de véhicules (impact de la pénurie et la hausse des prix des voitures neuves). Ce contraste s’explique essentiellement par un effet prix favorable. Le Résultat Net de clôture connaît une hausse de 3,5% à 18,2 MDH, compte tenu des plus-values de cession réalisées.

ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Banques				
Ressources clientèle	54 967 092	51 707 257	-3 259 835	-5,9%
Emplois productifs	37 794 703	40 852 222	3 057 519	8,1%
Assurances				
Primes acquises	887 239	953 658	66 419	7,5%
Sinistralité	-596 525	-659 885	-63 361	10,6%
INDICATEURS DE RESULTATS				
Banques				
Produit Net Bancaire	3 388 944	3 683 419	294 474	8,7%
RESULTAT NET	866 144	996 578	130 434	15,1%
Assurances				
Produit Net d’Assurance	224 440	237 698	13 258	5,9%
RESULTAT NET	39 385	41 855	2 470	6,3%

L’activité bancaire du Groupe ABI a connu une baisse des ressources clientèle de 5,9% à 51,7 MMDH et une hausse des emplois productifs de 8,1%. Il en découle une hausse du PNB de 8,7% et une hausse du Résultat Net de 15,1% à 997 MDH, intégrant notamment une baisse du coût du risque. L’activité d’assurance a quant à elle connu une hausse de 5,9% sur le produit net d’assurance et une appréciation du Résultat Net de 6,3% pour atteindre 41,9 MDH.

BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources	826 672	690 200	-136 472	-16,5%
Emplois productifs	623 691	628 314	4 623	0,7%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	113 085	109 942	-3 143	-2,8%
RESULTAT NET	50 754	41 583	-9 171	-18,1%

La BPMC a connu une baisse de sa collecte de -16,5% à fin 2023 et une légère amélioration de 1% de ses emplois productifs. Le PNB s’est ainsi dégradé de -3% à 110 MDH lié à la baisse des commissions pour un Résultat Net en baisse de -18% à 41,6 MDH.

BCP BANK (MAURITIUS)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	3 531 839	4 626 449	1 094 610	31,0%
Emplois clientèle	4 361 482	4 381 239	19 757	0,5%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	139 907	180 814	40 906	29,2%
RESULTAT NET	30 163	64 293	34 130	113,1%

Forte croissance de la collecte pour BCP Maurice avec des ressources en hausse de 31%, tandis que les emplois clientèle affichent une quasi-stagnation à 4 381 MDH.

Il en découle une hausse du PNB de 29,2% et une forte progression du Résultat Net à 64,2 MDH, associée à une bonne maîtrise des charges.

BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN
POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	12 260 279	9 609 376	-2 650 903	-21,6%
Emplois clientèle	5 212 272	5 095 029	-117 243	-2,2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	826 621	890 091	63 470	7,7%
RESULTAT NET	100 012	201 460	101 448	101,4%

Les indicateurs bilanciels de la BICEC sont en baisse à fin 2023, soit -21,6% pour les ressources et -2,2% pour les emplois clientèle.

En dépit de ces baisses, le PNB s’améliore de 7,7% à 890 MDH, soutenu par les activités de trésorerie et interbancaires.

Pour sa part, le Résultat Net double à fin 2023 pour atteindre 201 MDH au vu de l’amélioration du coût du risque.

BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN (BMOI)

en Milliers de DH

	Réalisations		Var. Dec. 22 / Dec. 23	
	déc-22	déc-23	En valeur	En%
INDICATEURS D'ACTIVITE				
Ressources clientèle	5 172 115	5 174 438	2 323	0,0%
Emplois clientèle	3 067 451	2 816 532	-250 919	-8,2%
INDICATEURS DE RESULTATS				
PNB	517 899	593 832	75 933	14,7%
RESULTAT NET	250 693	302 383	51 690	20,6%

Au terme de l’année 2023, les ressources clientèles de la BMOI stagnent en Dirhams mais évoluent de +8.8% en monnaie locale. Les emplois clientèles sont en baisse de 8,2% (-0,2% en monnaie locale) pour s’établir à 2 816,5 MDH au 31/12/2023.

Le PNB augmente de 14,7% à 594 MDH en lien avec la croissance des encours moyens clientèle et interbancaires. De même, le Résultat Net s’accroît de 20,6% à 302,4 MDH, en lien avec la hausse du PNB.

II-5. GESTION GLOBALE DES RISQUES

En 2023, alors que l’économie mondiale se remet difficilement des séquelles de la crise sanitaire, de la récession qui s’en est suivie et de la guerre en Ukraine, celle-ci a été confrontée à des défis majeurs marqués par l’escalade des conflits armés, la perturbation des chaines d’approvisionnement et les impacts croissants du changement climatique. Ces facteurs ont exacerbé l’inflation et ont entraîné un durcissement sans précédent des politiques monétaires, mettant ainsi à l’épreuve la stabilité financière mondiale et la relance économique attendue.

Au cours du deuxième trimestre de l’année, et malgré la divergence des perspectives de croissance (selon les régions) et la résurgence des tensions géopolitiques, notamment au moyen orient, l’activité mondiale s’est montrée résiliente, soutenue par des facteurs liés à l’offre et à la demande. Cependant, bien qu’une reprise économique ait été amorcée vers la fin de l’année, les risques géopolitiques et climatiques persistent toujours.

Au Maroc, outre l’impact de la conjoncture internationale, l’économie a été fortement affectée par une série de chocs internes notamment les sécheresses répétitives, le séisme d’Al Haouz et la hausse des taux du marché obligataire entrainant par ricochet un décrochage supplémentaire sur le marché boursier. Toutefois, le pays a fait preuve d’une résilience remarquable face à ces diverses crises et a réussi à maitriser ses équilibres macroéconomiques, sécurisant ainsi son accès aux marchés financiers internationaux. Le deuxième semestre de l’année 2023 a été, quant à lui, marqué par des signes de désinflation couplés aux décisions successives de Bank Al-Maghrib de maintenir le taux directeur, ce qui a ouvert la voie à un assouplissement monétaire et à des perspectives de reprise économique meilleures.

Sous ces contraintes, le Groupe, dans sa démarche d’engagement continu, a maintenu ses efforts afin de soutenir sa clientèle et contenir les effets de ces nouvelles perturbations sur le tissu économique marocain. La Direction Générale Risques Groupe, quant à elle, s’est attelée à assurer la résilience du Groupe en assurant un suivi rapproché de la qualité du portefeuille de crédit et en adoptant une démarche agile d’adaptation de son dispositif de gestion des risques à travers :

- **Un dispositif d’appétit aux risques renforcé**, notamment en termes de limites de crédit, de pays et de marché ;
- **Une filière de recouvrement davantage mobilisée**, en vue de préserver les intérêts du Groupe et de maîtriser son coût du risque ;
- **Une cadence de réalisation des projets de la filière Risk Management élevée**, en priorisant les projets à forts impacts pour le Groupe ;

- **Une politique prudente de couverture des risques**, en vue de faire face aux impacts des crises et aux perturbations politiques et sociales dans les pays d’implantation du Groupe.

C’est donc autour de ces objectifs que se sont mobilisées les équipes tout au long de l’année 2023. Les réalisations les plus importantes sont relatées ci-après, par type de risque :

a- Dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres (ICAAP)

Le Groupe a poursuivi l’enrichissement de son dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres en lien avec son business model et la complexité de ses activités. Celui-ci lui permet de s’assurer que ses fonds propres couvrent correctement l’ensemble de ses expositions aux risques, et qu’ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

Les principales réalisations de l’année 2023, visant à consolider le dispositif d’évaluation et d’adéquation des fonds propres du Groupe, sont présentées ci-après :

- Le Dispositif ICAAP : le Groupe a renforcé son dispositif ICAAP en priorisant la prise en charge des recommandations du régulateur sur le sujet. En plus de la consolidation du rapport réglementaire, le Groupe a mis en place une méthodologie de quantification du risque stratégique et a révisé la méthodologie de quantification du risque de réputation. Le capital économique nécessaire à la couverture des différents risques répertoriés a également été mis à jour. De plus, et afin d’assurer une vision prospective des risques, un premier exercice de projection des fonds propres internes a été réalisé. Les prochaines étapes consisteront à poursuivre les travaux permettant au Groupe de mettre en place, à terme, un système d’allocation des fonds propres efficient et une articulation optimale du couple risque/rentabilité ;
- La mise à jour du Risk Appetite Statement traduisant les principales métriques d’appétit au risque du Groupe, et sa prise en compte dans le processus de la planification financière ;
- La contribution aux travaux de planification des fonds propres en pilotage de la trajectoire financière et budgétaire du Groupe, à travers la projection de la qualité des créances et des pertes attendues, ainsi que la projection du ratio de solvabilité sur l’horizon du Plan Moyen Terme ;
- La conduite d’une mission d’optimisation des fonds propres avec un prestataire externe pour identifier d’éventuelles sources non prises en compte par les fonctions Risques et Finance ;

- La contribution aux travaux de mise à jour du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), piloté par la fonction Finance et Performance Groupe ;
- La production régulière des reportings de solvabilité et exercices réglementaires de stress -tests, et la quantification des impacts sur les différents indicateurs d’activité et des risques.

b- Risque de crédit

L’année 2023 a été marquée par la poursuite des efforts visant à consolider le cadre de mesure, de gestion et de supervision du risque de crédit, composante principale de l’activité de la banque. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des projets planifiés sont résumés ci-après :

La consolidation des dispositifs de mesure, de maîtrise et de gestion du risque de crédit :

- La conception de grilles expertes de scoring à l’octroi pour les demandes de financement du segment TPE dont le chiffre d’affaires est inférieur à 3 millions de dirhams ;
- La poursuite du projet de mise en conformité des référentiels de risque, permettant l’identification et un meilleur pilotage des créances en souffrance et sensibles telles que définies dans le projet de la nouvelle circulaire de Bank Al Maghrib (19G). Des actions de sensibilisation ont également été menées au profit du réseau PME afin de les préparer à l’entrée en vigueur de cette réforme ;
- La mise à jour des limites sectorielles et individuelles sur les risques majeurs (groupes de contreparties liées dont les engagements auprès du CPM dépassent 100 millions de DH). En 2023, ce dispositif a couvert 159 groupes composés de 1047 contreparties, et totalisant près de 116 MMDH d’engagements (hors PNU) ;
- La stabilisation et la consolidation de la plateforme de notation Retail implémentée en 2019, à travers notamment l’industrialisation du processus de backtesting des modèles de notation ;
- Le lancement du chantier structurant de refonte de la notation des entreprises, qui vise à faire évoluer le dispositif en vigueur à travers la revue: i) des modèles de notation afin d’en améliorer la performance et la robustesse, et ii) de l’usage de la notation dans le processus d’octroi et de gestion du risque de crédit. Les travaux liés à l’analyse de la qualité des données, à la segmentation du portefeuille, au choix des variables candidates aux modèles ainsi qu’à la simulation du nouveau défaut sur l’historique ont été finalisés ;
- La poursuite des travaux de maintenance des modèles IFRS9 ;
- L’élaboration des règles d’octroi de l’avance sur revenu « TAYSSIR », et leurs implémentations dans le moteur de scoring NORE ;

- L’accompagnement des Marchés dans l’élaboration et la conception de nouveaux produits destinés à la Clientèle.

Le renforcement continu de la surveillance du risque de crédit à travers :

- La conduite des travaux récurrents se rapportant au pilotage et à la supervision du risque de crédit. Il s’agit notamment de la surveillance continue du portefeuille, la revue des limites individuelles et sectorielles, la mise à jour des bases risques (centrale des bilans, base groupe, ...), et la production et l’enrichissement des reportings à destination des différentes instances de gestion et de gouvernance du Groupe ;
- La contribution aux rapports destinés aux organes de gouvernance des Banques Régionales et du Réseau BCP, permettant de garantir l’homogénéité et l’intégrité des reportings et des supports de comités au sein du CPM ;
- La poursuite de l’accompagnement graduel des filiales locales dans la mise en place du processus de surveillance et de suivi des créances sensibles, afin d’assurer la cohérence du suivi des risques au niveau du Groupe.

c- Risque Pays

Durant l’exercice 2023, le Groupe a maintenu sa politique prudente de couverture de risques, en vue de faire face au contexte international, et aux perturbations d’ordre politique et social qu’ont connus certains pays africains courant l’année. Les équipes en charge de la gestion du risque pays et de la surveillance des filiales à l’international ont assuré un suivi rapproché du portefeuille sur l’ensemble de ses composantes, et ont poursuivi leur engagement afin de faire avancer les projets visant à arrimer le dispositif de gestion des risques des filiales à celui du Groupe. Les réalisations les plus significatives de l’année 2023, dans ce cadre, sont présentées ci-après :

- La mise à jour annuelle des ratings internes de mesure du risque pays, et la maintenance d’une veille rapprochée garantissant un suivi des indicateurs macroéconomiques, sociaux et politiques des pays, et de leurs profils de risque. Cette veille permet notamment de remonter des alertes en temps opportun et ce, à la survenance d’évènements significatifs pouvant impacter négativement ou positivement le profil de risque ;
- Le monitoring des limites pays, et leurs actualisations pour l’exercice 2024 ;
- La poursuite de l’assistance aux filiales dans la mise à jour et la maintenance du socle documentaire lié à la gestion des risques (Politiques de gestion des risques, schéma délégataire en matière d’octroi de crédit, ...) ;

- La conduite des travaux récurrents de supervision des risques des filiales à l'international (risques sensibles, opérations des dations en paiement...) ;
- Le renforcement du processus de surveillance, par la mise en place, au niveau de la BCP, d'un traitement spécifique des dossiers présentant des critères de déclassement en défaut, en phase avancée de recouvrement.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'année 2023 a été marquée par la poursuite et le lancement de plusieurs chantiers structurants visant à harmoniser les pratiques en matière de gestion des risques à l'échelle du Groupe. Il s'agit principalement des projets suivants :

- Dispositif de notation : En application de la feuille de route établie en 2022 visant à harmoniser les processus et les pratiques de notation à l'échelle des filiales à l'international, les modèles des filiales ABI ont été revus et implémentés dans le système d'information et déployés au niveau des 7 filiales disposant du Core Banking Orion. Les efforts se poursuivront en 2024 pour les entités d'ABI disposant du Core T24. Les prochaines étapes consisteront en la déclinaison des modèles de notation du CPM (en cours de refonte) au niveau de l'ensemble des filiales ;
- Dispositif de scoring : le lancement du projet relatif à la mise en place graduelle des modèles de scoring des particuliers pour l'ensemble des filiales en Afrique sub-saharienne ;
- Modèle de dépréciation IFRS9 : la mise en conformité de la filiale BPMG avec la norme IFRS9 exigée par la Banque Centrale Guinéenne ;
- Système d'information risque : la poursuite du chantier de mise en place du Datamart risque Groupe permettant la mise à disposition de la fonction Risque BCP de l'exhaustivité des données des filiales, à même de lui assurer l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de sa mission de suivi, de surveillance et de pilotage des risques engendrés par les expositions des filiales du Groupe. Un Datamart intermédiaire au niveau de la filiale ABI est également intégré au projet afin d'en faire bénéficier la holding, et lui faciliter le pilotage de ses filiales.

d- Risque de marché :

La Direction Générale Risques Groupe a accentué ses efforts pour faire évoluer son dispositif de gestion du risque de marché, particulièrement ces dernières années marquées par la succession des crises et des tensions qui se sont emparées de l'économie réelle et des marchés financiers, tant au niveau national qu'international.

A l'échelle nationale, et dans la suite des turbulences ayant bouleversé les marchés financiers en 2022, le 1^{er}

semestre 2023 n'a pas démarré dans des conditions propices à une reprise haussière. Le marché obligataire a été, en effet, fortement déstabilisé au premier mois de l'année par une correction haussière brusque et marquée de la courbe des taux, entraînant par ricochet un décrochage supplémentaire sur le marché boursier.

Au deuxième semestre, les premiers signes de désinflation couplés aux décisions successives de Bank Al-Maghrib de maintenir le taux directeur, ont ouvert la voie à un assouplissement monétaire. Dans ce contexte, la performance des activités de marché de la Banque a été au rendez-vous en fin d'année, permettant même d'effacer les pertes encaissées au début d'année.

La Banque a tout de même conservé une position prudente à l'égard des risques sur les activités de marché. Ainsi, les efforts de l'équipe en charge du risque se sont davantage axés sur le renforcement du suivi et de la maîtrise des risques sur les activités de marché. Ceci est atteint à travers la confirmation de la pertinence des dispositifs et des indicateurs utilisés pour la gestion de ces risques, l'amélioration du système d'information qui leur sont dédiés et la revue du dispositif d'appétence et des limites les encadrant.

Ce projet a été aussi une occasion pour l'équipe risque de marché de repérer les pistes d'amélioration à apporter à la solution, afin d'optimiser son utilisation et de gagner en efficacité en termes de suivi et d'analyse de risque. Les améliorations identifiées sont érigées en un projet de fiabilisation et d'amélioration du système qui sera entamé en 2024.

Dispositif d'appétence et des limites encadrant les activités de marché :

Le dispositif des limites mis en place, permet de monitorer rigoureusement l'évolution des expositions de la Banque, particulièrement dans des conditions de forte volatilité et de baisse accentuée des rendements financiers. A l'instar des années précédentes, l'appétence au risque de marché et les limites qui en découlent ont été revues à une fréquence semestrielle. La vigilance étant toujours de mise, ces limites ont été globalement maintenues au même niveau considérablement resserré depuis le 2ème semestre de l'année 2022.

Amélioration du système d'information :

Le projet de montée en version de la solution SI-Risk Algorithmics démarré fin octobre 2022, a été déployé et mis en production avec succès en fin d'année 2023. Cela a concerné également l'intégration réussie d'un nouveau module de reporting et d'analyse du risque de marché « Algo Workspace Analyser ». Ce module est doté de capacités dynamiques permettant à la Banque de répondre à l'évolution permanente des exigences réglementaires et internes. Il permettra particulièrement d'anticiper sur les nouveautés réglementaires imminentes, notamment les dispositions de la nouvelle réforme FRTB*.

*FRTB : Fundamental Review of the Trading Book

Suivi et gestion des risques

L'équipe en charge du risque de marché a continué ses travaux récurrents se rapportant à :

- La revue des paramètres et modèles de mesure de risque, et la fiabilisation du système d'information dédié aux risques de marché ;
- Le suivi continu de l'évolution du profil de risque de marché et le monitoring des expositions par rapport aux limites définies, ainsi que la production et l'enrichissement des reportings internes à destination des différents organes de gestion et instances de gouvernance de la Banque ;
- La production des reportings à destination de BAM, sur les risques et activités de marché, reprenant les différents indicateurs de risque, de backtesting et de P&L par classe d'actif.

e- Risque Opérationnel et Plan de continuité d'activité :

L'année 2023 a été marquée par la survenance du séisme d'Al Haouz, et la mobilisation des différentes parties prenantes de la Banque pour assurer un suivi rapproché de la situation, et organiser la continuité de l'activité en toute sécurité.

Cette menace ainsi que celle de la crise sanitaire Covid-19, sont une illustration concrète mettant en avant l'intérêt de l'anticipation et de la préparation afin d'assurer le maintien des activités en cas de perturbations majeures. Dans ce cadre et dans un souci permanent de renforcement du plan de continuité d'activité du Groupe, un appel d'offres, en vue d'une consultation externe ouverte, a été rédigé dans le but d'accompagner la Banque à revoir son dispositif PCA et ses différentes composantes.

Cet appel d'offres ainsi que les autres accomplissements de l'année ont été menés avec détermination et agilité visant à asseoir un dispositif qui va au-delà des exigences réglementaires. Il a pour fil conducteur une démarche d'amélioration continue, qu'il s'agisse du volet de la gestion de risque opérationnel ou du volet plan de continuité d'activité.

Dans le domaine de la gestion de risque opérationnel, les principaux accomplissements de l'année 2023 ont concerné :

- La finalisation dans les temps alloués des travaux relatifs au deuxième et dernier lot du projet de remplacement de Front GRC par eFront ERM, permettant de profiter des évolutions de l'outil qui s'articulent autour des trois volets suivants :
- **Implémentation des cartographies selon la démarche Groupe** : Les risques opérationnels potentiels des macro-processus / processus et leurs évaluations, tels que validés par

la commission «Contrôle permanent et Risque opérationnel» ont été implémentés dans la nouvelle solution, en permettant à chaque fonction propriétaire l'accès exclusif à ses processus et aux risques y afférents. Ce volet a également été ouvert aux filiales, et leur permet de répertorier leurs cartographies de risque opérationnel menés conformément à la démarche Groupe, en adoptant notamment l'approche processus ;

- **Digitalisation du suivi des plans d'atténuation** : Le dispositif des rencontres annuelles de suivi des plans d'atténuation émanant des cartographies de risque opérationnel a été transposé dans le nouvel outil eFront ERM, via un workflow faisant intervenir le Correspondant Cartographie (CCARTO) de manière optimisée. Ce nouveau profil a été désigné par chaque fonction propriétaire afin d'avoir accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus et aux plans d'atténuation qui en découlent, et d'assurer le suivi de ces derniers au niveau de la solution. Il va sans dire que des guides d'utilisation ciblés ont été élaborés et diffusés, en plus des plusieurs séances de formation et de sensibilisation ;
- **Renforcement dans la production des reportings Groupe** : La conception et le développement des différentes composantes des tableaux de bord sur eFront ERM ont été accomplis. Ces derniers sont disponibles suivant les paramètres de lancement souhaités, et peuvent générer directement un fichier Excel, Word ou PDF.
- La revue des travaux des cartographies de risque opérationnel des macro processus « logistique », « achats » et « comptabilité ». Ces derniers font ressortir 125 risques opérationnels potentiels dont un risque majeur et 14 risques forts ainsi que 6 risques modérés avec un « Dispositif de maîtrise de risque » insatisfaisant. Face à ces risques, 34 plans d'atténuation sont planifiés et un KRI est fixé ;
- L'organisation des rencontres annuelles avec les fonctions propriétaires et les experts métiers dans l'objectif de recueillir les KRIs, et d'effectuer un point sur l'état d'avancement des réalisations des plans d'atténuation retenus pour renforcer les dispositifs de maîtrise des risques ;
- L'animation permanente des correspondants risque opérationnel et la coordination avec les métiers pour la mise en place des actions palliatives au regard de la survenance d'un incident majeur à fort. Cette coordination fait appel à plusieurs échanges et analyses de cas avec les différentes parties prenantes pour bien cadrer les circonstances et le contexte des incidents, permettant de proposer des plans d'atténuation adaptés, et/ou une consolidation des actions déjà planifiées ;

- Le pilotage de travaux récurrents de gestion de risque opérationnel, notamment la production et l’enrichissement des reportings à l’échelle du Groupe et la conduite de l’évaluation annuelle des activités externalisées.

Concernant le plan de continuité d’activité « PCA », les enrichissements importants de l’année 2023 sont les suivants :

- Le bilan du séisme survenu dans la nuit du vendredi 08 septembre et la coordination avec les différentes parties prenantes dans l’objectif de renforcer la résilience de la Banque ;
- L’élaboration des plans de secours métiers du macro-processus «Achats» et du processus «Sécurité des personnes et des biens» intégrés à l’issue des enseignements de la crise Covid-19. Ces plans intègrent l’appréciation du BIA* et de la DMIA**, le recensement des profils et des besoins en ressources indispensables au maintien de ces activités et la définition des solutions de rattrapage et de retour à la normale ;
- La collaboration avec le responsable du plan de secours informatique pour la préparation et la réalisation du test d’indisponibilité du système d’information. Il s’agit particulièrement de stabiliser et de mettre à jour les checklists à dérouler le jour du test en faisant intervenir les métiers, d’organiser des séances de formation et de sensibilisation autour du plan de continuité d’activité, et de diffuser le chronogramme du test ;
- La contribution active au cadre de coordination de la continuité d’activité de la place marocaine principalement à travers la préparation et l’organisation du premier test de la place. Il s’agit de la simulation d’une cyber-attaque d’ampleur sur le système de paiement SRBM « Système des règlements bruts du Maroc ». Avec la participation des acteurs concernés, trois cellules thématiques ont répondu aux différents stimuli en termes de sécurité informatique, communication et traitement des opérations ;
- L’accompagnement des filiales dans la production du tableau de bord (TDB) de pilotage du PCA. Les 30 indicateurs composant ce TDB sont conçus et sélectionnés en vue de couvrir les 7 composantes réglementaires du dispositif ;
- La conduite avec les BPRs et le Réseau de Casablanca de la revue du plan de secours agences selon les modalités du plan de maintien en conditions opérationnelles de la Banque.

f- Risque Climatique :

Suite à l’entrée en vigueur de la directive BAM 5/W/2021, relative à la gestion des risques financiers

liés au changement climatique et à l’environnement, la Banque a lancé en mai 2023, et en partenariat avec IFC (Société Financière Internationale), un projet structurant de construction progressive d’un dispositif de gestion de ces risques, conformément aux exigences réglementaires.

S’agissant d’un sujet nouveau, étendu et complexe, plusieurs séances de sensibilisation et de formation ont été dispensées, en faveur des équipes en charge des risques, de la RSE et des Marchés. Une prise de connaissance de la cartographie des engagements et des politiques climatiques au Maroc, ainsi que de la réglementation sur le financement durable et la gestion des risques climatiques a été particulièrement assurée par le prestataire au profit des équipes risque.

Par ailleurs, trois chantiers lourds de spécification et de collecte de data ont été lancés, en collaboration transverse avec les fonctions centrales de la BCP et les représentants des BPRs selon les thématiques suivantes :

- La mesure et l’analyse des expositions de la Banque aux risques physiques et de transition ;
- La mesure et l’analyse de l’emprunte carbone de la Banque ;
- L’identification des opportunités climat liées au portefeuille.

Grâce à une mobilisation louable de l’équipe projet et des parties prenantes, ces chantiers enregistrent, à date d’aujourd’hui, un état d’avancement satisfaisant.

g- Recouvrement Groupe :

La morosité de l’environnement économique national qui perdure depuis 2021, impacte négativement l’activité du recouvrement des créances en souffrance en général, et celles compromises en particulier. Cette situation difficile qui a persisté en 2023, a influé directement sur l’accroissement du niveau de défaillance de la clientèle des particuliers et sur la hausse des entreprises personnes morales en difficulté, dont le tissu est largement dominé par les microentreprises.

Avec la hausse des dissolutions des entreprises, ayant atteint en 2022 une hausse de 18% après celle de 2021 qui a avoisiné 52,4% *[source : Rapport annuel 2023 de l’Observatoire marocain de la très petite et moyenne entreprise]*, ainsi que l’augmentation des relations en procédure collective et le poids des actions en responsabilité, qui ralentissent le processus de recouvrement des créances bancaires, les perspectives du recouvrement deviennent de plus en plus impondérables.

Malgré cette conjoncture délicate, la filière Recouvrement a continué en 2023 à mobiliser les efforts de tous ses acteurs, en vue d’atténuer la

détérioration des indicateurs du risque bancaire en la matière, mais également à relever la cadence de concrétisation des projets structurants pour l’activité, objet du plan de transformation de la filière, dicté par les orientations stratégiques du Groupe.

Dans le cadre de la mobilisation continue des acteurs du Recouvrement Groupe, en vue d’atteindre ces objectifs importants, les actions majeures menées en 2023 se présentent succinctement comme suit :

- Renforcer les mesures tendant à anticiper les cas de défauts potentiels, à travers l’identification des contreparties manifestant un risque de paiement, en vue d’une prise en charge rapide ;
- Redoubler les actions d’animation du réseau et des filiales, notamment dans le cadre des Comités et des réunions de mise au point, pour un suivi rapproché et permanent des plans de régularisation des dossiers en défaut ;
- Favoriser les plans de sortie à l’amiable, notamment au niveau de l’activité de recouvrement contentieux, dans le but d’améliorer le niveau des récupérations.

Au titre du second volet ayant caractérisé la mobilisation des acteurs du Recouvrement en 2023, à savoir l’accélération du rythme d’exécution des projets ouverts, notons :

- Le démarrage du projet relatif à la viabilisation des garanties et sûretés adossées aux créances contentieuses, en vue de leur saisie sur l’outil dédié et ce, dans la perspective notamment d’améliorer la fiabilité des données comptables ;
- La contribution à l’élaboration d’un processus clair relatif aux modalités d’échange et de mise en jeu des avals Tamwilcom ;
- L’amélioration des indicateurs d’utilisation de l’outil de gestion du recouvrement contentieux [Ligis], au moyen de l’implémentation des données de gestion nécessaires à la réussite du projet de digitalisation de tout le processus ;
- L’achèvement de la première phase portant sur la mise à jour du dispositif réglementaire interne du contentieux (12 modes opératoires élaborés dont 6 en cours de diffusion) ;
- Le déploiement du dispositif de contrôle interne relatif au processus de recouvrement judiciaire ;
- La contribution efficace à l’amélioration du dispositif de recouvrement des filiales à l’international avec les règles du Groupe en la matière, au moyen de politiques et procédures de recouvrement ;
- La collaboration active dans le cadre de la finalisation de la mise en place des nouvelles règles du défaut de la circulaire 19G / Bank Al Maghrib ainsi qu’aux autres projets concernant l’amélioration du dispositif IFRS9 ;

- L’accompagnement des entités du contentieux BPR et de la BCP, afin d’accélérer le processus de montée en compétence des ressources dédiées au recouvrement.

Sur le volet des réalisations chiffrées au titre de l’année 2023, les récupérations sur les créances contentieuses ont dépassé l’objectif assigné, pour atteindre un taux de réalisation de 105%.

Par ailleurs, en corrélation avec les orientations stratégiques du Groupe, tendant à appréhender les contraintes imposées par le contexte économique et réglementaire et dans la continuité des chantiers déjà ouverts, les actions et les projets de la période 2024-2026 devront être orientés vers les actions suivantes :

- Poursuite des actions de fiabilisation de la base de données des garanties couvrant les dossiers contentieux ;
- Stabilisation du processus d’échange et de mise en jeu avec Tamwilcom ;
- Achèvement du projet de mise à jour du corpus réglementaire ;
- Accélération de la digitalisation des processus de recouvrement dans l’outil Ligis ;
- Maintien de la prise en charge des filiales locales et à l’international sur le volet recouvrement ;
- Réorganisation des équipes du recouvrement contentieux, en l’alliant à celles de la ligne commerciale.

h- Contrôle permanent

Le Contrôle Permanent Groupe (CPG) s’inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP, issues du plan stratégique 2021-2026, qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense.

En 2023, les travaux du contrôle permanent ont porté principalement sur les activités bancaires du réseau d’exploitation de la banque BCP et BPR, notamment les activités de financement et les flux selon le plan de contrôle annuel prédéfinis. Le domaine des opérations à l’international a repris graduellement lors du 1^{er} Semestre 2023, suite à la reconstitution de l’équipe de contrôle, et de nouveaux contrôles relatifs à l’activité flux et moyens de paiement ont été mis en place aussi bien à distance qu’au niveau des agences qui touchent plusieurs volets et surtout la gestion de la caisse.

En ce qui concerne les activités financières et les fonctions supports qui sont sous l’égide du CPG, des contrôles ont été réalisés au cours de l’année 2023 sur les activités de la salle des marchés (Obligataire, Monétaire et Changes), les Risques financiers et ALM

*Business Impact Analysis
**Durée maximale d’interruption admissible

(LCR social et consolidé), la comptabilité, le contrôle comptable du réseau et de la Salle des marchés, la réconciliation des comptes financiers et BAM ainsi que la logistique (Ordonnancement des factures, et Sécurité des biens physiques et des personnes).

Pour ce qui est du contrôle des activités supports rattachées fonctionnellement au CPG, le déploiement du plan de contrôle s’est poursuivi au niveau des Systèmes d’informations, Ressources Humaines et Conformité.

En parallèle des campagnes régulières, la fonction Contrôle Permanent a réalisé des campagnes de contrôle thématiques sur des activités ou des risques spécifiques ou à la demande du top management pour rassurer sur une activité ou pour accompagner l’établissement dans des projets de forts enjeux ou sensibles.

En outre, l’optimisation et l’extension du dispositif de contrôle permanent au cours de l’année 2023, ont concerné principalement :

- L’optimisation du référentiel de contrôle de niveau 2 concernant les domaines des moyens de paiement et Epargne et Compte ;
- Le lancement du projet de la mise en place d’un dispositif de lutte contre la fraude ;
- La mise en place d’alertes dans le cadre de la prévention et la détection de la fraude ;
- Le déploiement du projet de la réorganisation de la Filière Contrôle Permanent qui permettra la mise en place d’une feuille de route suivant le scénario de réorganisation qui sera adopté ;
- La poursuite de l’accompagnement des filiales à travers le déploiement du dispositif du contrôle permanent, le suivi des activités de contrôle au niveau des filiales au Maroc et à l’international par le Contrôle Permanent Groupe et la transposition de la méthodologie Groupe de CP.

Aussi, afin d’optimiser les moyens pour la mise en place d’une filière de contrôle permanent efficiente, la stabilisation et la généralisation de l’outil de gestion du contrôle permanent Front Control s’est poursuivie au cours de 2023 sur le périmètre de la BCP, des Banques Populaires Régionales (BPR) ainsi que les filiales bancaires et financières.

L’outil Front Control a été paramétré afin de tenir compte de :

- La généralisation des contrôles des DAT et des encaisses sur l’outil, pour une meilleure intégration et centralisation des résultats des campagnes de contrôle.
- Le déploiement en cours de l’outil au niveau de la filiale PCA.

Par ailleurs, l’outil Front control sera par la suite adapté à la nouvelle démarche de contrôle permanent,

via l’intégration des nouvelles métriques afin de fournir une plateforme pouvant accompagner le développement de l’activité du Contrôle Permanent Groupe, qui assurera une efficacité opérationnelle à travers :

- L’automatisation de l’activité de contrôle, allant de la planification des campagnes jusqu’à l’édition des rapports en passant par l’évaluation des références ;
- Une flexibilité du système via une capacité de configuration, de paramétrage et de personnalisation ;
- La production des indicateurs, des tableaux de bords et des reportings axés sur la nouvelle méthodologie.

II.6 GESTION ALM

a- Consolidation du dispositif de mesure des risques structurels

Indicateurs de suivi de la liquidité : élaboration des nouveaux indicateurs de liquidité réglementaires définis au niveau de la nouvelle directive BAM sur la liquidité ;

Optimisation du risque de taux de Bank Al Yousr : revue du recours à la WBI donnée en collatéral à Bank Al-Maghrib et modélisation de l’étalement des contrats avec la BCP ;

Revue de la convention d’écoulement des Dépôts à vue de BCDM : analyse approfondie des Dépôts à vue de notre filiale BCDM notamment leur stabilité, concentration et duration, et adoption en conséquence d’une convention d’écoulement plus significative ;

Décomposition de la Marge Nette d’Intérêt de la banque : décomposition de la MNI du CPM par blocs d’activités et par banque régionale, avec une distinction entre la marge TCI et la marge externe ;

Participation à la Revue de la tarification : suite à la hausse significative du taux directeur, l’ALM a fourni les éléments d’appréciation permettant de statuer sur une revue à la hausse de la tarification ;

Données de marché : implémentation d’un processus de récupération des courbes de taux de la zone UMOA pour les besoins de l’IRRBB ;

Optimisation/pilotage de la solvabilité :

- Renforcement des fonds propres Tier1 à travers l’émission d’une dette subordonnée perpétuelle de 300 MDH en décembre 2023 ;
- Supervision des fonds propres réglementaires par la fonction Contrôle Permanent.

b- Renforcement du dispositif de gestion des risques structurels :

Filiales à l’international :

- **Calcul du LCR par filiale** : mesure et suivi du LCR des filiales à l’international à une fréquence mensuelle. Un encadrement spécifique est accordé pour les filiales d’importance systémique dans leur région d’implantation ;
- **Risque de taux** : mise en place du dispositif d’évaluation du risque de taux d’intérêt aux normes internationales (IRRBB).

Cotation des Taux de Cession Interne : renforcement en 2023 de l’activité ALM de cotation des TCI en MAD et en devises avec 861 cotations contre 331 cotations en 2022. A noter une forte sollicitation de la banque privée avec 618 cotations en 2023 contre 86 cotations en 2022 (principalement sur les DAT en devise) ;

Formation ALM : dispense d’une formation ALM organisée en collaboration avec le Pôle Développement du Capital Humain à l’attention de 60 collaborateurs BCP (et BCP2S).

II-7. NOTATION DE STANDARD & POOR’S ET DE MOODY’S

a- Standard & Poor’s

Le 31 juillet 2023, l’agence de notation Standard & Poor’s a maintenu la notation de la BCP à BB/Stable/B.

	2020	2021	2022	2023
Notation de la BCP par S&P	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de Standard & Poor’s sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP).

L’agence souligne que la position de leader de la BCP sur le marché marocain et sa stratégie de diversification réussie en Afrique subsaharienne continuent de représenter des facteurs de soutien solides pour sa notation. Cela étant, S&P indique qu’elle continue de surveiller le taux de créances en souffrance de la banque, et s’attend à une amélioration de cet indicateur suite au redressement et au recouvrement opérés sur certains dossiers historiques.

b- Moody’s

Le 20 Juin 2023, Moody’s a maintenu la perspective de la note du Groupe BCP à Stable , en alignement avec le maintien de la perspective de la notation souveraine.

NOTATION DE LA BCP PAR MOODY’S	2021	2022	2023
Perspective	Négative	Stable	Stable
Évaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	B1	B1	B1
Dépôts bancaires – En Monnaie locale – Base globale	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)
Dépôts bancaires – En Devise – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1

Cette perspective et la notation globale de Moody’s reflètent la gestion saine des risques opérée par le Groupe BCP, sa rentabilité solide, ses ressources stables ainsi qu’une liquidité élevée, qui représentent selon l’agence des atouts face aux différents risques liés à l’expansion du Groupe en Afrique subsaharienne et à sa capitalisation modeste.

Moody’s ajoute que son évaluation d’une très forte probabilité d’un soutien gouvernemental au Groupe reflète son importance systémique pour le système financier marocain, soutenue par sa part de marché importante notamment en termes de dépôts de la clientèle.

II.8 VISION STRATEGIQUE 2026

Au cours des deux dernières années, le Groupe a maintenu ses ambitions stratégiques et ce, malgré un contexte peu propice marqué par une volatilité macroéconomique et géopolitique, ainsi qu’un ralentissement de la demande.

Les enjeux stratégiques que constituent la croissance inclusive et l’innovation ont démontré la résilience de notre modèle et la capacité du Groupe à maintenir l’élan de croissance aussi bien au Maroc qu’à l’international. L’année 2023 a ainsi été placée sous le signe d’un positionnement stratégique et commercial fort et différenciant sur l’ensemble des segments, permettant de :

- Renforcer les fondamentaux du Groupe, capitalisant ainsi sur son ancrage territorial et régional ;
- Construire une nouvelle vague d’avantages compétitifs axée sur les modèles alternatifs, l’innovation et l’efficacité opérationnelle.

Toutefois, notre planification permet d’ajuster la trajectoire des différentes batailles stratégiques

du Groupe tout en maintenant nos ambitions 2026 autour des axes suivants :

- **Axe 1** : Être le leader de l’inclusion financière sur chacun des territoires de présence via des offres innovantes et des dispositifs de distribution fortement intégrés à la Banque ;
- **Axe 2** : Imposer un leadership technologique en accélérant la transformation data et digitale pour offrir la meilleure expérience aux clients et proposer les services répondant à leurs besoins grâce aux agents qui maîtrisent ces nouveaux outils ;
- **Axe 3** : Bâtir un modèle opérationnel performant et ancré localement en professionnalisant chaque brique opérationnelle (producteurs, distributeurs, plateformes) pour l’ouvrir sur le Groupe et sur des partenaires externes afin de bénéficier de l’effet d’échelle ;
- **Axe 4** : Accélérer l’innovation à travers des partenariats avec des acteurs financiers et non financiers pour développer l’offre de produits et de services, accroître la capillarité du réseau et maximiser l’impact des briques opérationnelles ;
- **Axe 5** : Installer un dispositif de pilotage robuste adapté à la nouvelle dimension du Groupe, permettant d’accompagner l’impératif de performance, de qualité et de création de valeur de chaque brique opérationnelle ;
- **Axe 6** : Réaffirmer la vocation du Groupe en menant des actions à forte valeur ajoutée et en mesurant l’impact sociétal sur le terrain. Celui-ci se positionnera fermement dans les réflexions sur le développement aux côtés des pouvoirs publics, des territoires et de leurs écosystèmes.

Par ailleurs, le groupe BCP s’est d’ores et déjà érigé en principal acteur de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière au Maroc.



III– ANNEXES
COMPTES SOCIAUX BCP

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 615 187	2 675 687
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	49 889 888	50 193 659
A vue	7 220 046	9 830 310
A terme	42 669 842	40 363 349
Créances sur la clientèle	113 730 683	99 782 312
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	31 414 688	31 935 646
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	28 771 908	27 863 098
. Crédits et financements participatifs immobiliers	21 538 491	22 609 825
. Autres crédits et financements participatifs	32 005 596	17 373 743
Créances acquises par affacturage	8 960 873	13 302 969
Titres de transaction et de placement	79 233 353	85 172 358
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	37 565 654	46 849 145
.Autres titres de créance	851 893	1 944 654
.Titres de propriété	40 815 806	36 378 559
.Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	5 956 327	6 440 672
Titres d'investissement	31 915 350	15 654 693
.Bons du Trésor et valeurs assimilées	30 007 609	14 814 447
.Autres titres de créance	1 907 741	840 246
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	30 773 004	30 255 080
. Participation dans les entreprises liées	28 157 789	26 804 440
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 615 215	3 450 640
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	150 870	151 364
Dépôts d'investissement placés	1 770 000	1 500 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 387	3 547
Immobilisations données en Ijara	471	513
Immobilisations incorporelles	412 176	317 483
Immobilisations corporelles	2 612 214	2 431 334
TOTAL DE L'ACTIF	329 023 783	307 881 671

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9	13
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	198 326 448	182 204 794
A vue	156 747 162	149 895 958
A terme	41 579 286	32 308 836
Dépôts de la clientèle	74 783 389	72 294 785
Comptes à vue créditeurs	54 778 585	54 071 305
Comptes d'épargne	8 533 535	8 435 560
Dépôts à terme	8 270 718	8 099 613
Autres comptes créditeurs	3 200 551	1 688 307
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 227 918	2 710 297
Provisions pour risques et charges	4 895 052	4 894 225
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 718 148	3 718 148
Dettes subordonnées	11 543 741	10 242 656
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	27 309 123	26 838 895
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	588 946	564 546
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 597 884	2 380 187
TOTAL DU PASSIF	329 023 783	307 881 671

HORS BILAN

HORS BILAN	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	57 066 041	62 845 398
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	404 737	1 258 736
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	30 047 906	33 555 607
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilé	15 934 907	18 085 388
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 678 491	9 945 667
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	29 182 520	28 155 486
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 456
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	22 750 988	23 501 848
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 362 569	4 638 995
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	67 508	13 187
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire	16 067 163	13 924 993
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 993 614	1 362 188
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 571 239	4 290 346
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 093 029	708 027
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 611 563	1 837 426
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Produits sur immobilisations données en Ijara	52	54
Commissions sur prestations de service	851 442	790 762
Autres produits bancaires	5 946 064	4 936 030
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
Charges d'exploitation bancaire	8 538 111	8 583 803
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 820 074	2 625 998
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	984 700	608 994
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	160	160
Charges sur immobilisations données en Ijara	42	42
Autres charges bancaires	3 733 135	5 348 609
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
Produit net bancaire	7 529 052	5 341 190
Produits d'exploitation non bancaire	1 665 962	1 610 937
Charges d'exploitation non bancaire	33 235	22 571
Charges générales d'exploitation	3 410 189	3 395 892
Charges de personnel	1 139 766	1 143 940
Impôts et taxes	65 792	76 867
Charges externes	1 690 575	1 733 944
Autres charges générales d'exploitation	295 929	213 094
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	218 127	228 047
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	4 126 386	2 128 291
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 433 774	1 381 444
Pertes sur créances irrécouvrables	1 115 157	517 265
Autres dotations aux provisions	577 455	229 582
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 908 483	1 462 944
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 377 240	775 962
Récupérations sur créances amorties	24 760	47 317
Autres reprises de provisions	506 483	639 665
Résultat courant	3 533 687	2 868 317
Produits non courants	148 404	481 199
Charges non courantes	423 958	786 069
Résultat avant impôts	3 258 133	2 563 447
Impôts sur les résultats	660 249	183 260
Résultat net de l'exercice	2 597 884	2 380 187

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES
AU : 31/12/2023

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SSES LIEES				29 249 149	-62 318	1 153 679	28 157 789					1 061 711
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 235	2 345	-	12 890	30-Jun-23	57 326	8 689	United States Dollar	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	57 478	100,00%	644 084	-4 587	-	648 671	30-Jun-23	64 959	6 886	EURO	
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 738	176	-	101 562	30-Jun-23	29 556 606	1 208 267	Franc CFA d'Afrique Centrale	15 537
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 648 240	-58 425	-	3 706 665	30-Jun-23	466 314 000	17 821 000	Franc cfa (bceao)	
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	481 558	-13 566	-	495 124	30-Jun-23	2 519 310	80 802	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	98 501	1 023	-	97 477	30-Jun-23	21 409 097	4 564 212	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	748 896	7 633	-	741 263	30-Jun-23	71 188 582	5 152 571	Franc CFA	
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	696 125	2 581	-	693 544	30-Jun-23	219 066 203	59 196 940	Ariary Malgache	119 022
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 132	94	-	8 038	31- Déc-22	6 026	2 651	United States Dollar	
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 866	408	-	19 458	31- Déc-21	9 781 871	-25	Ariary Malgache	
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	30-Jun-23	289 830	-9 388	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	30-Jun-23	938 219	30 180	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-Jun-23	223 411	3 632	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-Jun-23	121 911	8 355	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-Jun-23	447 228	28 154	MAD	3 717
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-				MAD	
STE H PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31- Déc-22	11 305	576	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-Jun-23	573 354	106 828	MAD	88 995
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31- Déc-22	1 325	-20	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-				MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31- Déc-22	-542	-13	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31- Déc-22	-140	-0	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	154 996	1 374 898	30-Jun-23	2 093 545	33 898	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	700 000	80,00%	560 000	-	-	560 000	30-Jun-23	364 185	1 341	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	5 647	144 653	31- Déc-22	144 653	752	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 524 300	100,00%	1 524 300	-	819 601	704 699	31- Déc-23	704 699	-154 117	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	30-Jun-23	24 151	3 866	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	44 282	285 446	30-Jun-23	741 335	-11 957	MAD	
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31- Déc-22	10 569	-390	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	121 177	126 513	31- Déc-22	169 885	9 806	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-Jun-23	1 034 913	46 022	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31- Déc-22	-146	-9	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-Jun-23	219 186	59 876	MAD	28 399
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	30-Jun-23	16 692	7 070	MAD	158
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	707 468	100,00%	707 468	-	-	707 468	31- Déc-22	709 473	231	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-Jun-23	4 322 838	276 044	MAD	105 157
BP CENTRE SUD	Banque	1 287 084	51,33%	1 814 645	-	-	1 814 645	31- Déc-23	5 280 108	207 167	MAD	40 050
BP FES-MEKNES	Banque	2 161 316	52,50%	2 179 910	-	-	2 179 910	31- Déc-23	6 088 210	136 531	MAD	68 902
BP LAAYOUNE	Banque	699 451	51,00%	565 468	-	-	565 468	31- Déc-23	1 583 210	46 025	MAD	44 897

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 204 386	52,46%	1 068 208	-	-	1 068 208	31- Déc-23	3 441 263	159 242	MAD	68 441
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 033 486	52,32%	1 622 249	-	-	1 622 249	31- Déc-23	5 573 284	155 653	MAD	101 945
BP OUJDA	Banque	888 896	51,05%	1 281 335	-	-	1 281 335	31- Déc-23	3 790 906	300 862	MAD	24 261
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 165 129	51,01%	1 139 191	-	-	1 139 191	31- Déc-23	3 447 989	74 196	MAD	48 994
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 235 519	51,46%	2 025 108	-	-	2 025 108	31- Déc-23	5 949 332	386 204	MAD	238 160
SOCINVEST SARL		850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	30-Jun-23	979 005	74 402	MAD	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-Jun-23	195 607	-3 195	MAD	
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31- Déc-22	11 863	3 024	MAD	
UPLINE COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	30-Jun-23	35 248	27 767	MAD	34 000
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	30-Jun-23	537 461	13 015	MAD	10 431
AVALON AFRICA				6 000	-	-	6 000				MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				768 856	-	31 073	737 783					9 041
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	920	1 431	31- Déc-22	1 431	-40	MAD	
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31- Déc-22	63 693	13 944	MAD	1 842
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31- Déc-22	175 644	39 345	MAD	3 900
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	0	50 000	31- Déc-22	497 101	-2	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 061	7 939	31- Déc-22	2 805 654	-346 675	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31- Déc-22	753 000	9 000	MAD	403
MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31- Déc-22	620 545	1 158	MAD	
AUTRES				397 271	-	23 092	374 179					
BENAF	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-				MAD	
MITC	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31- Déc-22	66 251	-336	MAD	
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-				MAD	
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT SA	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31- Déc-22	64 704	4 654	MAD	
REGIONAL GESTION	Fonds d'investissement	1 000	18,00%	180	-	180	-	31- Déc-22	-1 024	-692	MAD	
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	-	250	31- Déc-22	6 408	423	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31- Déc-22	134 924	1 839	MAD	
MITC CAPITAL	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31- Déc-22	3 648	609	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31- Déc-22	350 314	63 491	MAD	
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	813 220	21,46%	328 145	-	-	328 145	31- Déc-22	842 910	62 245	MAD	2 896
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333				MAD	
TAAWOUNIATE TAAMINE	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	-	25 000				MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				116 488	-1 359	-	117 848					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	81 118	-1 359	-	82 478	31-Jul-22	22 962	-211	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-Sep-22	142 517	48 483	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 837 000	23 625	53 790	1 759 584					40 041
UBAF	Banque		4,99%	136 890	-3 987		140 878	31- Déc-22	329 512	12 222 000	EURO	1 087
BACB	Banque		6,54%	61 835	-86		61 922	31- Déc-22	207 266	15 100 000	Livre Sterling	
BACB				122 192	19 897	5 475	96 820					
UBAE	Banque		2,85%	90 434	-2 634	24 916	68 152	31- Déc-22	198 672	11 752 052	EURO	
BMICE	Banque		4,00%	59 357	3 361		55 996	31- Déc-22	130 339	-692 000	United States Dollar	
AUTRES (y compris C/C)				1 366 291	7 075	23 399	1 335 817					38 954
Total Général				31 971 494	-40 053	1 238 542	30 773 004					1 110 793

IV– COMPOSITION DE L’ORGANE DE GOUVERNANCE A FIN 2023

MEMBRES EXÉCUTIFS & NON EXÉCUTIFS (AU 31/12/2023)	
NOM	FONCTION AU SEIN DU CA
M. Mohamed Karim MOUNIR	Membre exécutif
Mme Naziha BELKEZIZ	Membre non exécutif
Madame Nathalie AKON GABALA	Membre non exécutif
M. Omar FARAJ	Membre non exécutif
M. Adriano ARIETTI	Membre non exécutif
Banque Populaire de Nador Al Hoceima Représentée par M. Mounir ZORKANI	Membre non exécutif
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par Mme Bouchra BERRADA	Membre non exécutif
Banque Populaire de Tanger Tétouan Représentée par M. Mohamed AFFANE	Membre non exécutif
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Membre non exécutif
Mutuelle Centrale Marocaine d’Assurances (MCMA) Représentée par M. Hicham BELMRAH	Membre non exécutif
Mutuelle Agricole Marocaine d’Assurances (MAMDA) Représentée par M. Larbi LAHLOU	Membre non exécutif
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par M. Khalid CHEDDADI	Membre non exécutif

Membres indépendants (au 31/12/2023)

- Mme Naziha BELKEZIZ
- Mme Nathalie AKON GABALA
- M. Omar FARAJ
- M. Adriano ARIETTI

Critères retenus pour la qualification d’administrateurs indépendants

Les critères d’indépendance retenus sont ceux de Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 5/W/16. Tous les comités spécialisés comptent au moins un administrateur indépendant. Le Comité d’Audit et le Comité des Risques sont présidés par des administrateurs indépendants.

DATES DE NOMINATION DES MEMBRES DE L’ORGANE DE GOUVERNANCE ET DATE D’EXPIRATION DE LEUR MANDAT		
NOM	DATE DE NOMINATION OU DE COOPTATION	DATE EXPIRATION MANDAT
M. Mohamed Karim MOUNIR	Cooptation par le Conseil d’Administration du 01/11/2018	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Mme Naziha BELKEZIZ	Cooptation par le Conseil d’Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Mme Nathalie AKON GABALA	Cooptation par le Conseil d’Administration du 25/02/2021	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
M. Omar FARAJ	Cooptation par le Conseil d’Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par Mme Bouchra BERRADA	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Banque Populaire Nador-Al Hoceima Représentée par M. Mounir ZORKANI	Cooptation CA du 28 février 2021	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par M. Mohamed AFFANE	Cooptation par le Conseil d’Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par M. Khalid CHEDDADI	Cooptation par le Conseil d’Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
M. Adriano ARIETTI	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Mutuelle Centrale Marocaine d’Assurances (MCMA) Représentée par M Hicham BELMRAH	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028
Mutuelle Agricole Marocaine d’Assurances (MAMDA) Représentée par M. Larbi LAHLOU	Assemblée Générale du 27/06/2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2028

RAPPORT ESG

I. ELEMENTS GENERAUX

1. Groupe BCP

- a. Présentation
- b. Valeurs du Groupe
- c. Chiffres clés

2. Stratégie RSE

3. Périmètre du rapport

4. Note descriptive de la collecte de l'information

5. Dialogue avec les parties prenantes

6. Analyse de la matérialité des enjeux ESG

II. ELEMENTS SPECIFIQUES

1. Informations environnementales

- a. Politique énergétique
- b. Certification ISO 50001
- c. Réduction de l'empreinte environnementale du Groupe

2. Informations sociales

- a. Profil humain du Groupe BCP
- b. Recrutement
- c. Rémunération
- d. Gestion des carrières
- e. Gestion des hauts potentiels
- f. Formation
- g. Genre et inclusion sociale
- h. Soutien social et bien-être des collaborateurs
- i. Santé et Sécurité au travail

3. Gouvernance

- a. Composition de l'organe de Gouvernance
- b. Comités spécialisés
- c. Assiduités aux séances du conseil
- d. Rémunérations des administrateurs

4. Gender bonds

- a. Présentation
- b. Gender bonds en chiffres

I— ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

1. GROUPE BCP

a- Présentation

Le Groupe BCP est un groupe financier panafricain et universel au service de toutes les catégories socio-professionnelles. À vocation inclusive, il offre à ses clients particuliers, professionnels et entreprises de toutes tailles, des produits bancaires, d'assurance et de service.

La Banque Centrale Populaire constitue l'organe central du Groupe, qui se compose de huit Banques Populaires Régionales (BPR), de trois fondations et de plusieurs filiales au Maroc et à l'international.

b- Valeurs du Groupe

PROXIMITÉ

La proximité est une valeur historique liée à l'héritage coopératif du Groupe. Elle fait écho à son ancrage local et à sa vocation inclusive.

CITOYNNETÉ

La citoyenneté se manifeste par la responsabilité du Groupe envers les communautés, mais aussi ses partenaires et écosystèmes.

PERFORMANCE

La performance équivaut à la création durable de valeur pour les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires du Groupe.

INNOVATION

L'innovation se matérialise par la constante réinvention de la proposition de valeur du Groupe, mais aussi de ses pratiques et de sa communication, de sorte à favoriser un climat de confiance qui encourage la créativité et l'audace.

1^{ER}

COLLECTEUR D'ÉPARGNE
DU SYSTÈME BANCAIRE
MAROCAIN

1^{ÈRE}

BANQUE EN MATIÈRE DE
RAPATRIEMENT DE L'ÉPARGNE
DES MAROCAINS DU MONDE

PLUS DE **9 500**
POINTS DE
DISTRIBUTION À
TRAVERS LE MONDE

32 PAYS
DE PRÉSENCE

7^e BANQUE

EN AFRIQUE EN MATIÈRE
DE CAPITAUX PROPRES

8,5 MILLIONS
DE CLIENTS

2. STRATÉGIE RSE

Le Groupe BCP a structuré de manière méthodique et collaborative ses engagements stratégiques en matière de RSE en prenant en considération les attentes et besoins de ses parties prenantes internes et externes. Ces engagements ont été définis en évaluant les enjeux RSE les plus pertinents, en s’inspirant de la norme ISO 26000, de la charte RSE de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et des comparaisons sectorielles. Ces enjeux RSE ont été classés en fonction de leur importance pour le Groupe et les parties prenantes grâce à une analyse de double matérialité.

Résultat de ce processus, le Groupe a formulé quinze engagements stratégiques RSE qui s’articulent autour de quatre axes fondamentaux : faire preuve d’éthique dans ses pratiques au quotidien, s’engager en faveur du développement socio-économique, agir en employeur responsable et agir contre le changement climatique. Pour garantir l’amélioration continue de la démarche RSE, l’analyse de matérialité des enjeux RSE est régulièrement revue, en tenant compte des évolutions des contextes interne et externe à la Banque.

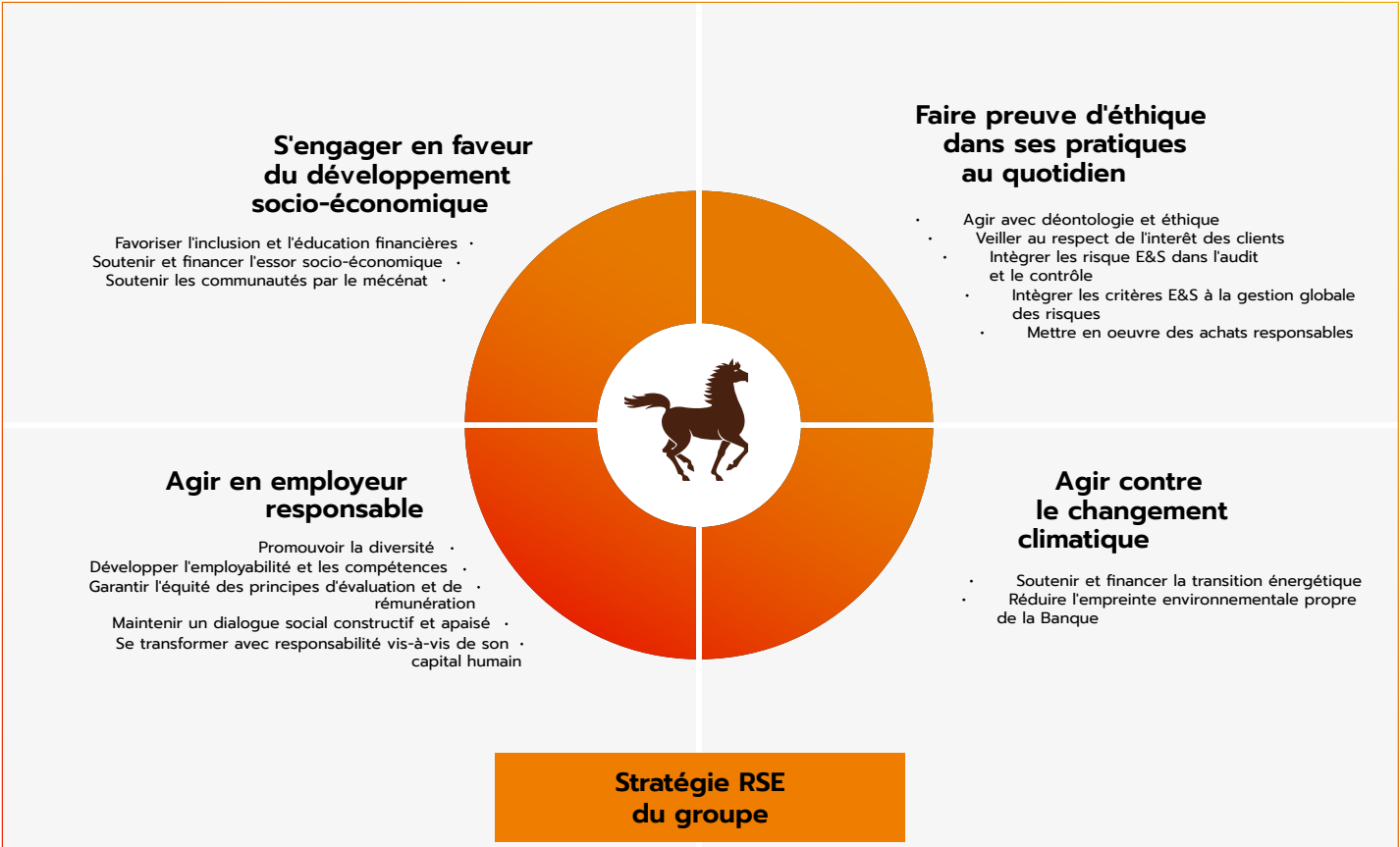


Figure 1.Engagements stratégiques RSE du Groupe

Le pilotage de la démarche RSE du Groupe est assuré par le Comité Développement Durable qui définit et valide les politiques et plans d’action engagés dans ce domaine.

La Direction Développement Durable, qui anime le comité Développement Durable, veille à la préparation de plans d’actions, suit leur mise en œuvre, et assure le reporting RSE du Groupe. Portée par des responsables RSE, cette Direction pilote un réseau de relais au sein des diverses fonctions et filiales du Groupe.

Les engagements sociétaux sont portés par la Fondation Banque Populaire, bras armé du Groupe en matière de mécénat et de soutien des communautés. Créée en 1984 et reconnue d'utilité publique, cette fondation incarne la vision avant-gardiste du Groupe en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

3. PERIMETRE DU RAPPORT

Le rapport actuel prend en compte l’ensemble des activités du Groupe BCP qui sont touchées par les quinze enjeux matériels identifiés par sa stratégie RSE. Les mesures et les indicateurs de performance sont systématiquement surveillés afin d’assurer une amélioration continue au niveau de la banque, de ses fondations et de ses filiales.

4. NOTE DESCRIPTIVE DE LA COLLECTE DE L'INFORMATION

Le rapport ESG 2023 présente la démarche environnementale et sociétale du Groupe et ses réalisations pendant cette année, appuyées par des indicateurs pertinents couvrant son périmètre d'activité. Certains indicateurs spécifiques de ce rapport concernent les fondations et les filiales. Le calcul des indicateurs pour chaque fonction s'est basé sur les systèmes d'information propres à chacun. Des contrôles de cohérence ont été effectués en comparant l'évolution des indicateurs sur les trois dernières années de reporting.

5. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le Groupe met en place des canaux de communication dédiés à chaque groupe de parties prenantes, permettant des échanges réguliers, occasionnels ou continus selon les besoins. Cette diversité garantit un dialogue permanent et adapté aux attentes de chaque interlocuteur.

Le Groupe s'attache à comprendre les enjeux et les attentes de ses parties prenantes afin de les intégrer dans ses décisions stratégiques, ses opérations, le développement de ses offres et ses actions sociales. Cette démarche permet d'assurer une prise en compte effective des besoins et des préoccupations de l'ensemble des acteurs impactés par les activités du Groupe.

Le présent rapport ESG vise à renforcer davantage la transparence et l'engagement RSE du Groupe en veillant à garder une communication périodique et évolutive sur sa performance extra-financière avec l'ensemble de ses parties prenantes.

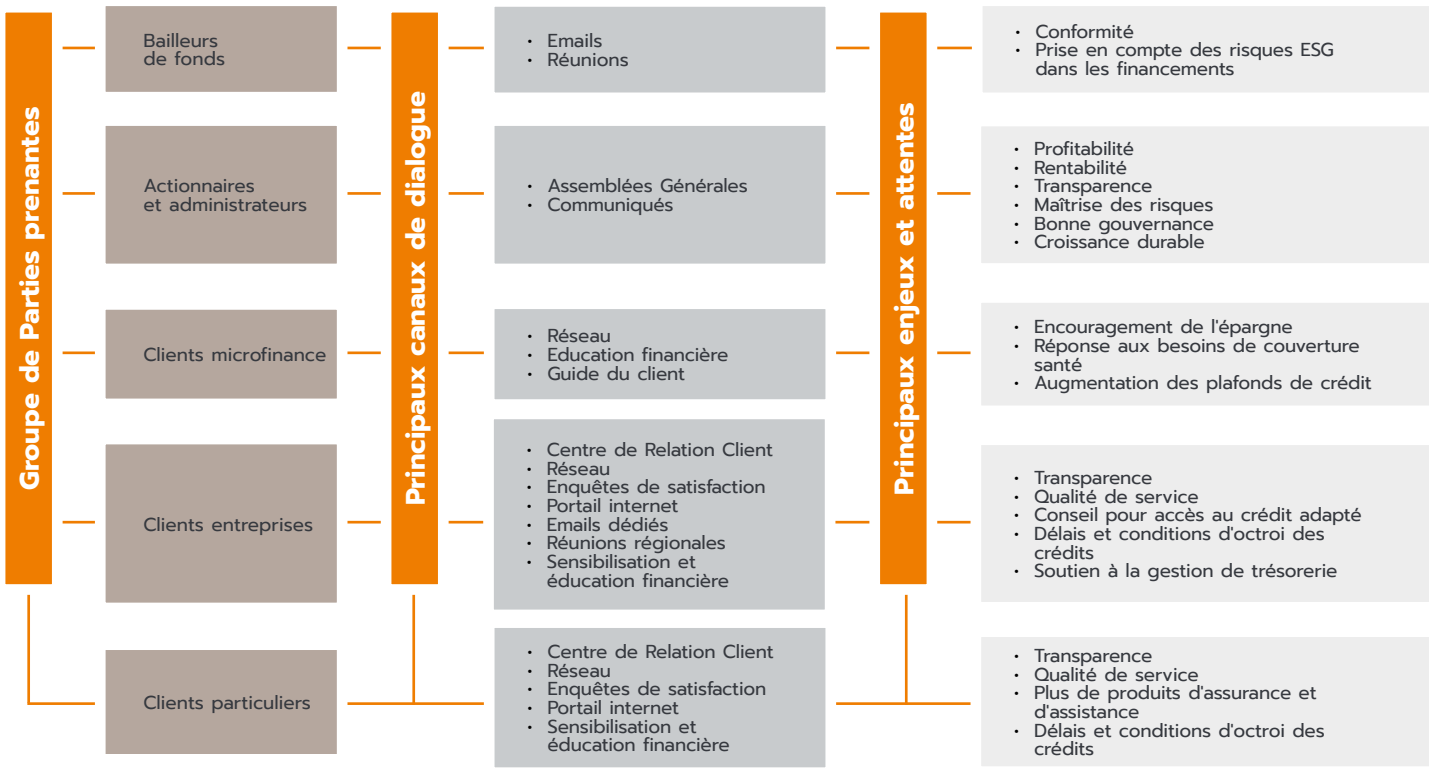
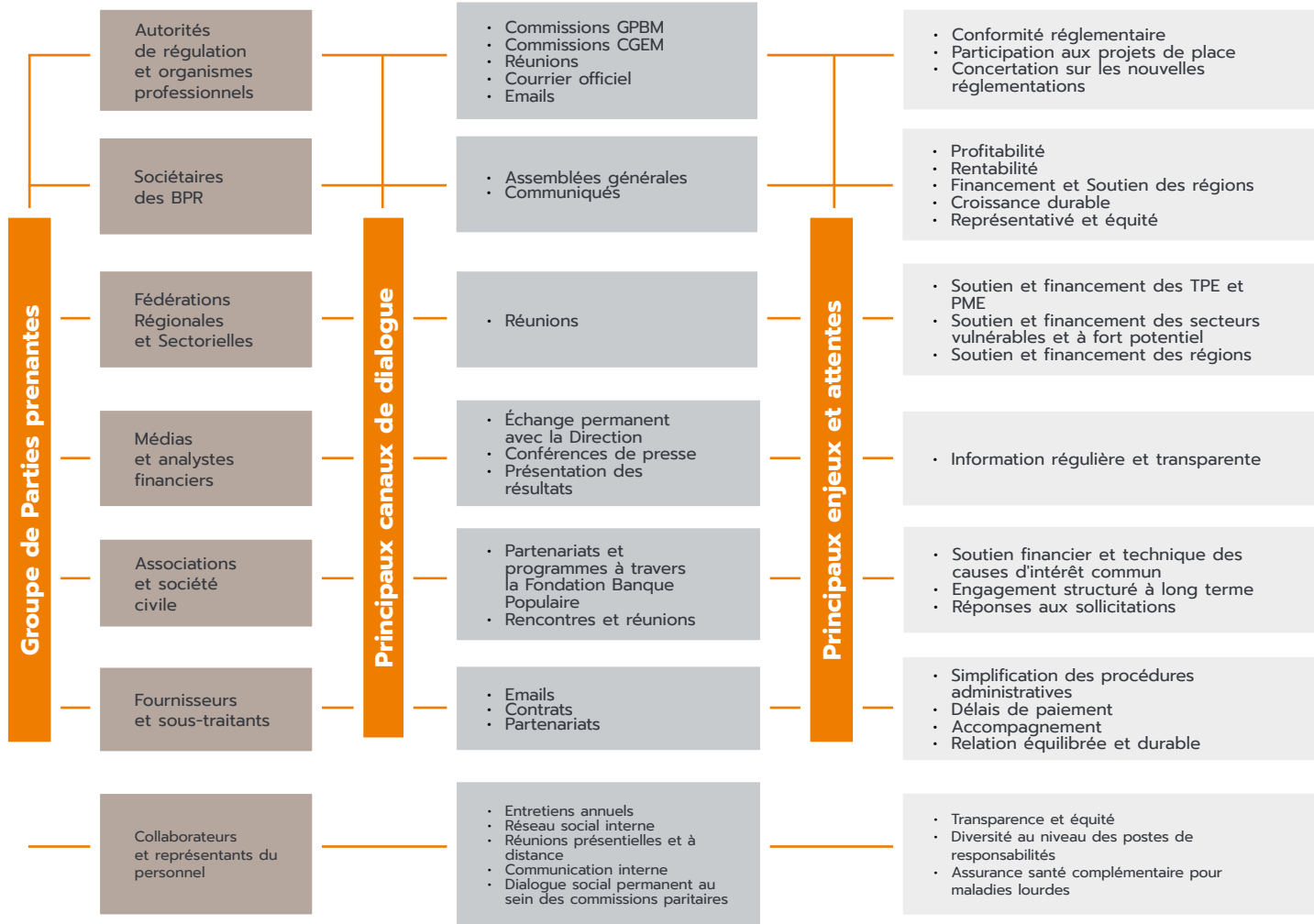


Figure 2.Canaux de communication du GBCP avec les parties prenantes

6. ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ DES ENJEUX ESG

Le Groupe a réalisé une analyse de matérialité approfondie pour identifier les enjeux RSE les plus importants pour son activité. Cette analyse a permis de hiérarchiser ces enjeux selon leur impact potentiel sur la performance de la Banque et la vulnérabilité des parties prenantes. Le Groupe a ainsi pu identifier ses priorités RSE pour une croissance durable.

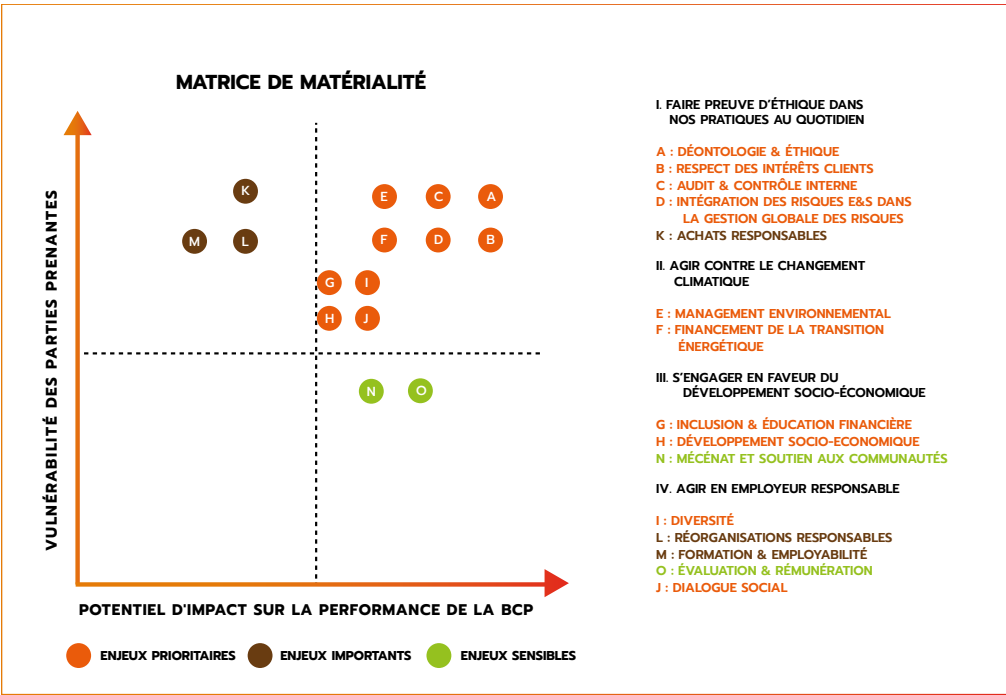


Figure 3. Matrice de Matérialité des enjeux RSE du GBCP

II. ELEMENTS SPECIFIQUES

1. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a. Politique énergétique :

La Banque Centrale Populaire et ses banques régionales intègrent les exigences de management de l'énergie et de l'amélioration de la performance énergétique dans les métiers de la banque. Cet engagement s'inscrit dans la conviction de l'institution à promouvoir à tous les niveaux l'amélioration continue des performances énergétiques ainsi que l'efficacité du système de management de l'énergie, mis en place depuis 2016.



Pour concrétiser de manière objective cette démarche, la nouvelle politique énergétique a défini comme principaux axes de travail :

1. La promotion de la culture énergétique et capitalisation des connaissances organisationnelles ;
2. La digitalisation du système de management de l'énergie ;
3. La modernisation des installations énergivores et l'innovation technologique ;
4. La réduction de notre empreinte carbone ;
5. La maîtrise de nos coûts (charges) énergétiques.

Cette politique énergétique du Groupe a tenu compte également des exigences de la nouvelle version de la norme ISO 50001 visant une meilleure intégration de la culture écoresponsable.

Ces nouvelles orientations ont été adoptées pour mieux répondre aux enjeux internes et externes comme :

- L'élaboration de la cartographie des processus énergétiques et environnementaux et leurs interactions, qui tient compte des spécificités régionales et renforce le leadership des sites à certifier selon la norme ISO 50001 ;
- L'alignement du processus de planification et pilotage énergétique sur le Plan Moyen Terme (PMT), avec une meilleure synergie entre les fonctions "Gestion énergie", "RSE" et "Financement" ainsi qu'un benchmark interne et des challenges inter-sites.

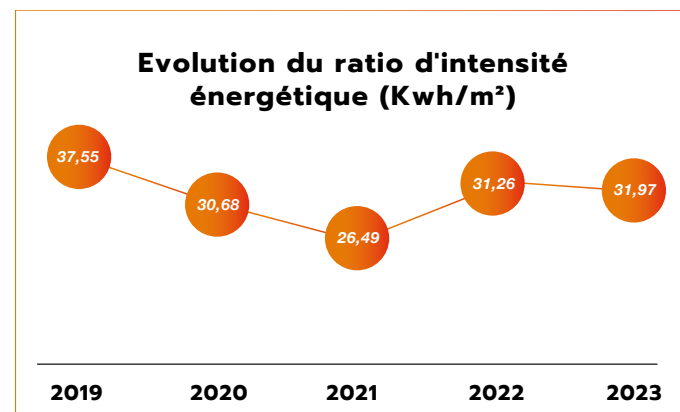
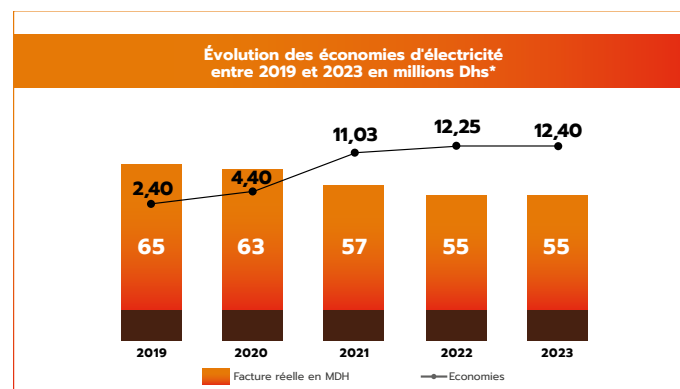


Figure 5. Evolution du ratio d'intensité énergétique (Kwh/m²)



*Les chiffres illustrés sur les graphes concernent seulement les sites de la BCP et le Data Center Diouri

b. Certification ISO 50001

L'année 2023 était une année de refonte de notre système de management de l'énergie afin de se conformer à la version 2018 de la norme ISO 50001. Les principales réalisations sont :

- L'actualisation des audits énergétiques des sites déjà certifiés BCP et BPRs (Rabat-Kénitra & Nador-El Hoceima) ;

- Les audits énergétiques du réseau des agences BCP ;
- L'identification et l'élaboration des cartes processus liés à l'aspect énergétique ;
- La normalisation du processus de réalisation de la revue énergétique ;
- La formation des responsables énergie BPRs et la réalisation des campagnes de sensibilisation des prestataires ;
- La conception et l'affichage des supports de sensibilisation sur l'économie de l'énergie.

Notre objectif à moyen-long terme est d'étendre le périmètre de certification aux agences du réseau BCP (Casablanca) et le réseau BP Rabat-Kénitra. Cette démarche répond également aux exigences de la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique.

La stratégie du système est d'être un levier pour l'écoconception et la digitalisation des bâtiments.

Le programme ISO 50001 se poursuit comme planifié et il est décliné, en cohérence avec la politique énergétique, en des actions dont les principales sont :

- Refonte de la climatisation de confort du site Diouri permettant une utilisation rationnelle de l'Energie avec un confort thermique meilleur ;
- Digitalisation du système de management de l'énergie par la mise en place d'un système de mesure et de surveillance des consommations électriques du Siège BCP ;
- Rationalisation des consommations énergétiques de l'usage restauration ;
- Communication mensuelle des KPI énergétiques ;
- Digitalisation de la gestion technique et énergétique du siège de la BP NADOR AL HOCEIMA à travers la modernisation de la GTC ;
- Optimisation de la consommation de l'eau chaude sanitaire par l'installation des chauffe-eau solaires ;
- Rationalisation de l'utilisation de l'eau par le remplacement des robinets existants par des robinets infrarouges ;
- Optimisation de la puissance souscrite des contrats MT des sites CPM (un gain engendré environ de 1MDH/an) ;
- Mise en place d'un Plan de communication global sur l'énergie.

Rappel sur les exigences réglementaires énergétiques

Dans le cadre de son système de management de l'énergie, la Banque assure une veille réglementaire dans le domaine de l'énergie.

Audit énergétique obligatoire

La BCP et chaque BPR sont tenues de faire le bilan de leurs consommations énergétiques annuelles en TEP. Les entités dont la consommation annuelle dépasse les 500 TEP sont tenues de :

- Faire une déclaration à l'Agence Marocaine de l'Efficacité Énergétique ;
- Réaliser l'audit énergétique obligatoire : sièges et agences.

Actuellement les banques concernées par cette mesure sont : la BCP et BP Rabat-Kénitra.

Respect des valeurs minimales d'éclairage

Selon le code du travail, les locaux du travail doivent être suffisamment éclairés pour assurer la sécurité et la santé des employés. Des seuils, en lux, sont fixés par le texte de loi.

Optimisation de la consommation des véhicules

Selon l'article 4 de la loi sur l'efficacité énergétique, les véhicules doivent être commercialisés, exploités, entretenus et réparés de façon à minimiser la consommation d'énergie.

Pour se conformer à ces exigences réglementaires, des actions ont été réalisées dont notamment :

- La communication des données énergétiques des sites certifiés de l'année 2022 à l'AMEE ;
- Réalisation de l'audit énergétique obligatoire du réseau des agences BCP en 2022 ;
- Vérification du niveau d'éclairage des espaces de travail et ce, dans le cadre de l'actualisation des revues énergétiques des sites.

c. Réduction de l'empreinte environnementale du Groupe

Empreinte carbone

Le groupe BCP a lancé en 2022 un projet de calcul de l'empreinte carbone pour l'ensemble du groupe. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un engagement plus large de la banque à mettre en place un dispositif de gestion des risques climatiques. Dans le cadre de ce projet, des données énergétiques complètes ont été collectées pour tous les sites du groupe BCP.

Transition LED

S'appuyant sur le succès du projet de généralisation des LED à l'ensemble des sites CPM lancé en 2016 et générant des économies annuelles de plus de 5 millions de dirhams marocains, une nouvelle réflexion est initiée pour explorer la faisabilité d'intégration des nouvelles technologies pour une

gestion intelligente de l'éclairage des espaces de travail.

Maîtrise de la maintenance et du fonctionnement des installations techniques

L'outil GMAO mis en place depuis 2017, a permis une bonne maitrise du processus opérationnel et une meilleure gestion des prestations externalisées. Cet outil est désormais devenu la plateforme incontournable d'évaluation de la maitrise opérationnelle lors des audits de certifications des différentes normes détenues par la banque (ISO 50001, 9001 et 27000).

Equipements informatiques plus économes en énergie

Le choix des équipements informatiques est axé autant sur la performance technique que sur l'innovation en termes d'économie d'énergie.

Les Data centers et les systèmes de climatisation font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, au niveau de la maintenance, allant jusqu'au remplacement par des équipements plus économes en énergie, ce qui a engendré des économies ces dernières années.

A ce jour, l'ensemble des serveurs sont virtuels via un Cloud privé bénéficiant à l'ensemble du Groupe, ce qui permet d'optimiser les espaces, le dégagement calorifique et de mutualiser la maintenance.

Optimisation de la consommation de carburant

Le parc automobile de la Banque fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la part que représente la consommation de carburant dans le mix énergétique de l'activité. La consommation du parc fait l'objet d'un suivi dans le cadre du système de management de l'énergie. Ainsi, l'indicateur de performance consommation en carburant L/100Km est maintenu en moyenne sous le seuil de 8L/100Km.

Réduction de la production de déchets et leur valorisation

La Banque Populaire a été la première banque au Maroc à lancer, en juin 2020, le parcours d'ouverture de compte 100% en ligne. Ce parcours destiné aux Marocains du Monde a pour objectif de simplifier l'expérience client d'ouverture de compte dans un contexte sanitaire où les MDM n'ont pas eu la possibilité de se déplacer au Maroc. Ce parcours s'inscrit dans la continuité de la transformation digitale de son parcours client d'entrée en relation entamé en 2017.

Pour rappel, depuis son lancement en 2017 au Maroc et dans 11 pays d'implantation de Chaabi Bank, cette transformation a permis de réduire la consommation en papier de plus de 15 millions

de feuilles depuis son lancement. Le parcours d'ouverture de compte « jedeviensclient.ma » a concerné, depuis son lancement plus de 700 000 ouvertures de comptes au total.

En pleine crise sanitaire, la Banque Populaire a souhaité lancer les parcours permettant d'optimiser l'expérience de ses clients tout en privilégiant leur sécurité sanitaire. En plus de l'ouverture de compte 100% en ligne, deux autres parcours ont été lancés à savoir :

- Parcours de souscription aux services banque à distance ;
- Parcours de demande de crédit à la consommation depuis Pocket Bank.

En outre, une charte d'impression responsable doublée d'une campagne de sensibilisation et d'un paramétrage optimisé de toutes les imprimantes du groupe a été mise en place en 2019, permettant une réduction drastique des volumes d'impressions de la Banque.

Du côté du recyclage, les impressions mises au rebut sont récupérées par un prestataire externe qui a l'obligation contractuelle de s'assurer de sa valorisation dans des centres respectueux de l'environnement et de la confidentialité des données.

2. INFORMATIONS SOCIALES

a. Profil humain du Groupe Banque Centrale Populaire

Le Groupe BCP valorise ses collaborateurs en tant qu'acteurs clés de sa croissance et de sa responsabilité sociale. En 2023, l'engagement envers une politique RH responsable s'est traduit par la promotion de l'égalité des genres, l'insertion des jeunes talents et le développement des compétences des collaborateurs.

Le Groupe se distingue par une prépondérance de profils féminins qui représentent environ 56% de l'ensemble du personnel en 2023. Les équipes profitent du dynamisme d'une jeunesse talentueuse gagnant en nombre chaque année. Cette composition de l'effectif témoigne de l'engagement du Groupe pour l'égalité des genres et l'encouragement de l'employabilité des jeunes talents.

Le profil humain se caractérise également par un taux d'ancienneté élevé, avec 58% de collaborateurs justifiant de plus de 10 ans d'ancienneté, chose qui démontre l'engagement à retenir et à assurer l'épanouissement des talents à long terme.

Indicateur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif total	Nombre	8705	8393	8484	8414	8603
Répartition de l'effectif global par genre	Nombre / pourcentage	Homme : 49%	Homme : 48,3%	Homme : 47,2%	Homme : 45,6%	Homme : 44,1%
		Femme : 51%	Femme : 51,7%	Femme : 52,8%	Femme : 54,4%	Femme : 55,9%
Taux d'ancienneté	Nombre	13,1	12,9	12,7	12,4	12,1
Répartition de l'effectif global par ancienneté	Nombre / pourcentage	> 20 ans : 23%	> 20 ans : 22%	> 20 ans : 21,49%	> 20 ans : 18%	> 20 ans : 15%
		15 - 19 ans : 8%	15 - 19 ans : 8%	15 - 19 ans : 9,85%	15 - 19 ans : 16%	15 - 19 ans : 20%
		10 - 14 ans : 25%	10 - 14 ans : 27%	10 - 14 ans : 24,95%	10 - 14 ans : 25%	10 - 14 ans : 23%
		5 - 9 ans : 23%	5 - 9 ans : 26%	5 - 9 ans : 24,65%	5 - 9 ans : 21%	5 - 9 ans : 17%
		< 5 ans : 21%	< 5 ans : 17%	< 5 ans : 19,03%	< 5 ans : 20%	< 5 ans : 25%
Le taux de recrutement de nouveaux employés par genre	Pourcentage	Homme : 5%	Homme : 1,2%	Homme : 2,27 %	Homme : 4,7%	Homme : 6,8 %
		Femme : 7%	Femme : 1,7%	Femme : 3,42 %	Femme : 7,3%	Femme : 11,4%
Le taux de recrutement de nouveaux employés par catégorie professionnelle : employé, cadre, gradé	Pourcentage	Cadre : 0,9%	Cadre : 0,9%	Cadre : 0,33%	Cadre : 1,9%	Cadre : 2,3%
		Employé : 1%	Employé : 0%	Employé : 0%	Employé : 0%	Employé : 0%
		Gradé : 0%	Gradé : 0%	Gradé : 0%	Gradé : 0%	Gradé : 0%
Nombre de licenciements	Nombre	27	14	13	20	22

b. Recrutement

Le Groupe BCP attire et fidélise les talents grâce à une politique de recrutement performante et inclusive. Il favorise le recrutement des jeunes diplômés dans l'ensemble des régions où la Banque est présente. En parallèle, il recherche des profils expérimentés pour répondre à des besoins spécifiques et investit continuellement dans le développement des compétences de ses collaborateurs internes. Le processus de recrutement vise à garantir l'équité et la transparence dans les décisions d'embauche et d'affectation et offre un parcours de formation adapté aux besoins du métier.

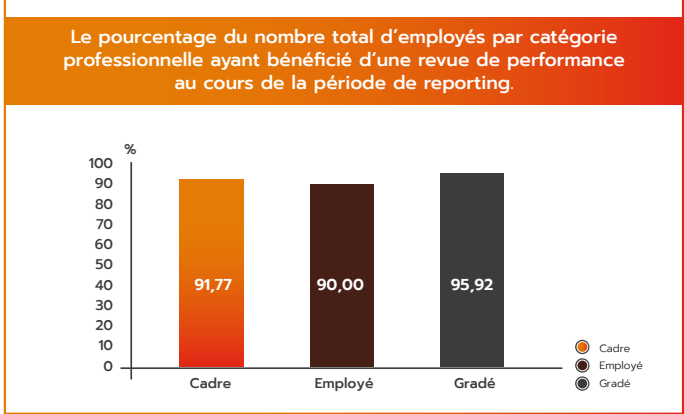
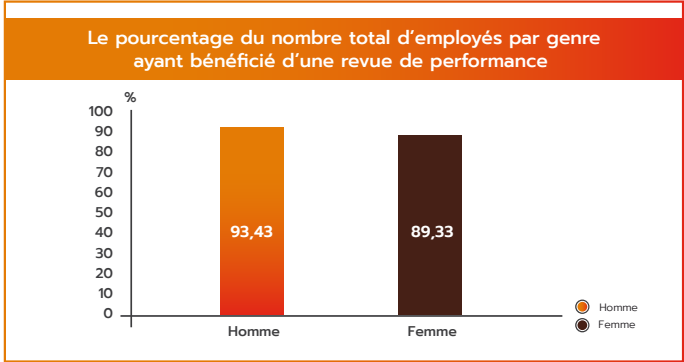
c. Rémunération

Le Groupe BCP a mis en place des critères de rémunération et d'évaluation de la performance individuelle clairs et évolutifs. Cette approche permet aux collaborateurs de visualiser leur progression et d'aspirer à des postes de responsabilité ou à des évolutions horizontales enrichissantes.

Chaque année, une campagne de valorisation des performances individuelles et collectives souligne l'importance de la contribution de chaque collaborateur. Cette initiative renforce le lien entre performance et rémunération, motivant l'excellence et l'engagement.

La rémunération est fixée en fonction du poste occupé et de la performance individuelle, garantissant un système juste et transparent. Le Groupe BCP s'engage également à proposer des augmentations générales du salaire fixe en phase avec l'inflation, en accord avec les partenaires sociaux.

Tous les collaborateurs bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux attractifs, contribuant à leur bien-être et à leur épanouissement professionnel.



*Données au 31/12/2023

d. Gestion des carrières

Le Groupe BCP met en place des plans d'évolution individualisés pour ses collaborateurs, basés sur des filières métiers et tenant compte de leurs compétences et aspirations. La promotion interne est privilégiée et la mobilité encouragée pour favoriser la montée en compétences et l'évolution de carrière. Des comités de carrière et un système de détection des hauts potentiels permettent d'identifier et de préparer les talents de demain.

e. Gestion des hauts potentiels

Le Groupe BCP investit dans l'identification et l'accompagnement des hauts potentiels. Sur la base de critères objectifs, il sélectionne des collaborateurs à fort potentiel et leur propose un parcours personnalisé. Ce parcours, riche en responsabilités et en formations variées, favorise la transversalité et l'expérience dans différents métiers et zones géographiques. Encadrés par les managers et la DRH, les hauts potentiels sont préparés à occuper des positions de leadership au sein du Groupe.

f. Formation

La formation occupe une place centrale dans la stratégie de développement du capital humain du Groupe BCP. Elle vise à renforcer les compétences métier et le développement personnel des collaborateurs, en lien avec leur plan de carrière et leur parcours professionnel.

L'offre de formation diversifiée, enrichie de modules en e-learning et blended-learning, offre aux collaborateurs la possibilité d'acquérir des connaissances de manière flexible et personnalisée.

g. Genre et inclusion sociale

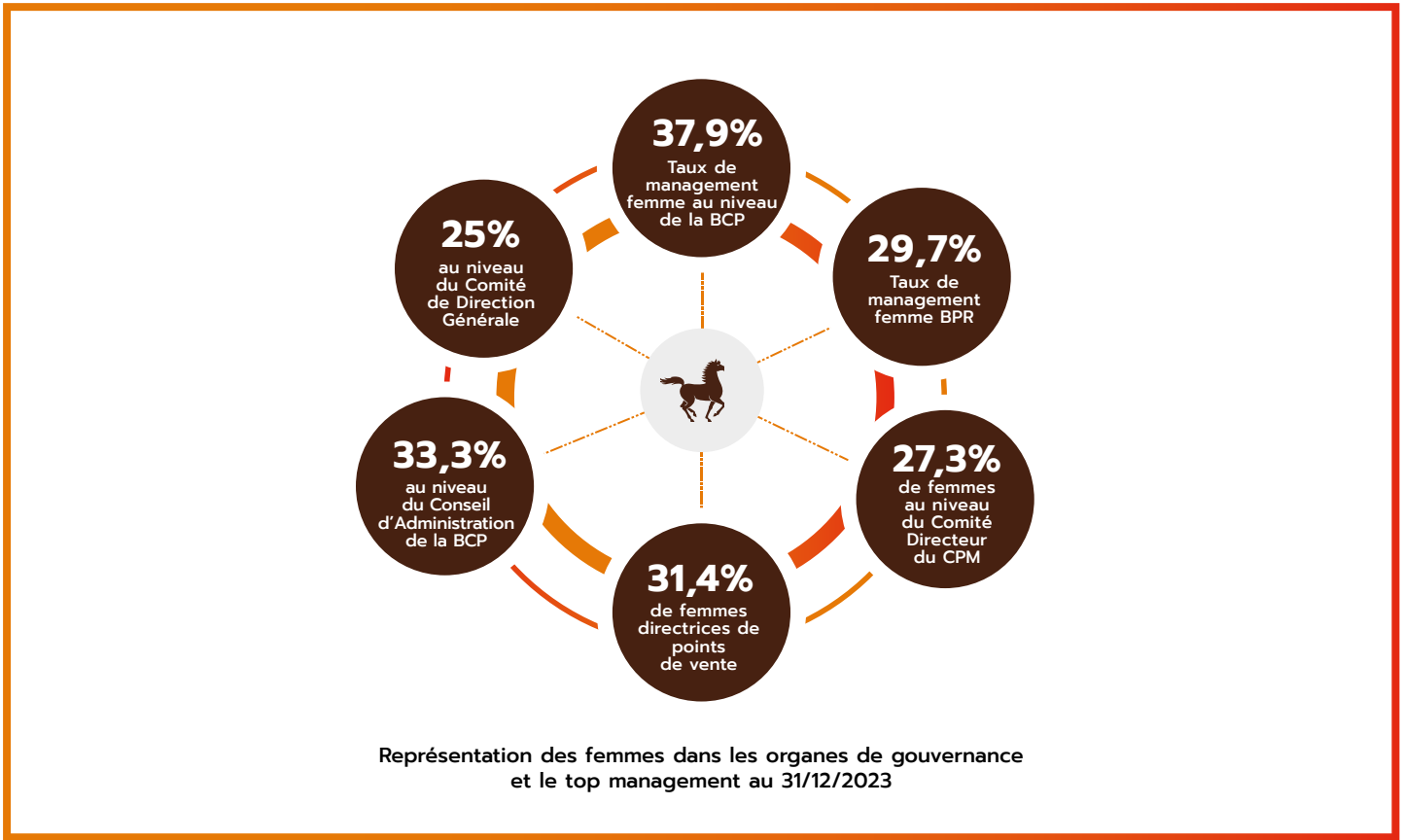
Convaincu que la diversité des profils et l'intégration des Personnes en Situation de Handicap (PSH) représentent un levier de performance et de création de valeur professionnelle et sociale, le Groupe BCP adopte une démarche volontaire et proactive dans la lutte contre toute forme de discrimination. Il déploie dans ce cadre une politique Genre et Inclusion Sociale, visant à créer un environnement de travail inclusif et équitable.

En 2023, les femmes représentaient 56% des effectifs du Groupe, mais leur présence demeure moins marquée dans les postes à responsabilité. L'équité salariale est garantie grâce à une grille salariale uniforme à l'embauche, et l'avancement repose sur la performance et la compétence.

Bien que les femmes soient encore sous-représentées dans les instances de gouvernance et de prise de décision, celles-ci accèdent de plus en plus à des postes clés. Le taux de promotion des femmes a atteint 4,8 % en 2023. De plus, le taux de femmes directrices au niveau des points de vente a évolué de

8% entre 2016 et 2023, en avoisinant 32 % en 2023.

Le Groupe BCP s'engage également à lutter contre la discrimination liée au handicap. Il veille à l'intégration des personnes en situation de handicap dès le recrutement et propose des conditions de travail adaptées. La démarche d'inclusion vise le respect des droits et du bien-être de tous les collaborateurs. Le taux de collaborateurs en situation de handicap s'élève à 0,04 % au sein du Groupe.



h. Soutien social et bien-être des collaborateurs

Le Groupe BCP célèbre les moments importants de la vie de ses collaborateurs : mariages, naissances, acquisition d'un logement, vacances en famille et colonies de vacances pour les adolescents. Il encourage également l'excellence en récompensant les enfants méritants du personnel.

Le Groupe BCP reconnaît l'importance de soutenir ses collaborateurs dans les moments difficiles. Il propose des dispositifs d'animation et d'assistance sociale en cas de maladies graves ou chroniques, ou d'événements familiaux dramatiques.

i. Santé et Sécurité au travail

Le Groupe BCP s'engage à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs. La prévention des risques est au cœur de sa démarche, avec un médecin du travail dédié, des contrats d'assistance médicale et des moyens adaptés. La BCP offre également une protection sociale complète à ses collaborateurs, actifs et retraités, et leurs ayants droit. Un Comité d'Hygiène et de Sécurité veille à maintenir un environnement sûr et sain pour tous.

3. GOUVERNANCE :

a. Composition de l'organe de Gouvernance

Société anonyme à Conseil d'Administration, la BCP est cotée en Bourse depuis le 8 juillet 2004. Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la BCP et veille à leur mise en œuvre par l'organe de direction. Ses membres, désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sont nommés pour une durée de six ans. Depuis 2014, lesdits membres bénéficient du programme de formation « Hakama » en collaboration avec l'Université Internationale de Rabat.

Le Conseil d'Administration de la BCP compte quatre membres indépendants.

MEMBRES EXÉCUTIFS & NON EXÉCUTIFS (AU 31/12/2023)			
NOM	FONCTION AU SEIN DU CA	DATE DE NOMINATION OU DE COOPTATION	DATE EXPIRATION MANDAT
M. Mohamed Karim MOUNIR	Membre exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 01/11/2018	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mme Naziha BELKEZIZ	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mme Nathalie AKON GABALA	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 25/02/2021	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Omar FARAJ	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par Mme Bouchra BERRADA	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire Nador-Al Hoceima Représentée par M. Mounir ZORKANI	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 28 février 2021	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par M. Mohamed AFFANE	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 08 juin 2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par M. Khalid CHEDDADI	Membre non exécutif	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Adriano ARIETTI	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M. Hicham BELMRAH	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) Représentée par M. Larbi LAHLOU	Membre non exécutif	Assemblée Générale du 27/06/2023	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028

Critères retenus pour la qualification d’administrateurs indépendants

Les critères d’indépendance retenus sont ceux de Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 5/W/16. Tous les comités spécialisés comptent au moins un administrateur indépendant. Le Comité d’Audit et le Comité des Risques sont présidés par des administrateurs indépendants.

b. Comités spécialisés

Emanant du Conseil d’Administration, les comités spécialisés permettent de traiter de sujets spécifiques. La Banque dispose de 7 comités spécialisés :

1. Comité d’Audit

Le Comité d’audit est chargé d’assurer la surveillance et l’évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille, au profil de risque, à l’importance systémique et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu’à la nature et au volume de ses activités.

Le Comité Audit tient au moins 4 réunions par an à l’occasion des arrêtés des comptes et se compose de 3 membres dont le Président est un indépendant.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d’assister le Conseil d’Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation relative aux risques.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l’occasion des arrêtés des comptes et se compose de 3 membres dont le Président est un indépendant.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d’accompagner le Conseil d’Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints).

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l’exige l’intérêt de la Banque et au moins une fois par an. Il est composé de 4 membres dont 3 administrateurs indépendants.

4. Comité Supérieur de Crédit

Le Comité Supérieur de Crédit, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- Portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l’arrêté des comptes de chaque exercice ;
- Portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500 000 000 DH).

Le Comité Supérieur de Crédit est composé de 4 membres, dont un administrateur indépendant.

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l’acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200 000 000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d’un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des dations en paiement ou des ventes à réméré. Il est composé de 4 membres dont 1 administrateur indépendant.

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d’amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an. Il est composé de 3 membres dont deux administrateurs indépendants.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d’accompagner le Conseil d’Administration dans :

- L’évaluation et l’approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L’évaluation et l’approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L’examen et à l’approbation des opportunités d’investissements, de désinvestissements et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Ce Comité est composé de 6 membres dont un administrateur indépendant.

c. Assiduités aux séances du conseil

- Le nombre de réunion durant l’année 2023 est de 6.
- Le taux de présence effective de chaque administrateur durant l’année 2023 est de 91,66%.

d. Rémunérations des administrateurs

L’Assemblée Générale de la BCP a fixé une enveloppe de 3 950 000 dirhams au titre des jetons de présence pour l’exercice 2023, qui a été répartie par le Conseil d’Administration.

4. GENDER BONDS

a. Présentation

La Banque Centrale Populaire continue de mettre en œuvre sa stratégie environnementale et sociale en finançant des projets entrepris par des femmes dans le cadre du développement de la finance solidaire.

L’émission d’obligations Gender Bonds fait partie de cette initiative pour favoriser l’autonomisation économique des femmes, encourager leur insertion professionnelle et promouvoir leur inclusion financière.

Cette initiative vise à réduire les inégalités économiques, sociales et humaines entre les sexes au Maroc et à améliorer les conditions de vie des femmes dans la société marocaine. Cela entraînera de nombreux changements positifs, tant sur le plan personnel que professionnel, pour les femmes dans la société marocaine.

b. Gender bonds en chiffres

Les indicateurs d’activés et d’impacts « Gender bonds » pour l’année 2023 sont les suivants :

Catégorie	Nombre de prêts / bénéficiaires
Prêts accordés aux femmes éligibles au micro-crédit	7404
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : AGR	2492
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : Microentreprise	4550
Prêts accordés aux femmes par degré de formalisme : TPE	156
Prêts accordés aux femmes par zone urbaine et rurale : Urbain	6152
Prêts accordés aux femmes par zone urbaine et rurale : Rural	1252
Prêts accordés aux femmes par activité : Métiers manuels	2650
Prêts accordés aux femmes par activité : Commerce	3601
Prêts accordés aux femmes par activité : Services	645
Prêts accordés aux femmes par activité : Divers	302
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [35-18]	2016
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [45-36]	1880
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : [55-46]	1818
Prêts accordés aux femmes par groupe d'âge : 56 et plus	1484
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Célibataire	965
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Divorcée	422
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Mariée	5432
Prêts accordés aux femmes selon leur état civil : Veuve	366
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : BCP	773
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Compte épargne	4
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Banque à bas revenus	6042
Femmes bénéficiaires de comptes bancaires : Autre banque	33
Montants débloqués pour les micro-crédits éligibles au programme Gender Bonds	97 099 500
Montant moyen débloqué	13 114,46
Solde affecté à des micro-crédits éligibles	207 713 292,72
Durée moyenne	23 mois
Portefeuille à risque (en montant)	8 995 247,44



Fidaroc

Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui

Casablanca



76, Bd Abdelmoumen

Résidence Koutoubia, 7ème étage

Casablanca -Maroc

Succursale : Avia Business Center

Bd Sidi Abdellah Chérif

Casablanca Anfa -Maroc

Banque Centrale Populaire
101, boulevard Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A L’EMISSION OBLIGATAIRE DE GENDER BONDS DU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Banque Centrale Populaire et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l’allocation, au 31 décembre 2023, des fonds levés dans le cadre de l’émission obligataire “Gender Bonds” d’un montant de 200 millions de dirhams figurant dans le contrat de crédit conclu entre la Banque Centrale Populaire et la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit (ATTAWFIQ) daté du 21 décembre 2021, et établi conformément aux termes et conditions d’utilisation des fonds repris dans la note d’information.

Sur la base de notre examen, nous attestons que les fonds levés par la Banque Centrale Populaire dans le cadre de l’émission d’obligation “Gender Bonds” ont été alloués à la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit (ATTAWFIQ) sous forme de crédit pour un montant global de 200 millions de dirhams à la date du 31 décembre 2023.

Casablanca, le 19 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON

Membre Réseau Grant Thornton International

7 Bd. Driss Slaoui, Casablanca

Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR

Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL



MAZARS AUDIT ET CONSEIL

76, Bd Abdelmoumen

Résidence Koutoubia, 7ème Etage

Casablanca - Maroc

Tél. : +212 522 423 423

www.mazars.ma

Abdou SOULEYE DIOP

Associé



Horwath Maroc Audit

90, Avenue Mehdi Benarka

Hay Riad - Rabat

www.crowe.ma



Mazars Audit et Conseil

Avia Business Center

Boulevard Sidi Abdellah Cherif

Casablanca

www.mazars.ma

Fondation Banque Populaire pour le microcrédit
79, avenue Hassan II - 20100
Casablanca - Maroc

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A L’ALLOCATION DES FONDS DU PROJET GENDER BONDS DU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de de la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l’allocation, au 31 décembre 2023, des fonds levés dans le cadre du projet “Gender Bonds” d’un montant de 200 millions de dirhams objet du contrat de crédit conclu entre la Banque Centrale Populaire et la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit en date du 21 décembre 2021.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément aux normes de la profession au Maroc.

Sur la base de notre examen, nous attestons que les informations présentées dans le document ci-joint concordent avec la comptabilité de la Fondation Banque Populaire pour le microcrédit au 31 décembre 2023.

Casablanca, le 22 février 2024

Les Commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit



HORWATH MAROC AUDIT

90, Avenue Mehdi Benarka

Hay Riad - Rabat

Tél : 05 37 77 46 70 / 71

Fax : 05 37 77 46 78

Adib BENBRAHIM

Associé

Mazars Audit et Conseil



MAZARS AUDIT ET CONSEIL

101, Bd Abdelmoumen

20 380 CASABLANCA

Tél : 0522 423 423 (L.C

K.m : 0522 423 400

Abdou Souleye DIOP

Associé

Soldes des comptes au 31/12/2023

Libellé	Solde du compte (en dirham)
Montant alloué à ATTAWFIQ Micro-Finance	200 000 000,00
Montant des déblocages affecté à des microcrédits éligibles	348 742 000,00
Solde affecté à des microcrédits éligibles	207 713 292,72
Solde non affecté à des microcrédits éligibles	0,00

ANNEXES

- ◆ ETAT DES HONORAIRES DES CAC
- ◆ LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE

ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

	CAC 1						CAC 2						TOTAL N
	Montant/Année			Pourcentage/Année			Montant/annee			pourcentage/annee			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3.330.000,00	3.330.000,00	3.128.000,00	56%	99%	93%	3.330.000,00	3.330.000,00	3.128.000,00	83%	99%	96%	6.660.000,00
Emetteur	1.600.000,00	1.600.000,00	1.400.000,00				1.600.000,00	1.600.000,00	1.400.000,00				
Fiales (CPM & BPR)	1.730.000,00	1.730.000,00	1.728.000,00				1.730.000,00	1.730.000,00	1.728.000,00				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	72.000,00	36.000,00	226.000,00	1%	1%	7%	0,00	36.000,00	120.000,00	0%	1%	4%	72.000,00
Emetteur	72.000,00	36.000,00	226.000,00				-	36.000,00	120.000,00				
Filiales													
Sous total 1	3.402.000,00	3.366.000,00	3.354.000,00				3.330.000,00	3.366.000,00	3.248.000,00				6 732 000,00
Autres prestations rendues	2 538.728,16	0,00	0,00	43%	0%	0%	684.000,00	0,00	0,00	17%	0%	0%	3 222 728,16
Autres													
Sous total 2	2 538.728,16	0,00	0,00				684.000,00	0,00	0,00				3 222 728,16
Total Général	5.940.728,16	3.366.000,00	3.354.000,00	100%	100%	100%	4.014.000,00	3.366.000,00	3.248.000,00	100%	100%	100%	9.954.728,16

LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE DE L'ANNEE 2023

Dates de publications	Intitulé du CP 2023
29/12/2023	Résultats de l'émission d'un Emprunt obligataire subordonné de la BCP d'un montant d'un Milliard de Dirhams
29/12/2023	Résultats de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de la BCP d'un montant de 300 Millions de Dirhams
20/12/2023	Visa de l'AMMC d'une émission d'un Emprunt obligataire subordonné de la BCP d'un montant d'un Milliard de Dirhams
20/12/2023	Visa de l'AMMC de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de la BCP d'un montant de 300 Millions de Dirhams
20/11/2023	La Banque Populaire inaugure sa nouvelle succursale à Dakhla
16/11/2023	Publication des résultats au 30/09/2023
12/10/2023	La BCP signe un partenariat de 36 millions de dollars avec l'IFC et la CMGP
11/09/2023	Séisme le Groupe BCP pleinement mobilisé aux côtés des victimes
31/08/2023	Indicateurs d'activité au titre du S1-2023
22/05/2023	La Fondation Banque Populaire rénove deux nouvelles écoles dans la région de Sidi Kacem
18/05/2023	Publication des résultats du T1-2023 de la BCP
16/05/2023	La Banque Centrale Populaire désignée Meilleure Banque en Cash Management au Maroc en 2023
27/04/2023	De l'inclusion économique à l'inclusion scolaire Attawfiq Microfinance et La Fondation Banque Populaire, mutualisent leurs efforts en faveur de la lutte contre l'abandon scolaire en milieu rural
19/04/2023	La Banque Centrale Populaire et Tanger Med Port Authority signent un mémorandum d'entente
14/03/2023	Communiqué Post Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023
17/03/2023	La Galerie Banque Populaire célèbre la nature
01/03/2023	Sous l'impulsion de Bank Al- Maghrib, lancement par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc « GPBM » du comparateur des tarifs bancaires et dates de valeur
29/02/2023	Indicateurs d'activités au titre de l'exercice 2023
31/01/2023	Le groupe BCP désigné, pour la deuxième année consécutive, meilleure banque marocaine en Trade Finance
18/01/2023	Promotion de l'excellence la fondation Académia fête ses 25 ans au service des étudiants méritants
17/01/2023	Trophées World Finance 2022 Bank Al Yousr élue meilleure banque participative au Maroc



GROUPE BCP

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com

Le rapport financier annuel est disponible sur le site www.groupebcp.com au niveau de la rubrique « Communication financière ».